

Patrick Charaudeau
Dominique Maingueneau

DICTIONNAIRE D'ANALYSE DU DISCOURS

Avec la collaboration de Jean-Michel Adam,
Simone Bonnafous, Josiane Boutet,
Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni,
Sophie Moirand, Christian Plantin

Et de Ruth Amossy, Jean-Claude Beacco,
Marc Bonhomme, Annie Borzeix, Sylvie Bruxelles,
Claude Chabrol, André Collinot, Jacques Cosnier,
Fabienne Cusin-Berche, Pierre Fiala, Béatrice Fraenkel,
Bernard Gardin, Michèle Grosjean, Jacques Guilhaumou,
Philippe Lane, Pascal Marchand, Henning Nølke,
Gérard Petit, Maurice Tournier, Véronique Traverso,

Éditions du Seuil
27 rue Jacob, Paris VI^e

teur de l'article, les autres indiquent la référence d'une citation. Une bibliographie détaillée à la fin de l'ouvrage recueille toutes les indications bibliographiques données à l'intérieur des articles.

Pour terminer, nous voudrions *remercier* tous ceux qui ont accepté de collaborer à cet ouvrage, en se pliant à des contraintes parfois rébarbatives. Nous avons toujours reçu le meilleur accueil de leur part et ils ont fait preuve de la plus grande patience. Nous voulons voir là le signe qu'ils ont conscience que cette entreprise va au-delà de la simple mise au point d'un ouvrage utile, qu'elle consacre l'émergence d'un nouveau champ de savoir, l'aboutissement de plus de quatre décennies d'efforts longtemps demeurés dans l'obscurité pour faire prévaloir des démarches que souvent les tenants des disciplines plus anciennes considéraient marginales ou superflues. Il est indéniable qu'il est beaucoup plus difficile de justifier l'existence de recherches sur le discours que sur le langage, la littérature, la psyché, la société, l'histoire... Mais les recherches en analyse du discours ne sont pas le fruit de quelques esprits originaux, elles témoignent d'une transformation profonde de la relation que notre société entretient avec ses énoncés, présents ou passés. Une telle entreprise en est encore à ses débuts, mais, pour la première fois dans l'histoire, c'est la totalité des productions verbales, dans leur multiplicité, qui peut devenir objet d'étude : des échanges les plus quotidiens aux énoncés les plus institutionnels, en passant par les productions des médias de masse. Que l'homme soit un être de langage, voilà ce que l'on ne cesse de dire depuis bien longtemps ; qu'il soit un homme de discours, voilà une inflexion dont il est encore impossible de mesurer la portée, mais qui touche à quelque chose d'essentiel.

Patrick CHARAUDEAU / Dominique MAINGUENEAU

Les auteurs

Patrick CHARAUDEAU (P. C.) : Professeur à l'université Paris XIII.
Dominique MAINGUENEAU (D. M.) : Professeur à l'université Paris XII.

Jean-Michel ADAM (J.-M. A.) : Professeur à l'université de Lausanne.
Simone BONNAFOUS (S. B.) : Professeur à l'université Paris XII.
Josiane BOUTET (J. B.) : Professeur à l'Institut universitaire de formation des maîtres de Paris.
Sonia BRANCA-ROSOFF (S. B.-R.) : Professeur à l'université Paris III.
Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (C. K.-O.) : Professeur à l'université Lyon II.
Sophie MOIRAND (S. M.) : Professeur à l'université Paris III.
Christian PLANTIN (C. P.) : Directeur de recherches au CNRS.

Véronique TRAVERSO (V. T.) : Chargée de recherches au CNRS.
Fabienne CUSIN-BERCHE (†) (F. C.-B.) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Jean-Claude BEACCO (J.-C. B.) : Professeur à l'université Paris III.
Gérard PETIT (G. P.) : Maître de conférences à l'université Paris X.
Sylvie BRUXELLES (S. Br.) : Ingénieur d'études au CNRS.
Jacques GUILHAUMOU (J. G.) : Directeur de recherches au CNRS.
Maurice TOURNIER (M. T.) : Directeur de recherches émérite au CNRS.
Béatrice FRAENKEL (B. F.) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Jacques COSNIER (J. C.) : Professeur honoraire à l'université Lyon II.
Claude CHABROL (C. C.) : Professeur à l'université Paris III.
Marc BONHOMME (M. B.) : Professeur à l'université de Berne.
Ruth AMOSSY (R. A.) : Professeur à l'université de Tel-Aviv.
André COLLINOT (A. C.) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Philippe LANE (P. L.) : Maître de conférences à l'université de Rouen.
Bernard GARDIN (B. G.) : Professeur à l'université de Rouen.
Pascal MARCHAND (P. M.) : Maître de conférences à l'université Toulouse III.
Henning NØLKE (H. N.) : Professeur à l'université d'Aarhus (Danemark).
Pierre FIALA (P. F.) : Maître de conférences à l'université Paris XII.
Michèle GROSJEAN (M. G.) : Maître de conférences à l'université Lyon II.
Annie BORZEIX (A. B.) : Directrice de recherches au CNRS.

A

Actant

Le terme d'**actant** sert à désigner les différents participants qui sont impliqués dans une action en y tenant un rôle actif ou passif.

En linguistique, cette notion s'inscrit dans le cadre de la phrase. Chez L. Tesnière, par exemple, « les actants sont les êtres ou les choses qui [...] participent au procès » (1965), lesquels s'opposent aux « constants » (de temps ou de lieu). Il propose de distinguer trois types d'actants : l'agent (celui qui agit comme responsable de l'action), l'objet (celui qui subit l'action), le bénéficiaire (celui au bénéfice ou au détriment duquel se réalise l'action). Dans « Jacques offre des fleurs à Catherine », « Jacques » est l'agent (actant premier), « fleurs » l'objet (actant second), « Catherine » le bénéficiaire (actant troisième).

Cette désignation s'est étendue, dans ce que l'on a appelé la grammaire des cas (ou grammaires casuelles ou grammaires actantielles) à d'autres participants comme le destinataire, l'adjuvant ou l'opposant à l'action (Fillmore 1975), mais en restant dans le cadre strict de la syntaxe de la phrase (plus ou moins explicite puisque les cas, chez Ch.J. Fillmore, se trouvent à un niveau plus profond que celui de L. Tesnière).

En sémiotique narrative, dans le cadre de l'analyse structurale du récit, le terme d'« actant » désigne les différents protagonistes qui participent du procès narratif. Ils peuvent être considérés à différents niveaux : un niveau de surface qui concerne l'organisation narrative de l'énoncé, où l'on trouve les actants de la narration déterminés par les rôles* (agent, patient, bénéficiaire, etc.) qu'ils remplissent dans le

déroulement de l'histoire racontée (« actant » s'oppose alors à « personnage », un même personnage pouvant remplir des rôles actantiels différents, et deux personnages le même rôle) (Propp 1970) ; un niveau profond qui concerne l'organisation de la mise en scène du récit, où l'on trouve les oppositions entre sujet vs objet de l'acte énoncif et destinataire vs destinataire de l'acte d'énonciation (Greimas et Courtès 1979).

En analyse du discours, ce terme est également utilisé comme en sémiotique narrative lorsqu'il s'agit d'analyser l'aspect narratif d'un texte, mais il sert également à désigner les instances de l'acte de communication. Certains auteurs utilisent le terme d'« interactants » pour désigner les locuteur* et interlocuteur* de l'acte* de langage. Cette notion, en tout état de cause, doit être distinguée de celle d'acteur*.

► Acteur, Interlocuteur, Locuteur, Récit, Rôle

P. C.

Acte de langage

Que l'on puisse *agir* par le moyen du langage, l'idée n'est pas nouvelle. Mais c'est seulement dans la deuxième moitié de ce siècle que s'est édifiée sur cette base, dans le champ de la philosophie analytique anglo-saxonne, une véritable théorie pragmatique* du langage : la théorie des *speech acts*.

LA THÉORIE DES « SPEECH ACTS »

On admet généralement que la publication, en 1962, de l'ouvrage de J.L. Austin *How to do Things with Words* (ouvrage regroupant les douze conférences prononcées en 1955 par le philosophe anglais à l'université Harvard) constitue le véritable acte de naissance de cette théorie. Traduit en français par *Quand dire c'est faire* (1970), le titre de l'ouvrage énonce clairement l'hypothèse de départ : « dire », c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle, mais c'est aussi « faire », c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer, comme on le fait souvent, la parole à l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme et un moyen d'action.

À la source de la théorie austinienne, il y a la découverte de l'existence d'un type particulier d'énoncés, les **énoncés performatifs***, qui

ont la propriété de pouvoir dans certaines conditions accomplir l'acte qu'ils dénomment, c'est-à-dire de « faire » quelque chose du seul fait de le « dire » : énoncer « Je te promets de venir », c'est *ipso facto* accomplir un acte, celui de promettre.

Mais on peut aussi promettre par d'autres moyens, par exemple en disant tout simplement « Je viendrai ». À côté des performatifs explicites, J.L. Austin en vient alors à reconnaître l'existence de **performatifs implicites** (ou « primaires ») – et, de proche en proche, ce sont tous les énoncés qui se trouvent dotés d'une **force illocutionnaire**, ou **illocutoire** (ces deux adjectifs étant concurremment utilisés en français pour traduire l'anglais *illocutionary*) ; ou plutôt, tous les énoncés amalgament pour J.L. Austin trois sortes d'actes, appelés respectivement « locutoires » (actes de « dire quelque chose »), « illocutoires » (actes effectués « en disant quelque chose ») et « perlocutoires » (actes effectués « par le fait de dire quelque chose »). On trouve encore dans le texte de J.L. Austin une classification des différentes sortes de « malheurs » (*infelicities* : échecs, insuccès et abus) qui peuvent affecter les actes illocutionnaires, ainsi qu'une proposition d'inventaire et de classification de ces mêmes actes.

Toutes ces notions sont reprises et systématisées par J.R. Searle, d'abord dans *Speech Acts* (paru en 1969, trad. fr. *Les Actes de langage*, mais d'autres auteurs préfèrent parler d'« actes de discours » ou d'« actes de parole »), puis dans *Expression and Meaning* (1979, trad. fr. *Sens et expression*). J.R. Searle insiste sur la nécessité de distinguer (1) les **actes illocutoires** (qui correspondent aux différentes actions que l'on peut réaliser par des moyens langagiers : promettre, ordonner, remercier, critiquer, etc.) ; (2) les **forces** ou **valeurs illocutoires** (composantes d'un énoncé qui lui permettent de fonctionner comme un acte particulier, en se combinant avec le contenu propositionnel propre à cet énoncé) ; et (3) les **verbes illocutoires**, unités lexicales qui permettent dans une langue donnée de désigner les différents actes (par exemple : le verbe « ordonner » désigne en français l'acte d'ordre, que réalise un énoncé tel que « Ferme la porte », dans lequel la valeur d'ordre entre en composition avec un contenu propositionnel particulier). En outre, J.R. Searle révisé la classification proposée par J.L. Austin, distinguant quant à lui cinq grandes catégories d'actes de langage : les **assertifs**, les **directifs**, les **promissifs**, les **expressifs** et les **déclaratifs**. Il approfondit également la question des **conditions de**

réussite (*felicity*) qu'un énoncé doit remplir afin que puisse aboutir sa visée illocutoire. Enfin, il s'intéresse aux différentes façons, directes et indirectes, dont peuvent se réaliser les actes de langage (problématique des actes* de langage indirect).

L'APPROCHE INTERACTIONNISTE

Les actes de langage tels que les envisage la théorie « standard » correspondent en général à des phrases. Mais on peut aussi envisager, au niveau plus large du texte ou du discours, des **macro-actes***, produits par l'intégration successive de micro-actes (Van Dijk 1977 b, Nef 1980) (par exemple, un discours électoral aura pour valeur pragmatique globale la valeur incitative de « Votez pour moi »).

D'autre part, dans la communication ordinaire, qui met en présence plusieurs interlocuteurs, les énoncés, et les actes de langage qu'ils réalisent, sont pris dans un circuit d'échange. Considérer les énoncés comme des actes, c'est alors admettre qu'ils sont faits pour agir sur autrui, mais aussi pour l'amener à *réagir* : quand dire, c'est non seulement faire, mais aussi *faire faire*. Tout en récupérant la notion d'acte de langage, l'approche interactionniste l'a considérablement enrichie, par exemple (1) en admettant que, lorsqu'un énoncé s'adresse à plusieurs destinataires, il peut fort bien être chargé de valeurs différentes pour ces différents destinataires (Clark et Carlson 1982) ; (2) en envisageant l'organisation séquentielle des actes de langage, et les règles qui leur permettent d'entrer en composition pour constituer des **échanges***, simples ou complexes (les échanges simples ou **paires*** adjacentes étant constitués d'un **acte initiatif** et d'un **acte réactif**, exemple : salutation-salutation, question-réponse, offre-acceptation/refus, etc.) ; (3) en envisageant le rôle que peuvent jouer les actes de langage dans la construction de la relation* interpersonnelle : l'ordre ou l'aveu, l'excuse ou le compliment n'instaurent pas le même type de relation ; en particulier, ils peuvent avoir des effets extrêmement variables sur les faces* des participants.

La notion d'acte de langage laisse aujourd'hui bien des problèmes non résolus, concernant entre autres, au niveau du système : leur inventaire, leur délimitation (il semble bien que l'on ait plutôt affaire à un *continuum* d'un acte à l'autre), leur classification, leur universalité ; au niveau de leur fonctionnement en discours : l'identification

des valeurs qui s'attachent à un énoncé donné (il y en a généralement plusieurs, diversement organisées, et plus ou moins *négociables* dans l'interaction). Cette notion n'en est pas moins indispensable à la description du fonctionnement des discours et des interactions.

► Acte de langage indirect, Échange, Face, Politesse, Pragmatique, Relation interpersonnelle

C. K.-O.

Acte de langage indirect

Les actes* de langage se réalisent linguistiquement en s'« incarnant » dans des énoncés. Mais il n'y a pas à cet égard de correspondance biunivoque entre tel signifiant (forme déclarative, interrogative ou impérative de l'énoncé) et tel signifié (valeur d'assertion, de question ou d'ordre). En effet : un même acte de langage peut recevoir un grand nombre de réalisations différentes (par exemple, dans certaines circonstances, les énoncés suivants sont pragmatiquement équivalents : « Ferme la porte », « Tu peux/pourrais fermer la porte ? », « Tu veux/voudrais fermer la porte ? », « J'aimerais bien que tu fermes la porte », « La porte est ouverte ! », « Il y a des courants d'air », etc.). Inversement, une même structure peut exprimer des valeurs illocutoires diverses : « Il y a des courants d'air » peut ainsi exprimer un constat, une plainte, une requête, et même tout cela à la fois. Les différentes valeurs peuvent en effet *s'additionner* : quand dire, c'est faire plusieurs choses à la fois ; ou se substituer l'une à l'autre : quand dire, c'est faire une chose sous les apparences d'une autre.

On parle d'**acte de langage indirect** (expression elliptique pour *acte de langage formulé indirectement*) lorsqu'un acte s'exprime sous le couvert d'un autre acte. Par exemple, dans « Tu peux fermer la porte ? », la valeur d'ordre s'exprime par le biais d'un acte apparent de question (valeur « normale » de la structure interrogative). J.R. Searle (1982 : chap. 2) appelle alors « secondaire » l'acte de question, et « primaire » l'acte de requête, mais du point de vue de l'interprétation, la valeur de question peut être dite « littérale », et la valeur de requête « dérivée ». Les actes de langage indirects s'apparentent en effet, à bien des égards, à des tropes* (voir Kerbrat-Orecchioni 1986 et 2001 sur ces **tropes illocutoires**).

Comme les autres tropes, les actes de langage indirects peuvent être **conventionnels** ou **non-conventionnels** (principe d'opposition qui

est en réalité graduel) : dans le cas de « Tu peux fermer la fenêtre ? », tout le monde admet que, hors certains contextes particuliers, la structure *vaut pour* une requête ; cette valeur, qui peut encore être renforcée par un marqueur tel que « s'il te plaît », est « conventionnelle ». En revanche, si l'énoncé « Il y a des courants d'air » peut dans certaines circonstances recevoir cette même valeur, elle est alors « non-conventionnelle », et très largement tributaire du contexte (on parle aussi dans ce cas de « dérivation allusive »).

Par ailleurs, J.R. Searle a montré qu'accomplir un acte de langage indirect consistait souvent à *affirmer, ou questionner sur, l'une des conditions de réussite* auxquelles est soumis l'acte en question : « J'aimerais que tu fermes la fenêtre » affirme la condition de sincérité (portant sur le locuteur), « Tu pourrais/voudrais fermer la fenêtre ? » questionne sur certaines conditions de réussite concernant le destinataire, « La porte est ouverte » affirme une caractéristique de l'état de choses (lequel ne doit pas être déjà réalisé au moment de l'énonciation de la requête pour que celle-ci « réussisse »), etc.

Le *décodage des actes de langage indirects* implique, outre la nature du contenu propositionnel, la structure de l'énoncé, et, à l'oral, l'accompagnement prosodique et mimogestuel : certaines « règles de dérivation illocutoire » (Anscombe 1980) ; l'intervention de ces « maximes* conversationnelles » dont H.P. Grice a montré le rôle qu'elles jouaient dans la genèse des implicatures* ; ainsi que certaines données contextuelles pertinentes, dans le cas surtout des formulations indirectes non-conventionnelles (plus une valeur illocutoire est fortement codée en langue, moins elle a besoin du contexte pour s'actualiser, et inversement). Mécanisme fort complexe donc : il n'est pas étonnant que l'identification des valeurs indirectes prête souvent à des *malentendus* (généralement involontaires, parfois volontaires), malentendus qui peuvent être dus (1) à une *surinterprétation* (le destinataire voit une valeur indirecte là où le locuteur prétendait parler directement) ; (2) à une *sous-interprétation* (le destinataire ne perçoit pas, ou feint de ne pas percevoir, la valeur dérivée) ; (3) à une *interprétation erronée* (le destinataire se trompe de valeur, par exemple : « Vous êtes motorisée ? », question à valeur de requête pour le locuteur, pourra être interprété comme une offre par le destinataire). Les actes de langage indirects, en tant qu'adoucisseurs* des « actes menaçants pour les faces* » des parties en présence, jouent également un

rôle décisif dans le fonctionnement de la politesse* et la gestion de la relation* interpersonnelle.

► Acte de langage, Adoucisseur, Face, Maxime conversationnelle, Politesse, Trope

C. K.-O.

Acte de parole ➔ Acte de langage

Acte directeur ➔ Échange

Acte subordonné ➔ Échange

Acteur

Ce terme qui, à l'origine, était employé pour désigner le personnage d'une pièce de théâtre, puis l'artiste qui joue au théâtre ou au cinéma un rôle de personnage, a fini par prendre un sens beaucoup plus large et désigner toute personne qui prend une part active dans une activité quelconque (« Il a été un acteur important de la dernière guerre »).

Sous l'influence de la sociologie et de la psychologie sociale est également employé le terme **acteur social** qui désigne les acteurs de la communication mais du point de vue de leur statut social et des représentations* sociales dont ils sont porteurs, et non nécessairement selon le rôle langagier qu'ils peuvent être amenés à jouer : « Les acteurs sociaux pour interagir se réfèrent à des représentations supposées partagées des normes, rôles et plans, scénarios et scripts attendus et spécifiques » (Chabrol 1994 : 92).

En analyse du discours, on parlera des acteurs de la communication pour désigner les locuteurs* et interlocuteurs*, externes à l'acte de langage, qui sont impliqués dans l'échange communicatif. Dans ce cas, ce terme a un sens plus précis que celui de **participants***. Il peut y avoir plusieurs participants dans une discussion de groupe sans que nécessairement ils interviennent tous en même temps ni qu'ils soient impliqués au même titre. C'est dans l'instant où un participant prend la parole en s'adressant à un autre participant que ces deux intervenants deviennent acteurs de la communication. Restera à spécifier leur identité* et les rôles* qu'ils jouent. Ainsi, on dira d'un individu qu'il

est journaliste, en tant qu'acteur social, et que, selon la situation de communication dans laquelle il se trouve, il pourra assumer différents rôles communicatifs, d'« interviewer », de « chroniqueur », d'« analyste », etc.

► Cadre participatif, Identité, Rôle, Sujet parlant

P. C.

Action

Si la notion d'action est centrale dans la plupart des sciences humaines, celle-ci est considérée différemment selon les disciplines.

Dans certaines perspectives psychologiques, l'action est définie à la fois selon sa *finalité* (« buts ») qui l'inscrit dans un cadre d'intentionnalité et la structure en « plan d'action », et comme phénomène de *régulation* qui l'inscrit dans un cadre *intersubjectif* du fait de l'existence d'une interactivité (action-réaction). Ce point de vue fonde une *théorie psychologique de l'action* : « Parler, on le sait, ne consiste pas seulement dans la mise en fonctionnement d'un système linguistique, objet de l'attention des linguistes, mais c'est d'abord une forme d'action sociale... » (Bange 1989 : 27). Ce point de vue a quelque affinité avec le principe interactionnel des conversationnalistes : « Un des principaux mérites de Grice est peut-être d'avoir rappelé cette vérité toute simple : le jeu de langage se joue à deux. C'est-à-dire que la communication verbale exige un ajustement permanent entre locuteur et auditeur [...] » (Caron 1988 : 124).

Dans la perspective pragmatique, on rappellera que J.L. Austin et J.R. Searle avaient suggéré qu'« une théorie du langage est une partie d'une théorie de l'action », et que celle-ci se définit en fonction de sa *finalité*, jouant un rôle de *régulation* dans un cadre *intersubjectif*.

Dans la perspective de l'analyse conversationnelle issue des principes de l'ethnométhodologie*, est postulée l'existence d'un cadre *intersubjectif* (Garfinkel 1967) dans lequel se construit le sens en relation avec les intentions et intérêts réciproques des partenaires de l'échange conversationnel. Cette position est critiquée par J. Habermas, selon qui les approches ethnométhodologiques « se concentrent de façon si exclusive sur les efforts exégétiques des acteurs que les actions se réduisent à des actes de parole et que les interactions sociales se réduisent implicitement à des conversations » (1987 b : 414).

Quoi qu'il en soit, pour l'ethnométhodologie, la finalité de l'échange étant l'*intercompréhension*, il s'agit de décrire les phénomènes de *régulation* qui rendent celle-ci possible, à savoir : les processus de *ritualisation* (Goffman 1974).

Dans la perspective sociophilosophique d'Habermas, une théorie du langage doit s'inscrire dans une théorie de l'action, théorie qu'il nomme « l'agir communicationnel » (1987 a). Celle-ci se caractérise par le fait que toute action est : *finalisée*, dans la mesure où les acteurs sociaux mettent en œuvre des stratégies efficaces, rationnelles, pour aboutir à des consensus ; *régulée*, dans la mesure où les mouvements actionnels dépendent de normes qui sont édictées par le groupe dont ces mêmes acteurs font partie ; *intersubjective*, dans la mesure où les acteurs sociaux se mettent en scène pour, tout en offrant à l'autre une certaine image de soi, produire un certain effet sur celui-ci.

Dans la perspective d'une psychologie sociale du langage, l'action humaine est considérée d'emblée en tant qu'activité sociale car toujours orientée vers une signification socialement pertinente. Ses fondements sont interactionnels et intersubjectifs. En somme, pour elle, une théorie de la communication langagière (l'agir communicationnel) est une partie d'une théorie de l'inter-action symbolique car toute action est « un comportement signifiant, mutuellement orienté et socialement intégré » (M. Weber, cité par J.-P. Bronckart 1996).

Pour agir de façon communicationnelle, il faut donc que les partenaires au départ et en cours de route puissent définir ce que l'on peut *faire ensemble* soit les buts de l'interaction et se les représenter de façon de plus en plus concordante (Chabrol 1994 : 29). Les cognitivistes ont montré que des catégorisations et des schématisations relativement partagées des situations et des événements (« frames » de Van Dijk 1977 a) sont nécessaires comme des connaissances en partie communes sur les déroulements et les résultats de l'action collective qui permettent de planifier ou du moins de guider et de corriger le déroulement (Richard 1990).

L'action communicationnelle est structurée elle-même par des visées d'action socialement signifiante sur (influence) et avec (co-construction) autrui. Chabrol et Bromberg (1999 : 298-300) caractérisent ces visées en regroupant les *actes de parole* en cinq grandes catégories ou sphères : (se) *faire savoir* (s'informer pour définir un modèle de la réalité publique), (co-)évaluer (gestion des normes et

croyances majoritaires), *s'identifier* (co-élaboration des identités et des relations), *(se) faire faire* (de l'incitation à l'engagement) et *réguler* la communication (gestion des interlocutions en fonction de la représentation des normes et des buts liés à la situation).

On peut articuler les visées communicationnelles et les buts d'interaction si l'on prend en compte les *enjeux* (motivations) des acteurs sociaux (Ghiglione et Trognon 1993 : 104). Les *stratégies discursives* mises en œuvre par les sujets communicants, en production comme en interprétation, apparaissent ainsi comme des comportements adaptateurs, choisis parmi d'autres, dans l'espace de contraintes posées par les cadres situationnels et les buts d'action pour composer au mieux leurs enjeux. Ces stratégies déterminent aussi des caractéristiques constitutives de l'identité, sociale et personnelle, des sujets du discours (« *profils interlocutoires* ») que l'on peut définir justement à partir des actes de parole et de leurs contenus sémantiques. Des applications intéressantes de ces démarches sont développées en didactique pour l'apprentissage des connaissances (J. Beaudichon et al. 1988 et I. Oly-Louis et al. 1999) et dans l'analyse des débats télévisés ou des talk-shows (Charaudeau et Ghiglione 1999).

Dans le cadre d'une linguistique du discours se posent un certain nombre de problèmes qui tiennent à ce qu'il y a différentes façons de considérer et de traiter l'action. On peut considérer l'action comme : (1) un enchaînement de faits formant une « structure praxéologique » (E. Roulet 1995 : 131) dont la logique aboutit à un certain résultat, et dont on cherchera à décrire la motivation ; (2) un objet de représentation qui donne lieu à la construction d'un récit, dont on cherchera à décrire les actants* et les processus qui les relie ; (3) résultant de l'acte de langage lui-même, moment de coïncidence entre ce qui se passe dans l'action et ce qui se dit dans le langage faisant que le langage devient action (acte *performatif*) ; (4) un comportement langagier qui construit un univers d'influence entre les partenaires de cet acte tendant à modifier leurs états intellectifs et émotionnels.

Charaudeau (1995 c) propose d'articuler (1) à (4) en opposant les notions d'*action* et *but* aux notions de *langage* et *visée*. « L'*action* se fonde sur l'atteinte du *but* inscrit dans un projet finalisé, pour la réalisation duquel doit être suivie une logique d'enchaînement séquentiel linéaire des faits (plans d'action), dont l'expérience dit que c'est l'application correcte des règles d'ordonnement des séquences qui

en garantit le succès. [...] L'action s'accomplit de façon "unidirectionnelle", [...] dans un espace d'"irréversibilité clos" » (1995 c : 150). Le langage, comme acte de communication, obéit à une finalité tout autre. Celle-ci « s'accomplit de façon à la fois symétrique et asymétrique, elle ne dépend pas de la décision d'une seule instance mais des deux en réciprocité ouverte, [...] et donc s'instaure dans un espace de "réversibilité ouvert" » (1995 c : 152). Ainsi l'acte de communication se définit à travers une *visée* qui « constitue une tension vers la "résolution du problème" posé par l'existence de l'autre et [...] un projet d'influence » (1995 c : 153).

► Action / événement (en narratologie), Action langagière

P. C. et C. C.

Action langagière

Dans le cadre de « l'interactionnisme socio-discursif » défendu par J.-P. Bronckart, l'*action langagière* constitue l'unité fondamentale d'analyse. Elle reçoit deux définitions (Bronckart 1996 : 101) qui correspondent à deux points de vue distincts : sociologique (« portion de l'activité langagière du groupe, découpée par le mécanisme général des évaluations sociales et imputée à un organisme humain singulier ») et psychologique (« la connaissance, disponible en l'organisme actif, des différentes facettes de sa propre responsabilité dans l'intervention verbale »). Ce n'est donc pas une entité d'ordre linguistique : une même action langagière peut correspondre à des textes empiriques très divers. Quant à la *situation d'action langagière*, elle désigne des ensembles de représentations sociales, « les propriétés des mondes formels (physique, social et subjectif) qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la production textuelle » (1996 : 93). C'est la situation langagière interne, celle qu'a intériorisée l'agent, qui influe réellement sur la production.

► Contexte, Discours

D. M.

Actions / évènements (en narratologie)

La réflexion sur l'agir humain intéresse aussi bien la psychologie du comportement et la sociologie de l'action que l'éthique (depuis le livre III de *l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote) et la philosophie analytique (des actes* de langage à la théorie de l'action d'E. Anscombe ou A. Danto). Toutefois, comme le dit C. Brémont : « Les actions "en elles-mêmes" ne nous sont pas moins inaccessibles que les choses en soi de la métaphysique ancienne ; [...] il appartient à un certain type de discours, appelé le récit, de les mettre en forme pour les rendre intelligibles » (1973 : 128). Cette idée a été prolongée par des théories récentes du récit* plus attentives à la complexité de la notion même d'action (Ricœur et Tiffeneau 1977, Ricœur 1983-1985, Gervais 1990, Revaz 1997).

Toute construction diégétique* expose deux types de faits réels ou imaginaires : des évènements et des actions. Si, dans les deux cas, quelque chose et/ou quelqu'un est modifié, transformé, l'action se caractérise par la présence d'un agent – acteur humain ou anthropomorphe – qui provoque le changement (ou tente de l'empêcher), tandis que l'évènement advient sous l'effet de causes, sans intervention intentionnelle d'un agent.

Pour cerner l'intentionnalité des actions humaines, outre les buts ou finalités, tirés vers l'aval de l'action, il faut distinguer, en amont, les motifs et les causes. Dans le cas d'une relation de cause à effet, l'antécédent, logiquement disjoint du conséquent, peut être décrit indépendamment de lui : si un ouragan dévaste une région, on peut identifier séparément la tempête et les dégâts qui ont résulté de son passage. En revanche, il existe toujours un lien entre l'action d'un agent et ce qui l'a poussé à agir, à savoir son motif. Ce motif (ou raison d'agir) n'est pensable qu'à partir de l'action. La distinction entre cause et motif ne signifie pas que, dès qu'un acteur humain est présent, tout n'est que motivation pure : les frontières sont souvent floues entre causalité et motivation.

Tout récit – et pas seulement le genre policier – peut être défini comme une interrogation portant sur les raisons d'agir, sur les degrés d'intentionnalité (motifs, buts) et donc sur la responsabilité des sujets.

► Récit

J.-M. A.

Actualisation

Notion apparue chez C. Bally et G. Guillaume dans l'entre-deux-guerres ; elle est étroitement liée à celle de discours* puisqu'elle sert à désigner la conversion, dans chaque prise de parole, du système linguistique en énoncé singulier ; mais sa valeur reste instable.

« Actualisation » est solidaire des distinctions du type *langue / parole*. On se réfère en général à C. Bally (1965 : 82) : « L'actualisation a pour fonction de faire passer la langue dans la parole : c'est par l'actualisation modale qu'un ou plusieurs mots exprimant une représentation deviennent une phrase (la phrase est l'acte de parole par excellence) ; c'est aussi par l'actualisation que les signes de la langue peuvent devenir des termes de la phrase. »

Dans cette notion se mêlent diverses oppositions : entre les mots isolés et intégrés dans une phrase, entre un mot avec déterminant et sans déterminant, entre l'abstrait et le concret, entre le virtuel et l'effectif... On oscille entre deux conceptions de l'actualisation, que l'on pourrait dire « large » et « étroite ». Dans la conception « large », « actualisation » est proche d'« énonciation* », c'est un processus foncièrement modal qui concerne l'ensemble de l'énoncé ; dans la conception « étroite », « actualisation » désigne seulement les traces de ce processus : actualiser un signe, c'est alors convertir un concept en une représentation particulière de sujets parlants, l'inscrire dans le temps et l'espace, le déterminer. Les affixes flexionnels de personne, temps, nombre, genre... les déterminants du nom (définis, démonstratifs...) sont les marqueurs privilégiés de cette actualisation « étroite ».

Le concept d'actualisation « ouvre des pistes prometteuses en vue d'explorer la dimension processuelle du langage » (Barbérís, Bres et Siblot 1998 : 47). Mais il a l'inconvénient de se trouver au cœur des sujets les plus controversés de la réflexion contemporaine sur le langage. Il soulève en effet la question des relations entre système linguistique et usage de ce système, mais aussi celles de la référence*, des actes* de langage, de l'énonciation*, du contexte*...

► Acte de langage, Contexte, Énonciation, Référence

D. M.

Adoucisseur

Cette notion s'inscrit dans le cadre de la *théorie de la politesse** développée récemment (Brown et Levinson 1978, 1987) dans le champ de la pragmatique* et de l'analyse des interactions*. Elle renvoie au fait que, pour maintenir un minimum d'harmonie entre les interactants, ceux-ci doivent s'efforcer d'« adoucir » les divers *Face Threatening Acts* (FTAs, « actes menaçants pour la face*») qu'ils sont amenés à commettre envers leur(s) partenaire(s) d'interaction (ordres, critiques, réfutations, reproches, etc.) ; c'est-à-dire les « polir », en émousser les arêtes et en raboter les angles, afin qu'ils ne soient pas trop blessants pour les faces sensibles et vulnérables des participants.

Les procédés adoucisseurs – *softeners* chez P. Brown et S. Levinson, mais d'autres parlent dans le même sens de *mitigators* (Fraser 1980), ou de *downgraders* (House et Kasper 1981) – sont de nature très diverse : procédés lexicaux, morphosyntaxiques, prosodiques (ton de la voix, marques d'hésitation) ou mimogestuels (sourire, inclinaison de la tête), dont certains sont « passe-partout », quand d'autres s'appliquent de préférence à un type particulier d'actes de langage. Ils peuvent consister à *remplacer* l'expression « menaçante » par une formulation édulcorée, ou à *accompagner* d'une sorte de « bémol ». Parmi les procédés substitutifs, on mentionnera d'abord les *actes* de langage indirects*, dont l'usage relève le plus souvent d'un souci de politesse (par exemple pour l'ordre, remplacement de la tournure à l'imperatif par une question : « Tu peux/veux fermer la fenêtre ? », une assertion : « La fenêtre est ouverte », ou une suggestion : « Et si on fermait la fenêtre ? ») ; on peut aussi adoucir un FTA en recourant à divers *désactualisateurs* modaux, temporels ou personnels (conditionnel : « Tu *pourrais* fermer la fenêtre ? », « Il *faudrait* que vous partiez » ; passé de politesse : « Je *voulais* vous demander si... » ; conditionnel + passé : « *J'aurais voulu* savoir si... » ; tournure impersonnelle ou passive : « *On ne fume pas* ici », « Ce problème *n'a pas été résolu* correctement ») ; ou certains procédés rhétoriques comme la *litote** (« *Je ne suis pas tout à fait d'accord* avec vous », « *J'aimerais autant* que vous ne fumiez pas »), ou l'*euphémisme** (en site commercial : « Qu'est-ce que je vous *donne* ? », en contexte académique : « Mention *honorable* », « Avis *réservé* », « Ce travail me laisse *perplexe* », etc.). Et parmi les procédés accompagnateurs : les *formules de politesse* depuis longtemps répertoriées (« merci », « s'il vous plaît »,

« je vous en prie », etc.) ; mais aussi les énoncés *préliminaires* (« Tu peux me rendre un service ? », « Je peux vous demander quelque chose ? », « Je peux te faire une observation ? ») ; les procédés *réparateurs* (excuses et justifications) ; les *désarmeurs*, par lesquels on anticipe, en tentant du même coup de la désamorcer, une éventuelle réaction négative du destinataire (« *Je ne voudrais pas vous importuner* mais... », « *Sans vouloir te commander*, ferme la porte ») ; les *amadoueurs*, visant à compenser par quelque « douceur » l'amertume du FTA (« *Ayez la bonté* de m'accompagner », « *Sois gentil*, passe-moi le sel », « *Ferme la porte, tu seras un ange* », « *Dis-moi ma puce* ça t'embêterait de me donner un coup de main ? ») ; les *modalisateurs*, qui donnent à l'assertion des allures moins péremptoires (« *Il me semble que...* », « *Je trouve / crois que...* », « (du moins) *à mon avis* ») ; les *minimisateurs* enfin, qui ont pour fonction de réduire en apparence la menace que constitue le FTA, et qui constituent en français l'un des procédés favoris de la politesse négative (« *Je voulais simplement* vous demander si... », « *C'est juste* pour savoir si... », « *Je peux te donner un petit conseil* ? », « *Tu peux me donner un petit coup de main* ? », « *Tu peux me consacrer cinq petites minutes* ? », « *Encore un petit franc* s'il vous plaît », et cet exemple authentique qui illustre bien la différence entre les deux valeurs, rituelle* et dimensionnelle, de l'adjectif « petit » : « *Je voudrais un petit bifteck*. – Un *gros* ? – *Moyen* »).

Ces différents procédés sont cumulables ; exemple de réfutation : « Excusez-moi, je vais peut-être vous choquer mais il me semble que ce que vous venez de dire n'est pas tout à fait exact » (excuse + désarmeur + modalisateur + litote) ; ou de requête : « Je voulais vous demander si ça vous ennuyait de me ramener si vous allez dans ma direction, je viens de rater le dernier métro... » (formulation indirecte + imparfait de politesse + minimisateur d'incursion + justification).

À l'inverse des adoucisseurs, les *durcisseurs* (ou *intensifieurs*) ont pour fonction de renforcer l'acte de langage au lieu de l'amortir, et d'en augmenter l'impact au lieu de l'atténuer. Lorsqu'ils accompagnent un FTA, ils en « aggravent » le caractère impoli (« *Ferme-moi cette fenêtre immédiatement !* »). Mais ils peuvent aussi accompagner un « acte valorisant pour la face* » (remerciement, compliment, vœu, etc.), auquel cas le renforçateur est au contraire mis au service de la politesse (« *Merci infiniment* », « *Tu es vraiment ravissante* », « *Je vous souhaite de tout mon cœur d'excellentes vacances* »).

La panoplie des adoucisseurs et des intensifieurs, en français comme dans la plupart des langues, est riche et diversifiée. Ces procédés jouent en effet un rôle fondamental dans le système de ménagement/valorisation des faces des interlocuteurs, garant du bon fonctionnement de l'interaction.

► Acte de langage indirect, Euphémisme, Face, Litote, Politesse

C. K.-O.

Adresse (termes d'—)

Par **termes d'adresse**, on entend l'ensemble des expressions dont le locuteur dispose pour désigner son allocutaire (alors que les **appellatifs** peuvent désigner aussi bien le délocuté, voire le locuteur). Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer la « deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la déixis*, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « déixis personnelle » et de la « déixis sociale »). Par exemple, pour reprendre les termes de R.W. Brown et A. Gilman (1960), les formes *Tu* et *Vous*, employées concurremment en français pour désigner un allocutaire singulier, s'opposent de la façon suivante : si leur usage est réciproque, T et V s'opposent selon l'axe de la « distance », V exprimant une grande distance, et T une distance plus réduite (familiarité, intimité, solidarité) ; si leur usage est non-réciproque, T et V expriment une différence de statut hiérarchique entre les interlocuteurs (axe du « pouvoir »).

PRONOMS ET NOMS D'ADRESSE

Les termes d'adresse se répartissent en deux grandes catégories :

- **Les pronoms d'adresse** : le français ne connaît que deux formes, *Tu* et *Vous* (sans parler du cas très particulier de l'« illoïement », c'est-à-dire de l'utilisation d'une forme de troisième personne pour désigner son interlocuteur, exemple : « Qu'est-ce qu'elle veut [la dame] ? »), alors que d'autres langues possèdent un paradigme plus riche de pronoms d'adresse (quant à l'anglais ou l'arabe, ils se contentent d'une forme unique). Les principes qui président au choix de l'une ou l'autre de ces deux formes sont difficiles à expliciter, impliquant de nombreux

facteurs hétérogènes (âge des interlocuteurs, type de lien social, degré de connaissance, caractéristiques de la situation communicative, etc.).

- **Les noms d'adresse**, qui comportent de nombreuses sous-classes (André-Larochebouvy 1980, Braun 1988) : *noms propres* (prénoms et/ou noms de famille, diminutifs et surnoms), *termes de parenté* (d'un usage limité en français, mais très fréquents dans de nombreuses langues comme le vietnamien, où ils s'emploient avec une valeur métaphorique aussi bien que littérale), *titres*, *termes de profession*, *termes affectueux* ou *injurieux*, ainsi bien sûr que ces appellatifs « passe-partout » que sont *Monsieur / Madame / Mademoiselle*, et que certains assimilent à des titres, ce qui n'a d'autre justification qu'historique.

Le choix de telle ou telle forme au sein du paradigme des noms d'adresse obéit également à des règles floues et variables (il n'y a pas de corrélation automatique entre tel type de relation – collègues, parent / enfant, professeur / élève – et telle forme d'adresse) et peut prêter à négociation* entre les interlocuteurs. Outre le type de terme à utiliser, le problème se pose de savoir dans quelle condition il convient de recourir à un terme d'adresse (c'est-à-dire avec quel acte de langage, et dans quelle situation).

FONCTIONS DES TERMES D'ADRESSE

Les termes d'adresse ont des fonctions diverses : interpellation et désignation de l'interlocuteur, marquage de fin d'un tour* de parole et désignation du « successeur », marquage de la relation, etc. Comme ce sont des unités directement liées au contexte social, il n'est pas étonnant que leur système *varie considérablement d'une culture à l'autre* – dans la plupart des langues, le système des formes de l'adresse est beaucoup plus riche et complexe que le nôtre, en particulier dans les langues asiatiques où ces formes sont indissociables de l'ensemble des procédés « honorifiques » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 18 sq.) –, mais aussi *diachroniquement*. C'est ainsi que Brown et Gilman ont montré (1960 : 266) que, dans nos sociétés occidentales, on assiste à partir du XIX^e siècle à l'installation progressive d'une « forte idéologie égalitaire visant à supprimer toute expression conventionnelle d'une asymétrie de pouvoir » (recul des titres, raréfaction des situations marquées par un usage dissymétrique du pronom

d'adresse), et corrélativement, sur l'axe horizontal, à une tendance à la diminution de la distance (ce qu'ils résument par la formule « *shift from power to solidarity* »). En France, il semble bien en outre (en l'absence de toute étude précise sur la question) que l'on assiste aujourd'hui à une raréfaction notable de l'emploi des noms d'adresse : dans bien des situations communicatives, la salutation et le remerciement ne s'accompagnent plus automatiquement d'un nom d'adresse comme le recommandent grammaires et traités de savoir-vivre (en revanche, le nom d'adresse apparaît volontiers aux côtés d'un reproche, d'une protestation ou d'une réclamation, c'est-à-dire qu'il a souvent une connotation polémique).

En dépit de cette *crise* relative des termes d'adresse en français, ceux-ci jouent toujours un rôle fondamental pour le marquage de la relation* interpersonnelle.

► Déixis, Relation interpersonnelle

C. K.-O.

Allocutaire ☞ Destinataire

Allocutif (acte -) ☞ Locutif (acte -)

Altérité (principe d'-)

Cette notion est issue de la philosophie où elle sert à définir l'être dans une relation qui est fondée sur la différence : le *moi* ne peut prendre conscience de son être-*moi* que parce qu'il existe un *non-moi* qui est autre, qui est différent. Il s'oppose alors au concept d'*identité* qui signifie que la relation entre deux êtres est conçue sur le mode du *même*. Ricœur, pour sa part, « met en couple l'altérité avec l'ipséité [de sorte] qu'elle puisse être constitutive de l'ipséité elle-même » (1990 : 13).

En analyse du discours, ce terme est repris avec cette même définition appliquée à la relation de communication. Il est employé par Charaudeau (1995 b) dans l'expression *principe d'altérité* (parfois, *principe d'interaction*, 1993 a) pour désigner l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage (avec les principes d'*influence**, de *régulation** et de *pertinence**). Ce principe définit l'acte de langage comme un acte d'échange entre deux partenaires que sont en l'occur-

rence le sujet* communiquant (*je*) et le sujet* interprétant (*tu*). Ceux-ci se trouvent dans une relation interactionnelle non-symétrique du fait qu'ils remplissent chacun un rôle différent : l'un de production du sens de l'acte de langage, l'autre d'interprétation du sens de cet acte. « Il s'instaure donc entre les deux partenaires un regard évaluateur de réciprocité qui postule l'existence de l'autre comme condition pour la construction de l'acte de communication dans lequel se *co-construit* le sens » (1995 a).

► Influence (principe d'-), Pertinence (principe de -), Régulation (principe de -)

P. C.

Ambiguïté

L'*ambiguïté* est un phénomène lié à la mise en discours d'un énoncé. Ce phénomène se produit lorsqu'une même phrase présente plusieurs sens et est donc susceptible d'être interprétée de diverses façons.

L'ambiguïté peut avoir des causes diverses. Elle peut être d'ordre *lexical* du fait de la *polysémie* des mots (un signifiant ayant plusieurs signifiés). Ainsi, la phrase « J'ai une nouvelle *cuisinière* » sera ambiguë si le sujet interprétant ne sait pas à quoi référer « *cuisinière* » (une personne ou un objet). Elle peut également être d'ordre *syntactique*, dans la mesure où, cette fois, c'est la construction de la phrase qui est en cause, lorsque celle-ci ne révèle pas dans sa structure de surface à quelle construction sous-jacente elle correspond. Ainsi, la phrase « L'amour des parents » ne dit pas de façon explicite s'il s'agit de « l'amour que les parents portent aux enfants » ou de « celui que les enfants portent aux parents » ; de même, « Pierre a fait danser les filles » ne dit pas si « Pierre a dansé avec les filles » ou s'« il a fait en sorte qu'elles dansent en jouant de la musique ».

En analyse du discours, on peut parler d'*ambiguïté discursive* lorsqu'elle porte non pas sur le sens des mots du lexique ou de la construction phrastique, mais sur le sens implicite*. En effet, un même énoncé peut avoir une signification différente selon l'inférence* que l'on est conduit à produire pour l'interpréter. Par exemple, le seul énoncé « J'ai trente ans » ne permet pas de comprendre si le sujet parlant dit qu'il est « vieux » ou « jeune ». S'il s'agit d'un *sportif*, il y a des

chances pour que le locuteur signifie implicitement « qu'il est déjà vieux et qu'il doit se retirer de la compétition » ; mais s'il s'agit d'un *artiste*, il est probable qu'il voudra signifier « qu'il est encore jeune et qu'il a devant lui des années d'activité artistique ». L'ambiguïté discursive est donc constitutive de tout fait de communication, car il n'y a pas d'acte de discours qui ne soit porteur d'un ou de plusieurs implicites. Le phénomène de *désambiguïsation* consiste, par voie de conséquence, à produire des inférences* qui, en s'appuyant sur des indices contextuels et du savoir préalablement enregistré en mémoire, construisent les implicites prévus par le sujet parlant. Ce phénomène est lié à l'implication* et l'explicitation*.

► Explicitation / implication, Implicite, Inférence

P. C.

Analogie

Concept employé dès l'Antiquité classique, dans les premières discussions sur la grammaire (Baratin 1989), et qui désigne les ressemblances de toute nature entre les éléments d'une langue.

Pour Aristarque et l'école d'Alexandrie, l'analogie définit le caractère régulier des langues naturelles. Celui-ci se manifeste à des groupements de formes, les paradigmes, qui présentent des rapports de ressemblance stables : dans les déclinaisons nominales ou la flexion verbale, les variations des formes des signes linguistiques sont prévisibles et ces formes sont déductibles les unes des autres (*rosa / rosam, aquila / aquilam*). À l'opposé, les grammairiens anomalistes mettaient en avant la complexité des langues et leur caractère fortement irrégulier. Dans son *De lingua latina* (45-44 av. J.-C.), au livre VIII, Varron se fait l'écho de ce débat. C'est ce point de vue analogique qui explique pourquoi, d'une certaine manière, F. de Saussure pose le concept de parole* individuelle comme non descriptible, précisément parce que celle-ci semble imprévisible. Le concept de discours*, fondateur des champs disciplinaires nommés d'après lui, pose au contraire que les discours peuvent être abordés en tant que présentant des régularités qui ne sont pas cependant celles du système de la langue.

Dans l'analyse de données textuelles, l'examen des réalisations sémantiques relevant de l'analogie constitue une entrée descriptive souvent très éclairante. Dans un corpus donné, on peut examiner sys-

tématiquement les relations spécifiques entre certains objets de discours (par exemple dans le cadre d'une définition, d'une explication*, d'une reprise dans des chaînes anaphoriques*) ou décrire les actualisations linguistiques de certains d'entre eux dans le cadre de ces catégories rhétoriques : celles-ci enregistrent à leur manière le fait, fondamental pour l'analyse, que les discours construisent leurs systèmes de coréférence, lesquels traduisent linguistiquement des représentations sociales ou idéologiques. Ainsi, la quantification ou la définition* (dans un cadre discursif) peuvent s'effectuer au moyen de tropes de nature analogique. Par exemple, dans les discours scientifiques des médias quotidiens, on rencontre des formulations comme « La loi de Hubble décrit l'univers comme une outre qui s'enfle avec le temps » (*Le Monde*, 23 avril 1997). Dans les discours de divulgation des connaissances scientifiques, on relève l'utilisation d'éléments lexicaux, retenus pour leur valeur éclairante et donc non spécifiques à la discipline. Ils sont censés appartenir à l'expérience du lecteur et ainsi mieux expliciter des concepts supposés inconnus de celui-ci par des mots ou des représentations familières. Plus généralement, l'analogie joue discursivement un rôle d'illustration, d'exemple ou de preuve, puisqu'elle a partie liée avec l'explication*, bien qu'elle s'en distingue (Grize 1990 : 96-109). Certains discours peuvent même être sous-tendus par des analogies fondatrices, qui ont partie liée avec les stéréotypes*. Pour N. Charbonnel (1993), le discours sur l'éducation, indépendamment des époques ou du niveau théorique, est structuré par une dizaine d'analogies récurrentes : *l'éducation* est présentée comme *un combat, une architecture*, comme jouant le rôle de la *lumière*.

ANALOGIE, MÉTAPHORE ET MÉTONYMIE

Tropes* de la rhétorique classique très connus, qui ont donné lieu à d'innombrables théorisations, ces figures caractérisent des relations analogiques particulières créées en discours ou stabilisées en lexique. La *métaphore** est la figure par laquelle on désigne un référent en utilisant un autre signe que celui qui le désigne couramment, par une comparaison sous-entendue comme on la définit d'ordinaire (le printemps de la vie = la jeunesse) ; la *métonymie** consiste à désigner un référent par un signe qui est distinct du signe habituellement employé mais qui lui est lié par un rapport définissable (comme partie pour le tout : *toit* pour *maison*, ou contenant pour le contenu : *boire un verre*)

(Le Guern 1973). Pour décrire le lexique, on peut utiliser les rapports de métaphore ou de métonymie ou, récemment, des relations analogiques d'un autre ordre, qui permettent d'identifier des combinatoires préférentielles en langue, sorte de clichés du discours apparentés aux locutions. Ainsi, dans des formulations comme : *pluie / diluvienne, pleurer / à chaudes larmes, reproche / grave, diluvienne est à pluie ce que grave est à reproche*, une expression lexicale de la quantité ; ce qui conduit à postuler l'existence d'une « fonction » intensité (Mel'cuk 1993 : 89) qui se fonde sur des rapports analogiques identiques.

On privilégie volontiers la métaphore dans la description de certains discours. Par exemple, elle sert souvent à caractériser les textes scientifiques, à la fois comme manipulation scientifiquement non contrôlée des destinataires ou comme moyen, légitime sur le plan didactique tout autant qu'heuristique, de transmettre ou de diffuser les connaissances : « La métaphore [...] est un "catalyseur" de compréhension. Elle "parle" à l'imagination, elle visualise, incarne, spécifie ce qui, selon le jugement du rédacteur, ne peut être "saisi" intellectuellement autrement » (Loffler-Laurian 1994 : 78).

► Paradigme définitionnel / désignationnel

J.-C. B.

Analyse automatique du discours

Le syntagme « *analyse automatique du discours* » renvoie d'abord au titre du livre de M. Pêcheux paru en 1969 (désormais AAD). Cet ouvrage, comme ceux qui suivront, constitue une mise en question des intuitions de la lecture empirique : le travail critique proposé s'appuie à la fois sur les procédures automatisées de l'informatique, sur la linguistique de Z.S. Harris et sur une théorie globale de l'interprétation articulant linguistique, psychanalyse et matérialisme historique. M. Pêcheux dénonce les illusions du sujet parlant (et celles de la sémantique qui les redouble en considérant qu'un texte communique un sens que le lecteur peut dégager à partir de la combinatoire des mots et des phrases de ce seul texte). L'analyse de discours permet au contraire d'avancer l'idée que le sens dépend de la formation* discursive à laquelle le texte appartient. Pour repérer ces correspondances entre formations discursives et interprétations, il faut constituer en corpus* un ensemble de textes permettant de confronter des effets de sens hétérogènes. Ce premier modèle (« AAD 69 ») se focalise sur des

discours doctrinaires stables et clôturables (Pêcheux 1983). Du point de vue des outils d'analyse, cette AAD 69 adopte l'analyse harrissienne qui dégage des classes d'énoncés élémentaires en relation de paraphrase* sans tenir aucun compte de l'énonciation.

Les années 80 voient la critique du recours homogénéisant aux procédures de Z.S. Harris et la place de plus en plus importante faite à la problématique de l'hétérogénéité* : J.-J. Courtine et J.-M. Marandin (1981), J.-J. Courtine (1981) ou J. Authier-Revuz (1982 a), suivis par beaucoup d'autres, explorent systématiquement l'intrication entre une formation discursive et son extérieur, mettant en cause la possibilité même d'une exploration structurale du corpus. Alors que la méthode harrissienne obligeait à « délinéariser » les corpus, la nouvelle AAD alterne des moments d'analyse linguistique syntaxique (analyseur Deredec dans Plante 1988) et des moments d'analyses séquentielles abordant l'étude de la construction d'objets discursifs (Marandin 1986) et faisant une place importante à l'hétérogénéité énonciative (formes d'hétérogénéité montrée et d'hétérogénéité constitutive étudiées par J. Authier-Revuz). Le dernier article de M. Pêcheux (1984) se penche sur la tension (« miroitement ») entre les effets de sens des deux analyses possibles d'une même forme syntaxique.

► Conditions de production, Corpus, Formation discursive, Matérialité discursive, Méthode harrissienne

S. B.-R.

Analyse conversationnelle

Analyse conversationnelle est l'expression utilisée en français pour traduire *Conversation Analysis*, expression désignant un courant de l'ethnométhodologie* qui s'est développé aux États-Unis à la fin des années 70 à l'instigation de H. Sacks et ses collaborateurs (E. Schegloff, G. Jefferson).

Malgré ce sens extrêmement précis, un certain flottement peut parfois entourer ce terme, et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, l'emploi étendu qui y est fait du mot *conversation**, employé ici comme générique. Par ailleurs, *analyse conversationnelle* a pu être utilisé pour désigner des modes d'analyse des échanges verbaux authentiques, relevant d'autres traditions que l'ethnométhodologie, en particulier de l'analyse de discours. Ces deux approches du même

objet se distinguent sur différents points (discutés en détail dans Levinson 1983), qui concernent, outre leur origine disciplinaire (sociologie ou linguistique), leurs **méthodes** : approche déductive, fondée sur la délimitation d'unités et de catégories dont on cherche à formuler les règles d'enchaînement et de composition pour l'analyse de discours ; approche inductive, fondée sur le repérage de régularités et de récurrences dans la construction collaborative et ordonnée des échanges produits en situation pour l'analyse conversationnelle (cette mise en contraste est aussi discutée dans Coulthard et Brazil 1992, Moeschler et Reboul 1994). Afin d'éviter ces confusions, il est sans doute préférable de réserver *analyse conversationnelle* pour *Conversation Analysis*, et d'employer d'autres termes pour d'autres traditions d'analyse : analyse des interactions verbales – expression choisie par exemple dans les titres de P. Bange (éd., 1987), C. Kerbrat-Orecchioni (1990/92/94) –, analyse du discours en interaction, analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales ; l'École de Genève, quant à elle, comme on le voit dans le titre de l'ouvrage de 1985 (*L'Articulation du discours en français contemporain*), ne distingue pas les conversations des autres formes de discours, ainsi que l'explique E. Roulet : « J'utilise le terme discours de manière générique pour désigner tout produit d'une interaction à dominante langagière, qu'il soit dialogique ou monologique, oral ou écrit, spontané ou fabriqué, dans ses dimensions linguistiques, textuelle et situationnelle » (1999 : 188).

Considérant la parole (talk) comme une activité centrale de la vie sociale, l'analyse conversationnelle se concentre sur la façon dont elle est organisée dans les échanges quotidiens. La question centrale est celle de l'ordre co-élaboré par les participants à une rencontre pour l'accomplissement des actions. Elle conduit d'une part à décrire des *arrangements locaux*, qu'il s'agisse des *procédures d'organisation*, telles celles à l'œuvre dans l'alternance des tours* de parole, ou des *procédures de séquentialisation*, telles celles qui régissent le fonctionnement de la paire* adjacente, mettant ainsi en évidence le caractère ordonné des conversations et autres types d'interactions. D'autre part, à travers la description de ces procédures, elle montre comment les participants à une interaction sont mutuellement orientés et se rendent mutuellement intelligible ce qu'ils sont en train de faire.

Sur le plan des méthodes, l'analyse conversationnelle se fonde sur l'enregistrement d'interactions naturelles dans des situations variées,

ce qui explique la très large part accordée dans les ouvrages relevant de ce courant de recherche aux procédures de constitution des corpus (enregistrement et surtout transcription). Cette base méthodologique est essentielle puisque, résolument inductive, l'analyse conversationnelle part des données et refuse les catégorisations préliminaires que pourrait effectuer l'analyste : ce sont celles effectuées par les participants qu'elle entend au contraire mettre au jour.

Par ces deux postulats méthodologiques – l'approche inductive et la prééminence accordée à la séquentialisation dans la description –, l'analyse conversationnelle se distingue tant de l'analyse de discours, que des approches interactionnistes inspirées par E. Goffman qui, à côté des contraintes de systèmes (qui s'apparentent à la séquentialité), accorde une place importante, voire prédominante, aux contraintes rituelles* (voir par exemple B. Conein 1987, qui compare ces deux approches sur le traitement de la salutation ; voir aussi les deux conceptions de la réparation*).

► **Conversation, Ethnométhodologie, Interaction, Paire adjacente, Réparation, Séquence, Tour de parole**

V. T.

Analyse de contenu

L'analyse de contenu est chronologiquement antérieure à l'analyse de discours qui s'est en partie construite en opposition à elle. Forte dans les années 70, l'antinomie entre les deux approches s'est aujourd'hui atténuée et il n'est pas rare que des études essaient de concilier les deux méthodes.

L'analyse de contenu est née aux États-Unis au début du siècle dans le cadre des recherches empiriques sur les effets de la communication et de la sociologie fonctionnaliste des médias. C'est dans les années 40-50 que Lasswell, Berelson et Lazarsfeld en systématisent les règles et que Berelson en donne une définition devenue célèbre : « L'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication » (Bardin 1993 : 21). Les deux opérations fondamentales de l'analyse de contenu sont la précatégorisation thématique des données textuelles et leur traitement quantitatif, généralement informatique, comme en témoigne dès 1966 le célèbre *General*

Inquérir, premier ouvrage d'importance à traiter des procédures automatisées de recherche. Cette conception et cette pratique, très normatives et limitatives, de l'analyse de contenu, sont restées dominantes en France jusque dans les années 70 et ont surtout été utilisées dans le cadre d'études de marketing ou d'enquêtes.

En France, l'analyse de discours des années 70 s'est conçue comme une extension de la linguistique au domaine du discours. Articulant théories de la langue*, du discours*, de l'inconscient et des idéologies*, elle fut le plus souvent très critique à l'égard de l'analyse de contenu. Les reproches portaient d'abord sur la neutralisation des différences entre signifiants et l'absence de prise en compte de la structuration des textes : « [...] ces études négligent le niveau discursif en tant que tel, comme si les idéologies ne se donnaient pas aussi en tant que système de représentations dans des discours et comme si l'ordre du discours, sa structure, ne comportait pas d'implication idéologique » (Robin 1973 : 61). Mais ils portaient aussi sur les *a priori* implicites de la catégorisation des données textuelles : « Autre danger ensuite, celui du redoublement de l'évidence idéologique. Si les notions sont données dans la transparence de leur sens, il ne sera pas possible de les expliquer, de les analyser, d'en rendre compte. Il ne restera qu'à se lover dans l'intérieur du système idéologique qu'on est censé expliquer et le redoubler au plan de la paraphrase – ce silence bavard – en acceptant sans questionnement le jeu de ses évidences et de ses représentations » (Robin 1973 : 63).

Les années 80 et 90 ont connu une double évolution : celle d'abord de l'analyse du discours, marquée par la diversification des approches linguistiques, l'intérêt pour des corpus médiatiques et d'enquête et la montée des études de commande, mais aussi celle de l'analyse de contenu qui s'est largement ouverte à d'autres techniques que l'analyse catégorielle, dont certaines d'inspiration linguistique. Analyses de l'énonciation (D'Unrug 1974), de l'expression et de l'évaluation, parce qu'elles utilisent des indicateurs d'ordre formel tout en visant des inférences d'ordre social ou psychologique, ont ainsi fait le lien entre analyse de discours et analyse de contenu (Bardin 1993 : 4^e partie). Il n'est donc pas rare aujourd'hui que, reprenant en cela une pratique inaugurée par *Des tracts en politique* (Demonet et al. 1978), des recherches portant sur de vastes corpus combinent des variantes de l'analyse de contenu, comme l'analyse propositionnelle du discours (Ghiglione et

Blanchet 1991), et des études traitant des actes* de langage, de l'énonciation*, des modalisations*, etc. (CAD 1999).

► Analyse du discours

S. B.

Analyse du discours

Discipline relativement récente qui constitue l'objet de ce dictionnaire, l'**analyse du discours** se voit attribuer des définitions les plus variées : *très larges*, quand on la considère comme un équivalent d'« étude du discours », ou *restrictives* quand, distinguant diverses disciplines qui prennent le discours pour objet, on réserve cette étiquette à l'une d'elles.

HISTORIQUE

Il est difficile de retracer l'histoire de l'analyse du discours puisqu'on ne peut pas la faire dépendre d'un acte fondateur, qu'elle résulte à la fois de la *convergence* de courants récents et du *renouveau* de pratiques d'études des textes très anciennes (rhétoriques*, philologiques ou herméneutiques).

Le terme même d'« analyse du discours » est issu d'un article de Z.S. Harris (1952), qui entendait par là l'extension des procédures distributionnelles à des unités transphrastiques. Il faut attendre le milieu des années 60 pour que se dessinent les courants qui vont façonner l'actuel champ de l'analyse du discours. On signalera en particulier l'ethnographie* de la communication (Gumperz et Hymes 1964), l'analyse* conversationnelle d'inspiration ethnométhodologiste* (Garfinkel 1967), l'École* française ; à cela s'ajoute le développement des courants pragmatiques*, des théories de l'énonciation* et de la linguistique* textuelle. Il faut aussi accorder une place à des réflexions venues d'autres domaines, telle celle de M. Foucault (1969 b) qui déporte l'histoire des idées vers l'étude des dispositifs énonciatifs, ou celle de M. Bakhtine, pour ce qui concerne en particulier les genres* de discours et la dimension dialogique* de l'activité discursive.

DÉFINITIONS

Certains chercheurs, à l'instar de Z.S. Harris, appellent « analyse du discours » ce qu'on désigne aussi par « linguistique textuelle ». C'est

le cas de M. Charolles et B. Combettes (1999) ou d'A. Reboul et J. Moeschler, qui contestent d'ailleurs sa légitimité : « La motivation de l'analyse de discours est double : les phrases contiennent des éléments qui ne peuvent s'interpréter au niveau de la phrase elle-même et l'interprétation d'un discours donné ne se réduit pas à la somme des interprétations des phrases qui le composent » (1998 : 13).

Mais en général, comme dans le présent dictionnaire, on rapporte plutôt l'analyse du discours à la relation entre texte et contexte. On ne parle donc pas d'analyse du discours pour des travaux de pragmatique*, ceux d'O. Ducrot par exemple, qui portent sur des énoncés décontextualisés.

L'analyse du discours comme étude du discours. Si elle est conçue comme étude du discours, sans spécification plus précise, « l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles » (Van Dijk 1985 : 1, 2), l'analyse du discours apparaît comme la discipline qui étudie le langage comme activité ancrée dans un contexte produisant des unités transphrastiques, comme « utilisation du langage à des fins sociales, expressives et référentielles » (Schiffrin 1994 : 339). Dans ces conditions, l'analyse du discours fait coexister des « approches » (Schiffrin 1994) très diverses : analyse de la conversation, ethnographie de la communication, sociolinguistique interactionnelle (J. Gumperz), etc.

L'analyse du discours comme étude de la conversation. Surtout dans les pays anglo-saxons, beaucoup, considérant le discours comme une activité fondamentalement *interactionnelle*, identifient plus ou moins analyse du discours et analyse conversationnelle. À l'intérieur de l'analyse conversationnelle, S.C. Levinson (1983) oppose deux courants : l'*analyse du discours* (« *discourse analysis* ») fondée sur une analyse linguistique hiérarchique des textes conversationnels, et l'*analyse conversationnelle* (« *conversation analysis* ») proprement dite, qui serait dans la mouvance de l'ethnométhodologie*. Le premier courant serait représenté par des linguistes comme J.Mc.H. Sinclair et R.M. Coulthard (1975) ou les premiers travaux de l'École de Genève (Roulet et al. 1985). Cette distinction est reprise par J. Moeschler et A. Reboul (1994).

L'analyse du discours comme point de vue spécifique sur le discours. Dans les nombreux travaux inspirés du linguiste britannique M.A.K. Halliday, le but ultime de l'analyste du discours est « à la fois

de mettre en évidence et d'interpréter la relation entre les régularités du langage et les significations et les finalités ("*purposes*") exprimées à travers le discours » (Nunan 1993 : 7). Mais on n'est pas obligé de raisonner en termes de « finalité » pour y voir une discipline qui ne se réduit ni à l'analyse linguistique d'un texte ni à une analyse sociologique ou psychologique du « contexte ». Pour D. Maingueneau, l'analyse du discours n'a pour objet « ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication », mais doit « penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés » (1991 / 1997 : 13). Dans cette perspective, l'analyse du discours a affaire de manière privilégiée avec les genres* de discours. Ainsi entendue comme une des disciplines qui étudient le discours, l'analyse du discours peut s'intéresser aux mêmes corpus que la sociolinguistique, l'analyse conversationnelle, etc., mais, tout en s'appuyant sur elles, avec *un point de vue différent*. L'étude d'une consultation médicale, par exemple, amène à prendre en compte les règles du dialogue (objet de l'analyse conversationnelle), les variétés langagières (objet de la sociolinguistique), les modes d'argumentation (objet de la rhétorique*), etc., mais ces divers apports sont intégrés à une recherche dont la visée est distincte.

L'analyse du discours étant située au carrefour des sciences humaines, elle est très instable. Il existe des analystes du discours plutôt sociologues, d'autres plutôt linguistes, d'autres plutôt psychologues. À ces divisions s'ajoutent des divergences entre de multiples courants. Ainsi, aux États-Unis, l'analyse du discours est-elle très marquée par l'anthropologie. Indépendamment des préférences personnelles de tel ou tel chercheur, il existe des affinités naturelles entre certaines sciences sociales et certaines disciplines de l'analyse du discours : entre ceux qui travaillent sur les médias et la sociologie ou la psychologie sociale, entre ceux qui étudient les conversations et l'anthropologie, entre ceux qui étudient les discours constituants* et l'histoire ou la philosophie, etc.

Parfois, dans la littérature francophone, on cherche à établir une distinction entre « analyse *du* discours » et « analyse *de* discours », mais elle ne s'est pas imposée. J.-M. Adam (1999 : 40), de son côté, propose de distinguer entre « analyse *DE / DU* discours », qui serait « une théorie générale de la discursivité », et « analyse *DES* discours attentive à la diversité des pratiques discursives humaines ».

QUELQUES GRANDS PÔLES

Les corpus de l'analyse du discours se sont diversifiés progressivement. On assiste à un décloisonnement généralisé des recherches. Cela tient à l'ouverture d'un dialogue entre les différentes disciplines qui travaillent sur le discours et entre les divers courants d'analyse du discours. On peut néanmoins distinguer quelques grands pôles : (1) les travaux qui inscrivent le discours dans le cadre de l'*interaction** sociale ; (2) les travaux qui privilégient l'étude des *situations** de communication langagière, et donc l'étude des genres de discours ; (3) les travaux qui articulent les fonctionnements discursifs sur les conditions de *production* de connaissances ou sur des *positionnements idéologiques* ; (4) les travaux qui mettent au premier plan l'*organisation textuelle* ou le repérage de *marques* d'énonciation.

En outre, nombre de recherches qui se réclament de l'analyse du discours ne visent pas en priorité à comprendre des fonctionnements discursifs mais se contentent d'étudier des phénomènes très localisés pour élaborer des interprétations sur des *corpus idéologiquement sensibles*. Dans ce cas, les connaissances que livre l'analyse du discours sont mises au service d'une visée militante. L'École française des années 60 avait ainsi une visée militante, appuyée sur une théorie du discours d'inspiration psychanalytique et marxiste. Le courant plus récent d'« analyse critique du discours » (*Critical Discourse Analysis*) vise à étudier – pour les faire évoluer – les formes de pouvoir qui s'établissent à travers le discours entre les sexes, les races, les classes sociales... (Van Dijk 1993, Wodak 1996, 1997). Dans un cadre théorique différent, citons les travaux de G.-E. Sarfati sur l'antisémitisme (1999). Démarche qui rencontre l'inévitable interrogation : la mise au jour d'une idéologie dans les textes n'implique-t-elle pas une autre idéologie chez l'analyste ? (Widdowson 1995, de Beaugrande 1999).

ÉMERGENCE D'UNE DISCIPLINE

Certains sont tentés de ne voir dans l'analyse du discours qu'un espace transitoire, un champ parasite de la linguistique, de la sociologie ou de la psychologie, qui seraient, elles, de véritables disciplines. D'autres, inspirés en particulier par l'École française, y voient une sorte d'espace critique, de lieu d'interrogation et d'expérimentation où peuvent se formuler en se déplaçant les problèmes que rencontrent

les disciplines constituées ; dans ce dernier cas, son statut se rapprocherait de celui de la philosophie. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit moins d'une véritable discipline que d'un espace de problématisation. Mais l'histoire de l'analyse du discours depuis les années 60 montre que le caractère disciplinaire de l'analyse du discours n'a fait que se renforcer. S'il est indéniable qu'au début elle a surtout eu une portée critique, elle a progressivement élargi son champ d'étude à l'ensemble des productions verbales, développé un appareil conceptuel spécifique, fait dialoguer de plus en plus ses multiples courants et défini des méthodes distinctes de celles de l'analyse* de contenu ou des démarches herméneutiques traditionnelles.

L'existence même d'une discipline comme l'analyse du discours constitue un phénomène qui n'est pas anodin : pour la première fois dans l'histoire, *la totalité* des énoncés d'une société, appréhendée dans la multiplicité de leurs genres, est appelée à devenir objet d'étude. Mouvement qui implique lui-même qu'il existe un « ordre du discours » spécifique : « Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas de neutraliser le discours, d'en faire le signe d'autre chose et d'en traverser l'épaisseur pour rejoindre ce qui demeure silencieusement en deçà de lui, c'est au contraire de le maintenir dans sa consistance, de le faire surgir dans la complexité qui lui est propre » (Foucault 1969 b : 65).

► Analyse conversationnelle, Analyse de contenu, Discours, Ethnographie de la communication, École française d'analyse du discours, Ethnométhodologie

D. M.

Analytique (approche –) ➡ École française d'analyse du discours

Anaphore

La question de l'anaphore (du grec *ana-* « vers le haut », « en arrière », et *-phorein* « porter ») appartient à celle plus générale des chaînes* de référence, de la cohésion* textuelle et de la progression* thématique. L'étude des relations anaphoriques constitue l'un des objectifs majeurs de la grammaire* de texte. L'anaphore recouvre un type de relation symétrique de la cataphore*. Certains auteurs (Maillard 1974) appellent *diaphore* le phénomène qui subsume ces

relations. L'usage est cependant répandu d'utiliser *anaphore* comme étiquette unique pour renvoyer aux deux.

Traditionnellement, depuis É. Benveniste, on oppose l'emploi *anaphorique* d'une expression à son emploi *déictique**. L'anaphore peut se définir comme la mise en relation interprétative, dans un énoncé ou une suite d'énoncés, d'au moins deux séquences, la première guidant l'interprétation de l'autre ou des autres. Deux conceptions de ce phénomène s'opposent : l'une voit dans l'anaphore un phénomène *textuel*, l'autre surtout une mise en relation *cognitive-ment déterminée*.

DEUX CONCEPTIONS DE L'ANAPHORE

La conception textuelle définit une expression anaphorique « comme une expression dont l'interprétation référentielle dépend d'une autre expression (ou d'autres expressions) mentionnée dans le texte et généralement appelée son *antécédent* » (Kleiber 1993 a : 22). La relation entre les deux expressions est orientée, l'anaphorisé se situant obligatoirement *avant* l'anaphorique dans le texte. Elle est à l'origine de la conceptualisation de la cataphore, définie comme une relation inversée positionnellement : l'expression reformulante *précède* dans le texte le reformulé.

La relation entre l'antécédent et l'anaphorique peut ne pas relever de la coréférence* : « Jean a mis son manteau et Paul *le sien* » ou bien « La voiture est en panne. *La suspension* a lâché » (Corblin 1985). Toutefois, l'interprétation référentielle de l'anaphorique doit nécessairement prendre en compte celle de son antécédent. Cette dernière exigence, trop puissante, interdit de considérer comme anaphoriques les phrases elliptiques du type « Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité. – Je n'ai d'ailleurs pas tellement aimé » (Corblin 1985), appelées également *anaphore zéro*, du fait que la position anaphorique n'est pas remplie par du matériau lexical. Ceci a conduit à une définition plus large du phénomène : « On a donc anaphore lorsqu'une structure manifeste *in situ* une incomplétude déterminée pour une position ; cela ne peut se concevoir naturellement que par *comparaison* avec une structure complète [...]. Le *moteur* de l'anaphore serait la nécessité de se ramener, grâce au contexte, à une structure complète à chaque fois que celle-ci ne l'est pas » (Corblin 1985). Toutefois, pour G. Kleiber (1993 a), cette nécessité ne se suffit pas à elle-même, le

mécanisme interprétatif doit aussi prendre en compte les propriétés *lexicales et syntaxiques* des expressions mises en relation.

La conception cognitive s'appuie sur le critère de « saillance préalable » (Kleiber 1993 a : 25) : le référent est déjà connu de l'interlocuteur car présent dans la mémoire immédiate (*univers de discours* pour Lyons 1980 ; « mémoire discursive » pour Berrendonner 1986 ; « modèle du discours » pour Cornish 1986, 1988, 1990). L'avantage de cette conception est de renoncer à la nécessité d'un détour par une séquence antérieure et donc d'admettre comme anaphoriques des énoncés rejetés par la précédente approche (« *Il est encore en retard !* »). Ainsi, elle généralise le traitement de certaines séquences pronominales et plus généralement admet comme anaphoriques les emplois que la conception classique n'envisage que comme déictiques. La saillance préalable du référent peut être fournie par le cotexte, le contexte situationnel ou bien les connaissances partagées des protagonistes. Toutefois, ici encore, la structure lexico-sémantique des séquences mises en présence doit être prise en compte. Ceci permettrait d'expliquer pourquoi, face à « *Elle tient* » (elle = « la neige »), on ne peut avoir « *Il neige et elle tient* » (Kleiber 1993 a : 28).

Avec ces deux conceptions, l'identification de l'antécédent s'appuie soit sur les données *textuelles et discursives*, soit sur des informations fournies par le *contexte extralinguistique* et/ou ressortissant aux *connaissances partagées* des locuteurs. Elle s'appuiera soit sur les règles *sémantiques et syntaxiques* de construction des phrases (accord en genre, en nombre, position référentielle, proximité des données thématiques), soit sur le principe de *pertinence*. Kleiber (1993 a : 30 sq.) souligne les excès d'une démarche pragmatique, en ce qu'elle viserait à valider des anaphores parfaitement transparentes mais par ailleurs agrammaticales : « *Il neige et elle tient* » ; « *Nous arrivâmes dans un village. Cette église était située sur une hauteur* ».

PLUSIEURS TYPES D'ANAPHORES

Dans l'anaphore pronominale, l'anaphorisé est une séquence linguistique (syntagme) et l'anaphorique un pronom : « Paul avait froid. *Il* avait oublié de mettre son pull ». Usuellement, on considère que certains pronoms, dits *représentants*, reprennent un groupe nominal antécédent. Toutefois, comme l'ont démontré G. Brown et G. Yule (1983), il semble plutôt que le pronom ait pour fonction principale

d'assurer une *continuité référentielle*. Pareillement, si les pronoms de première et deuxième personne (singulier et pluriel) se voient impartis une fonction d'identification déictique, dans « Paul a dit : "J'ai faim" », l'interprétation de *je* s'établit relativement à l'antécédent *Paul*.

Dans l'*anaphore lexicale* (Milner 1982), l'expression anaphorique est un groupe nominal : « Un chien a mordu Paul. *L'animal* était affamé ». Le nom tête de l'expression anaphorique doit entretenir une relation de synonymie ou d'hyponymie avec l'antécédent (*Un chien... L'animal...*). Cette relation se situe en langue ou bien est construite par le discours. Dans ce cas, elle repose généralement sur des termes axiologiques (*Paul... Cet imbécile...*) ou sur des unités cohyponymes : « Il y a trois timbres-poste sur l'enveloppe. *Ces figurines* sont sans valeur ». Ce type d'anaphore lexicale est à l'origine de la conceptualisation, en lexicologie et en analyse du discours, des paradigmes* désignationnels par Mortureux (1993).

L'*anaphore associative* s'appuie sur la conceptualisation de l'*anaphore lexicale* (Charolles 1990, Kleiber 1993 b, 1997 a et b). Dans « Nous sommes arrivés dans le village. *L'église* était fermée » ou bien « J'ai porté ma voiture au garage. *La suspension* avait lâché », l'antécédent (*village, voiture*) est uni à l'anaphorique (*église, suspension*) par une relation de type partie-tout *locative* (l'église se trouve dans le village) ou *méronymique* (la suspension est une partie constituante de la voiture).

L'*anaphore adverbiale* consiste en la reprise d'une expression par un adverbe : « Paul s'est rendu hier à la bibliothèque universitaire. Là il n'a pas trouvé le livre qu'il cherchait. Moi j'y suis allé, et j'y ai trouvé ce que je voulais ».

Une *anaphore est dite « coréférentielle »* quand les expressions mises en jeu renvoient au même référent : « Un chien errant a mordu Paul. *L'animal* était affamé / *Il* était affamé ». Elle est dite *divergente* (ou « indirecte », « *in absentia* ») quand les séquences ne renvoient pas aux mêmes référents : « J'ai préparé ma communication. Est-ce que tu as pensé à *la tienne* ? ». L'anaphore se situe alors au niveau conceptuel (ou *coréférence virtuelle* selon Milner 1982). Toutefois, certains énoncés restent ambigus. « L'examen des différents types d'anaphores reconnues comme divergentes fait en effet apparaître des cas de fausses anaphores divergentes » (Kleiber 1993 a : 29). Un énoncé

comme « Ne lui offre pas ce livre, il l'a déjà » (Kleiber 1993 a : 29) peut être considéré comme anaphore divergente si *le* renvoie à un exemplaire précis, mais pas s'il réfère à une entité définie par son titre comme *Le Rouge et le Noir*. La notion de *métonymie intégrée* (Kleiber 1988) permet de résoudre les cas métonymiques d'anaphores dites non-coréférentielles.

Une *anaphore fidèle* se définit comme une reprise lexicosyntaxique de l'antécédent avec simple changement de déterminant : « *Un chien... Ce chien...* » L'anaphore est *infidèle* quand l'anaphorique est lexicalement différent de l'anaphorisé : « *Un chien... L'animal...* » L'anaphore est dite *conceptuelle* ou encore *résomptive* quand l'expression anaphorique condense ou résume le contenu de l'antécédent, celui-ci étant alors constitué d'un syntagme étendu ou d'une phrase : « Les footballeurs français ont battu les brésiliens. *Cette victoire* les a faits champions du monde ». On rangera également dans l'anaphore conceptuelle certains phénomènes attribués à l'anaphore adjectivale. M. Riegel, R. Rioul et J.-C. Pellat (1994 : 616) considèrent que « Cet adolescent a réussi à arracher un enfant d'une voiture en flammes. *Une telle conduite* lui a valu la médaille du sauvetage » est une occurrence d'anaphore adjectivale (à cause de la reprise par *telle*). Or c'est le groupe nominal entier *une telle conduite* qui anaphorise, en le condensant et l'interprétant, le contenu exprimé par la phrase précédente.

L'*anaphore présuppositionnelle* n'est traditionnellement pas reconnue comme anaphore. Dans une relation comme « Parmentier... *L'homme qui a introduit en France la culture de la pomme de terre...* », on considère que la seconde expression, coréférentielle de la première, n'est pas anaphorique mais indépendante, du fait que son interprétation se suffit à elle seule. Cette approche est contestée par Kleiber (1993 a : 22) dans la mesure où cette seconde expression présuppose une identité référentielle avec la première (*Parmentier est l'homme qui...*) inscrite dans les connaissances partagées des locuteurs. Un pontage de type anaphorique s'établit donc entre les deux. De plus, dans une suite comme : « François Mitterrand a assisté aux cérémonies commémoratives. *Le président* a prononcé un bref discours », l'incomplétude de l'expression anaphorique *le président* nécessite la prise en compte de l'antécédent pour être saturée (en supplément de la présupposition). De fait, les anaphores présupposition-

nelles présentent structurellement les propriétés des expressions anaphoriques classiques.

- Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitionnel / désignationnel, Référence

G. P.

Antiphrase

Notion empruntée à la rhétorique* qui désigne un type de trope* dans lequel le locuteur donne à entendre qu'il dit *le contraire* de ce qu'il pense.

La relation de l'*antiphrase* à l'*ironie** constitue une difficulté majeure. Certains considèrent les antiphrases comme les énonciations ironiques prototypiques (Kerbrat-Orecchioni 1986). Pour d'autres, le domaine de l'ironie excède celui de l'antiphrase, voire s'en distingue : l'antiphrase supposerait l'existence d'un vrai sens qui serait dit de manière détournée, alors que l'ironie déstabiliserait le sens (Berrendon 1981).

- Figure, Ironie, Trope

D. M.

Antithèse

L'analyse du discours n'a pas de problématique propre de l'*antithèse*, notion héritée de la rhétorique* et qui est passée dans la langue commune, avec le flou inévitable que cela entraîne.

L'antithèse prototypique met en contraste deux termes opposés placés sur un même axe sémantique et disposés dans des constructions parallèles : « L'homme naît libre mais il vit partout dans les fers ». Elle oscille donc naturellement entre une définition comme figure de construction et une définition comme figure de pensée, selon que l'on met l'accent sur la structure qui permet de mettre en contraste les deux termes, ou sur le contenu même de l'opposition. L'opposition peut se faire par des ressources variées : entre termes contradictoires (« un gouvernement mort » / « une politique vivante ») ou contraires (« l'argent propre » / « l'argent sale »), entre une affirmation et une négation (« Il veut la vérité » / « Il ne veut pas le chaos »), entre énoncés opposés par un connecteur* adversatif (« Il travaille, mais il s'amuse »). L'anti-

thèse peut intervenir de manière très locale ou structurer l'ensemble d'un texte. En outre, elle peut s'appuyer sur des relations déjà établies par la langue ou la doxa*, ou au contraire créer des oppositions inédites pour une culture ou un positionnement* déterminés.

D. M.

Appellatif ➡ Adresse (termes d'–)

Appréciation

L'*appréciation* peut, au sens *étroit*, concerner seulement la catégorie des *modalités* appréciatives* ou, au sens *large*, l'ensemble des marques par lesquelles l'énonciateur exprime un jugement de valeur ou une réaction affective.

LA MODALITÉ APPRÉCIATIVE

À côté des modalités *logiques*, qui portent sur le degré de certitude de l'énonciateur à l'égard de la réalisation du procès exprimé par l'énoncé, les modalités *appréciatives* sont des modalités « subjectives » (Le Querler 1996) qui permettent d'exprimer toute une gamme d'attitudes : plaisir, indignation, regret... par des moyens variés : en particulier intonatifs, lexicaux, morphosyntaxiques : « Qu'il est savant ! », « Hélas ! il est arrivé », « Il est, *malheureusement*, en retard », « Il est *regrettable* qu'il ait perdu », « *Heureusement* qu'il dort ! », « Je me *réjouis* qu'il soit passé », « Il est là, *c'est dommage* », etc. Tantôt la modalité appréciative *domine* syntaxiquement l'énoncé sur lequel elle porte (cf. « il est heureux que... »), tantôt elle y est *juxtaposée* (« *heureusement* », « *c'est dommage* »...), tantôt elle y est *intégrée* (« Quelle fille ! »). La modalité appréciative, quelle que soit sa place dans la phrase, porte sur l'ensemble de l'énoncé : on ne confondra donc pas, par exemple, *malheureusement* adverbe de manière (« Il a fini *malheureusement* ») et adverbe modal (« *Malheureusement* [= il est malheureux que], il a fini »).

On trouve chez P. Charaudeau une distinction entre *appréciation* et *opinion*. L'*opinion* résulterait d'un « calcul de probabilité au terme duquel le sujet se détermine une attitude intellectuelle pour ou contre la vraisemblance du monde » (1997 a : 96) ; en revanche, l'*appréciation* procéderait « d'une réaction du sujet face à un fait » ou un savoir,

par rapport auquel « le sujet exprime un avis positif ou négatif, mais ne calcule pas » (1997 a : 97). « *Je crois* que le président se mettra de nos côtés » serait une « opinion » ; « *Je trouve bien* que le président se soit mis de notre côté » serait une « appréciation ».

LES MARQUES D'APPRECIATION

En la matière, la terminologie n'est pas stabilisée. On peut employer « appréciation » de manière très générale pour toutes les marques, d'ordre non-déictique*, par lesquelles le locuteur exprime sa subjectivité ; le plus souvent, on en exclut toutefois les modalités logiques. L'appréciation recouvre alors tout ce qui est de l'ordre de la réaction affective ou du jugement de valeur. Mais on peut aussi lui conférer un sens plus restrictif, comme le fait C. Kerbrat-Orecchioni (1980 a), qui voit dans *appréciatif* un équivalent d'*évaluatif* (en neutralisant l'opposition *appréciation vs dépréciation*) et l'oppose à *affectif*. L'« affectif » indique à la fois une propriété de l'objet ou de l'état de choses considéré et une réaction *émotionnelle* du sujet parlant. « Appréciatives » ou « affectives », ces marques sont réparties sur tous les plans de la structure linguistique : du suffixe à la prosodie* ; mais il est extrêmement difficile de les recenser car il s'agit de phénomènes essentiellement graduels et très instables, très sensibles au cotexte et à la situation de communication. Elles trouvent néanmoins des points d'ancrage privilégiés dans certaines catégories lexicales.

En ce qui concerne les adjectifs, on peut considérer, avec C. Kerbrat-Orecchioni, comme « affectifs » des termes comme « drôle », « splendide »..., tandis que les « évaluatifs » se divisent en *axiologiques* et *non-axiologiques*. Les « axiologiques » (*beau, bon...*) impliquent une double norme : interne à la classe de l'objet (la beauté n'est pas la même pour un drapeau et un camion), relative aux systèmes d'évaluation du locuteur, qui porte par là un jugement de valeur positif ou négatif. Les « non-axiologiques » (*grand, chaud, cher...*) sont des adjectifs qui, « sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur [...], impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent » (1980 a : 85-86). Mais ces trois catégories ne sont pas tranchées ; il existe par exemple des « affectivo-axiologiques ».

Les substantifs posent les mêmes problèmes que les adjectifs quand ils en sont dérivés (ex. *petit > petitesse*), mais aussi par eux-

mêmes, lorsqu'ils sont axiologiques (péjoratifs / mélioratifs). On rencontre ici des catégories comme celles des noms de qualité (*génie, imbécile, idiot, abruti...*) et des injures (Milner 1978), des suffixes péjoratifs (*vinasse, froussard...*), des niveaux de langue (*flic / policier, baraque / maison...*), des mots tabous (liés au sexe ou scatologiques)...

Les verbes subjectifs impliquent pour C. Kerbrat-Orecchioni (1980 a : 101) une triple distinction : (1) Qui porte le jugement évaluatif ? Le locuteur (ex. *criailler, prétendre*) ou un actant du procès (ex. « Paul *souhaite* que... »). (2) Sur quoi porte l'évaluation ? Sur le procès (ex. *brailler*), sur l'objet du procès (ex. *y* dans « *x* déteste *y* »). (3) Quelle est la nature du jugement évaluatif ? Bon / mauvais (*axiologique*) ou vrai / faux / incertain (*modalisation*) ; dans ce dernier cas, on sort de l'appréciation au sens strict. On peut ainsi distinguer (1) les verbes *subjectifs occasionnels*, qui ne véhiculent une évaluation que s'ils sont conjugués à la première personne (« j'espère... », « je déplore... », « j'accuse... ») ; (2) les verbes *intrinsèquement subjectifs*, dont l'évaluation a toujours pour source le locuteur (« Il pue », « Il avoue... »).

DU POINT DE VUE DE L'ANALYSE DU DISCOURS

La prise en compte des marques appréciatives est d'une grande importance pour l'analyse du discours. Mais elle ne peut se faire qu'à plusieurs conditions : (1) On doit admettre qu'il y a le plus souvent interaction entre les potentialités de la langue et les valeurs en discours : un cotexte approprié peut atténuer, annuler, voire inverser un grand nombre d'appréciations. (2) Celles-ci ne se montrent pas nécessairement comme telles au même degré, elles peuvent se dissimuler plus ou moins ; le simple relevé de marques ne suffit donc pas, il faut aussi prendre en compte la manière dont l'énoncé les intègre : « que c'est beau ! » met en évidence l'appréciation, ce qui n'est pas le cas dans « c'est beau », qui efface la présence de l'énonciateur. (3) On doit rapporter les marques d'appréciation à l'ensemble de la situation de communication ; en analyse du discours, on a par définition affaire à des textes *situés* et les appréciations sont liées aux stratégies de construction de l'image du locuteur et d'action sur le destinataire, mais aussi aux contraintes propres à un genre* de discours ou à un positionnement*. Certains genres de discours, par exemple, excluent la présence d'appréciations (rapport de police, dictionnaire, articles scientifiques...), ce qui donne un statut particulier à celles qui y figu-

rent quand même. L'esthétique naturaliste incitait les romanciers à effacer la présence du narrateur par rapport à l'histoire racontée, ce qui n'est pas le cas d'autres esthétiques narratives.

► Émotion, Énonciation, Modalité, Subjectivité

D. M.

Archéologique (analyse –)

Le projet d'analyse du discours de M. Foucault a trouvé son point d'aboutissement théorique avec la parution de *L'Archéologie du savoir* (1969 b). Dans son introduction, Foucault écrivait qu'il était temps de donner cohérence aux tâches qu'il n'avait fait qu'esquisser dans ses ouvrages précédents (*Histoire de la folie à l'âge classique*, 1962 ; *Naissance de la clinique. Archéologie du regard médical*, 1963 ; *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, 1966). On envisagera ici l'entreprise foucauldienne sous un double aspect : c'est un exercice de *rétrospection* sur un trajet textuel daté où le terme « archéologie » se trouve deux fois mentionné et dont l'objectif est de vouloir écrire une histoire des systèmes de discours constitutifs des sciences de l'homme ; c'est un *programme de recherches* sur la formation et les mutations des pratiques* discursives, excluant toute forme d'analyse linguistique des faits de langue. Ainsi, ce projet d'analyse archéologique clôt et ouvre à la fois une procédure d'analyse qui se veut totalisante et prend le discours comme ensemble de faits déterminants pour une histoire discursive de la pensée. Après cet essai pour une analyse archéologique des discours constitutifs d'un savoir anonyme, M. Foucault s'acheminera vers une généalogie des formes institutionnelles de pouvoirs et de préservation du souci de soi. « Le généalogiste a compris que les pratiques culturelles étaient plus fondamentales que les formations discursives (ou que n'importe quelle théorie) et que le sérieux de ces discours ne pouvait être compris que dans la mesure où ils s'intègrent au processus de développement historique de la société » (Dreyfus et Rabinow 1984 : 183).

ARCHIVE, SAVOIR, ÉPISTÈMÈ

Dans le titre *L'Archéologie du savoir*, les deux termes de l'expression sont à interroger :

• « *Archéologie* » est à entendre comme acte de dénomination qui aurait pour effet illocutoire de constituer en archives des ensembles d'énoncés construisant un segment de savoir dans la contingence d'un espace-temps donné. M. Foucault se livre là à un double braconnage terminologique par lequel il détourne l'emploi des mots de leur valeur normée d'usage : (1) « *Archéologie* [...] comme son nom l'indique d'une manière trop évidente, c'est le repérage et la description de l'archive » (1994, I : 681). (2) « J'appellerai *archive**, non pas la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation [...] mais le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'évènements et de choses » (*ibid.* : 708). De fait, ce sont ces énoncés considérés comme des faits discursifs, survenus à tel ou tel moment de l'histoire d'une société, qui vont étayer le savoir perçu dans son historicité.

• Le « *savoir* » apparaît ici comme la visée ultime du projet d'analyse archéologique du discours. M. Foucault le définit par voie négative, en l'opposant au thème de la connaissance : « On peut dire que le savoir, comme champ d'historicité où apparaissent les sciences, est libre de toute activité constituante, affranchi de toute référence à une origine ou à une téléologie historico-transcendantale, détaché de tout appui sur une subjectivité fondatrice » (*ibid.* : 731). Le savoir serait formé à partir d'énoncés-archives, perçus dans leur performativité dans un espace-temps déterminé. Le savoir ne serait pas soumis aux règles logiques du vrai / faux. Sa validité, son efficace seraient de l'ordre de l'historicité des discours qui le constituent. Cette conception du savoir compris comme un espace où se déploie et se transforme le dicible sur la folie ou le corps souffrant ou encore sur des domaines d'objets comme la nature, les richesses, le langage, se manifesterait dans ce que M. Foucault appelle une épistémè. Une épistémè se présente comme un espace de formation, de transformation, de corrélation des énoncés qui permet de « décrire non pas la somme des connaissances d'une époque, l'esprit d'un siècle » ou une étape du progrès continu de la raison, « mais l'écart, les distances, les oppositions, les différences, les relations de ses multiples discours scientifiques : [...] c'est un champ ouvert et sans doute indéfiniment descriptible de relations » (*ibid.* : 676).

On notera que les couples terminologiques *archéologie / archive*, *savoir / épistémè* se présentent non pas en termes d'éléments mais plu-

tôt comme champs d'investigation pour la mise en place d'un second dispositif de concepts opératoires au moyen desquels devrait pouvoir fonctionner une analyse archéologique du discours. C'est donc dans le cadre d'une conception archéologique du savoir que sera proposée ici la description d'un second couplage terminologique : *discours / énoncé, positivité / formation discursive*.

ÉNONCÉ, DISCOURS, FORMATION DISCURSIVE, POSITIVITÉ

Discours / énoncé*. Dans ses écrits, M. Foucault emploie souvent l'un ou l'autre de ces deux termes sans distinction significative. Dans les deux cas, il s'agit d'une instrumentation conceptuelle construite par l'archéologue du discours pour décrire des effectuations énonciatives. En effet, *discours* et *énoncés* ne sont descriptibles pour M. Foucault que dans leur instance d'évènements énonciatifs.

L'énoncé foucauldien « n'est plus considéré comme la mise en jeu d'une structure linguistique (phrase ou proposition voire syntagme) ni comme la manifestation épisodique d'une signification plus profonde que lui ; on le traite dans son irruption historique » (*ibid.* : 706). Cette conception pragmatique de l'énoncé comme évènement énonciatif a pour effet de situer celui-ci dans un réseau complexe de relations qui le noue à d'autres énoncés (relations de *collatéralité*), le rapporte à un domaine d'objets et à une instance énonciative (relations de *corrélation*), le positionne dans un extérieur institutionnel (relations de *complémentarité*). L'énoncé foucauldien est ainsi décrit dans sa trajectoire à la fois sur le double plan d'une synchronie et d'une diachronie. En synchronie, en ce sens que la singularité de son énonciation est perçue comme une *incision* dans un tissu discursif en place et « qu'il est lié à des situations qui le provoquent et à des conséquences qu'il incite » ; en diachronie, en ce sens qu'il est, en tant qu'évènement unique, « offert à la répétition, à la transformation, à la réactivation ; [...] qu'il est lié, en même temps et selon une modalité différente, à des énoncés qui le précèdent et qui le suivent » (*ibid.* : 707).

H. Dreyfus et P. Rabinow qualifient ces énoncés d'actes de discours « sérieux » en fonction de leur instance énonciative. « N'importe quel acte de discours peut être sérieux à condition qu'on convoque les procédures de validation nécessaires, la communauté des experts, etc. » C'est pourquoi, poursuivent ces auteurs, « les affirmations sérieuses sont assez rares, et c'est précisément à cause de cette rareté et de cette

prétention au sens "sérieux" qu'elles nous sont chères » (1984 : 76-77). Ce qui permettrait de comprendre pourquoi, en définitive, les énoncés de ce type sont, d'une part, essentiellement *rare*, *peu de choses* pouvant être dites, et, d'autre part, positivement *réguliers* puisqu'ils sont toujours disponibles dans le temps et l'espace, prêts à l'emploi. « Il y a bien des "places" de sujet pour chaque énoncé, d'ailleurs très variables. Mais précisément parce que des individus différents peuvent y venir, dans chaque cas, l'énoncé est l'objet spécifique d'un cumul d'après lequel il se conserve, se transmet ou se répète. Le cumul est comme la constitution d'un stock, il n'est pas le contraire de la rareté, mais l'effet de cette même rareté », ainsi commente G. Deleuze les deux spécificités de l'énoncé foucauldien (1986 : 13-14) : la *rareté* et la *régularité* de l'énoncé pris dans sa pure évènementialité.

Discours. Le discours, dans sa version archéologique, ne saurait être confiné dans les limites d'un texte, d'un ouvrage, d'une science, voire d'un domaine circonscrit d'objets. Il sera défini comme espace de dispersion, de rémanence ou d'effacement d'énoncés. Le terme de « discours » désignera en fin de compte un artefact construit pour et par une procédure d'analyse qui aura pour tâche de repérer et configurer, dans un espace-temps donné, des énoncés en archives. D'où ces questions que se pose l'archéologue du discours : comment individualiser ces ensembles d'énoncés ? Comment leur donner une unité ? La réponse sera à chercher dans la construction foucauldienne du second couple de concepts opératoires : **positivité / formation discursive**.

Formation* discursive. Une formation discursive est une construction d'énoncés selon quatre moments d'analyse. Ce type d'opérations permet ainsi de constituer en archive une configuration d'énoncés, en portant l'analyse sur quatre niveaux :

- **Au niveau du référent**. « Je dirai par exemple que "la folie" n'est pas l'objet (ou référent) commun à un groupe de propositions, mais le référentiel, ou loi de dispersion des différents objets ou référents mis en jeu par un ensemble d'énoncés, dont l'unité se trouve précisément définie par cette loi » (1994, I : 712). C'est ainsi que l'unité des énoncés constitutifs de l'objet « folie » est construite par une opération de reconfiguration d'énoncés dispersés dans une multiplicité de domaines de discours : discours médicaux, juridiques, religieux, institutionnels. En définitive, ce n'est ni par le truchement des mots ni par celui des choses qu'on pourra définir une formation discursive, mais

par un travail d'archéologue collectant des faits discursifs dans les différents territoires où s'énonce ce qui pourra être rassemblé sous le nom de « folie ». Ce qui pose la question de l'instance énonciative.

- *Au niveau des modalités énonciatives.* L'unité d'une formation discursive « n'est pas la manifestation, majestueusement déroulée, d'un sujet qui pense, qui connaît, et qui dit : c'est au contraire un ensemble où peuvent se déterminer la dispersion du sujet et sa discontinuité avec lui-même » (1969 : 74). À l'hétérogénéité du domaine d'objet, correspond celle du sujet, conçu comme un faisceau de voix dispersées dans une multiplicité de lieux institutionnels. En prenant exemple sur le discours clinique, M. Foucault dira que l'unité de ce discours n'est pas constituée selon une linéarité formelle, syntactique ou sémantique mais qu'elle est repérable dans une diversité d'instances énonciatives simultanées (protocoles d'expériences, règlements administratifs, politique de la santé publique, etc.). M. Foucault appelle « écart énonciatif » « la règle de formation (des modalités énonciatives) de ces énoncés dans leur hétérogénéité, dans leur impossibilité même à s'intégrer en une seule chaîne syntactique » (1994, I : 714).

- *Au niveau du réseau conceptuel ou réseau théorique.* L'objectif de l'analyse serait ici d'établir la permanence et la cohérence des concepts entre eux. En voulant caractériser, dans *Les Mots et les choses*, ce qui fonde l'unité du discours de la grammaire générale (XVII^e et XVIII^e siècle), à savoir les couples de notions *attribution* et *articulation*, *désignation* et *dérivation*, M. Foucault emploie le terme de **schèmes**. Il entend par là signifier qu'il ne s'agit pas de concepts explicitement définis dans les textes analysés, mais de processus de formation de concepts, mis en place par l'archéologue du discours pour configurer en formation discursive une pluralité d'énoncés dans la mesure où l'on peut attester à la fois leur régularité et leur rareté, leurs relations d'équivalence ou d'incompatibilité (1994, I : 716). Ces schèmes de formation de concepts ainsi articulés au cours de l'analyse constituent le réseau théorique comme espace de visibilité d'une formation discursive. Cette procédure appelle des choix stratégiques dans la tenue des discours.

- *Au niveau du champ des possibilités stratégiques.* Certes, écrit M. Foucault, « on pourrait essayer de constituer des unités de discours à partir d'une identité d'opinion » (1994, I : 716) ; position qu'il considère comme fallacieuse, car « ni la permanence des opinions à travers

le temps (ex. l'idée d'évolution depuis Buffon jusqu'à Darwin) ni la dialectique de leurs conflits ne suffisent à individualiser un ensemble d'énoncés » (1994, I : 718). D'où la mise en place du niveau de ce que M. Foucault appelle « champ de possibilités stratégiques », défini comme « la loi de formation et de dispersion de toutes les options possibles » (1994, I : 719). Il s'agirait, en d'autres termes, d'établir ce qui rendrait possible la dispersion des énoncés selon *les options possibles* prises en fonction des emplacements des discours. Par ailleurs, M. Foucault montre que ce *champ de possibilités stratégiques* intégrerait, comme *éléments formateurs*, les *éléments* jugés *perturbateurs*, exclus, refoulés par la doxa d'une époque. Dans *Les Mots et les choses* (1966 : 221-222), sous l'intitulé « Le désir et la représentation », M. Foucault écrit à propos du renversement de l'épistémè de la représentation, contemporain de Sade : « [...] cette œuvre inlassable – celle de Sade – manifeste le précaire équilibre entre la loi sans loi du désir et l'ordonnance méticuleuse d'une représentation discursive [...] Il y a un ordre strict de la vie libertine : toute représentation doit s'animer aussitôt dans le corps vivant du désir, tout désir doit s'énoncer dans la pure lumière d'un discours représentatif. »

Positivité. Cette procédure d'analyse déployée sur quatre niveaux, qui permet de décrire une formation discursive, donne une visibilité à des phénomènes discursifs qui restaient invisibles à la surface des discours, sans pour autant avoir une existence cachée dans les plis du discours. « Ce système [...] qui régit une formation discursive et doit rendre compte non de ses éléments communs mais du jeu de ses écarts, de ses interstices, de ses distances... c'est cela que je proposerai d'appeler sa **positivité** » (1994, I : 719).

LA PROCÉDURE ARCHÉOLOGIQUE

Que pourrait-on retenir d'un ensemble de propositions que rassemble sous forme de procédure d'analyse du discours le nom d'« archéologie du savoir » :

- Une telle procédure d'analyse est délibérément orientée vers une *pragmatique socio-historique des pratiques discursives* en tant qu'elles sont conceptualisables en faits de discours construits dans le cadre de l'espace-temps d'une épistémè.

- L'énoncé est perçu *dans sa pure évènementialité, hors de ses formes de langue*. Le seul fait d'avoir été dit ou écrit permet d'envisa-

ger l'énoncé-événement comme un moment de discours qui n'a de consistance que dans et par le jeu complexe de ses relations avec d'autres moments d'énonciation. L'analyse consiste alors dans la (re)construction archéologique d'une mémoire* discursive faite, comme toute mémoire, de rémanences et d'oublis. À noter que cette notion d'évènementialité énonciative est à double détente : en érigeant tel ou tel énoncé en événement, le discours de l'analyse est lui-même événement.

• Le discours, en tant qu'il est constitutif d'un savoir, est régi par un ordre à multiples contraintes (Foucault 1971) : des contraintes externes qui excluent sur le mode de la folie ou de la volonté de vérité les discours qui mettent en jeu la part du pouvoir et du désir (1971 : 10-23) ; des contraintes internes qui sont le fait des discours eux-mêmes qui exercent leur propre contrôle (1971 : 23) par le commentaire, le système des disciplines, les régulations institutionnelles (1971 : 38-47). C'est ainsi qu'en dernier ressort l'analyse du discours renoncera à sa visée archéologique pour s'orienter vers une généalogie des formes de comportement non plus exclusivement *discursives* mais principalement *institutionnelles et personnelles* (1971 : 62-72).

► **Archive, Discours, Énoncé, Évènement discursif, Évènement linguistique**

A. C.

Archétexte

Notion introduite par D. Maingueneau et F. Cossutta (1995 : 118) pour désigner les œuvres qui ont un statut exemplaire, qui appartiennent au corpus de référence d'un ou plusieurs positionnements* d'un discours constituant*.

Les *Dialogues* de Platon ou les *Investigations philosophiques* de L. Wittgenstein dans le discours philosophique, la Bible dans le discours religieux chrétien, *La Légende des siècles* de V. Hugo ou les *Fables* de La Fontaine dans le discours littéraire, etc., sont autant d'**archétextes**. En tant que tels, ils figurent dans les manuels, les anthologies et font l'objet d'incessants commentaires.

Leur statut pragmatique varie en fonction du discours constituant dans lequel ils s'inscrivent. En littérature, on parle de « chefs-d'œuvre », objets d'admiration esthétique ; le discours religieux s'orga-

nise autour d'archétextes qui sont des autorités absolues, alors que, dans le discours scientifique moderne, les archétextes (par exemple les *Principia* d'I. Newton) sont seulement exemplaires, ils ne peuvent avoir force d'autorité. Certains archétextes sont partagés, reconnus comme tels par l'ensemble des acteurs d'un champ* discursif ; d'autres sont locaux, car ils ne sont pas reconnus comme tels par tout le monde : les *Écrits* de Lacan ne sont pas un archétexte pour un disciple de Jung. Chaque positionnement dans un champ discursif lutte pour imposer sa propre distribution des archétextes.

► **Constituant (discours -)**

D. M.

Architextualité ↔ Intertextualité

Archive

Notion héritée de *L'Archéologie du savoir* de M. Foucault et employée en analyse du discours avec trois valeurs distinctes.

Chez M. Foucault (1969 b : 171), l'archive permet de penser les pratiques discursives d'une société : « Entre la *langue* qui définit le système de construction des phrases possibles, et le *corpus* qui recueille passivement les paroles prononcées, l'archive définit un niveau particulier : celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'évènements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement et à la manipulation [...] entre la tradition et l'oubli elle fait apparaître les règles d'une pratique qui permet aux énoncés de subsister et de se modifier régulièrement. C'est le système général de la formation et de la transformation des énoncés. » Prolongeant cette perspective, J. Guilhaumou et D. Maldidier (1990) fondent l'analyse du discours « sur deux supports matériels : l'archive et la langue ». Cette archive « n'est pas l'ensemble des textes qu'une société a laissés », ni « le cadre institutionnel qui a permis de conserver les traces », mais « chaque dispositif d'archive établit sa propre mise en ordre. Ainsi, du côté de l'archive, le sens est convoqué à partir d'une diversité maximale de textes, de dispositifs d'archive spécifiques d'un thème, d'un événement, d'un itinéraire » (in Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994 : 195).

Pour M. Pêcheux et C. Fuchs (1975 : 29), l'archive est prise dans une opposition entre les corpus obtenus par voie *expérimentale*, dans

laquelle l'analyste monte « une mise en scène » qui « reproduit une "situation concrète" », et les corpus produits par la voie *archiviste*, c'est-à-dire découpés par l'analyste parmi les énoncés qui ont été conservés, ceux sur lesquels peuvent travailler les historiens.

À la place de celle de « formation* discursive », D. Maingueneau (1991) introduit la notion d'*archive* pour rassembler des énoncés relevant d'un même positionnement*, tout en soulignant (à travers la polysémie de l'étymon d'*archive*, le grec *archéion*) que ces énoncés sont inséparables d'une *mémoire** et d'*institutions* qui leur confèrent leur *autorité** tout en se légitimant à travers eux.

▶ Archéologique (analyse -), Configuration / archive, Formation discursive

D. M.

Argot

La plupart des dictionnaires de langue donnent comme première attestation de ce terme la date de 1628 avec un premier sens de « corporation, confrérie des gueux, des mendiants ». De cette origine découle le fait que ce terme a souvent été associé à des groupes sociaux plus ou moins marginaux : argot des malfrats, langue verte des prisonniers. Le terme a connu un élargissement de son acception et on parle désormais d'« argot des jeunes » ou d'« argots de métiers ».

D'un point de vue *lexicologique*, les argots constituent des sous-ensembles du vocabulaire commun et la plupart des procédés de création argotique sont intégrés à la morphologie du français standard : la dérivation morphologique (*la taule* > *la taulière*), la troncation (*un maquereau* > *mac*, *le capitaine* > *pitaine*), l'affixation (*galtouse*, *valise* > *valoche*), les emprunts (à l'anglais, *destroy*, *chot* ; au romani, *chou-raver*). De nombreux procédés rhétoriques sont aussi à l'œuvre comme la métaphore (*la porte* > *la lourde*), la métonymie (*avoir les chocottes*), l'euphémisation (*l'hôpital* > *le château*), l'hyperbole (*le bloc opératoire* > *la flingueuse*).

D'autres procédés, en revanche, sont spécifiques ; ils consistent généralement à modifier l'agencement syllabique de mots du français commun. Par exemple, en *largonji*, on remplace la consonne initiale par « l » et on la place en finale de mot (*en douce* > *en louce* > *en lou-*

cedé). En *verlan*, procédé très productif dans le parler des jeunes, on inverse l'ordre syllabique dans les disyllabiques (*cramé* > *mécra*) ou on inverse les constituants dans les monosyllabiques (*là* > *àl*). L'ensemble de ces procédés pouvant se combiner (*voleur* > *tireur* en argot > *reurti* en verlan).

☞ Ce n'est donc pas tant *en langue* qu'on peut montrer une spécificité des argots que dans leur énonciation *en discours*, dans leurs usages ainsi que dans les situations sociales d'emploi. Les argots relèvent ainsi d'une sociolinguistique.

☞ *Les fonctions des argots* ont fait l'objet d'un débat. La fonction *cryptique* (Guiraud 1963), longtemps mise en avant, est fortement remise en cause au profit des fonctions *ludiques* et *identitaires*. Ne travaillant plus à partir des seules sources lexicographiques et de l'écrit, les études récentes sur les usages réels de ces argots dans des interactions effectives, ainsi que les enquêtes sur les représentations des locuteurs, montrent que les argots sont clairement des marqueurs de *cohésion de groupe*, groupe d'âge, groupe social, groupe professionnel (Labov 1976, Goudailler 1997). En ce sens, s'il n'est pas juste de parler d'un « code secret » comme peuvent l'être les langages de l'initiation, l'usage des argots conduit néanmoins à créer des démarcations au sein d'une communauté linguistique entre ceux qui parlent argot, « nous », et ceux qui ne le font pas, « eux ». Le cas des surnoms en milieu professionnel illustre bien cette propriété : l'encadrement est souvent renommé par les salariés mais ces appellations argotiques ne peuvent fonctionner qu'au sein du groupe des subordonnés et en aucun cas dans la communication entre ces deux groupes.

L'argot des jeunes. L'existence d'un parler spécifique aux jeunes défavorisés s'est imposée dans les années 80. Les termes de « français des banlieues, des cités, des quartiers » sont apparus dans la presse. Les caractéristiques du français des jeunes ne sont pas que lexicales, mais aussi phonétiques, mélodiques et syntaxiques. C'est cependant les mots utilisés, et en particulier le verlan, qui frappent le plus (Séguin et Teillard 1996). Une des caractéristiques de ce parler des jeunes est le *recours conjoint* à l'ensemble des procédés morphologiques de création disponibles en français. Ainsi le mot « deblédou », qui signifie « pas malin, mal dégrossi », provient de trois opérations morphologiques : emprunt à l'arabe « bled », verlanisation en « deblèd », puis suffixation en « ou ».

Les argots de métier. Pour désigner les vocabulaires créés au travail, plusieurs termes sont disponibles comme « vocabulaires de métier, jargons, argots ». S'ils ne sont pas entièrement substituables les uns aux autres, ils renvoient au même phénomène sociolinguistique : le foisonnement de la création lexicale en milieu professionnel (Boutet 2001). Ce fait a été perçu depuis longtemps, et dès le XIX^e siècle on a des recueils de vocabulaires professionnels (Boutmy 1883). Cette activité de renomination porte sur l'ensemble de l'environnement du travail : les personnes (dans un service, on nomme « pampers » un chef particulièrement dur parce qu'on « chie dans son froc » en le voyant), les activités productives (on dit « tailler un bifteck » dans l'imprimerie quand on coupe les grands rouleaux qui alimentent les rotatives), les objets de l'activité (les tailleurs de pierre désignent par l'euphémisme « mon caillou » le bloc de plusieurs tonnes qu'ils doivent travailler).

► **Mot, Vocabulaire / lexicque**

J. B.

Argument

D'après A. Rey, le mot « **argument** » n'est devenu courant qu'au XIX^e siècle « avec des applications particulières à la publicité et à la vente » (1998 : article « Argument »). Il est utilisé dans trois domaines, avec des acceptions différentes. *En logique*, il correspond à un terme désignatif ; *en littérature*, à un discours abrégeant un autre discours ; *en rhétorique argumentative*, il se définit comme un énoncé légitimant une conclusion.

EN LOGIQUE

On désigne par **argument d'une fonction** chacune des places vides ou **variables** (notées *x*, *y*, *z*...) associées à cette fonction. En grammaire de la langue naturelle, la fonction correspond au verbe (prédicat) ; ainsi le verbe « donner » correspond à un prédicat à trois arguments « *x* donne *y* à *z* ». Le nombre d'arguments correspond à la *valence* du verbe. Lorsque des noms d'objets convenablement choisis (respectant les relations de sélection imposées par le verbe) sont substitués à chacune des variables, on obtient une phrase, exprimant une **proposition** (vraie ou fausse) : « Pierre donne une pomme à Jean ».

EN LITTÉRATURE

L'argument d'une pièce de théâtre ou d'un roman correspond au schéma, au résumé ou au **fil directeur** de l'intrigue. La critique littéraire n'utilise pas les dérivés « argumenter », « argumentation » avec les sens correspondant à cette acception, qui, par ailleurs, ne s'oppose pas à « conclusion ».

EN RHÉTORIQUE ARGUMENTATIVE

La théorie rhétorique argumentative distingue traditionnellement trois types d'arguments (ou preuves*) : *les arguments éthiques, pathétiques et logiques*. Les arguments **éthiques**, liés à la personne du locuteur (son autorité*, son éthos*), ainsi que les arguments **pathétiques**, d'ordre émotionnel* (pathos*), ne s'expriment pas obligatoirement par un énoncé. Pour inspirer la confiance ou émouvoir, la meilleure stratégie n'est pas forcément de dire qu'on est une personne de confiance ou qu'on est ému, il est préférable d'agir dans des registres sémiotiques non-verbaux. Seul l'argument dit **logique** est propositionnel : c'est un énoncé (ou un fragment de discours) vraisemblable* qui exprime une raison avancée pour accréditer une proposition controversée, ayant le statut de conclusion. Pour exprimer la relation argument / conclusion, on a également recours aux oppositions suivantes : (1) énoncé **consensuel** / énoncé dissensuel, contesté, disputé ; (2) énoncé relevant de la **doxa*** / énoncé exprimant un point de vue spécifique ; (3) énoncé **plausible** / énoncé douteux ; (4) énoncé sur lequel ne pèse pas la **charge de la preuve*** / énoncé qui supporte la charge de la preuve ; (5) du point de vue fonctionnel, énoncé **légitimant** / énoncé légitimé.

Arguments vrais et vraisemblables. Les énoncés arguments sont considérés (ou présentés) comme hors de doute sur des bases extrêmement diverses : (1) *Factuelle* : l'énoncé exprime un état de fait, accessible par les sens (« La neige est blanche »). (2) *De droit* : l'énoncé fait l'objet d'un consensus général dans une communauté (« Tu ne tueras pas »). (3) *Par convention* : l'énoncé fait l'objet d'un accord explicite entre les disputants, dans le cadre d'une dispute dialectique, ou entre le public et l'orateur dans un cadre rhétorique. (4) *Par simple constat* de fait : l'énoncé n'est mis en cause ni par l'adversaire ni par le public.

Si l'argument est contesté, il doit alors être lui-même légitimé. Au cours de cette nouvelle opération, il a le statut de *conclusion* avancée par un locuteur et soutenue par une série d'arguments, qui sont des

sous-arguments par rapport à la conclusion primitive. Si l'accord ne se réalise sur aucun énoncé, la régression peut être infinie et la dispute éternelle. L'accord du public* sur les énoncés stables, susceptibles de servir de support à la conclusion, n'est pas forcément assuré, celui de l'adversaire encore moins. Le choix de ce qui sera retenu comme vraisemblable est donc une affaire de stratégie, adoptée en fonction des circonstances.

« Argument » est parfois pris au sens d'« argumentation ». Appartiennent à la même famille conceptuelle les mots **argumentateur**, celui qui argumente, et **argumentaire**, ensemble d'arguments mobilisables en vue d'un objectif particulier (argumentaire d'un parti politique, argumentaire de vente...). Le mot est récent, 1960 (Rey 1998 : « Argument »). Par extension, l'argumentaire attaché à une question est constitué par l'ensemble des arguments mobilisés par l'une ou l'autre partie lorsque la question est débattue.

► **Argumentation, Doxa, Preuve**

C. P.

Argumentation

L'**argumentation** est au cœur de la conception ancienne de la rhétorique*. Après avoir connu une forme de discrédit, lié au déclin de la rhétorique et à l'emprise de certaines formes de scientisme, les études d'argumentation ont été *refondées* dans la seconde partie du xx^e siècle à partir des travaux de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1970), S. Toulmin (1958), C.L. Hamblin (1970), ainsi que ceux de J.-B. Grize et O. Ducrot dans les années 70 (Plantin 1990, 1996).

Le discours argumentatif a été caractérisé de façon intradiscursive par ses différentes **formes structurelles** et, de façon extradiscursive, par l'effet perlocutoire qui lui serait attaché, la **persuasion***. Cet effet est mis au premier plan par la définition néo-classique de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, pour qui « l'objet de [la théorie de l'argumentation] est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1970 : 5). Le domaine de l'argumentation a été étendu au-delà des grands genres* rhétoriques traditionnels, pour coïncider avec celui du **débat** sous toutes ses formes. Plus encore, pour la théorie de l'argumentation dans la langue, comme pour la logique natu-

relle, l'activité argumentative est coextensive à l'activité de parole (énoncer, c'est schématiser*; signifier, c'est donner une orientation* argumentative).

On distinguera l'argumentation définie comme *l'expression d'un point de vue*, en plusieurs énoncés, ou en un seul, voire en un seul mot ; et l'argumentation comme *mode spécifique d'organisation d'une constellation d'énoncés* – les deux définitions n'étant d'ailleurs pas incompatibles.

L'ARGUMENTATION COMME PRÉSENTATION D'UN POINT DE VUE, ÉCLAIRAGE, SCHÉMATISATION

Si l'on définit l'argumentation comme une tentative pour *modifier les représentations* de l'interlocuteur, il est clair que toute information joue ce rôle et qu'elle peut être dite argumentative en ce sens (Benveniste 1966 : 242). Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés (descriptive, narrative) construit un point de vue ou « schématisation », dont l'étude constitue l'objet de la logique* naturelle. Pour J.-B. Grize, l'argumentation est « une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un », par les moyens du discours. « Telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur, non comme un objet à manipuler, mais comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en en occultant d'autres, en en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée » (Grize 1990 : 40). Un énoncé informatif classique comme « Il est 8 heures » est argumentatif en ce sens : « Argumenter, cela revient à énoncer certaines propositions qu'on choisit de composer entre elles. Réciproquement, énoncer, cela revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire et d'avancer certains sens plutôt que d'autres » (Vignaux 1981 : 91, Vignaux 1988).

L'ARGUMENTATION COMME COMPOSITION D'ÉNONCÉS

Comme *discours logique*, l'argumentation est traditionnellement définie dans le cadre d'une théorie des trois opérations mentales : l'appréhension, le jugement et le raisonnement. Par l'*appréhension*, l'esprit conçoit une idée d'un objet ; par le *jugement*, il affirme ou il nie quelque chose de cette idée, pour aboutir à une proposition

(« L'homme est mortel ») ; par le *raisonnement*, il enchaîne des jugements, de façon à progresser du connu à l'inconnu. Sur le plan linguistique, ces opérations cognitives correspondent respectivement à : (1) l'*ancrage référentiel* du discours au moyen d'un terme ; (2) la *construction de l'énoncé* par imposition d'un prédicat à ce terme ; (3) l'*enchaînement des propositions* ou argumentation, par lequel on produit des propositions nouvelles à partir de propositions déjà connues. L'*argumentation* sur le plan discursif correspond ainsi au *raisonnement* sur le plan cognitif.

Comme discours naturel monologique, l'argumentation « part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable » (Cicéron, *Divisions* : 46). Dans cette perspective, l'argumentation est une procédure permettant de stabiliser un énoncé contesté en le connectant à un énoncé soustrait à la contestation.

Dans une perspective dialogique-rationnelle, « l'argumentation est une activité verbale et sociale, ayant pour but de renforcer ou d'affaiblir l'acceptabilité d'un point de vue controversé auprès d'un auditeur ou d'un lecteur, en avançant une constellation de propositions destinées à justifier (ou à réfuter) ce point de vue devant un juge rationnel » (Van Eemeren et al. 1996 : 5).

FORMES DU DISCOURS ARGUMENTATIF PROPOSITIONNEL

La linguistique* textuelle distingue cinq *types de séquences** : narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et dialogal (Adam 1996 : 33). On peut considérer que les structures suivantes correspondent à autant de caractérisations, compatibles, de la séquence de base argumentative.

Argument, conclusion*. Soit une suite d'énoncés $\{E_1, E_2\}$. Cette suite est argumentative si l'on peut la paraphraser par un ou plusieurs des énoncés suivants : « E_1 appuie, étaie, motive, justifie... E_2 » ; « E_1 , donc, d'où... E_2 » ; « E_2 , puisque, étant donné que... E_1 ».

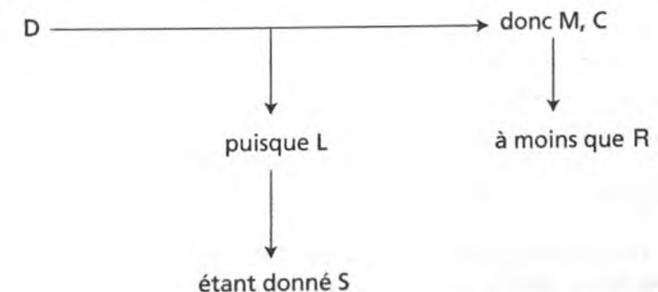
La théorie de l'argumentation dans la langue formule la même relation sous un mode qui s'est avéré extrêmement fertile : la conclusion, c'est ce *qu'on a en vue*, ce à quoi on veut en venir quand on énonce l'argument : « Si le locuteur énonce E_1 , c'est dans la perspective de E_2 » → « La raison pour laquelle il énonce E_1 , c'est E_2 » → « Le sens de E_1 , c'est E_2 ».

Argument, conclusion, topos*. Généralement, le lien argument-conclusion est assuré par un *topos*, souvent implicite ; la cohérence de l'enchaînement « Le vent se lève, il va pleuvoir » est fondée sur le topos « En général, quand le vent se lève, il pleut ». On dit parfois qu'il y a *plus* dans l'argument que dans la conclusion, dans la mesure où l'argument est plus assuré que la conclusion (qui n'est qu'une projection hypothétique de l'argument). On peut aussi dire qu'il y a *moins*, dans la mesure où la conclusion ne fait pas que développer analytiquement l'argument, elle est le produit de cet argument *enrichi* par sa combinaison avec un principe général ou topos.

Le modèle de S. Toulmin (1958 : chap. 3) articule la cellule argumentative monologique autour de cinq éléments :

- **Donnée (D)** (« *Data* ») : « Harry est né aux Bermudes ».
- **Conclusion (C)** (« *Claim* », « *Conclusion* ») : « Harry est citoyen britannique ».
- **Loi de passage ou Garant (L)** (« *Warrant* ») : « puisque les gens nés aux Bermudes sont généralement citoyens britanniques ».
- **Support (S)** (« *Backing* ») : « étant donné les statuts et décrets suivants... » En fondant la loi de passage sur une garantie, on entame une régression potentielle à l'infini (la garantie doit elle aussi être garantie). La même régression pourrait s'observer sur l'argument, qui peut demander lui-même à être étayé.
- **Modalisateur (M)** (« *Qualifier* »), qui correspond à un adverbe et renvoie à une Restriction (R) (« *Rebuttal* ») : « à moins que ses deux parents n'aient été étrangers ou qu'il n'ait été naturalisé américain ». On peut considérer que le modalisateur représente la trace monologique d'un possible contre-discours.

Ce qui est résumé par le schéma suivant :



Selon ce modèle, le discours argumentatif pleinement développé se structure donc en *cinq composantes fonctionnelles*. On a là une proposition à mettre en parallèle avec d'autres visions du discours argumentatif, par exemple celle que l'on trouve dans la *Rhétorique à Herennius* (auteur inconnu) selon laquelle « l'argumentation la plus complète et la plus parfaite [l'épichérème] est celle qui comprend cinq parties : la proposition, la preuve, la confirmation de la preuve, la mise en valeur, le résumé » (II, 28 : 58) – en d'autres termes, la conclusion, l'argument, les sous-arguments, la reformulation (ornementale), le résumé.

Il faut encore ajouter qu'une même conclusion peut être soutenue par plusieurs arguments. Parfois chacun d'eux apporte une condition nécessaire dont la *conjonction* est nécessaire et suffisante « Il pleut, je suis loin de l'arrêt de bus, je prends un taxi ! » Généralement, on a plutôt affaire au cumul d'arguments *convergens* (conglobation) qui, pris séparément, ne sont ni nécessaires ni suffisants, mais qui, pris en bloc, se renforcent et peuvent emporter l'adhésion (deux raisons valent mieux qu'une) : « Mon ordinateur commence à vieillir, il y a des promotions sur ma marque favorite, je viens de toucher une prime, j'achète ! »

DE LA COMPOSITION D'ÉNONCÉS À L'ÉNONCÉ ET RETOUR

Du point de vue de la théorie de la connaissance, la condition fondamentale de validité d'une argumentation est qu'elle s'exprime par une séquence coordonnée « argument + conclusion » ; la conclusion n'est pas une *reformulation** de l'argument, les deux énoncés sont distincts et évaluables séparément : « Le vent s'est levé, il va pleuvoir ». Dans le discours ordinaire, l'énoncé-argument peut être enchâssé dans l'énoncé-conclusion sous forme de subordonnée, ou de déterminant d'un des termes de l'énoncé-conclusion (« Ces gens viennent pour travailler dans notre pays, accueillons-les » → « Accueillons ces gens qui viennent pour travailler ») ; à la limite, il s'intègre au sens d'un des termes de l'énoncé (« Accueillons ces travailleurs »). Dans ce cas, l'énoncé est *auto-argumenté*, il exprime un point de vue complet, qui se donne pour évident.

L'ARGUMENTATION COMME DIALOGUE ET INTERACTION

Pour les théories dialogiques, le déclencheur de l'activité argumentative est le *doute* jeté sur un point de vue, obligeant l'interlocu-

teur à justifier ce point de vue. Comme le doute demande lui-même à être justifié, la situation argumentative typique se caractérise dialectiquement par le développement et la confrontation de points de vue en contradiction* à propos d'une même question*.

Cette définition de la situation argumentative est fondamentale pour la *dialectique**, qu'elle soit ancienne et d'orientation logique et philosophique, ou « nouvelle » et s'intéressant au règlement de différends sous le contrôle de normes de raison et de discours. Elle est à la base de l'argumentation rhétorique ancienne, où l'on trouve, avec la théorie des questions* ou « états de cause », la première problématisation des différends. Elle est reprise dans des approches d'orientation *interactionnistes* ; ainsi, pour D. Schiffrin, « l'argumentation est un mode de discours ni purement monologique ni purement dialogique... un discours par lequel les locuteurs défendent des positions discutables » (1987 : 17, 18).

LES QUESTIONS POUR UNE THÉORIE DE L'ARGUMENTATION LANGAGIÈRE

L'explosion des interrogations théoriques autour de la notion d'argumentation (Van Eemeren *et al.* 1996), la multiplicité des disciplines concernées, rendent réductrice et risquée toute définition globale et incitent plutôt à caractériser le domaine par le faisceau des problèmes qui l'organisent. Toute vision de l'argumentation pourrait être caractérisée par l'ensemble des réponses apportées à des questions comme les suivantes.

Une conception des objets (hypothèses externes). Chaque théorie a ses données préférentielles : l'argumentation comme point de vue s'étudie typiquement sur des suites cohérentes d'énoncés ; la théorie des orientations argumentatives ou argumentation dans la langue, sur la paire d'énoncés ; l'argumentation rhétorique, sur le discours monologique planifié ; l'argumentation dialectique, sur le dialogue normé ; l'argumentation interactive, sur le débat plurilocuteurs. Les résultats établis sur les faits prototypiques sont ensuite étendus à de nouvelles données.

Une conception de la théorie (hypothèses internes, liées aux hypothèses externes), qui suppose des décisions touchant notamment aux points suivants : faut-il attribuer l'argumentativité au langage ou à la pensée ? Si l'argumentativité est langagière, s'agit-il d'un fait de langue, de parole en général, ou d'une caractéristique de certaines

formes de discours ? S'il s'agit d'un fait discursif, s'agit-il fondamentalement de monologue ou de dialogue ?

Une décision sur la question des normes du discours argumentatif ; on peut choisir pour norme :

- **La cohérence textuelle** : tous les enchaînements présentés comme argumentatifs sont argumentatifs. La seule évaluation porte sur la cohérence du discours. La théorie est descriptive.

- **L'efficacité** : le meilleur discours est celui qui fait le mieux faire, du point de vue du locuteur, qu'il s'agisse de voter, d'acheter ou d'aimer. La rhétorique est ainsi justifiée sur la base de son utilité.

- **La véridiction** : le bon discours est celui qui sélectionne des prémisses vraies et qui transmet correctement la vérité des prémisses à la conclusion.

- **La rectitude éthique** : le bon discours est celui qui est conforme à un système de normes politico-morales (pour la parole publique) ; ou religieuses (pour la parole religieuse).

La prise en compte de normes plus fortes que la simple cohérence fonde la possibilité d'une **critique** du discours argumentatif.

RHÉTORIQUE ET ARGUMENTATION

Le titre de l'ouvrage de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (1958), a puissamment contribué à *assimiler* ces deux termes. On cherche parfois à *isoler* une argumentation épurée de toute rhétorique en neutralisant les manifestations ou manipulations éthiques et pathétiques, fonction des personnes en interaction, ainsi que les caractéristiques spatio-temporelles spécifiques de l'énonciation et de l'interaction en général. À la limite, le dire est vu comme une opération purement intellectuelle, et le passage au langage logique permet d'éliminer la langue naturelle. Appliqué à la lettre, ce programme d'une argumentation sans rhétorique ferait du discours décontextualisé, **alexithymique** (« sans mot pour exprimer l'émotion »), l'idéal du discours argumentatif. Il ne permet évidemment pas l'analyse du discours ordinaire, où l'argumentation est toujours située et vécue par des sujets porteurs d'intérêts, de passions et de valeurs.

► Argument, Conclusion, Contre-argumentation, Interaction, Logique / discours, Persuasion, Question (en argumentation), Rhétorique

C. P.

Assertion

Cette notion d'**assertion** a fait l'objet de discussions dans le champ philosophique depuis Descartes, en passant par A. Arnauld et G. Lancelot pour qui, dans la *Grammaire de Port-Royal*, l'*assertion* se confond avec l'*affirmation* qui est l'opération par laquelle un *prédicat* est attribué au *sujet*, le verbe étant « un mot dont le principal usage est de *signifier l'affirmation*, c'est-à-dire de marquer que le discours où ce mot est employé est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme » (1969 : 66).

Plus tard, la logique formelle avec Frege propose de considérer que l'assertion ne se réalise pas au niveau de la proposition, mais dans l'articulation qui unit deux propositions. Est débattue alors la question de savoir si, par exemple, il n'était pas contradictoire de qualifier d'assertion une phrase conditionnelle, si l'on pouvait opposer phrase assertive à phrase interrogative et impérative, et si l'assertion s'oppose à négation. La question est donc de savoir si l'assertion désigne seulement les énoncés qui seraient donnés pour vrais par le sujet parlant, ou si une assertion peut être contestée dans sa véracité, et donc si l'on peut parler d'*assertions fausses*, d'*assertions mensongères* et du même coup d'*assertion vraie* lorsque l'on veut insister sur sa véracité.

On pourra utiliser ce terme pour désigner tout énoncé qui contient un certain propos sur le monde, que celui-ci se présente sous forme positive, négative, hypothétique ou conditionnelle. L'assertion concerne le fait même de mettre en relation des éléments pour dire quelque chose sur le monde, indépendamment de sa forme négative, affirmative ou interrogative. « Ainsi, dans *Le plombier est venu* est affirmée "la venue du plombier", et dans *Le plombier n'est pas venu* est niée "la venue du plombier". Dans les deux cas est assertée une vérité qui ne porte pas sur l'existence de tel ou tel élément du contenu de l'énoncé, mais sur ce que l'on peut appeler l'*événement de discours* qui met en relation deux éléments » (Charaudeau 1992 c : 553)

P. C.

Auditeur ➡ Destinataire, Récepteur

Auditoire ➡ Destinataire

Auteur

En français, le terme apparaît lié à l'écriture et à l'œuvre. La notion d'auteur se transforme durant le XVII^e et le XVIII^e siècle à mesure que se construit le « premier champ littéraire » (Viala 1985). L'auteur est tout d'abord celui qui répond de ses écrits, il est la cible potentielle de la censure et c'est à ce titre qu'il doit signer ses œuvres. Parallèlement à cette obligation, la revendication d'un droit de propriété par les écrivains sur leurs propres œuvres s'affirme : on sait que ce sont surtout les libraires qui en bénéficieront quand, en 1777, les premières dispositions juridiques seront prises. Le débat sur le principe même des droits d'auteur sera vif. À une conception de l'œuvre comme n'appartenant à personne, car faite d'une langue et d'idées qui appartiennent à tous, s'oppose le principe d'une reconnaissance de l'œuvre comme « ouvrage », produit d'un travail et à ce titre susceptible d'une appropriation et d'une rémunération.

LA « FONCTION-AUTEUR »

En 1968, R. Barthes annonce « la mort de l'auteur » : « Le langage connaît un sujet, non une personne » (Barthes 1984 : 63), exprimant par cette formule provocatrice la nécessité d'une « nouvelle critique », d'une approche des œuvres littéraires débarrassée de la recherche vaine des intentions de l'auteur. M. Foucault, à la même époque, dans une conférence restée célèbre, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (1969 a), avance la thèse que l'auteur est une *fonction* qui permet d'organiser l'univers des discours. Le nom d'auteur agit comme une marque distinctive, les textes qui en sont pourvus forment la catégorie des **œuvres** et s'opposent aux autres textes, anonymes ou simples produits d'un quelconque sujet. Ces critiques accompagnent à la diffusion d'un puissant courant d'analyse, celui de l'analyse structurale des récits, qui a contribué à faire disparaître de la scène scientifique l'auteur jusque-là omniprésent.

EN ANALYSE STRUCTURALE

Ce sont les travaux de V. Propp (1970) sur les fonctions narratives dans les contes russes qui sont à la source de l'analyse structurale et de la narratologie. C. Lévi-Strauss (1958) fut un des premiers à utiliser les fonctions dégagées par V. Propp pour développer son programme

d'« analyse structurale du mythe ». A.-J. Greimas, à son tour, tentera une synthèse des travaux de V. Propp et de C. Lévi-Strauss pour fonder une « sémantique structurale » (Greimas 1966). Ces travaux sont tous issus de l'analyse d'œuvres *a priori* sans auteurs : contes populaires, mythes. Les « modèles actantiels » greimassiens ne prennent en compte ni l'auteur ni le lecteur : le micro-univers de l'œuvre se suffit à lui-même.

DANS LES SCIENCES DU LANGAGE

La notion d'« Auteur Modèle » proposée par U. Eco le définit comme une « hypothèse interprétative » construite par le lecteur (Eco 1985 a). L'auteur joue alors un rôle actantiel au même titre qu'un personnage du récit ; il est distinct de l'auteur « empirique », sujet individuel. La mise en relation de l'Auteur Modèle et de son équivalent le Lecteur* Modèle, « hypothèse interprétative » forgée par l'auteur, définit « la coopération interprétative ». Ce type de modèle, bien qu'il serve surtout à expliciter les processus interprétatifs mis en œuvre par le lecteur, n'est pas sans rappeler les travaux de M. Bakhtine (1979), qui fut sans doute, parmi les fondateurs de la sociolinguistique, celui qui s'est préoccupé le plus de l'auteur.

LES AUTEURS NON-LITTÉRAIRES

L'importance des débats sur l'auteur littéraire a certainement contribué à retarder encore l'identification d'autres types d'auteurs que l'on pourrait nommer globalement des auteurs non-littéraires qui n'en sont pas moins des « figures ». Ainsi, *d'un point de vue juridique*, la notion d'auteur fait l'objet d'une conceptualisation particulière. Pour réaliser un acte juridique, deux auteurs sont nécessaires : l'auteur de l'action, celui qui s'engage, et l'auteur de l'acte, celui qui représente l'autorité habilitée à établir le document original. *Dans le monde du travail*, l'examen des phénomènes d'énonciation dans les écrits de travail met en évidence la complexité de la notion d'auteur qui est tout à la fois responsable de ses actes et membre d'un collectif, d'une organisation elle-même responsable juridiquement des activités de ses agents (Pene 1997). La question simple : « Qui a écrit cette lettre ? » peut susciter des réponses variées, selon qu'elle est posée du point de vue du travail effectué ou du point de vue de l'imputation

d'une responsabilité (Fraenkel 1997). Dans le premier cas, on désignera un **rédacteur** ; dans le second, un **auteur**.

► **Écrit / oral, Énonciateur, Locuteur, Polyphonie**

B. F.

Autodésignation

Terme utilisé en analyse du discours pour renvoyer à l'ensemble des procédés servant à l'énonciateur d'un texte pour se désigner lui-même, comme individu ou comme membre d'un collectif.

L'étude des marqueurs de l'autodésignation se concentre en général sur deux grandes catégories de formes : les pronoms personnels et les groupes nominaux. Elle renvoie donc linguistiquement à la fois aux questions d'embrayage* et aux questions de catégorisations nominales et de préconstruits*.

Les études des usages sociopolitiques du *nous* et du *on* ont été particulièrement abondantes et fécondes. Outre les recherches fondatrices de L. Courdresses (1971) et de L. Guespin (1976) sur les embrayeurs dans le discours socialiste et communiste, on en trouvera un bon aperçu dans le numéro 10 de la revue *Mots* (1985). Y sont soulignés en particulier la force illocutoire* de l'énonciation du *nous* et le rapport entre la cohésion d'un *nous* et l'exclusion d'un tiers.

L'étude des formes nominales de l'autodésignation a souvent été couplée avec celle des termes de l'altérité (Ebel et Fiala 1983, Bonnafous 1991), dont elle constitue en quelque sorte le miroir. D'où la fréquence de ces études en rapport avec les discours nationalistes, racistes et racisants.

L'étude de l'autodésignation se distingue de l'étude de l'auto-qualification qui renvoie plutôt aux formules attributives, de type « je suis X » ou « je suis un X ». Ces dernières participent du travail de construction de l'image de soi au sens goffmanien. « Le jour où vous aurez compris que je suis un rigide qui évolue, un austère qui se marre et un protestant athée, vous écrirez moins de bêtises », déclare L. Jospin aux journalistes, le 18 décembre 1999.

Bien que distincts, ces deux types d'étude se complètent bien sûr pour éclairer la figure du locuteur.

► **Embrayage, Éthos, Préconstruit, Schématisation**

S. B.

Automatique (analyse -)

Le recours à l'informatique pour analyser des textes émane de deux préoccupations : (1) *L'enquête à base de données dites « qualitatives »* (questions ouvertes, protocoles verbaux, entretiens, articles de presse...) : dans l'univers des mots possibles, quels sont ceux qui ont été choisis et comment s'organisent-ils ? (2) *Les « systèmes experts »* : comment simuler le raisonnement humain dans la production et la compréhension de séquences verbales ? Dans les deux cas, il s'agit de définir les mots, leurs fonctions, leurs relations, soit pour révéler des structurations textuelles ou linguistiques, soit pour créer des outils de traduction ou de résumé automatique, de synthèse vocale et d'édition automatique, d'indexation et de recherche documentaire pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Depuis une dizaine d'années, l'évolution des théories de la communication et de l'outil informatique a rendu possible l'élaboration de méthodes d'*Analyse du discours assistée par ordinateur* (Marchand 1998), qui permettent de passer de la « saisie » du texte à la lecture de résultats avec une facilité accrue par des interfaces et des aides de lecture de plus en plus accessibles aux non-informaticiens, et dans des durées de plus en plus réduites. Deux approches peuvent être distinguées : celle de la *statistique lexicale* (l'analyse des données textuelles ou *lexicométrie**) et celle des *sciences humaines* (sciences du langage, sciences cognitives) confrontées aux phénomènes de communication (l'analyse du discours, de l'énonciation, la pragmatique).

DÉFINITION DES UNITÉS D'ANALYSE

Quelle que soit l'approche, le point de départ commun est la nécessité de segmenter le texte « saisi » en machine (ou *corpus**) en unités analysables automatiquement. Le « mot » est ainsi défini comme une *forme graphique*, c'est-à-dire une suite de caractères comprise entre deux caractères délimiteurs. Il faut donc, avant tout, définir les caractères pertinents (lettres, chiffres, symboles) ainsi que les délimiteurs pertinents (le caractère « blanc », « espace » ou « », le « retour à la ligne », la ponctuation). Dès ce moment apparaissent un certain nombre d'ambiguïtés qui nécessitent d'ajouter à la seule reconnaissance des caractères des règles spécifiques, pour repérer, par exemple à l'aide de dictionnaires d'analyse, les locutions ou les expressions figées (Gross et Senellart 1998, Silberztein 1993, 1998).

La **lemmatisation** est également une opération commune aux diverses approches automatiques des corpus textuels : il s'agit de regrouper les différentes flexions d'une même forme lexicale. Deux opérations sont ici possibles : (1) À partir de l'index alphabétique des formes du corpus, on peut réduire à la racine commune (ou **lemme**) les formes qui commencent par les mêmes lettres et se terminent par un suffixe usuel de la langue française (marqueurs de syntaxe, de genre, de nombre...) (Reinert 1990). (2) Lors de la segmentation, chaque forme du lexique peut être « étiquetée » selon ses caractéristiques de morphologie et de syntaxe. Par exemple (Sabah 1988-1989), l'entrée de dictionnaire *ferma* sera représentée par le schéma :

Catégorie	=	Verbe
Temps	=	Passé simple
Type	=	Action
Racine	=	Fermer
Lex	=	Ferme

Cette dernière procédure permet de ramener les formes fléchies à leur **racine**, tout en gardant, sous forme d'étiquette, une trace de la forme initiale. Elle nécessite la construction de dictionnaires importants (M. Gross 1975, 1986, Gross et Senellart 1998).

Une fois le corpus « segmenté », on peut dresser la liste des formes lexicales : l'ensemble des formes lexicales constitue la **taille** du corpus et le nombre de formes différentes constitue son **vocabulaire** (l'index). Le rapport entre la taille et le vocabulaire est à la base d'indices de **richesse** du vocabulaire (Labbé, Thoiron et Serant 1988). On pourra également rechercher les concordances* d'une forme lexicale particulière et repérer les segments* répétés.

ANALYSE STATISTIQUE ET ANALYSE DU DISCOURS

Une fois l'index constitué, deux approches se distinguent : la *statistique textuelle* (lexicométrie) et l'*analyse du discours*. Pour la statistique textuelle, « chaque discours est pour les programmes de calcul un *sac de mots* dont seul le profil de fréquences est actuellement exploité » (Lebart et Salem 1994 : 146). L'analyse de discours, au contraire, considère des catégories fonctionnelles de mots (articles, noms, verbes, adjectifs, connecteurs, opérateurs...) et se préoccupe de leurs relations syntagmatiques. On va chercher à affecter une catégo-

rie à chaque mot, et à appliquer les règles de relations entre les catégories. Cette approche repose, d'une part, sur la constitution de dictionnaires de formes fléchies (lemmes, pluriels, féminins, verbes conjugués, etc.), de types de flexions (accords, conjugaisons), de terminaisons, etc., auxquels le corpus à analyser va être comparé, et, d'autre part, sur la définition d'algorithmes permettant d'identifier la fonction des formes au sein de la proposition grammaticale ou de la phrase. Outre la constitution de dictionnaires exhaustifs, la difficulté de cette approche est la levée des *ambiguïtés**, c'est-à-dire l'appartenance d'une même forme lexicale à plusieurs dictionnaires. L'automatisation de la levée d'ambiguïté syntaxique doit prendre en compte les règles de combinaison des formes dans des phrases grammaticalement correctes et repose sur des algorithmes informatiques (Silberstein 1993) ou sur une logique d'intelligence artificielle (Sabah 1988-1989 ; Ghiglione, Bromberg, Landré et Molette 1998). Ainsi, la proposition « Les poules du couvent couvent » n'est plus ambiguë dès lors qu'on considère que le premier « couvent », précédé du déterminant « du », ne peut être un verbe.

On conçoit aisément l'importance de telles indexations morpho-syntaxiques pour la construction de « systèmes experts ». En analyse du discours, elles permettent également de calculer des statistiques de fréquence de chacune des catégories pour un corpus. Une synthèse de ces inventaires exprimera alors un diagnostic de la façon dont un locuteur décrit, identifie ou classe quelque chose ou quelqu'un, et permettra d'en déduire, soit le style général du texte analysé (Charau-deau 1992), soit des stratégies cognitivo-discursives mises en œuvre par le recours privilégié à certains « marqueurs sociolangagiers » (Scherer et Giles 1977, Ghiglione et al. 1998, Marchand 1998).

ANALYSE DE CONTENU THÉMATIQUE ET ANALYSE AUTOMATIQUE DES CONTENUS

Les analyses précédentes, finalement, ne considèrent pas le mot en soi, mais des relations, statistiques ou syntaxiques, qui donnent à voir des réseaux signifiants indépendants du contenu référentiel et de son sens. Pour analyser le contenu lui-même, on peut recourir à deux approches : la *première* opère une classification des énoncés sur la base d'hypothèses et de grilles d'analyse définies (avant ou en cours d'analyse) spécifiquement pour le corpus à analyser (c'est ce que l'on nomme

généralement « l'analyse* de contenu ») ; la seconde cherche d'abord à établir des catégories et des relations sémantiques générales dans la langue, pour les appliquer ensuite à divers corpus à analyser.

L'analyse de contenu thématique (Bardin 1993) se présente comme une quantification de « données qualitatives ». Les logiciels les plus répandus dans ce domaine permettent de diviser le texte en séquences (propositions, phrases, paragraphes...) auxquelles on affecte des codes prédéfinis pour pouvoir calculer des corrélations entre les codes eux-mêmes ou entre codes et caractéristiques de production du texte. Le courant anglo-saxon CAQDAS (*Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software*) est assez majoritairement composé d'outils de ce type (Weitzman et Miles 1995, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 1997). Le fait que cette méthode soit aidée par ordinateur ne l'exempte pas des reproches fondamentaux qui ont pu être adressés à l'analyse de contenu, concernant notamment la *fidélité* et la *validité* des opérations de codage (Ghiglione et Matalon 1978 : 170-172).

L'analyse automatique des contenus (Ghiglione, Bromberg, Landré et Molette 1998) diffère radicalement de l'analyse thématique en ce qu'elle cherche, non pas à interpréter la signification d'un texte donné, mais à définir des relations sémantiques et pragmatiques générales dans une langue. Cette perspective est associée à l'utilisation de dictionnaires qui permettent de regrouper les termes d'un corpus en un nombre limité de catégories sémantiques en fonction de règles définies en dehors de toute démarche interprétative. Le *General Inquirer* (Stone, Bales, Namenwirth et Ogilvie 1962) est l'un des pionniers de ce type d'analyses, développé à l'origine au Laboratoire des relations sociales de l'université Harvard pour étudier des corpus en psychologie et en sociologie. La question qui se pose est de construire un dictionnaire général indépendant de tel ou tel domaine de recherche, et, pour cela, il faut faire appel aux règles qui régissent la *structure lexicale* d'une langue.

P. Guiraud (1967 : 191-193) a défini les différents liens structuraux que l'on peut trouver dans le lexique de la façon suivante : « Une catégorie lexicale est formée par l'ensemble des mots qui ont des caractères lexicaux communs. Or le mot est double, signifiant et signifié ; les mots formant la catégorie lexicale auront donc en commun, à la fois des caractères sémantiques (au niveau des contenus signifiés) et

des caractères morphologiques (au niveau de l'expression signifiante). [...] L'objet d'une lexicologie structurale consiste à identifier, définir, analyser et classer les catégories lexicales dont l'ensemble constitue la langue. » On se référera à G. Sabah (1988-89) pour un détail des différentes théories de réseaux sémantiques. Le logiciel *Tropes* (Ghiglione et al. 1998) permet des regroupements automatiques sur la base de relations de sens paradigmatiques telles que hyponymie / hyperonymie, cohyponymie, synonymie ou antonymie. Il intègre un dictionnaire (plus d'un million de formes fléchies), et un réseau sémantique du français (160 000 classifications canoniques), ce qui lui permet actuellement d'analyser sémantiquement un corpus en repérant des classes d'équivalents, qui regroupent les mots (noms communs ou noms propres) qui apparaissent fréquemment dans le texte et qui possèdent une signification voisine. Trois niveaux peuvent être utilisés pour visualiser les classes d'équivalents et l'exemple suivant, tiré de la notice de *Tropes* permet d'illustrer cette catégorisation par paliers.

Mots	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Communisme	communisme	doctrine politique	politique
Marxisme	communisme	doctrine politique	politique
Capitalisme	libéralisme	doctrine politique	politique
Libéralisme	libéralisme	doctrine politique	politique
Chef d'État	chef d'État	homme politique	politique
Président			
de la République	chef d'État	homme politique	politique
Garde des sceaux	ministre	homme politique	politique
Ministre	ministre	homme politique	politique
Gouvernement	gouvernement	instance politique	politique
Ministère	gouvernement	instance politique	politique

L'intérêt de ces regroupements sémantiques est double : (1) *Pour l'analyse du discours*, ils indiquent quelles sont les catégories présentes dans un texte en tenant compte des équivalences paradigmatiques ainsi que de « scénarios » courants. (2) *Pour la recherche documentaire*, ils permettent d'élargir une requête sur la base d'une « forme pivot » à d'autres formes liées dans la langue.

En conclusion, s'il est impossible qu'un ordinateur puisse comprendre le langage humain, ses richesses et ses infinies diversités, il lui est possible de compter ce qui est dit et la façon dont c'est dit, relati-

vement rapidement et avec des chances d'erreurs qui s'amenuisent d'année en année. Il peut alors révéler des indicateurs d'intention que l'on emploie sans en avoir forcément conscience, à condition toutefois de ne pas confondre complexité technologique des traitements et statut scientifique des résultats (Jenny 1997).

► **Analyse de contenu, Concordance, Cooccurrence, Lexicométrie, Spécificités**

P. M.

Autonymie

L'*autonymie* est au centre de préoccupations philosophiques et logiques d'ampleur avant que ce concept ne soit réexaminé par les linguistes et utilisé en analyse du discours. Le terme *autonyme*, qui signifie littéralement « nom de lui-même », provient du néologisme allemand *autonym*, forgé par le logicien R. Carnap (1934).

DE LA LOGIQUE À L'ANALYSE DU DISCOURS

Les précurseurs. Aristote n'ignore pas la potentialité métalinguistique du langage, mais il conçoit comme un défaut des langues mettant en péril l'existence d'un lien « naturel » entre mot et chose ce que l'on appelle aujourd'hui *le fait autonymique* – qui se manifeste lorsque le(s) mot(s) réfère(nt) au(x) mot(s) et non aux choses. Alors que saint Augustin, convaincu de l'arbitrarité du signe et souscrivant à la conception stoïcienne du signe à double face, propose, pour rendre compte du phénomène autonymique, d'établir une distinction entre les mots qui fonctionnent comme des « *signes de choses* », qui renvoient à « la chose signifiée », et ceux qui sont des « *signes de signes* », qui renvoient aux « mots pris comme signes ».

Les logiciens, en particulier les médiévistes, qui s'attachent à répertorier les propriétés logiques des mots dans le discours, parlent de *suppositio formalis* lorsque le mot est actualisé pour ce qu'il signifie (ex. « L'autonyme imite la langue dans le système du monde », Rey-Debove 1978 : 139), et de *suppositio materialis* quand le mot est employé pour lui-même (ex. « Le mot "autonyme" a été jugé inapproprié »). Enfin, de manière plus contemporaine, W. Quine (1951 : 23), à travers la formule dichotomique *mot en usage / mot en mention*, prolonge la pensée de R. Carnap.

En analyse du discours, l'autonyme se caractérise par le fait qu'il s'agit d'une séquence linguistique (un signe constitué d'un phonème, d'un morphème, d'un lexème ou d'un syntagme) formellement identique à une séquence ordinaire, mais qui a un comportement syntactico-sémantique spécifique dans la mesure où elle s'inscrit en rupture cotextuelle par rapport à l'énoncé qui l'actualise et parce qu'elle fonctionne de manière autoréférentielle. D'un point de vue sémantique, le signe autonome a pour particularité d'être « un signe du métalangage désignant le signe du langage qui est son homonyme, et qui a une partie de son signifié en commun » (Rey-Debove 1978 : 132). Le statut autonymique de certaines séquences peut prêter à confusion, sauf si celles-ci sont munies d'indices formels levant l'équivoque, par exemple elles peuvent être précédées d'un présentateur métalinguistique (tel que *mot* ou *phrase* : « Le mot "truc" ne convient pas dans la phrase "ça va truc" »), être détachées du cotexte par des guillemets* ou des italiques. Contrairement aux mots métalinguistiques, la séquence autonymique ne dispose ni de synonyme ni d'antonyme et n'est pas traduisible.

CONNOTATION AUTONYMIQUE

Dans une perspective sémiotico-linguistique, J. Rey-Debove (1978 : 253) – se fondant sur le système sémiotique mis au jour par L. Hjelmslev (1943) et revisité par R. Barthes (1964 a) – propose d'appeler « la situation d'un signe qui signifie, comme connotateur, son signifiant et son signifié dénotatif » : *connotation* langagière réflexive*, ou *autonymique*. Par exemple, dans l'énoncé « Pierre est un marginal, comme on dit aujourd'hui », le terme *marginal* est employé d'abord de manière usuelle pour parler de la chose (signifié dénotatif) puis, sous l'effet du commentaire métalinguistique, est désigné en tant que signe (signifié connotatif). Le commentaire métalinguistique peut être remplacé par des marqueurs typographiques qui isolent la séquence linguistique concernée par la connotation autonymique (« Pierre est un "marginal" »). D'après J. Rey-Debove, un mot à connotation autonymique se distingue d'un autonome par le fait qu'il représente un seul et même mot pourvu de sens différents, ainsi relève-t-il de la polysémie et non de l'homonymie.

MODALISATION AUTONYMIQUE

Dans une perspective énonciative, J. Authier-Revuz considère la structure, décrite comme « connotation autonymique », sous l'angle d'une modalisation réflexive du dire, et ce changement de point de vue l'amène à envisager la question sous l'angle de la *modalisation* autonymique*. Cette *modalisation* correspond à « un mode dédoublé opacifiant du dire, où le dire (1) s'effectue, en parlant des choses avec des mots, (2) se représente en train de se faire, (3) se présente, via l'autonymie, dans sa forme même » (1995 : 33). Elle se manifeste donc dans toute situation où l'énonciateur commente son propre dire en train de se faire ; le « commentaire » témoigne d'un dédoublement au niveau de l'énonciation et peut, dans sa forme la plus réduite, se résumer à la présence de guillemets ou s'exprimer par des énoncés métadiscursifs du type : « passez-moi l'expression », « comme dit X », « au sens premier ». La *modalisation autonymique*, étant un « fait d'énonciation modalisé par une auto-représentation opacifiante », s'oppose à la *connotation autonymique*, saisie en termes de signe avec connotation, et cette approche permet d'élargir les faits pris en compte.

Se profilent deux conceptions antagonistes de l'autonymie : d'une part celle des logiciens qui l'envisagent comme « un seul mot qui aurait deux emplois » (Rey-Debove 1978 : 87), d'autre part celle des linguistes, présente en filigrane chez Aristote, qui considèrent que le phénomène « fait intervenir deux mots [le mot et son nom] » (*ibid.*). Le fait autonymique traité du point de vue de la modalisation se révèle être un outil d'analyse riche pour l'analyse du discours puisqu'il touche la structure énonciative, participe de l'hétérogénéité* discursive, et permet, entre autres, d'affiner l'approche des discours* rapportés et d'aborder les phénomènes dialogiques*.

► Guillemets, Métacommunication / métadiscours, Modalisation, Référence

F. C.-B.

Autorité

La problématique de l'autorité engage l'analyse de discours dans une réflexion sur les plans *épistémique* (sur les conditions d'acceptabilité non-vériconditionnelles des énoncés), de *l'influence sociale* (sur

le pouvoir dans le discours), et *interpersonnel* (sur les manifestations et effets sur l'interaction des positions hautes/basses des interactants).

D'un point de vue *logico-scientifique*, un discours est recevable s'il recueille et articule selon des procédures admises des propositions vraies, c'est-à-dire conformes à la réalité. De nombreux énoncés sont reçus pour d'autres raisons que leur conformité à la réalité, le cas le plus célèbre étant celui des énoncés performatifs*, admis sur la base de leur énonciation.

En argumentation, l'acceptation d'un point de vue ou d'une information est fondée sur l'autorité si elle est admise non pas sur l'examen de la conformité de l'énoncé aux choses elles-mêmes mais en fonction de la source et du canal par lequel l'information a été reçue (autorité épistémique, « faire croire »). L'argument d'autorité correspond à la substitution d'une preuve périphérique à la preuve ou à l'examen directs, considérés comme inaccessibles ou impossibles. Elle peut se justifier par un principe d'économie ou de division du travail, ou par un effet de position ; normalement, les demandes d'informations adressées aux individus « bien placés pour savoir » sont reçues sans autre preuve : si l'on demande « Quelle heure est-il ? » ou « As-tu mal à la tête ? », on se contente de la réponse sans demander à consulter la montre de l'interlocuteur, ou rechercher des indices corporels.

S'il s'agit d'une injonction, le principe d'autorité sous sa forme radicale veut qu'elle soit obéie au vu de son origine, sans qu'une justification ne l'accompagne ; selon le mot célèbre, la personne qui a reçu l'ordre doit obéir *perinde ac cadaver*, « comme un cadavre », c'est-à-dire sans intervention de son libre examen et de sa volonté propre (autorité déontique, « faire faire »).

AUTORITÉ MONTRÉE ET AUTORITÉ CITÉE

Selon que la source du message est explicitée ou non, on distingue l'autorité montrée et l'autorité citée.

L'autorité montrée se manifeste dans le face-à-face. Elle est attachée à la source du message selon divers codes sémiologiques (expressifs, comportementaux, vestimentaires...). Comme l'autorité charismatique (liée à l'individu et à certains rôles sociaux), elle fonctionne implicitement en posant son détenteur en position haute dans l'interaction.

L'*autorité citée* fonctionne en appui du discours tenu par un locuteur L_1 pour légitimer, vis-à-vis de son interlocuteur L_2 , un dire ou une façon de faire en les référant à une source tenue pour légitimante. Cette source peut faire l'objet d'un renvoi explicite – l'exemple prototypique fondant cette catégorie est celui de Pythagore cité par ses disciples : « Il l'a dit lui-même » donc c'est vrai ; le locuteur peut aussi se contenter d'une simple allusion connotant un discours dominant, prestigieux ou expert. Cette forme d'appel à l'autorité connaît *une infinité de variantes* (correspondant aux topoï des discours d'autorité) : autorité de l'expert (professeur, médecin, garagiste...), qui est cru/obéi en fonction d'une compétence reconnue socialement (autorité rationnelle-légale de M. Weber) ; compétence du Maître (mâtinée de l'autorité charismatique du gourou) ; inscription dans le Livre ; autorité du plus grand nombre (décision prise à la majorité) ; sagesse des ancêtres ou des Chinois ; vérités sorties de la bouche des enfants ; manifestations de l'opinion régnante (« Tout le monde fait comme ça à Paris/aux États-Unis », « Mes amis me l'ont recommandé »).

Le témoignage, la citation, l'exemplum, le précédent font partie des stratégies argumentatives susceptibles d'être marquées par l'autorité.

► Constituant (discours -), Doxa, Persuasion

C. P.

C

Cadrage

Très polysémique, cette expression métaphorique a des origines beaucoup plus lointaines que l'art de la photographie auquel elle fait pourtant référence.

EN PHILOSOPHIE ET EN SOCIOLOGIE

C'est d'abord dans le champ de la philosophie puis de la sociologie que sont nées les réflexions sur les « mondes » ou sur les « réalités multiples ». Le sociologue interactionniste E. Goffman en fait la synthèse et puise dans cette tradition pour proposer sa propre définition des « cadres de l'expérience » : « Je soutiens que toute définition de situation est construite selon des principes d'organisation qui structurent les événements – du moins ceux qui ont un caractère social – et notre propre engagement subjectif. Le terme de "cadre" désigne ces éléments de base. L'expression "analyse des cadres" est, de ce point de vue, un mot d'ordre pour l'étude de l'organisation de l'expérience » (Goffman 1991: 19). Loin d'accorder à l'acteur le pouvoir de construire ses cadres, E. Goffman en fait le résultat d'un héritage social qui nous impose – partiellement du moins – un mode d'interprétation de nos expériences.

EN ANALYSE DU DISCOURS

On trouve au moins trois emplois différents des termes *cadre* ou *cadrage*.

Le plus courant est aussi le moins précis. On parlera alors de *cadrage événementiel* pour désigner la plus ou moins grande valori-

sation ou occultation de certaines « données » par les locuteurs. Toutes les études comparées de presse abordent cette question qui va bien sûr à l'encontre des prétentions à l'objectivité de certains médias (Bonnafeous 1991, Koren 1996, etc.). D. Maingueneau parle de « cadre scénique » pour définir l'« espace stable à l'intérieur duquel l'énoncé prend sens, celui du type et du genre de discours » (1998 b : 70). Pour le discours télévisuel, le Centre d'analyse du discours de Paris XIII distingue *cadre situationnel* et *cadre discursif* (Lochard et Soulages 1998 : 80). Dans tous les cas, il s'agit bien de repérer les contraintes socialement et idéologiquement déterminées qui président à la production des énoncés comme à leur réception.

Le second usage s'inscrit plutôt dans le cadre des études de réception et du public et renvoie expressément à E. Goffman et à sa notion de *cadre* participatif*. S. Livingstone et P. Lunt considèrent ainsi que chaque production télévisuelle propose ses *cadres participatifs* et que la même émission peut être appréhendée selon plusieurs cadres de participation. « La modification du cadre de participation affecte la nature des échanges communicatifs en affectant les droits des participants mis en scène, en leur donnant la responsabilité d'agir de telle ou telle façon, en fonction d'un ensemble spécifique de critères évaluatifs. Elle affecte aussi l'ensemble des gratifications que l'on peut tirer de l'émission, et, en dernière instance, la nature du processus social dont l'émission fait partie » (Livingstone et Lunt 1993 : 155).

Le troisième usage relève des analyses argumentatives. Il prend sa source dans la distinction qu'opèrent C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca entre « point de départ de l'argumentation » et « techniques argumentatives » proprement dites. Pour ces deux fondateurs du renouveau des études rhétoriques*, l'accord sur les valeurs et les lieux, la sélection des données et leur présentation sont « une préparation au raisonnement qui, plus qu'une mise en place des éléments, constitue déjà un premier pas dans leur utilisation persuasive » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 : 87). C'est cette distinction qu'a récemment reprise P. Breton, avec la notion de « double détente argumentative » : « On notera que ces deux opérations sont à la fois indispensables l'une à l'autre et obligatoirement successives : on "cadre" d'abord, on "lie" ensuite » (Breton 1996 : 43). On trouve différentes illustrations des techniques de *cadrage* et *recadrage* chez

P. Breton (1997), M. Doury (1997) et S. Bonnafeous (1998). Malgré des analyses très proches des techniques de définition, de présentation et d'association-dissociation, ces trois auteurs divergent sur la notion de manipulation. Pour P. Breton, il y aurait des « cadrages manipulateurs », « menteurs » ou « abusifs » (Breton 1997 : 101 sq.) alors que S. Bonnafeous et M. Doury refusent au chercheur cette posture normative – qui suppose une définition préalable du « bon » cadrage – et préfèrent en rester à une pure description, laissant au public le soin de distinguer, en fonction de ses propres cadres de perception, un cadrage argumentatif d'un cadrage manipulateur. Cette divergence explique la différence terminologique entre les deux commentaires que font S. Bonnafeous et P. Breton de la même interview de J.-M. Le Pen.

Ce débat a en tout cas le mérite de montrer que, quels que soient les usages des notions de cadre et de cadrage en analyse du discours – et on voit qu'ils sont très nombreux –, la référence, au moins implicite, aux thèses goffmaniennes – et avant lui à celles de G. Bateson ou de P. Watzlawick – n'est jamais très loin.

► Argumentation, Cadre participatif

S. B.

Cadre participatif

En analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales, la notion de cadre participatif compte parmi les paramètres permettant de caractériser une situation de communication : on y étudie les participants*, leur nombre, leur qualité et les relations qui les unissent lors d'un échange communicatif. Il faut distinguer entre une acception générale de cette notion et la conception très spécifique qu'en a donnée E. Goffman dans son approche microsociologique des comportements conversationnels (1987).

D'une manière générale, le cadre participatif relève des éléments du *contexte** qui sont à la fois préétablis et co-élaborés au fur et à mesure du déroulement de l'interaction : si le nombre de participants est, avec le *site*, une des données constitutives du cadre interactionnel, il n'est en rien garant du nombre de locuteurs effectivement

engagés dans les différentes séquences conversationnelles. De même si les rôles interactionnels (sociaux) peuvent être définis d'emblée à partir d'une typologie des interactions, l'hypothèse centrale de travail en analyse des interactions pose que ces rôles sont l'objet d'une *co-laboration* constante au cours de la rencontre en fonction des actions accomplies et des images identitaires projetées à tout instant par les interactants (à ce sujet, cf. notamment la notion d'« espace interlocutif » chez Vion 1992 et l'analyse des « rapports de place » par Kerbrat-Orecchioni 1992). L'étude de la relation sociale, telle qu'elle ressort des évolutions apportées au cadre participatif lors d'une interaction, a débordé le cadre des seules interactions duelles (voir *Le Trilogue*, Kerbrat-Orecchioni et Plantin éd., 1995) et connu de nombreuses applications, en particulier depuis les années 80, dans le domaine des interactions de travail (cf. les études sur les collectifs de travail, par exemple celle conduite sous la direction de Joseph sur les centres de contrôle du RER [1993], ou celle de Grosjean et Lacoste 1999 dans le domaine médical).

Chez E. Goffman, la notion de cadre participatif est d'acceptation plus restreinte. Elle est relative aux rôles interlocutifs potentiels lors d'une réunion sociale : « La relation de chaque membre à [une] énonciation devient son "statut participationnel" par rapport à l'énonciation, et celle de l'ensemble des membres est le "cadre participationnel" pour ce moment de parole. Ces deux termes demeurent utilisables si l'on déplace le point de référence vers quelque chose de plus vaste, à savoir la totalité de l'activité dans la situation. [...] L'énonciation ne découpe pas le monde autour du locuteur en précisément deux parties, récipiendaires et non-réceptives, mais ouvre au contraire tout un éventail de possibilités structurellement différenciées, posant ainsi le cadre participationnel au sein duquel le locuteur dirige sa production » (1987 : 146-147). Le locuteur occupant une place à part dans ce dispositif descriptif (son mode de participation est analysé à l'aide de la notion de « format de production »), ce sont donc les autres participants qui sont visés par le cadre participatif, et plus précisément la diversité de leur statut participatif selon les moments de parole : ils sont ainsi repérables comme participants « ratifiés », qu'ils soient ou non désignés en tant que tels, ou comme participants « non-ratifiés », c'est-à-dire *tiers* à la présence plus ou moins clandestine – et ce quel

que soit le foyer d'attention déployée (de l'écoute attentive mais muette au « grognement occasionnel » dans l'accomplissement d'une tâche, ou aux interventions plus ou moins coopératives), le type d'interaction envisagée (privée ou institutionnelle, conversation duelle ou plurilocuteurs, adresse à un auditoire à partir de scènes plus ou moins médiatiques), et la séquence interactive retenue (dominante ou subordonnée, dissimulée ou affichée). Dans cette perspective, la conception du destinataire* se trouve d'une part considérablement complexifiée, du fait de son éclatement en diverses figures, et d'autre part radicalement dynamisée dans la mesure où la distribution interlocutive est sans cesse rejouée au fil des séquences.

C'est par les modifications apportées au cadre de participation et au format de production – les deux éléments constitutifs de la notion de position ou *footing** d'E. Goffman – que les acteurs livrent à eux-mêmes et à leurs partenaires leur interprétation de l'évènement communicatif et de leur *engagement* dans les activités en cours. Pour l'analyste des interactions, l'étude des positionnements participatifs des acteurs, qui repose sur des indices linguistiques plus ou moins fins, souvent non-verbaux, constitue un mode d'accès privilégié à la compréhension des forces et des ressources mises en œuvre par les acteurs d'une scène interactive quelconque.

► Contexte, Destinataire, Dialogue, Footing, Interaction, Rôle

S. Br.

Canal (de transmission)

Ce terme est employé en *théorie de la communication* pour désigner les moyens par lesquels les signaux d'un code sont transmis d'une source à un lieu de réception du message.

En analyse de discours, ce terme est peu employé, sauf lorsque, voulant parler des circonstances matérielles de la communication, on est conduit à prendre en compte les particularités du support physique qui sert de véhicule au transport de la parole d'un émetteur à un récepteur. On parle alors des caractéristiques du canal de transmission. Ces caractéristiques ont une influence certaine sur les modes de la communication, à commencer par le fait que l'on ne manie pas le langage de la même façon selon que l'on communique par oral ou par écrit, de façon directe ou différée, par le biais d'un moyen de diffu-

sion à support papier, audio-oral ou audiovisuel. La **médiologie*** est la discipline qui s'occupe, entre autres choses, de l'étude des particularités des supports ou canaux de transmission (Debray 1994 ; voir aussi la revue *Les Cahiers de médiologie*, Gallimard, Paris).

► Écrit / oral, Médiologie

P. C.

Canonique (genre –)

Notion introduite par F. Cossutta (1996 : 164) pour l'étude du discours philosophique mais qui peut être étendue à l'ensemble des discours constituants* et plus largement aux discours qui impliquent un positionnement* fortement doctrinal (politique, par exemple).

Le genre *dialogue* ou le genre *méditation* sont les **genres canoniques** respectivement du platonisme et du cartésianisme, dans la mesure où c'est dans ces genres que ces positionnements ont trouvé le mode de manifestation discursive le plus approprié à leurs doctrines. On peut étendre cette idée à d'autres types de discours. Par exemple au discours littéraire : le roman est canonique pour le naturalisme de la fin du XIX^e siècle, mais pas la poésie lyrique.

Cette notion qui revient à attribuer un gradient d'adéquation aux textes relevant d'un même positionnement n'est pas sans évoquer, sur un tout autre plan, la prototypicité des sémanticiens. Elle permet de structurer la diversité des genres* de discours associés à un même positionnement.

► Genre de discours, Investissement générique, Positionnement

D. M.

Captation

Notion qui, en analyse du discours, est utilisée avec deux valeurs différentes : l'une dans la perspective *rhétorique* de la captation d'un auditoire (1), l'autre dans une perspective *interdiscursive* (2).

I. LA STRATÉGIE DE CAPTATION

Pour P. Charaudeau, la **captation** est, avec la *légitimation** et la *crédibilité**, l'un des trois espaces dans lesquels sont mises en œuvre des stratégies* de discours. Les **stratégies de captation** visent à séduire

ou persuader le partenaire de l'échange communicatif de telle sorte que celui-ci finisse par entrer dans l'univers de pensée qui sous-tend l'acte de communication, et partage ainsi l'intentionnalité, les valeurs et les émotions dont il est porteur » (1994 b : 40). « Pour ce faire, le sujet parlant peut choisir deux types d'attitude : (a) *polémique**, qui l'amène à mettre en cause certaines des valeurs que défend son partenaire (ou un tiers qui fait référence), ou à mettre en cause la légitimité même de celui-ci ; (b) de *dramatisation*, qui amène le sujet à mettre en œuvre une activité discursive faite d'analogies, de comparaisons, de métaphores, etc., et qui s'appuie davantage sur des croyances que sur des connaissances, pour forcer l'autre à ressentir certaines émotions » (1998 a : 14).

Les stratégies de captation donnent lieu à des configurations discursives particulières selon les situations de communication. Par exemple, dans la communication médiatique, elles « consistent à mettre en scène l'information, de telle sorte que celle-ci participe d'un spectacle qui, comme tout spectacle, doit toucher la sensibilité du spectateur » (Charaudeau 1994 a : 17). C'est pourquoi les médias traitent l'information en tentant de produire des effets discursifs de connivence (jeux de mots), d'émotion (descriptions du « désordre social ») (2000 a : 148). Dans la communication publicitaire, elles consistent à fabriquer différentes figures de destinataire pour tenter de séduire le consommateur potentiel (1994 b : 40).

► **Crédibilité** (stratégie de –), **Légitimation** (stratégie de –), **Stratégie de discours**

P. C.

II. CAPTATION VS SUBVERSION

L'étude des relations interdiscursives*, et plus précisément de l'hypertextualité*, permet de mettre en évidence deux stratégies opposées de réinvestissement (Maingueneau 1991 : 155) d'un texte ou d'un genre de discours dans d'autres : la **captation** et la **subversion** (Grésillon et Maingueneau 1984 : 115). Cette métaphore financière du « réinvestissement » permet de souligner qu'un texte ou un genre, une fois inscrits dans la mémoire, sont porteurs d'un capital variable d'autorité*, évalué positivement ou négativement. Captation et subversion peuvent toucher un *texte* particulier relevant d'un genre ou seulement le *genre* : (1) La **captation** consiste à transférer sur le dis-

cours réinvestisseur l'autorité attachée au texte ou au genre source : le prédicateur chrétien qui imite telle parabole évangélique ou le genre de la parabole, le slogan qui imite tel proverbe ou le genre proverbial. (2) Dans la *subversion*, en revanche, l'imitation permet de disqualifier l'autorité du texte ou du genre source. On retrouve ici les phénomènes de *parodie* dévalorisante.

Le réinvestissement implique que le destinataire soit à même de percevoir le discours source, ce qui renforce la connivence entre producteur et destinataire. Il peut arriver qu'un réinvestissement soit ambigu, qu'il soit interprétable à la fois comme captation et comme subversion.

Cette problématique *croise celle de la polyphonie**, puisqu'on laisse entendre dans la voix de l'énonciateur une autre voix, celle du discours réinvesti. De manière plus générale, la subversion implique toujours une certaine reconnaissance de la valeur du discours réinvesti. « Le sujet parodique maintient une position ambiguë à l'égard du sujet parodié : il s'en éloigne, tout en en restant proche ; il lui est infidèle, tout en lui étant fidèle » (Machado 1999 : 330).

D'un point de vue d'analyse du discours, il convient de ne pas tomber dans une conception purement rhétorique du réinvestissement : le discours réinvesti n'est pas n'importe quel autre, mais un discours qui a été choisi parce que c'est précisément la captation ou la subversion de ce discours-ci qui est cruciale pour la légitimation du discours réinvestisseur : les surréalistes ont subverti le genre proverbial parce que ce genre incarnait au plus haut point un usage du discours (la *doxa**, le sens commun) contre lequel ils se définissaient.

► Autorité, Hypertextualité, Ironie, Pastiche, Polyphonie

D. M.

Cataphore

Du grec *cata-* « vers le bas » et *-phorein* « porter ». La *cataphore* est une relation symétrique de l'anaphore*. La différence réside dans le fait que l'expression dont l'interprétation est dépendante se situe avant celle qui la régit : « Il est arrivé, Paul ? » Toutefois, en dépit de cette symétrie, la cataphore n'a pas les mêmes propriétés.

Contrairement à ce que l'on observe pour l'anaphore, la cataphore ne fait pas l'objet d'une conception cognitive (pour cette raison, il est

possible de parler d'*endophore* cataphorique*, mais pas d'*exophore* cataphorique*). Elle est nécessairement infidèle : « Ce chien... Un chien... » et ne saurait être présuppositionnelle. Pour ce dernier cas, la relation, qui s'appuie sur des séquences disposant d'une autonomie syntaxique et sémantique, est conceptualisée en termes d'anaphore bien qu'*a priori* il ne soit pas possible de distinguer l'anaphorique de l'anaphorisé : « Platon... L'auteur du *Cratyle* » ; « L'auteur du *Cratyle*... Platon... ».

L'*anaphore* apparaît plutôt dans les séquences narratives, à l'écrit. On la rencontre toutefois fréquemment à l'oral dans les procédures de détachement (« Paul, je l'ai vu hier »), de dislocation (« C'est Paul que j'ai vu hier ») ; la *cataphore* se trouve plutôt dans les phrases à détachement (« Ils sont fous ces Romains »), et les phrases pseudo-clivées (« Celui que j'ai vu, c'est Paul »).

► Anaphore, Chaîne de référence, Reformulation

G. P.

Chaîne de référence

La notion de *chaîne de référence* est corrélative de celle de *chaîne anaphorique*. Toutes deux ont été conceptualisées par C. Chastain (1975 : 205 sq.) et reprises par F. Corblin (1995 : 151 sq.). Dans un énoncé ou un texte, on appellera *chaîne de référence* toute suite d'items renvoyant à un même référent. Sont concernées les suites constituées d'un GN et de pronoms (anaphoriques* ou cataphoriques*) : « Le chien... il... celui-ci... » ; les suites comprenant des déterminants démonstratifs ou possessifs : « Le 18 janvier... ce matin-là... sa journée commençait mal » ; ou bien des constituants de paradigmes* désignationnels : « Un timbre-poste 1 franc vermillon... la figurine... une émission de ce genre ne se rencontre pas tous les jours... ». L'anaphore* associative peut également rentrer dans les chaînes anaphoriques : « Prenez six œufs, séparez les jaunes, battez les blancs en neige », du fait qu'elle contient un prédicat ellipsé.

Deux types de maillages ne seront pas concernés : ceux qui s'appuient sur une relation de coréférence* *stricto sensu* (« L'auteur du *Cratyle*... Platon... ») et ceux reposant sur des relations d'anaphore liée (« Platon s'est efforcé de démontrer la motivation du langage... »). La notion de chaîne de référence repose sur la possession de deux types de propriétés, les unes *linguistiques*, les autres *pragma-*

tiques. La relation qui unit un pronom (ou un groupe nominal démonstratif, ou une description définie) avec son antécédent est *linguistique* en ce que l'anaphorique présente par définition une incomplétude sémantique qui nécessite la prise en compte d'un élément du cotexte* pour être saturée. Toutefois, les facteurs qui vont guider le pontage vers la séquence source sélectionnent parfois le bon candidat en fonction de sa pertinence (cohérence textuelle), c'est-à-dire sur la base de considérations *pragmatiques*.

Dans l'optique de C. Chastain et F. Corblin, les chaînes de coréférents ne sont pas constituées sur des bases linguistiques, mais font cruciallement intervenir des connaissances sur le monde. Cette position est contestée par G. Kleiber (1993 a : 22), pour qui il existe un pontage interprétatif entre les deux les rapprochant des anaphores lexicales et en particulier des paradigmes désignationnels.

Les relations d'anaphore liée sont également écartées des chaînes de référence pour des raisons symétriques à celles de la coréférence : leur détermination n'est pas pragmatique mais exclusivement *linguistique*. L'antécédent du pronom réfléchi n'est défini que par des règles syntaxiques et sémantiques. Ces suites constituent, dans la terminologie de F. Corblin (1995), des « chaînes anaphoriques », le sens d'« anaphorique étant restreint à un type spécifique d'anaphore ».

Pour l'analyse de discours, la notion de chaîne de référence, tout comme celle de chaîne anaphorique, ne sont que rarement convoquées en tant que telles, c'est-à-dire sous leur dénomination et avec leur définition, hormis dans des cercles restreints. Leur sont préférées des conceptualisations hyponymes comme celle de paradigme* désignationnel ou bien annexes comme celle de cohésion* qui, indirectement, donne accès aux phénomènes d'anaphore, mais aussi de coréférence. D'une manière générale, l'étude des chaînes de référence permet de déterminer la topicalisation du discours. La variation entre les divers reformulants d'une même séquence permet d'interpréter la schématisation* qui en est faite par le discours et, à terme, l'implicite* sur lequel elle repose.

► Anaphore, Cataphore, Coréférence

G. P.

Champ discursif

Introduite par D. Maingueneau (1983 : 15), conjointement avec celles d'**univers discursif** et d'**espace discursif**, cette notion – qui n'est pas sans rapports avec la théorie des « champs » développée par le sociologue P. Bourdieu (1976) – est solidaire du principe de la primauté de l'interdiscours* sur le discours.

Dans l'**univers discursif**, c'est-à-dire dans l'ensemble des discours qui interagissent dans une conjoncture donnée, l'analyste du discours est amené à découper des **champs discursifs**, où un ensemble de formations* discursives (ou de positionnements*) sont en relation de concurrence au sens large, se délimitent réciproquement : par exemple, les différentes écoles philosophiques ou les courants politiques qui s'affrontent, explicitement ou non, dans une certaine conjoncture, pour détenir le maximum de légitimité énonciative.

Le champ discursif n'est pas une structure statique mais un jeu d'équilibre instable. À côté de transformations locales, il existe des moments où l'ensemble du champ entre dans une nouvelle configuration. Il n'est pas non plus homogène : il y a des positionnements *dominants* et des *dominés*, des positionnements *centraux* et d'autres *périphériques*. Un positionnement « dominé » n'est pas nécessairement « périphérique », mais tout positionnement « périphérique » est « dominé ».

Le plus souvent, on n'étudie pas la totalité d'un champ discursif, mais on en extrait un sous-ensemble, un **espace discursif**, constitué d'au moins deux positionnements discursifs dont l'analyste juge la mise en relation intéressante pour sa recherche.

► Formation discursive, Positionnement

D. M.

Circonstances de communication

☞ Contrat de communication, Situation de communication, Situationnel (niveau –)

Cliché ☞ Stéréotype

Code langagier

Notion introduite par D. Maingueneau (1993 : 104) pour définir la manière dont un positionnement* mobilise le langage – appréhendé dans la pluralité des langues et des registres de langue – en fonction de l'univers de sens qu'il cherche à imposer. Cette notion est particulièrement utile pour étudier les discours constituants*.

Le **code langagier** résulte d'une détermination de l'**interlangue**, c'est-à-dire de l'interaction des langues et des registres ou des variétés de langue accessibles – dans le temps comme dans l'espace – dans une conjoncture déterminée. L'interlangue est donc l'espace maximal à partir duquel s'instaurent les codes langagiers. Un positionnement définit son propre code langagier par sa manière singulière de gérer l'interlangue.

« Code » a ici sa double valeur de système de communication et de norme : « Par définition, l'usage de la langue qu'implique l'œuvre se donne comme la manière dont il *faut* énoncer, car seule conforme à l'univers qu'elle instaure » (Maingueneau 1993 : 104). Un homme politique, par exemple, qui s'exprime en français populaire, peut montrer par là ce qu'est la « vraie » parole politique : directe, près du peuple. Le *Discours de la méthode* de Descartes n'est pas simplement écrit en français, il spécifie un certain usage du français (celui des « honnêtes gens ») qui est à la mesure des contenus doctrinaux portés par cette œuvre : écrit en latin, ce *Discours* aurait une tout autre signification philosophique. Mais on peut également envisager le code langagier cartésien à un second niveau, celui de l'ensemble de ses écrits, où se gère aussi la coexistence du français et du latin.

Un code langagier peut combiner diverses variétés linguistiques. Ainsi, les premiers romans de Jean Giono sont énoncés à travers un code langagier qui associe étroitement le français littéraire narratif et une oralité censée paysanne.

► Colinguisme, Éthos, Scène d'énonciation

D. M.

Co-énonciateur ☞ Destinataire, Énonciateur

Cohérence

La notion de **cohérence** apparaît, en linguistique, dans les *Leçons* de G. Guillaume qui en fait une propriété de la langue comme système, comme « entier systématique, dont toutes les parties sont en cohérence » (1992 : 4). En passant de la linguistique de la langue à celle du discours, la notion prend un autre sens. Au centre de la définition du texte, la **cohérence** est, en linguistique* textuelle, inséparable de la notion de **cohésion** avec laquelle elle est souvent confondue.

Le mot **cohésion** désigne, depuis *Cohesion in English* de M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976), l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra- et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte. Linguistique transphrastique* et grammaire* de texte insistent sur les marqueurs (liens cohésifs) responsables d'un tel effet de cohésion (anaphores* pronominales et définies, coréférence*, anaphore rhétorique, connecteurs*, succession des temps verbaux, présupposition, nominalisation, etc.). La **cohésion** est, en grammaire de texte, inséparable de la notion de **progression thématique***. Tout texte présente un équilibre entre des informations présupposées* et des informations reprises de phrase en phrase, sur lesquelles les nouveaux énoncés prennent appui (*principe de cohésion-répétition* assuré par les thèmes*), d'une part, et l'apport d'informations nouvelles (*principe de progression* assuré par les rhèmes*), d'autre part.

À cette « textualité basée sur la forme », R. de Beaugrande (1979 : 490) oppose la cohérence comme « textualité basée sur l'information ». Pour lui, la **cohésion** est un aspect de la *grammaticalité* et la **cohérence** un aspect de l'*acceptabilité*. Des liens d'ordre logico-sémantique étant plutôt à déduire pour construire la **cohérence**, cette dernière n'apparaît pas comme une propriété strictement linguistique des textes. Elle résulte d'un jugement qui prend appui sur la connaissance de la situation et les savoirs lexico-encyclopédiques des sujets. M. Charolles (1988 b : 55, 1995) fait du « besoin de cohérence » un principe général d'interprétation, une forme *a priori* de l'identification d'un ensemble verbal comme texte.

Les marqueurs de *connexité* induisent un effet sémantique de **cohésion** (un effet d'isotopie sémantique permettant de dégager le thème général du texte), mais est-ce parce qu'il présente des marques de *connexité-cohésion* qu'un texte est jugé cohérent ? Une anaphore

est au moins autant une marque de connexité et de cohésion sémantique inscrite dans la matérialité textuelle qu'une instruction interprétative de recherche, dans le co(n)texte, d'un candidat au rôle d'antécédent. C'est ainsi que s'expliquent, par exemple, les anaphores associatives. Un connecteur* argumentatif donne l'instruction de rechercher et construire des inférences menant à des conclusions convergentes ou opposées. Les marqueurs de cohésion ne sont que des indices d'une cohérence à construire par un travail interprétatif, ils ne sont là que pour faciliter ce travail. Prenant appui sur des instructions co-textuelles et con-textuelles, le jugement de *cohérence textuelle* permet de formuler des hypothèses pragmatiques sur la visée du texte (configuration* et macro-acte* de langage), inséparable de sa pertinence situationnelle.

Dans le but d'« articuler l'unité contradictoire du texte, objet formel abstrait, et du discours, pratique sociale concrète », D. Slakta (1975 : 30) considère que la cohésion se détermine linguistiquement au plan de l'ordre (interne et abstrait) du texte. La linguistique textuelle a donc pour objet principal la théorisation de la *cohésion*. La *cohérence* étant, en revanche, de l'ordre des pratiques discursives, elle relève plutôt d'une analyse de discours attentive au genre* de discours, à la visée du texte, aux savoirs réciproques des co-énonciateurs* dans le contexte d'une interaction donnée. Cette redéfinition pragmatique de la cohérence place toutefois cette notion au croisement de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours.

► Anaphore, Configuration, Connecteur, Macro-acte de langage, Texte, Thème / rhème

J.-M. A.

Cohésion ➔ Cohérence

Colinguisme

R. Balibar a introduit le terme **colinguisme** dans un article de 1983, première ébauche de *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République* paru en 1985. La notion, qui sera ensuite généralisée en 1993 dans *Le Colinguisme*, est définie comme « l'association, par l'enseignement et la politique, de certaines langues écrites faisant communiquer des partenaires légitimes » (1993 : 7). R. Balibar a proposé ce néologisme pour défendre une

approche originale, pluridisciplinaire, des phénomènes de communication dans l'espace public. Plutôt que d'un concept stabilisé, il s'agit d'une problématique large qui traite, dans leur interaction, d'une part, les processus politiques et historiques qui ont conduit à faire correspondre des langues avec des territoires politiques et, d'autre part, les représentations lettrées des langues.

Par opposition au concept de plurilinguisme dont on se sert pour aborder les répartitions sociales entre les parlers, le colinguisme traite de *l'institution des langues* qui met en jeu leur symbolisation par l'écriture et les actes politiques qui les dotent d'un statut officiel en les situant par opposition à d'autres langues, elles aussi dotées d'un statut officiel ou culturel. La problématique du colinguisme donne une place déterminante aux instances législatives, juridiques et scolaires qui diffusent et enseignent des normes de communication communes ou qui règlent les tensions entre la langue dominante et d'autres pratiques langagières (idiomes locaux, langue du clergé, usage administratif, etc.).

Une deuxième perspective relève plus centralement de l'analyse des discours puisqu'elle envisage *les formes de conscience linguistique élaborées par l'élite intellectuelle*, et leurs effets sur la construction imaginaire des identités linguistiques et sur les pratiques discursives effectives. Selon R. Balibar, le propre des lettrés est de surmonter l'enfermement dans le monolinguisme. Parce qu'ils maîtrisent plusieurs langues, les lettrés sont à même de transférer dans leur langue natale des concepts et des « appareils » venus de l'horizon colingue. Le colinguisme est alors un « organisme d'équilibre qui ne cesse pas d'élaborer la communication sous la forme de concepts et d'appareils définis continuellement remplacés » (1993 : 18).

DIVERSES EXPLOITATIONS DE LA NOTION

Le travail dans ce champ concerne d'abord le plan des représentations savantes grâce auxquelles une communauté idéalise son unité (Branca-Rosoff éd., 2001). Le rôle du colinguisme est là évident puisque les traités d'orthographe, les grammaires et les dictionnaires sont toujours historiquement dérivés d'analyses conçues pour les langues lettrées antérieures. Ces « appareils » linguistiques permettent la *grammatisation des populations* qui désigne l'apprentissage réfléchi d'une langue représentée dans des grammaires par le biais de l'exercice grammatical (Balibar 1985 : 172 à 177).

Le colinguisme concerne ensuite les effets de l'*association des langues* sur les styles littéraires et sur le vocabulaire. R. Balibar s'est intéressée particulièrement aux renouvellements qu'apporte la circulation des modèles stylistiques d'un espace de communication à un autre (cf. les pages suggestives sur l'idéal démocratique du style simple en Europe, dans Balibar 1985 : 3^e partie) ainsi qu'aux bouleversements provoqués par la rencontre de registres savants et populaires (cf. notamment dans une perspective marquée par la pensée de M. Bakhtine sur Rabelais [Balibar 1991 : 41]).

Elle a enfin porté toute son attention au vocabulaire intellectuel que les traductions ont historiquement répandu, et qui se transforme encore grâce aux néologismes* de sens accompagnant toujours les emprunts et les calques (Balibar 1993). Cette notion a été exploitée en particulier pour l'analyse du discours politique (Guilhaumou 1989) et pour l'analyse du discours lexicographique (*Langage et société*, 1998, n° 83-84).

► Diglossie, Écrit / oral

S. B.-R.

Collocation Cooccurrence

Communauté de communication

Concept introduit par D. Hymes (1967, puis 1973 tr. fr. 1984) sous la forme originale de *speech community*, le plus souvent rendu en français par **communauté de communication** ou **communauté langagière**, pour définir des formes externes de régulation de la communication verbale, c'est-à-dire non considérées du point de vue du fonctionnement d'un système linguistique.

Dans le cadre de l'ethnographie de la communication*, ce concept est central pour la construction d'une forme non-abstraite d'analyse des énoncés (par opposition au point de vue théorique constitutif de la *grammaire générative et transformationnelle*). Il permet de concevoir les énoncés comme insérés dans le cadre des comportements communicatifs (non restreints aux comportements verbaux), qui sont considérés comme constituant une caractéristique identitaire d'un groupe. Une communauté de communication est décrite comme un ensemble de locuteurs constitués en tant que groupe parce que « pos-

sédant en commun des règles définissant le déroulement et l'interprétation d'au moins une variété linguistique » (Hymes 1972). Une communauté de communication n'est pas caractérisée par les langues parlées en son sein mais par leurs modes (ou conventions) d'emploi.

Dans cette perspective, la **communauté de communication** est une unité d'analyse, de niveau supérieur, des comportements discursifs. Elle permet de caractériser la compétence* discursive des locuteurs en tant qu'ils partagent des règles de communication et des formes d'évaluation des échanges communicatifs (conformité de ceux-ci aux règles de la communication). Par exemple, en français, l'utilisation de *tu* ou de *vous* renvoie à des choix complexes, non laissés à la liberté du locuteur et qui ne relèvent pas de la grammaire mais de règles complexes intuitivement appliquées, variables socialement : un énoncé comme « Tes papiers ! » n'est sans doute pas jugé amical, malgré l'emploi d'un *tu* familier, par bien des membres de cette communauté de communication. Ces régulations internes définissent, implicitement le plus souvent, ce qu'il convient de dire et, plus largement, le comportement communicatif et les formes verbales adéquates à une situation de communication donnée, comme peut l'être un événement* de communication spécifique : une remise de décoration, une conférence internationale, un procès, une conversation entre amis, un compliment... Est ainsi caractérisable l'appropriété d'un discours, c'est-à-dire le caractère approprié d'une production verbale aux circonstances de l'énonciation, à distinguer de la grammaticalité qui permet d'estimer uniquement l'appartenance ou non d'un énoncé au système d'une langue donnée.

En analyse du discours, on peut se donner comme objet d'étude de caractériser certains éléments constitutifs de cette compétence de communication, plus ou moins partagée entre ses membres. Il s'agira alors de caractériser des formes discursives (leurs invariants ou leurs variations prévisibles) en relation avec les normes d'un événement de communication donné, en fonction de différences attribuables à des paramètres identifiés : par exemple, dans un texte de type* scientifique, il est possible de citer d'autres textes en appréciant ceux-ci (dans le cadre d'une citation, en particulier) ; les possibilités autorisées pour ces évaluations* ne sont cependant pas illimitées ; elles sont contraintes par des normes de communication qui font qu'on peut écrire : « dans l'excellente étude de... », dans l'important ouvrage de... », mais sans doute pas : « dans la formidable thèse de... » Un des

paramètres d'analyse des événements de communication propres à une communauté de communication est en effet constitué par des règles de communication à proprement parler (*norms*), conventions souvent implicites qui sont à l'œuvre. Celles-ci peuvent déterminer ce qu'il convient de dire et les formes appropriées, et parfois formulaires, de ce dire, comme les salutations et les ouvertures de conversations (de Salins 1987) ou les formes de la politesse* verbale. Ces régulations sont constitutives de l'identité linguistique des genres* discursifs.

Une communauté de communication peut se caractériser par des différenciations internes, dont D. Hymes ne précise pas la nature. Une communauté de communication est perceptible comme homogène si on la compare à d'autres, mais elle peut tout aussi bien être caractérisée au niveau de sous-ensembles particuliers, où se développent des cultures communicatives spécifiques. La plupart des études disponibles ont été effectuées sur des groupes circonscrits, comme la classe de langue, l'usine et l'entreprise. Il n'est guère possible, en l'état actuel des connaissances, de reconstituer les règles générales communes à tous les membres d'une communauté de communication. Du point de vue de l'analyse du discours, il revient à la description de caractériser le répertoire communicatif, c'est-à-dire l'expérience et l'expertise des genres discursifs (en interprétation et/ou en production) des sous-groupes de locuteurs ainsi que les régulations discursives des genres discursifs premiers ou savants. Un locuteur peut appartenir à différentes sous-communautés de communication, au sein d'une même communauté de communication globale, ou à deux communautés de communication distinctes, comme ce peut être le cas pour les enfants de migrants arabophones installés en France.

Communauté de communication est aussi interprétable sous la forme de communauté* discursive (Maingueneau 1984), dénomination par laquelle on envisage les communautés de communication sous des dimensions moins culturalistes et plus nettement institutionnelles.

► Communauté discursive, Formation discursive

J.-C. B.

Communauté discursive

Cette notion relativement univoque à ses débuts dans les années 80 a été progressivement chargée de sens multiples au fil des années 90, symptôme d'une évolution de l'analyse du discours.

Dans la problématique de D. Maingueneau (1984, 1987), la notion de **communauté discursive** est solidaire de celle de formation* discursive. L'hypothèse sous-jacente est en effet qu'on ne peut pas se contenter d'opposer les formations discursives en termes purement *textuels* : d'un discours à un autre, il y a « changement dans la structure et le fonctionnement des groupes qui gèrent ces discours » (1984 : 135). En d'autres termes, les modes d'organisation des hommes et de leurs discours sont indissociables, les doctrines sont inséparables des institutions qui les font émerger et les maintiennent. Cette hypothèse concerne au premier chef les groupes de *producteurs* de textes, qui ne doivent pas être considérés comme des médiateurs *transparentes*. Une telle hypothèse récuse toute interprétation naïve de la distinction entre « intérieur » et « extérieur » d'une formation discursive. Dans cette perspective, la notion de communauté discursive permet surtout de caractériser les locuteurs relevant de positionnements* (un journal, un parti politique, une école scientifique...) qui sont *concurrents dans un même champ* discursif*. On peut aussi se demander si la communauté discursive doit n'inclure que les *producteurs* de textes ou s'étendre à ceux qui participent à l'élaboration ou à la diffusion des textes.

On peut élargir cette notion à toute communauté* de communication restreinte organisée autour de la production de discours, quelle qu'en soit la nature : journalistique, scientifique, etc. Leurs membres partagent un certain nombre de modes de vie, de normes, etc. : dans ce cas, les divergences entre positionnements sont mis au second plan. Exemple de ce type de *communauté discursive* : les **communautés* discursives translangagières** (Beacco 1992 b : 15).

Divers types de communautés discursives peuvent être distingués. J.-C. Beacco (1999 : 14) évoque ainsi : (1) Les communautés discursives à dominante économique (entreprises, administrations...). Tous leurs membres n'ont pas le droit de produire certains genres de textes ; la distinction entre communications interne et externe y est nette. (2) Les communautés discursives « à dominante idéologique qui sont productrices de valeurs, d'opinions et de croyances » (partis politiques, associations...). Elles produisent de nombreux textes prosélytes. (3) Les communautés à dominante scientifique et technique qui produisent des connaissances. Elles sont productrices de textes fermés*, accessibles essentiellement à leurs membres. (4) Les communautés de l'espace

médiatique, qui diffusent et confrontent connaissances, opinions, valeurs en organisant un marché de textes ; elles sont fondamentalement tournées vers leur extérieur et partagent des traits à la fois des communautés idéologiques et des communautés économiques.

Pour P. Charaudeau (2001), il existe trois types de communautés (liés à trois types de mémoire*) dont l'identité est de pensée et d'opinion. Une **communauté communicationnelle** dont l'identité est marquée par la reconnaissance par ses membres des *dispositifs* et *contrats** de communication ; l'existence d'un tel type de communauté permet de comprendre pourquoi le même discours (par exemple sur « la mort ») sera accepté par une communauté de télé-spectateurs devant le « Journal télévisé » et refusé par la communauté des consommateurs devant tel slogan publicitaire de Benetton. Une **communauté discursive** (proche de celle définie par D. Maingueneau) dont l'identité est marquée par les *savoirs de connaissance** et de *croiance** dans lesquels ses membres se reconnaissent et dont témoignent les discours circulant dans le groupe social ; cette communauté discursive est porteuse de jugements et donc formatrice d'opinions*. Une **communauté sémiologique** dont l'identité est marquée par des *manières de dire* plus ou moins routinières constituant des « savoir-dire », des « styles » dans lesquels se reconnaissent les membres de la communauté ; celle-ci est donc porteuse de jugements d'ordre esthétique, éthique et pragmatique sur la manière de parler.

La problématique de la communauté discursive est devenue, à partir des années 90, un espace de recherche particulièrement actif, mais elle doit être spécifiée pour prendre en compte la diversité des types* de discours.

► **Communauté de communication, Communauté translangagière, Formation discursive, Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Communauté translangagière

Communauté translangagière (Beacco 1992) est un concept qui spécifie celui de communauté* discursive. Il est à l'œuvre en particulier dans les travaux d'analyse du discours qui portent sur des corpus multilingues et qui se situent dans le cadre de l'ethnographie* de la communication (de Salins 1992). Il est à mettre en relation avec des

travaux inspirés du comparatisme (en particulier dans le domaine de la stylistique) et réintroduit la diversité des langues naturelles dans un domaine, comme celui de l'analyse du discours, souvent centré sur des productions verbales en une seule langue.

On appelle **communauté discursive translangagière** une communauté de communication particulière, dans laquelle les échanges s'effectuent ordinairement en plusieurs langues naturelles, car celles-ci sont constituées, au moins partiellement, de locuteurs bilingues ou plurilingues. Le fonctionnement de ces communautés ne présente pas de différences fondamentales avec d'autres communautés de communication, à cela près qu'il s'agit de communautés internationales : communautés scientifiques qui se matérialisent physiquement dans les événements communicatifs comme les congrès ou les conférences internationales, communautés des journalistes qui traitent des intertextes en plusieurs langues (dépêches d'agences), entreprises multinationales, instances internationales (Unesco, Conseil de l'Europe, Organisation des Nations unies...) dont les langues de travail officielles sont multiples.

Pour l'analyse du discours, ces communautés particulières constituent un champ d'observation spécifique : en effet, elles partagent des normes d'interaction homogènes, reconnues comme telles et qui sont, comme à l'ordinaire, caractérisables sous forme de normes et même de rituels (Cali 1999). De la sorte, elles apparaissent comme des lieux dans lesquels les discours sont produits et circulent dans les mêmes conditions : par exemple, les interventions en séance plénière de scientifiques (même statut), présents dans un congrès (même événement de communication), intervenant sur des contenus proches de celui de leurs collègues, dans les mêmes conditions de temps, devant le même auditoire, sous le même genre discursif. La seule variable apparente semble alors être la langue utilisée.

Si les discours produits dans ces conditions présentent de forts apparentements, bien que mis en verbe dans des langues différentes, ces affinités pourront être imputées à des manières de faire identiques (les méthodologies de la recherche scientifique, par exemple) ou à l'influence d'une forme discursive sur une autre (extension du modèle anglo-saxon d'écriture des textes scientifiques). S'ils présentent des différences, étant produits dans des langues comparables du point de vue de leur macro-organisation (langues indo-européennes,

sémitiques...), alors celles-ci sont sans doute à imputer directement à ce qu'il faut considérer comme des différences ethnolinguistiques.

Une analyse discursive de données multilingues qui ne se situe ni au niveau des langues en présence ni à celui d'hypothétiques sensibilités verbales nationales, mais bien dans le cadre reconnu des genres discursifs et de leurs conditions de production (Moirand 1992), peut être fondée par le biais du concept de communauté discursive translangagière, dans le cadre de cette variété interculturelle de l'analyse du discours. On réorganise de la sorte la problématique de la stylistique comparée dont le propos était de mettre en relief le style collectif d'une communauté linguistique : « Le style collectif concerne le choix préférentiel propre à toute collectivité qui, parmi toutes les possibilités d'expressions affectives, privilégie certaines d'entre elles selon un mode de sensibilité particulier » (Scavée et Intravaia 1979 : 14).

Cela implique des conditions particulières de constitution des corpus* multilingues : pour être en mesure de caractériser des différences relevant de variations de nature ethnolinguistique, il convient de solliciter des intertextualités multilingues effectives, comme celles décrites plus haut (discours produits dans des conférences internationales, des congrès...) et non des intertextes prospectifs : ceux-ci se définissent comme n'ayant d'autre existence sociale que la décision d'un chercheur de comparer des ensembles textuels qui ne sont pas en contact par ailleurs (par exemple, les titres des quotidiens français et tchèques). Ces corpus sont peu propres à une caractérisation des relations entre des formes textuelles et des conditions* de production, car celles-ci risquent de ne pas être homogènes.

► **Communauté de communication, Ethnographie de la communication**

J.-C. B.

Communication

Ce terme de **communication** a fait l'objet de nombreuses définitions qui dépendent des différentes disciplines qui s'y sont intéressées. Il est donc difficile de les exposer toutes, il y faudrait un ouvrage entier. Dans ce dictionnaire seront présentées celles qui serviront à comprendre comment cette notion s'inscrit dans le champ du discours.

À l'**origine**, la communication n'était pas une affaire technique et encore moins technologique. D'après le *Dictionnaire historique de la*

langue française (Le Robert), ce mot « est emprunté (fin XIII^e-début XIV^e siècle) au dérivé latin *communicatio* "mise en commun, échange de propos, action de faire part" [...] et a été introduit en français avec le sens général de "manière d'être ensemble" et envisagé dès l'ancien français comme un mode privilégié de relations sociales » (1994 : 456). Ces différents traits définitoires (*mise en commun, échange, propos, faire part, être ensemble, relations sociales*) seront finalement conservés au cours du temps dans les différentes définitions qui se succéderont, chacune les spécifiant d'une manière particulière. Ce qu'il y a de commun à ces définitions est que la communication est comme une sorte de réponse à la grande question de la communauté sociale. La communication permettrait aux hommes d'établir entre eux des relations qui leur font prendre la mesure de ce qui les différencie et les rassemble, créant ainsi des liens psychologiques et sociaux. Leurs relations ne seraient pas seulement de conflit, lutte et destruction, mais aussi d'intercompréhension, d'enrichissement mutuel, de co-construction de savoir et de valeur. Cet ensemble d'interactions symboliques les conduit à se rassembler en communautés selon une certaine médiation sociale et, ce faisant, ils se construisent une *conscience de soi* à la fois individuelle et collective. Mais c'est surtout dans les domaines de la philosophie, de l'anthropologie et de la sociologie que la communication a été traitée en ces termes généraux de processus de construction des relations sociales.

Un **deuxième moment** important est celui qui a vu apparaître la *théorie de l'information*. Celle-ci, s'inspirant des schémas de transmission de l'énergie développés par la physique (ondes électromagnétiques, électro-acoustiques entre un appareil source et un appareil récepteur), a opéré une distinction entre la forme et le contenu, entre ce qui sert à transporter une matière quelconque et la nature de ce qui est transporté, ce qui deviendra d'un côté un système de formes, de l'autre le sens représenté par ces formes, considéré comme secondaire. Dès lors, il était aisé de définir, sur ce modèle, la communication humaine comme un processus de transmission entre une source (émetteur*) et une personne cible du message (récepteur*), selon un schéma symétrique autour des notions de *code, canal, émetteur, récepteur, encodage* et *décodage* : l'émetteur procède à un encodage de son intention de sens dans un système de formes, le récepteur décode ces formes pour en retrouver le sens, ce qui suppose qu'émet-

teur et récepteur disposent du même code (Shannon et Weaver 1975). Cette distinction entre forme et sens a donné lieu du même coup à la prise de conscience que la communication humaine ne se faisait pas seulement à l'aide de signes verbaux oraux ou écrits mais également de gestes, de mimiques, d'icônes, et de symboles qui peuvent se substituer à ceux-ci. Cela donna lieu à de nombreuses études sur la description de ces systèmes aussi bien dans les communautés dites développées que dans des communautés dites primitives (ethnologie) et à des études sur la mesure de l'efficacité de la communication, c'est-à-dire sur les moyens dont disposerait un émetteur pour influencer le récepteur de la façon la plus efficace possible.

Ce modèle de la communication fut ensuite critiqué en ce qu'il réduisait ce processus à un schéma symétrique simpliste et mécaniste, comme si chacun de ses éléments (émetteur-encodeur, récepteur-décodeur, code et canal) était transparent : l'émetteur ne se posant aucun problème de rapport entre son intention de sens et les formes dans lesquelles il doit les encoder ; le récepteur reconstruisant parfaitement l'intention de sens de l'émetteur, le code n'étant qu'un ensemble de relations univoques entre forme et sens, le canal (malgré quelques bruits) ne déformant pas fondamentalement la transmission du message. En outre, ce schéma réduisait l'ensemble des faits de communication humaine à la simple transmission d'information qui en est une partie importante mais non la seule.

En linguistique, R. Jakobson, s'inspirant du schéma triadique de K. Bühler qui définissait l'activité linguistique à l'aide des trois fonctions d'*expression*, d'*appel* et de *représentation*, propose un schéma enrichi de la communication verbale autour de six fonctions* du langage (*émotive*, *conative**, *référentielle**, *poétique**, *métalinguistique** et *phatique**). Ce schéma de la communication de Jakobson, longtemps considéré comme une référence, fut ensuite critiqué, particulièrement par des sémioticiens, pour son caractère « à la fois trop général pour permettre une taxinomie et une syntaxe appropriées, et, en même temps, trop particulier du fait qu'il ne porte que sur la seule communication verbale » (Greimas et Courtès 1979 : 45). Il n'empêche qu'il eut le mérite de faire sortir la linguistique du cadre étroit de l'étude des systèmes de la langue comme témoignant de la seule vision référentielle du monde, en introduisant dans la langue l'activité de langage. En outre, bien de ces fonctions ont été reprises postérieu-

rement sous des dénominations diverses par différentes disciplines, avec plus ou moins de précisions.

Dans le domaine du discours, diverses théories sont venues remettre en cause ces différents schémas considérés trop restrictifs du point de vue de l'ancrage psychologique et social du phénomène, et qui ont pris deux orientations à la fois opposées et complémentaires. L'une soutient l'idée qu'on n'arrive jamais à communiquer. Certaines observations semblent aller dans ce sens : les malentendus, les fausses interprétations, l'incompréhension, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Il n'y aurait en réalité qu'incommunicabilité et incompréhension. La communication serait un phénomène de miroir qui ne renvoie qu'à celui qui prétend communiquer, une sorte de « miroir aux alouettes », de mise en abîme, car ce qui compte pour la construction du sens, c'est « la relation symbolique d'échange [dans laquelle] il n'y a pas d'émetteur ni de récepteur de part et d'autre d'un message, il n'y a pas non plus de message... » (Baudrillard 1972 : 227). La communication ne serait qu'*illusion*. Une autre position conclut à « l'impossibilité de ne pas communiquer » (Watzlawick et al. 1972 : 45), considérant que tout comportement est communication » (*ibid.*). Face à l'aspect explicite, transparent et mécaniste de la communication, certains auteurs défendent l'idée que le but de la communication humaine est essentiellement de produire et interpréter du sens, que celui-ci est en grande partie implicite, ou plus exactement une combinaison d'implicite et d'explicite, de conscient et d'inconscient, d'interindividuel et d'intercollectif, etc., à travers des rapports de « symétrie ou de complémentarité » (Watzlawick et al. 1972 : 66). Enfin, dans la filiation de la théorie de l'information, continue de se développer une conception du *tout est communicable* dès lors qu'est simplement considéré le phénomène de transmission d'un message d'une source A vers un récepteur B. Dès lors ne sont pris en compte que les moyens matériels de cette transmission, confortée par un développement très important de la technologie qui est davantage préoccupée par la *rapidité* des transmissions, l'*ubiquité* de la position du récepteur (on embrasse de plus en plus d'espaces et de lieux) et la *mise en réseaux*. On ne prendra pas position, et on fera seulement remarquer que, illusoire ou pas, efficace ou pas, affaire unique de transmission ou pas, la communication est le propre des individus vivant en société, ceux-ci ne cessant d'échanger des messages à l'aide

de systèmes de signes, à des fins de persuasion et de séduction, et établissant des relations d'influence plus ou moins efficace.

Dès lors, on peut observer que différentes théories ont apporté des éléments qui ont progressivement enrichi la conception de la communication langagière. La pragmatique, avec les notions de force *illocutoire** et *perlocutoire** et la théorie des *actes* de parole* qui permet de percevoir dans les énoncés de quelle façon l'intentionnalité est orientée (Austin 1970). L'ethnographie* de la communication, qui tente de définir les différentes composantes des actes de communication (Hymes 1984). L'ethnométhodologie*, qui se centre sur les phénomènes de ritualisation des actes de langage et propose des outils pour les décrire. Les sociolinguistiques : la « variationniste » de W. Labov (1978), pour qui la hiérarchie sociale conditionne les usages linguistiques ; la « fonctionnelle » de B. Bernstein (1975) et M.A.K. Halliday (1973), pour qui le langage est déterminé par l'usage qu'on en fait et, en retour, le social se reflète dans l'organisation interne du langage ; l'« interactionnelle » de J. Gumperz (1989 a) et d'E. Goffman (1974), qui proposent un cadre théorique à l'interactionnisme symbolique pour intégrer dans la description des actes de langage une composante sociologique et culturelle. Enfin, une perspective psychosocio-langagière, qui décrit la communication comme un ensemble de niveaux de contrainte qui s'autodéterminent les uns les autres : le niveau des *contraintes situationnelles* en termes de finalité*, d'identité*, de propos* et de circonstances*, qui détermine les niveaux des *caractéristiques discursives* et *sémiologiques*, le tout constituant un contrat* de communication (Charaudeau 1995 c). L'analyse des discours médiatiques, publicitaires et politiques montre comment se réalisent les jeux de combinaison entre implicite et explicite du sens, à travers d'une part les contraintes de la situation* de communication (contrat), d'autre part les stratégies* discursives mises en œuvre par le sujet (individuation*).

► **Contrat de communication, Situation de communication, Stratégie de discours**

P. C.

Communicationnel (niveau -)

☞ **Situationnel (niveau -)**

Compétence discursive

La notion de **compétence discursive** prend des valeurs variables selon le sens qui est donné à « discursive » ; elle est souvent mise en contraste avec la notion de « compétence linguistique » introduite par N. Chomsky.

En réaction contre une conception étroitement linguistique de l'activité verbale, on recourt souvent au concept de « compétence discursive » pour désigner l'aptitude à maîtriser les règles d'usage de la langue dans la diversité des situations. Une telle compétence se distingue de la **compétence linguistique**, mais aussi de la **compétence encyclopédique**, voire de la **compétence logique** (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 165). S'il est difficile de faire le partage entre le domaine de ces diverses compétences, il ne l'est pas moins de voir ce que recouvrent des notions voisines comme celle de **compétence communicative** ou **compétence de communication**, empruntée à l'ethnographie* de la communication : pour communiquer, la compétence linguistique ne suffit pas, il faut aussi parler en fonction des contextes sociaux (Hymes 1973). En mettant l'accent sur les règles de la communication, on ne superpose pas exactement langue et pratiques de communication : un même groupe socioculturel peut comprendre diverses langues ou dialectes. Cette compétence communicative interfère avec celle de **compétence pragmatique***, ou **compétence rhétorico-pragmatique** (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 194), c'est-à-dire la maîtrise des principes généraux de l'activité discursive, en particulier des maximes* conversationnelles, qui peut elle aussi être qualifiée de « compétence discursive ». Si la compétence *communicative*, orientée vers des perspectives sociolinguistiques, inclut au premier chef la maîtrise des genres* de discours concrets, la compétence *pragmatique* inclut plutôt les principes très généraux de l'échange verbal, qui sont communs aux multiples genres de discours.

Pour P. Charaudeau (2000 b), il existe trois types de compétence, chacun déterminant une aptitude à reconnaître et à manipuler un certain type de matériau : (1) la **compétence situationnelle** qui « exige de tout sujet qui communique qu'il soit apte à construire son discours en

fonction de l'*identité** des partenaires de l'échange, de la *finalité** de l'échange, du *propos** en jeu et des *circonstances** matérielles de l'échange » ; (2) la **compétence discursive** qui « exige de tout sujet qu'il soit apte à manipuler-reconnaître les *procédés de mise en scène discursive* qui feront écho aux contraintes situationnelles* » ainsi que les *savoirs de connaissance** et de *croyance** supposés partagés et témoignant d'un certain *positionnement** ; (3) la **compétence sémiolinguistique** qui « exige de tout sujet qui communique qu'il soit apte à manipuler-reconnaître les formes des signes, leurs règles de combinaison et leur sens ».

Chez D. Maingueneau (1984), la notion de **compétence discursive** reçoit une valeur plus restreinte. C'est l'aptitude d'un sujet, historiquement définie, à produire et interpréter des énoncés qui relèvent d'une *formation* discursive déterminée* (conçue en termes de positionnement). Il faut en effet expliquer qu'un même individu puisse produire successivement ou simultanément des énoncés relevant de plusieurs formations discursives et qu'en outre il soit « capable de reconnaître des énoncés comme [...] relevant de sa propre formation discursive », comme de « produire un nombre illimité d'énoncés inédits appartenant à cette formation discursive » (Maingueneau 1984 : 53). Cette compétence est exemplifiée par une pratique comme le *pastiche**, dans laquelle le locuteur intériorise de manière intuitive les règles d'un style. Une telle compétence est *interdiscursive* : énoncer à l'intérieur d'une formation discursive, c'est aussi savoir traiter les formations discursives concurrentes, et en particulier adverses. En outre, elle concerne *l'ensemble des paramètres du discours*, sans opposer « fond » (contenus) et « forme » (genres de discours). Elle se diversifie en fonction des types* de discours. Pour des types de discours fortement doctrinaux (discours religieux, philosophique...), cette compétence peut être très consistante sémantiquement ; en revanche, pour des pratiques discursives en prise sur la doxa (presse, politique...), elle intègre des stratégies davantage en prise sur les conjonctures immédiates.

- Communauté de communication, Ethnographie de la communication, Genre de discours, Maxime conversationnelle, Pratique discursive, Situationnel (niveau -)

D. M.

Complémentaire / symétrique (relation -)

☞ Relation interpersonnelle

Composition ☞ Plan de texte

Conative (fonction -) ☞ Fonctions du langage

Concession

Par la **concession**, l'argumentateur modifie sa position en diminuant ses exigences ou en accordant à l'adversaire des points controversés. Du point de vue stratégique, il recule en bon ordre. La concession est un moment essentiel de la **négociation***, entendue comme discussion sur un différend ouvert et tendant à l'établissement d'un accord.

Du point de vue de l'argumentation, en tenant un discours concessif, le locuteur reconnaît une certaine validité à un discours exprimant un point de vue différent du sien, tout en maintenant ses propres conclusions. Il peut estimer disposer d'arguments plus forts ou plus nombreux ; avoir des arguments d'un autre ordre auxquels il ne veut pas renoncer ; ou n'avoir aucun argument mais tenir à son point de vue envers et contre tout, selon la formule « Je sais bien mais quand même ». Dans l'interaction, la concession apparaît comme un pas fait vers l'adversaire ; elle est constitutive d'un *éthos** positif (ouverture, écoute de l'autre).

En grammaire, les constructions concessives monologiques sont formées par la liaison au moyen d'un connecteur* concessif de deux énoncés D_1 et D_2 respectivement orientés vers les conclusions C et non-C, la construction ayant pour orientation globale celle du second membre D_2 : « Certes D_1 mais D_2 » ; « Bien que D_1 , D_2 » ; « J'admets D_1 mais je maintiens D_2 ». D_1 reprend ou reformule le discours d'un opposant réel (ou évoque le discours d'un opposant fictif), D_2 réaffirme la position du locuteur.

- Connecteur, Diaphonie, Objection, Polyphonie, Réfutation

C. P.

Conclusion

Comme clôture, la conclusion constitue, avec l'introduction, une séquence d'encadrement du texte ou de la parole publique dans laquelle le locuteur adopte des positions de transition (Goffman 1987 : 182-183). La rhétorique judiciaire attribuée à la conclusion (péroraison, épilogue) deux fonctions : récapitulation des faits et prise de position ; stimulation des affects, essentiellement indignation (pour le discours d'accusation) ou appel à la pitié (pour le discours de défense).

Comme point de vue, en argumentation, la conclusion est en fait le point de vue de l'argumentateur sur une question controversée, en fonction duquel il organise son discours. Ce point de vue correspond à la réponse à cette question, en compétition avec d'autres réponses/points de vue. La conclusion-point de vue de l'argumentation peut figurer dès l'introduction du discours argumentatif monologique* (annonce de la position qui sera soutenue) ; elle apparaît nécessairement dès l'ouverture de l'épisode ou de l'interaction argumentative, avec la confrontation des points de vue. Lors de la conclusion-clôture de l'échange, les conclusions-points de vue divergents peuvent subsister telles quelles, avoir fusionné en une position négociée, l'une d'elles a pu s'imposer ou être imposée.

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue de J.-C. Anscombe et O. Ducrot, la conclusion est définie comme le sens (« intention ») de l'argument.

En logique, en science, la conclusion est à la fois la dernière ligne et le point d'aboutissement d'une démonstration*.

► **Argument, Argumentation, Orientation argumentative, Rhétorique**

C. P.

Concordance

Issu de très anciennes traditions, le nom concordances (« *Concordantiae* ») a eu plusieurs définitions au cours des siècles. Retenons celle de M. Mackenzie : « Index ou Dictionnaire dans lequel les mots de la Bible, arrangés par ordre alphabétique, sont accompagnés d'une portion des versets qui les renferment et d'une indication des endroits où se trouvent les textes cherchés » (1840, in Sekhraoui 1995 : 137). Il s'agit essentiellement d'un outil de travail, « instrument d'étude four-

nissant, pour un texte donné, la liste complète des emplois de tous les mots du texte, avec une référence et un contexte, ce qui donne à l'utilisateur la possibilité, selon les besoins, soit de retrouver telle ou telle citation, soit d'étudier parallèlement les divers emplois d'un tel vocable » (*Interface*, Maredsous, 1981, *ibid.*, p. 171).

Les premières concordances, tables des matières, répertoires ordonnés, repérages et numérotations à partir de divisions systématiques introduites dans les textes, indications de renvois, annotations, commentaires, voire statistiques du nombre de mots ou de consonnes, ont concerné la Bible et sont dues aux Massorètes, auteurs de la tradition rabbinique de la « Massorah » qui remonte au VI^e siècle (Weil 1964). Au XVI^e siècle, les travaux massorétiques ont été repris par Elie Lévitte et mis en ordre par Jacob Ben Chaïm. C'est dire l'ancienneté de ces pratiques.

Mais la première concordance verbale complète, due à plusieurs centaines de dominicains parisiens sous la férule d'Hugues de Saint-Cher (ou Cher), prieur de Saint-Jacques, a été élaborée au XIII^e siècle sur le texte latin de la Vulgate de Jérôme (Sekhraoui 1995). Bien d'autres textes, à d'autres époques, ont été l'objet de patients relevés concordantiels, des recueils d'Exempla et des premières tables alphabétiques du XII^e siècle aux grands index-concordanciers qui ont ouvert l'ère moderne : *Hymnes* puis *Somme théologique* de Thomas d'Aquin traités mécanographiquement à Gallarate par Roberto Busa, dès 1949 (*Index Thomisticus*, 1974), concordances des grands écrivains français (Centre d'étude du vocabulaire français de Besançon) dès 1959 (Quemada 1959), programmes KWIC (KeyWords-In-Context) et KWOC (KeyWords-Out-of-Context) en 1959, concordances du poète Matthew Arnold par James Painter à l'université de Cornell, toujours en 1959, concordances Rousseau à Princeton par M. Launay en 1965, puis index et concordances de textes à l'INALF-Saint-Cloud, par Pierre Lafon dès 1966, le Coran sur cartes perforées 1967, Table pastorale de la Bible, 1974, et *Mikrah-Compucord*, 1985, du Centre Informatique et Bible de Maredsous, concordancier des 17 volumes de Malebranche par Majid Sekhraoui en 1972-1985, traitement systématique de Giraudoux, Rousseau, Proust, Zola, Hugo, Chateaubriand à l'INALF-Nice par Étienne Brunet (Brunet 1994), et, bien sûr, banque textuelle de FRANTEXT à l'INALF-Nancy élaborée et mise sur réseau par Jacques Dendien.

On appelle plus étroitement aujourd'hui – le champ des recherches linguistiques sur ordinateur étant devenu très vaste – **concordances** ou **concordancier** un ensemble de *contextes immédiats* (de 1 à *n* lignes) réunis autour d'une même unité de sens ou de fonctionnement (forme textuelle, norme lemmatisée, racine, notion, figure de rhétorique, image, etc.) appelée **pôle**, **pivot**, **vedette** ou **heading-word**. C'est sur cette base première que, par exemple, a été élaboré à l'INALF-Nancy le *Trésor de la langue française* (Imbs et Quemada 1971-1998). Tous les logiciels traitant de vocabulaire en ordinateur possèdent actuellement, plus ou moins informés, des traitements automatiques de ce type, mais aux possibilités de recherche décuplées. Des liens hypertextuels permettent d'accéder au concordancier complet de toute unité sémantique et, à partir de lui, aux statistiques, remises en contexte et opérations linguistiques les plus diverses (Heiden 1998). C'est ainsi que l'instrument de l'exégèse biblique, véritable pré-ordinateur, s'est trouvé parfaitement convenir aux moyens et problématiques modernes des banques de données et de l'analyse de discours.

► Cooccurrence

M. T.

Conditions de production

La notion de **conditions de production** du discours remplace la notion trop vague de « circonstances » dans lesquelles un discours est produit pour souligner qu'il s'agit d'étudier ce qui, dans le contexte, *conditionne* le discours. Il s'agit donc d'une notion qui sépare l'énoncé considéré du point de vue de la pragmatique* (comme mise en œuvre de la langue) et l'énoncé considéré du point de vue de l'analyse de discours*. Deux acceptions coexistent en analyse du discours, l'une qui s'inscrit dans la filiation de l'École française d'analyse du discours, l'autre dans le cadre d'une théorie de la communication.

I. AUTOUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ANALYSE DU DISCOURS

Calquée sur l'expression marxiste de *conditions de production économiques*, elle apparaît chez M. Pêcheux (1969) avec l'hypothèse « qu'à un état déterminé des conditions de production (discursives) » correspondent « des invariants sémantico-rhétoriques, stables » dans l'ensemble des discours susceptibles d'être produits. M. Pêcheux part

du schéma de la communication de R. Jakobson qu'il modifie : il substitue aux deux pôles du destinataire et du destinataire un dispositif où les situations objectives du locuteur et de son interlocuteur sont dédoublées par les représentations imaginaires des places qu'ils s'attribuent chacun, à soi et à l'autre. Ces rapports de places* ne sont pas des postures individuelles ; ils ne renvoient ni à la parole saussurienne ni à la psychologie, mais ils dépendent de la structure des formations sociales et relèvent des rapports de classes (tels que décrits par le matérialisme historique).

Les conditions de production jouent un rôle essentiel dans la construction des corpus* (qui comportent nécessairement plusieurs textes assemblés en fonction des hypothèses de l'analyste sur leurs conditions de production considérées comme stables).

La mise en relation trop mécaniste entre le discursif et les classes sociales a été critiquée par les spécialistes de la microsociologie des interactions* qui insistent sur les marges de manœuvre des sujets (au risque d'envisager des sujets sans contexte et sans mémoire). Dans une perspective qui doit beaucoup à M. Foucault, elle a laissé place à une vision plus complexe des institutions discursives et du rapport entre intérieur et extérieur du discours (Maingueneau 1991 ; ou Guilhaumou 1998 b à propos du rôle des médiateurs).

► Contexte, École française d'analyse du discours, Genre et histoire, Situation de communication

S. B.-R.

II. CONDITIONS DE PRODUCTION ET SITUATION DE COMMUNICATION

Hors son emploi dans la filiation des travaux de M. Pêcheux et de sa redéfinition par J.-J. Courtine (1981: 19-25), cette notion a fini par prendre un sens général, s'assimilant parfois à *contexte**, terme tout aussi ambigu, comme l'ensemble des données non-linguistiques qui président à un acte d'énonciation. Cela pose évidemment un problème, car, dans cet ensemble de données, il y en a qui relèvent de la situation* de communication, d'autres qui relèvent d'un savoir pré-construit* qui circule dans l'interdiscours* et qui surdétermine le sujet parlant. Autrement dit, certaines de ces conditions sont d'ordre situationnel et d'autres d'ordre du contenu discursif. Il est exact qu'un sujet parlant est toujours surdéterminé en partie par les savoirs, les croyances et les valeurs qui circulent dans le groupe social auquel il

appartient ou se réfère, mais il l'est également par les dispositifs de communication dans lesquels il s'inscrit pour parler, lesquels lui imposent certaines places, certains rôles* et certains comportements.

► **Contrat de communication, Situation de communication**

P. C.

Configuration

Empruntée à la réflexion philosophique sur l'interprétation du récit historique (Gallie 1968, Mink 1965-68-69), cette notion a été développée par P. Ricœur dans le cadre de sa théorie générale du récit. Comme le dit L.O. Mink : « Même quand tous les faits sont établis, il reste toujours le problème de leur compréhension dans un acte de jugement qui arrive à les tenir ensemble au lieu de les voir en série » (1965). En d'autres termes, et ceci rejoint une des hypothèses majeures de la linguistique* textuelle, comprendre un récit – et plus largement le contenu de tout texte en général – ce n'est pas décoder une à une des phrases et les phases d'une intrigue, c'est passer d'une successivité à un tout de sens cohésif-cohérent* ressenti comme formant un texte*.

Comme le souligne P. Ricœur, le récit le plus humble est toujours plus qu'une série chronologique d'évènements* et d'actions*. En saisissant ensemble les ph(r)ases d'un récit, par la mise en intrigue, celui qui raconte propose un sens (une schématisation*). La lecture-compréhension d'un texte est un jugement réflexif qui (re)configure le texte. En d'autres termes, l'acte de **configuration** est autant un acte de production-schématisme que de lecture-interprétation. Soulignant sa parenté avec le jugement, P. Ricœur insiste sur le fait que, dans le cas particulier du récit historique comme du récit de fiction, il s'agit d'un acte « qui comprend – qui "prend ensemble" – le divers de l'action dans l'unité de l'intrigue » (1983 : 116).

Considérant tout texte comme « un ensemble d'instructions que le lecteur individuel ou le public *exécutent* de façon passive ou créatrice » (1983 : 117), P. Ricœur inscrit le concept de configuration dans le cadre pragmatique de l'interaction verbale. Il part de la définition énonciative de la phrase avancée par É. Benveniste : unité du discours et non de la langue, toute phrase est acte de référence et construction interactive de sens (« intenté »). « *L'intenté* du discours cesse de se confondre avec le signifié corrélatif de chaque signifiant dans l'imma-

nence d'un système de signes. Avec la phrase, le langage est orienté au-delà de lui-même : il dit quelque chose *sur* quelque chose. Cette visée d'un référent du discours est rigoureusement contemporaine de son caractère d'évènement et de son fonctionnement dialogal » (Ricœur 1983 : 118).

► **Cohérence, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Récit, Schématisation, Texte**

J.-M. A.

Configuration / archive

Dans la perspective ouverte par M. Foucault (1969 b), une conception originale de l'énoncé issue de la lecture d'archives, donc de *l'archive*, se met en place au début des années 80 dans le champ de *l'analyse de discours du côté de l'histoire*, formulation du champ d'études de l'historien du discours qui s'est ajoutée, en la précisant, à celle de « discours comme objet de l'histoire » par le fait d'une attention nouvelle aux **configurations** d'énoncés.

L'ANALYSE CONFIGURATIONNELLE

Avec l'analyse configurationnelle, on quitte la pratique initiale d'homogénéisation du corpus* en analyse de discours pour passer à la constitution de dispositifs d'énoncés nécessairement hétérogènes. Ainsi en est-il de la configuration autour des énoncés du type « Du pain et X », dominée, dans la tradition de la Révolution française, par la coordination-pivot « du pain et la liberté » (Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994). En symbiose avec l'analyse archéologique* de M. Foucault, il ne s'agit plus de découper ses corpus au sein des séries textuelles imprimées déjà répertoriées et analysées par les historiens comme au début de l'analyse de discours. Il s'agit au contraire de « décrire les règles de constitution des objets, de formation des concepts et des positions de sujets » (Foucault 1994, II : 162) à partir de configurations d'énoncés* d'archive.

Ainsi, la situation discursive d'une archive, en particulier manuscrite, n'est jamais donnée *a priori*. En effet, son identification discursive, en dépit des marques institutionnelles et temporelles (un sceau, le nom propre d'une institution, une date, etc.), demeure opaque tant que l'énoncé d'archive n'a pas été matérialisé par un geste de lec-

ture*. C'est dire que l'archive n'est pas le reflet passif d'une société au sein de la totalité des textes conservés. Elle est ici définie comme « le jeu de règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'évènements et de choses » (Foucault 1994, I : 708). Elle s'offre donc à une lecture herméneutique qui y découpe des dispositifs discursifs, des configurations signifiantes. Par là même, elle met en valeur *la capacité interprétative propre d'acteurs de l'histoire* souvent méconnus au sein d'évènements trop souvent réduits à leurs causes et/ou leurs conséquences. Elle modifie donc complètement l'abord du corpus des premiers moments de l'analyse de discours, corpus désormais ouvert à la textualité qui l'entoure.

L'analyse de discours du côté de l'histoire s'organise donc actuellement autour d'un dispositif méthodologique où les études historico-discursives, initiées par *la relation entre histoire et linguistique* (Robin 1973), ne prennent sens qu'au terme d'un travail configurationnel sur des énoncés d'archive à l'intérieur d'un trajet* thématique, et de ses moments de corpus, véritables arrêts sur un dispositif d'énoncés susceptible d'une analyse linguistique précise. En d'autres termes, les énoncés ne sont pas initialement analogues aux expressions, propositions et phrases étudiées par le linguiste : ils dérivent de la triple fonction historique de sujet, d'objet et de concept (Deleuze 1986 : 18). Ce n'est qu'au terme de leur description configurationnelle que peuvent se dégager des récurrences linguistiques : ainsi en est-il de la récurrence de la coordination « Du pain et X » au terme de la description du trajet thématique des subsistances au XVIII^e siècle (Guilhaumou 1984, 2000 a).

Ainsi, par exemple, en décrivant l'itinéraire d'un *sujet historique* (tel que le corps de Marat), l'organisation d'un *objet discursif* (comme le thème des subsistances), l'émergence d'un *concept* (par exemple à travers le mot d'ordre de mise à l'ordre du jour de *la terreur* en 1793), et plus largement la formation d'un évènement* discursif sur la base de *configurations d'énoncés attestés dans l'archive*, J. Guilhaumou rend compte, dans le même temps, des ressources interprétatives de la triple fonction de l'énoncé d'archive. L'énoncé attesté, à proximité d'autres énoncés, permet ainsi d'accéder à la compréhension « directe » du *sens advenu*, sans faire le détour par l'explication contextuelle d'un sens caché contenue dans le métadiscours* de l'historien.

LA RÉFLEXIVITÉ

Dans la lignée des *considérations de P. Ricœur* (1983), nous pouvons aussi préciser que toute description d'énoncés attestés participe, dans sa dimension autoréférentielle, d'un *acte configurant* centré sur une intrigue. Le rapport à l'évènement discursif est ici privilégié dans la mesure où la valeur réflexive de l'énoncé, ses ressources interprétatives proviennent de la mise en acte d'arguments au sein d'un processus discursif, de leur dimension performative*. Une mise en intrigue, qui se développe tout au long d'un trajet* thématique, acquiert sa dimension la plus large, atteint son ultime signification au moment où émerge *une expression susceptible de résumer l'intelligibilité d'un processus discursif*. Ainsi en est-il de l'expression « Marat n'est pas mort » au terme d'une description configurationnelle de l'évènement « *Mort de Marat* » – de l'assassinat à l'exposition et à la pompe funèbre (13-16 juillet 1793) – qui permet de sublimer le corps de Marat (Guilhaumou 1986 a, 1988).

Cependant, l'apport linguistique le plus notable d'une démarche configurationnelle de type archivistique en analyse de discours concerne sa capacité à rendre compte de *la matérialité de la langue dans la discursivité de l'archive*. Il s'agit alors de décrire les enjeux discursifs d'une récurrence syntaxique. Ainsi en est-il du paradigme syntaxique « Du pain et X » étudié dans un moment de corpus (Guilhaumou, Maldié et Robin 1994) au terme de la description du *thème des subsistances* au XVIII^e siècle (Guilhaumou 1984, 2000 a). Une donnée grammaticale, la *coordination*, rend compte de la *matérialité discursive* au sein même des affrontements discursifs autour de la demande de pain. Une question linguistique ouverte (le rapport entre la coordination de syntagmes et la coordination de phrases) peut être abordée dans le processus même de description de dispositifs discursifs.

Dans la *continuité des travaux de J.-P. Faye* (1972), l'historien du discours s'efforce donc d'expliquer comment des configurations discursives font sens dans une *conjoncture historique* sans avoir recours à la notion de conditions* de production qui induit une coupure entre texte et contexte tout à fait contestable dans une *démarche herméneutique* qui prend en compte la *réflexivité des descriptions sociales* telle qu'elle est formulée dans l'ethnométhodologie*.

- Acte de langage, Archéologique (analyse –), Conditions de production, Corpus, Énoncé, Évènement discursif / linguistique, Matérialité discursive, Récit, Trajet thématique

J. G.

Confirmatif (échange –) ⇄ Échange

Connaissance / croyance (savoir de –)

Si l'on accepte l'hypothèse qui veut que communiquer ou interpréter un message suppose que les interlocuteurs concernés par celui-ci partagent un certain savoir, on est amené à se demander quelle est la nature de ce savoir. Cette hypothèse du *savoir partagé* comme condition nécessaire à l'interprétation des énoncés a été discutée par D. Sperber et D. Wilson (1989) qui proposent la notion d'« environnement cognitif mutuel » (1989 : 70) comme ensemble de connaissances manifestes partagées. Sans entrer dans le détail d'une telle discussion, on pourra retenir pour l'analyse du discours que le sens des énoncés ne dépend pas seulement de ce qui est codé par la langue, mais également, et tout aussi constitutivement, du savoir que possèdent les interlocuteurs d'un acte de langage, savoir qu'ils investissent dans le message soit pour le produire, soit pour l'interpréter, et que c'est la partie commune de cet investissement qui permet qu'il y ait *intercompréhension*. On soutiendra donc que, d'une façon générale, du *savoir partagé* est nécessaire à la production-interprétation de tout acte de langage.

En psychologie cognitive (Rosch et Lloyd 1978) puis en *sémantique linguistique* (Lakoff 1987, Langacker 1987) a été développée une théorie sémantique des prototypes, laquelle propose de distinguer, entre autres choses, deux axes de constitution du savoir autour de ce que serait la connaissance prototypique d'un mot-objet du monde : un axe *stéréotypique* et un axe *encyclopédique*. La connaissance *prototypique* serait constituée par des traits universels de caractérisation des êtres du monde, à travers le langage. Par exemple, le fait qu'un « oiseau » soit reconnu comme un « animal » ayant des « plumes », un « bec », des « ailes » et pouvant « voler ».

Mais l'homme fabrique d'autres types de savoir que le seul savoir prototypique qui constitue une base minimale de reconnaissance. Ces autres types de savoir se répartiraient sur ces deux axes selon que les

propriétés qui sont attribuées aux êtres sont plus ou moins universelles. Ainsi, reconnaître à un « oiseau » qu'il est « singulier » (« C'est un drôle d'oiseau »), qu'il est « frugal » (« Un appétit d'oiseau ») ou « insaisissable » (« Comme l'oiseau sur la branche »), sont des propriétés qui sont à la fois reconnues, largement partagées, mais à l'intérieur d'un groupe social ou d'une culture donnés. Ce savoir reposant sur des propriétés à la fois universelles et relatives est dit *stéréotypique*.

Enfin, pouvoir dire d'un oiseau que c'est un vertébré, qu'il possède un jabot, que c'est un animal à sang chaud et à respiration pulmonaire, suppose un savoir spécialisé ou technique qui n'est partagé que par un groupe restreint d'individus. On parlera alors de savoir *encyclopédique* (Martin 1991).

En analyse du discours, une distinction légèrement différente a été proposée par P. Charaudeau. Il distingue *savoir de connaissance* de *savoir de croyance*. Les connaissances « procèdent d'une représentation rationalisée sur l'existence des êtres et des phénomènes du monde. [...] Ces connaissances sont censées rendre compte du monde, de la façon la plus objective possible » (1997 a : 44). Elles sont acquises soit par l'expérience de la vie (« Plus un objet est lourd, plus il est difficile de le soulever »), soit par le biais d'un savoir technique ou savant (« C'est la terre qui tourne autour du soleil et non l'inverse »). Elles concernent donc tout ce qui est d'ordre factuel, qui peut être vérifié et expliqué selon un principe de causalité vraisemblable. Les croyances, elles, résultent du regard subjectif que l'homme porte sur les événements du monde. Les *croyances* correspondent moins à une tentative d'intelligibilité du monde qu'à une tentative « d'évaluation de celui-ci quant à son bien-fondé, et d'appréciation quant à son effet sur l'homme et ses règles de vie » (1997 a : 46). Ces croyances relèvent donc de jugements qui contribuent à fabriquer des normes de référence à l'aune desquelles seront évalués les comportements des individus (« Bien malin est pris qui croyait prendre »).

- Opinion, Représentation sociale

P. C.

Connecteur

Dans l'article « Mot » de l'*Encyclopédie méthodique* du XVIII^e siècle, N. Beauzée rangeait déjà les conjonctions dans la catégorie de ce qu'il appelle les « mots discursifs », unités qui « font les liens des proposi-

tions, en quoi consiste la force, l'âme et la vie du discours ». À la même époque, dans son *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, l'Écossais H. Blair plaçait des conjonctions comme *as, because, although* dans la catégorie des « connectives » qui « sont généralement utilisées pour connecter des phrases ou des membres de phrase. [...] C'est le bon ou mauvais emploi de ces particules de connexion qui confère au discours un air ferme et structuré ou au contraire incohérent et relâché, c'est cela qui le fait progresser d'un mouvement sans heurts et régulier, ou d'un pas podagre et boiteux » (1788).

À partir des travaux pragmatiques sur les « mots du discours » (Ducrot 1980), la réflexion sur les adverbes, conjonctions et locutions conjonctives qui jouent un rôle de connexion entre unités du discours s'est développée en linguistique. En adoptant un point de vue pragmatique et textuel, on gagne à placer sur un continuum plusieurs types de connecteurs qui remplissent certes une même fonction de liage entre unités de rang différent (propositions ou paquets de propositions), mais qui (1) soit assurent cette *simple fonction de connexion*, (2) soit ajoutent à cette fonction un rôle de *marquage de (re)prise en charge énonciative*, (3) soit complètent ces deux fonctions par une *orientation argumentative* marquée.

1. SEGMENTER ET RELIER : LA SIMPLE CONNEXION (LES ORGANISATEURS)

Fonction commune à (1), (2) et (3)

Proposition(s) p ← < C > → Proposition(s) q
...fermer] [ouvrir...

Les organisateurs jouent un rôle important dans le balisage des plans* de texte. On peut distinguer ceux qui ordonnent les éléments de la représentation discursive sur les deux axes majeurs du temps et de l'espace : les **organisateur spatiaux** (*à gauche, à droite, devant, derrière, dessus, dessous, plus loin, d'un côté – de l'autre...*) et les **organisateur temporels** (*alors, ensuite, [et] puis, après, la veille, le lendemain, trois jours plus tard, maintenant...*). D'autres, les **organisateur énumératifs**, découpent et ordonnent la matière textuelle et, avec elle, le contenu représenté. On peut distinguer les simples **additifs** (*et, ou, aussi, ainsi que, avec cela, de même, également, en plus...*)

et les **marqueurs d'intégration linéaire** qui ouvrent une série (*d'une part, d'abord, premièrement, en premier lieu, d'un côté...*), signalent sa poursuite (*ensuite, puis, en second lieu, et...*) ou sa fermeture (*d'autre part, enfin, de l'autre, en dernier lieu, et, c'est tout, pour terminer, en conclusion...*) ; certains d'entre eux ajoutent à la valeur d'ordre une valeur temporelle.

2. MARQUER ÉNONCIATIVEMENT (E) UNE PORTION DE TEXTE : CONNEXION COMBINÉE À UNE PRISE EN CHARGE ÉNONCIATIVE

Fonction commune à (2) et (3)

Proposition(s) p (E) ← < C > → Proposition(s) q (E)
zone indexée énonciativement E1] [zone indexée énonciativement E2

La catégorie importante des **connecteurs de reformulation*** souligne, en un certain point du texte, une reprise métalinguistique (*c'est-à-dire, autrement dit, [N₁] c'est/s'appelle [un N₂], en un mot, en d'autres termes...*) et/ou associe à cette reprise métalinguistique un marquage comparable à celui des marqueurs d'intégration linéaire conclusifs (*bref, en somme, finalement, en fin de compte, au fond, tout compte fait, somme toute, en résumé, en conclusion, pour tout dire, en réalité, en fait, de fait, enfin...*). À ce premier type de connecteurs, il faut ajouter les **organisateur marqueurs de structuration de la conversation** (*bon, ben, pis, alors...*) et autres **phatiques** (*tu sais, tu vois, euh...*) qui, en les ponctuant, jouent un rôle important dans la structuration des textes oraux.

3. ORIENTER ARGUMENTATIVEMENT : LES CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

Fonction propre à (3)

Proposition(s) p ← < C > → Proposition(s) q
Instruction de retraiter p comme: Argument ou Argument étayant ou Contre-argument ou Conclusion
Instruction de retraiter q comme: Conclusion ou Contre-argument ou Argument étayant ou Argument

Les connecteurs argumentatifs ajoutent à la fonction de segmentation des énoncés un marquage fort de prise en charge énonciative. À la différence des autres connecteurs, ils orientent argumentative-

ment la chaîne verbale en déclenchant un retraitement d'un contenu propositionnel soit comme un argument, soit comme une conclusion, soit comme un argument chargé d'étayer ou de renforcer une inférence ou encore comme un contre-argument. Comme les autres, ils délimitent des unités en ouvrant ou en fermant des portions de texte depuis le niveau intrapropositionnel (« Le pré est vénéneux *mais* joli en automne »), jusqu'au niveau interpropositionnel (segmenter et lier des propositions au sein d'une période*) et textuel (segmenter et relier des pans de texte entiers). On range dans cette catégorie aussi bien les argumentatifs et concessifs (*mais, pourtant, cependant, certes, toutefois, quand même...*) que les introducteurs d'explication et de justification (*car, parce que, puisque, si – c'est que...*), le *si* hypothétique (*si – alors*), et les simples marqueurs d'un argument (*même, d'ailleurs, de plus, non seulement...*).

► **Argumentation, Cohérence, Marqueur conversationnel, Période, Texte**

J.-M. A.

Connecteur argumentatif

La notion de **connecteur** élargit la notion traditionnelle de **coordonnant** en regroupant des termes appartenant à diverses catégories grammaticales, conjonctions de coordination, conjonctions et locutions conjonctives de subordination, adverbes. Leur analyse met l'accent sur la **fonction** commune à cette classe de mots, la connexion qu'ils établissent entre le contexte linguistique gauche de l'énoncé auquel ils sont attachés et cet énoncé lui-même. Elle cherche à constituer des sous-classes, selon la nature sémantique de ce lien, par exemple d'analogie, de reformulation, d'énumération ou d'argumentation. L'interprétation « argumentative » des connecteurs constituant la sous-classe des connecteurs argumentatifs est le produit, plus ou moins unifié, de *trois grilles d'interprétation*, relevant de l'implication logique, de la relation physique cause-conséquence et du lien argument-conclusion.

CONNECTEURS LOGIQUES

Certains connecteurs peuvent être interprétés en termes de **conditions de vérité** des propositions qu'ils relient, par analogie avec leurs

homonymes de la logique propositionnelle, notamment « *et/∧* », « *ou/∨* », « *si... alors.../→* ». *Les limites de cette interprétation* sont dues au fait que seule est prise en compte la valeur de vérité des deux propositions reliées, à l'exclusion de leur sens et de leurs conditions d'emploi. Les conséquences majeures sont d'abord la validité d'enchaînements *sémantiquement absurdes* (l'implication « Si la lune est un fromage mou, alors Napoléon est mort à Sainte-Hélène » est valide puisque la première proposition est fausse, la seconde est vraie et, de par la définition de l'implication logique, le faux entraîne le vrai : du faux, on peut déduire n'importe quoi, le faux comme le vrai). Ensuite, elle considère que les connecteurs sont *massivement synonymes*. En effet, l'énoncé composé « Le restaurant est bon (= A) mais [il est] cher (= B) » est vrai si et seulement si le restaurant est à la fois bon et cher ; autrement dit, « A mais B », ou « A pourtant B », ayant les mêmes conditions de vérité que « A et B », les connecteurs « et », « mais », « pourtant »... sont considérés comme équivalents. Enfin, elle a également des conséquences contre-intuitives sur le plan argumentatif : « $P \rightarrow P$ » est une formule valide, alors que l'argumentation correspondante « P donc P » est fallacieuse par *pétition de principe* ; on ne peut pas donner pour argument en faveur d'une conclusion cette conclusion elle-même. C'est le coût du « gain décisif » que trouve la logique « à abandonner le langage usuel » (Quine 1972 : 20-21).

CONNECTEURS ET CIRCONSTANTS

Les connecteurs sont également interprétables dans le cadre de la *théorie rhétorique-ontologique des circonstances de l'action*, adaptée à la grammaire sous le nom de théorie des compléments circonstanciels. Son métalangage est plus riche que le précédent. Par exemple l'enchaînement « A mais B » peut être analysé comme « A (Opposition) B ». De même, alors que, dans le cadre de l'interprétation logicienne, l'analyse des connecteurs « car », « donc », « parce que », « puisque », « en conséquence »... était dévolue à la seule **implication**, dans ce nouveau cadre, on peut faire appel à la relation **cause-conséquence**. Celle-ci introduit du sens dans les implications et permet de rejeter l'enchaînement indésirable « Si la lune est un fromage mou, alors Napoléon est mort à Sainte-Hélène » ; elle se plie bien aux paraphrases intuitives et ouvre sur une problématique de l'**explication*** et de l'**argumentation***.

CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

Le lien cause-conséquence se laisse aisément reformuler en termes argument-conclusion. Ainsi, selon les contextes, on considère « puisque », « parce que » comme des introducteurs de cause ou d'argument, « donc », « en conséquence » comme des introducteurs de conséquence ou de conclusion. Ce type d'analyse, traditionnel pour certains termes, a été étendu par O. Ducrot (1980) à de nouveaux items, par exemple « d'ailleurs », « justement » ou « mais ». L'enchaînement « A mais B » (« Ce restaurant est bon mais cher ») est alors analysé selon deux variantes.

Selon la conception instructionnelle (Ducrot et al. 1980 : 12), par l'énonciation de A (« Ce restaurant est bon »), le locuteur émet l'instruction : « Chercher une conclusion C pour laquelle A est un argument », par exemple « Allons dans ce restaurant ! ». Par l'énonciation de « mais B », il émet l'instruction : « Considérer B comme un argument pour la conclusion non-C », donc ici « N'y allons pas ! », l'énoncé complexe ayant l'orientation globale non-C.

Selon la conception polyphonique (Ducrot et al. 1980 : 44), par l'énonciation de « A », le locuteur met en scène un énonciateur E₀ argumentant de « A » vers « C » ; par l'énonciation de « mais B », il met en scène un énonciateur E₁ argumentant de « B » vers « non-C » ; enfin, il s'identifie à E₁, argumentant donc vers « non-C » (Ducrot 1988 : 66-71).

La théorie d'O. Ducrot, dite « théorie de l'argumentation dans la langue », sous sa forme radicale, assimile le lien argument-conclusion au rapport de signification, le sens de l'énoncé (l'argument) étant sa suite (la conclusion qu'il vise). Elle généralise ce style de description à tous les usages de « mais » et, en théorie, à tous les connecteurs.

► Connecteur, Orientation argumentative

C. P.

Connexité Cohérence

Connotation

D'abord utilisé par les logiciens, le terme de **connotation** s'est ensuite incorporé au lexique de la linguistique (et même aujourd'hui,

dans une certaine mesure, à la langue ordinaire, dans laquelle le verbe « connoter » est une sorte d'équivalent d'« évoquer »).

En logique, la connotation d'un concept correspond à sa « compréhension », c'est-à-dire à l'ensemble des attributs qui définissent ce concept (par opposition à la **dénotation** qui correspond à son extension) : « Le mot *blanc* dénote toutes les choses blanches telles que neige, papier, écume des vagues, etc. ; et il implique ou [...] connote l'attribut *blancheur* » (Stuart Mill, cité par A. Lalande dans son *Dictionnaire de philosophie*). La *Grammaire de Port-Royal* utilise toutefois le terme dans un sens différent (la connotation d'un concept comme « signification confuse »), où l'on voit poindre le sens que lui donnera la linguistique moderne, à partir de L. Bloomfield (1933).

En linguistique, la connotation d'un terme, c'est une partie seulement de sa signification – que B. Pottier (1964) appelle quant à lui « virtuel » –, à savoir l'ensemble des valeurs qui viennent se surajouter aux traits « dénotatifs », lesquels sont directement liés aux propriétés du référent discursif (le mot **dénotation** désignant tout à la fois le mécanisme de mise en corrélation d'un terme et de son référent, et la partie de la signification lexicale qui permet ce mécanisme). Par exemple, le terme « patate » s'oppose à « pomme de terre » : (1) *dénotativement* lorsqu'il désigne une « plante des régions chaudes, cultivée pour ses gros tubercules à chair douceâtre », mais (2) *connotativement* lorsque c'est un simple équivalent familier de « pomme de terre ».

Les connotations apparaissent donc comme des valeurs « ajoutées », « secondaires », « périphériques », qui relèvent moins de la linguistique à proprement parler que de la stylistique*, de la psycholinguistique ou de la sociolinguistique, et qui constituent un ensemble extrêmement flou et divers (d'après Bloomfield, « les variétés de connotations sont innombrables et indéfinissables »). On doit à R. Martin (1976 : 88-101) puis à C. Kerbrat-Orecchioni (1977) d'avoir entrepris leur inventaire et classification systématique en fonction de la nature particulière de leur signifiant et/ou signifié : en ce qui concerne le *signifiant de connotation* (ou *connotateur*), ce peut être par exemple le matériel phonique et/ou graphique, tel fait prosodique, telle construction syntaxique, le signifiant lexical, ou le référent lui-même (support d'une connotation qui va « entrer dans la langue » lors de la verbalisation de ce référent) ; en ce qui concerne le *signifié de conno-*

tation, on distinguera entre autres les connotations stylistiques (problème du registre ou niveau de langue), les connotations énonciatives (affectives ou axiologiques, socioculturelles ou idéologiques), et toutes sortes de « valeurs associées » de provenance diverse.

Pour L. Hjelmslev (1968 : chap. 22), le « langage de connotation » est un langage second qui prend pour plan de l'expression les signes bifaciaux du langage de dénotation, sur lesquels viennent se greffer des contenus nouveaux (à l'exact opposé du « métalangage » qui serait un « langage dont le contenu est déjà un langage »). Souvent repris (entre autres par U. Eco, R. Barthes, A.-J. Greimas ou L.J. Prieto), ce schéma a été à juste titre critiqué, en particulier par C. Kerbrat-Orecchioni (1977 : 80-87) et C. Metz (1973).

Le même C. Metz a appliqué la notion de connotation à son objet propre, le langage du cinéma : il s'agit là en effet d'une notion *trans-sémiotique*, particulièrement apte à rendre compte du fonctionnement sémantique des messages iconiques – voir la fort célèbre analyse proposée par R. Barthes (1964 b) d'une affiche publicitaire pour les pâtes Panzani, dans laquelle il identifie la présence d'un certain nombre de signifiés de connotation, comme l'« italianité », signifié dont les supports sont aussi bien linguistiques (la consonance du nom du produit, le recours à la langue italienne pour certains fragments du texte) qu'iconiques (les objets représentés, symboles de la gastronomie italienne, et les trois couleurs dominantes, blanc-vert-rouge, symboles de l'Italie). Cet exemple montre en même temps que les connotateurs ne sont pas toujours « erratiques » dans le message, mais qu'ils peuvent aussi s'organiser en réseaux, et constituer des « isotopies* ».

Bien qu'elles soient logiquement *secondes*, les connotations ne sont pas pour autant *secondaires* par rapport aux contenus dénотatifs : elles jouent un rôle fondamental dans le discours ordinaire (contraignant les choix lexicaux individuels, et parfois même l'évolution du lexique : cf., par exemple, le remplacement de « Seine-Inférieure » par « Seine-Maritime », de « Basses-Pyrénées » par « Pyrénées-Atlantiques », et de « Côtes-du-Nord » par « Côtes-d'Armor ») ; ainsi que dans d'autres genres discursifs comme le discours publicitaire ou le discours littéraire – tout texte littéraire constituant par définition, d'après M. Arrivé (1972 : 67), un langage de connotation.

► Émotion, Mot

C. K.-O.

Constituant (discours –)

Notion introduite par D. Maingueneau et F. Cossutta (1995) pour délimiter un ensemble de discours qui servent en quelque sorte de garants aux autres discours et qui, n'ayant pas eux-mêmes en amont des discours qui les valident, doivent gérer dans leur énonciation leur statut en quelque sorte « autofondé ».

Les **discours constituants** entretiennent une relation constitutive avec l'**archéion** d'une société, ses valeurs fondatrices : « Lié à l'*arché*, "source", "principe", et à partir de là "commandement", "pouvoir", l'*archéion*, c'est le siège de l'autorité, un palais, par exemple, un corps de magistrats, mais aussi les archives publiques. L'archéion associe ainsi intimement le travail de *fondation* dans et par le discours, la détermination d'un *lieu* associé à un *corps d'énonciateurs consacrés* et une élaboration de la *mémoire* » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 112).

La catégorie de « discours constituant » n'est ni une catégorie définie sur la base de sa seule fonction sociale ni une catégorie renvoyant à des propriétés textuelles ou énonciatives, elle participe de ces deux dimensions. L'hypothèse sous-jacente à cette catégorie est en effet que la position singulière qu'ils occupent dans l'interdiscours* a pour corrélat que ces discours partagent un certain nombre d'invariants énonciatifs. En dépit de leurs différences évidentes, un texte littéraire, un texte philosophique ou un texte religieux, par exemple, partagent un certain nombre d'invariants quant à leur manière de gérer leur mode d'inscription dans la société (champ* discursif, communauté* discursive, positionnement*, paratopie*...), leurs scènes* d'énonciation et leurs modes d'organisation textuelle. La notion de « constitution » associée à « constituant » joue en effet sur deux dimensions inséparables : la constitution comme *organisation textuelle* et la constitution comme *acte juridique* (acte de constitution d'une entité juridique et constitution comme texte établissant les normes d'une collectivité). « C'est seulement par leur manière d'organiser leur propre discours qu'ils peuvent montrer et attester leur légitimité – leur conformité aux critères du Vrai » (Maingueneau 1999 : 197).

Le caractère *hétéro-constituant* est l'autre face du caractère *auto-constituant* de ces discours : ils ne peuvent servir de garants aux autres discours qu'en construisant à travers leur énonciation les conditions de leur *propre* validité, processus qui ne fait qu'un avec

leur mode d'existence. Ce travail d'autolégitimation suppose une inscription profonde dans l'interdiscours* et l'élaboration de scènes d'énonciation spécifiques.

► Archétexte, Archive, Institution discursive

D. M.

Contenu / relation

Outre son emploi en « analyse* de contenu », le terme **contenu** dans l'École de Palo Alto comme dans les théories de la communication est couramment opposé à **relation**.

On distingue dans une énonciation l'information transmise, dite « contenu », et la « relation » qu'institue l'énonciation entre les interactants, le cadre qu'elle implique. La relation peut s'exprimer de manière verbale, mais aussi non-verbale (un sourire par exemple). « Au niveau de la relation, une ou plusieurs des assertions suivantes sont toujours en jeu : "C'est ainsi que je me vois... C'est ainsi que je vous vois... C'est ainsi que je vous vois me voir..." et ainsi de suite » (Watzlawick et al. 1972 : 49). La relation est une forme de *métacommunication**, c'est-à-dire qu'elle indique la manière dont l'énoncé doit être reçu. On peut également métacommuniquer de manière explicite sur cette « relation » : en disant par exemple « Ceci est un ordre », ou « Je plaisantais ».

► Analyse de contenu, Éthos, Métacommunication / métadiscours, Relation interpersonnelle

D. M.

Contexte

Le **contexte** d'un élément X quelconque, c'est en principe tout ce qui entoure cet élément. Lorsque X est une unité linguistique (de nature et de dimension variables : phonème, morphème, mot, phrase, énoncé), l'entourage de X est à la fois de nature linguistique (environnement verbal) et non-linguistique (contexte situationnel, social, culturel). Selon les auteurs, le terme de « contexte » est utilisé pour renvoyer surtout, soit à l'**environnement verbal** de l'unité (que d'autres préfèrent appeler, conformément à un usage en voie de généralisation, **cotexte**), soit à la **situation de communication**.

Qu'il soit **linguistique ou non-linguistique**, le contexte peut être envisagé de façon *étroite* (contexte immédiat) ou *large* (contexte étendu), cet axe étant bien évidemment graduel. En ce qui concerne le contexte non-linguistique, relèvent par exemple du contexte *étroit* (ou *micro*) : le cadre spatio-temporel et la situation sociale locale dans lesquels s'inscrit l'échange communicatif, les participants à cet échange (nombre, caractéristiques, statuts et rôles, ainsi que la relation qu'ils entretiennent), le type d'activité dont il s'agit, et les règles qui le régissent (« contrat* de communication », « script » de l'interaction – sur ces différents ingrédients du contexte, voir le modèle *SPEAKING* de D. Hymes, ou Brown et Fraser 1979). Relève du contexte *large* (niveau *macro*) l'ensemble du contexte institutionnel, le contexte se présentant alors comme une série sans fin d'emboîtements : de même le cadre physique ultime, c'est l'ensemble du monde physique, de même le cadre institutionnel ultime, c'est l'ensemble du monde social (et l'on pourrait en dire autant du cotexte, qui par le biais de l'intertexte*, recouvre une étendue discursive théoriquement illimitée).

La **réflexion récente sur le contexte** (Auer et Di Luzio éd. 1992, Duranti et Goodwin éd. 1992, Schmolle éd. 1996) a mis en évidence les points suivants : (1) Les différents ingrédients du contexte n'interviennent dans la communication que sous la forme de « savoirs » et de « représentations » : *le contexte s'identifie à l'ensemble des représentations que les interlocuteurs ont du contexte*, représentations qui peuvent être ou non *partagées* par les participants au processus communicatif. (2) Le discours est une activité tout à la fois *conditionnée* (par le contexte) et *transformatrice* (de ce même contexte) ; *donné* à l'ouverture de l'interaction, le contexte est en même temps *construit* dans et par la façon dont celle-ci se déroule ; *définie* d'entrée, la situation est sans cesse *redéfinie* par l'ensemble des événements discursifs. En d'autres termes : la relation entre texte et contexte est non point unilatérale, mais *dialectique* : « *Context shapes language and language shapes context. [...] Context is not simply a constraint on language, but also a product of language use* » (Duranti et Goodwin 1992 : 30). Dans la lignée de T.A. Van Dijk (1977 b), s'est peu à peu imposée une conception non plus statique mais dynamique et « processuelle » (Grunig 1995) du contexte. (3) Le contexte joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des énoncés, en ce qui concerne les activités de production aussi bien que d'interprétation (résolution

de certaines ambiguïtés, décryptage des sous-entendus et autres valeurs indirectes, activation et inhibition de certains traits de sens, intervention dans les processus d'enchaînement monologique ou dialogal). Il ne faudrait toutefois pas en conclure qu'un discours n'est interprétable que si le récepteur a accès à la totalité des informations contextuelles, car, heureusement pour l'analyste, toutes ces informations ne sont pas au même degré *pertinentes*, et, en outre, certaines d'entre elles sont inscrites dans le texte sous la forme d'*indices de contextualisation* (notion introduite par J. Gumperz, qui insiste surtout sur l'importance à cet égard, dans la communication en face à face, des informations prosodiques, vocales et mimogestuelles).

En 1964, paraît un article d'E. Goffman intitulé « *The Neglected Situation* ». Mais s'il est vrai que la linguistique moderne dans son ensemble, qu'elle soit structurale ou générative, a « négligé » la dimension du contexte, et qu'elle s'est édifiée à partir de l'idée qu'il était possible, voire nécessaire, de décrire les unités linguistiques indépendamment de leur contexte d'actualisation, les choses ont bien changé depuis, avec le développement de l'approche pragmatique*. La plupart des linguistes admettent aujourd'hui l'importance du contexte, et reconnaissent que l'activité langagière est un phénomène social à double titre : elle est *déterminée* par le contexte social, et c'est *en soi* une pratique sociale.

► Cadre participatif, Ethnographie de la communication, Ethnométhodologie, Footing, Pragmatique

C. K.-O.

Contradiction

Le terme de **contradiction** peut être utilisé pour désigner un concept couvrant *une série d'activités langagières réactives*, orales ou écrites, indiquée par de nombreux verbes (contester, contredire, disqualifier, infirmer, invalider, [dé]nier, objecter, réfuter, rejeter, répliquer, rétorquer, s'opposer...).

Cet ensemble d'activités, marqué par l'usage de la négation sous toutes ses formes syntaxiques et lexicales (antonymie), caractérise l'ouverture et le développement d'une situation d'argumentation dialogique. Les faits intéressants l'analyse de discours sont de nature *logique* (propositions contraires et contradictoires), *rhétorique* (figures d'opposition) et *conversationnelle*.

EN LOGIQUE : PROPOSITIONS CONTRAIRES ET CONTRADICTOIRES

Les relations logiques de contrariété et de contradiction sont définies au niveau des propositions non analysées, la contrariété comme la négation de la conjonction et la contradiction comme la négation de l'équivalence : (1) Deux propositions P et Q sont **contraires** si et seulement si elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses. (2) Deux propositions P et Q sont **contradictaires** si et seulement si elles ne peuvent être ni simultanément vraies ni simultanément fausses ; autrement dit, l'une d'elles est vraie, et l'autre est fausse.

Dans le dialogue argumentatif, on peut se rapprocher de la *contradiction logique* : « – Le cours aura lieu comme d'habitude ! – Mais non ! – Mais si ! » Les positions sont généralement en relation de *contrariété*. À la même question, deux argumentateurs apportent des réponses contraires : « – Eh bien, le film n'était pas mal ! / – C'était nul ! », « – Où faut-il construire la nouvelle école ? – Ici ! – Là ! », alors que le film était simplement moyen, ou qu'on aurait tout intérêt à construire l'école encore ailleurs. Mais si les deux propositions sont les seules en présence et la négociation* impossible, s'il faut voter en faveur de l'une d'elles, on se trouve de fait en situation de propositions contradictoires.

EN RHÉTORIQUE : OPPOSITION ET DISCORDANCE

Les dictionnaires de rhétorique rassemblent de nombreuses figures* sous le terme générique de **figures d'opposition** : antimétabole, antithèse, cohabitation, commutation, définition, discordance, distinction, distinguo, énantiosis, inversion, ironie, métathèse, opposition, oxymore, paradiastole, paradoxe, réversion. Ces figures sont importantes en rhétorique des figures et *capitales* pour l'argumentation* fondée sur l'opposition de discours.

CONTRADICTION CONVERSATIONNELLE ET ARGUMENTATION

En situation de face-à-face, l'opposition à un discours peut être *verbale* ou *paraverbale*. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par des comportements ou des techniques d'obstruction à l'enchaînement régulier des tours de parole : par le refus d'émettre des régulateurs*

(ou un excès ironique de signes d'approbation) ; par un comportement de partenaire non-adressé, non-ratifié... La contradiction apparaît dès qu'un tour de parole est suivi d'une *suite non-préférée* (« A : Eh bien, c'était pas mal ! / (Bref silence.) – B : Bof... »). L'apparition d'une telle suite marque une rupture, exprime une divergence qui peut être ou non thématifiée dans la conversation. *Ces épisodes de contradiction conversationnelle* se caractérisent par leur occurrence **non planifiée** ; leur déroulement également non planifié, ou faiblement planifié ; leur possible incidence négative sur les buts de l'interaction globale ; leur tension entre menace pour la **relation** (affirmer sa différence en persistant dans son discours) et menace pour la **face** (sacrifier sa différence en renonçant à son discours) ; et enfin, le fait qu'elles peuvent ou non contenir des arguments. La contradiction conversationnelle peut être **réparée** par les procédures d'ajustement et de négociation* ou évoluer vers l'approfondissement du différend. L'apparition d'un troisième tour de parole ratifiant la divergence qui s'est manifestée lors du deuxième tour joue un rôle essentiel dans le passage à l'argumentation.

Les interactions fortement argumentatives reposent en effet sur un différend qui n'est pas réparable instantanément au fil de l'interaction où il est apparu. Ce différend est ratifié, **thématisé** ; il peut être porté sur un *site* argumentatif spécifique (tribunal, plateau de télévision) ; l'interaction qui s'y déroule est alors **organisée** autour du conflit qui lui préexiste ; elle donne lieu à des interventions développées et **planifiées** ; le conflit (à résoudre ou à approfondir) est la **raison d'être** de l'interaction et il structure son déroulement.

► Diaphonie, Négociation, Réfutation, Réparation

C. P.

Contrat de communication

Le terme de **contrat de communication** est employé par des sémioticiens, des psychosociologues du langage et des analystes du discours pour désigner ce qui fait qu'un acte de communication sera reconnu comme *valide* du point de vue du sens. C'est la condition pour que les partenaires d'un acte de langage se comprennent un minimum et puissent interagir en *co-construisant du sens*, ce qui est le but essentiel de tout acte de communication.

Diverses filiations sont à l'origine de cette notion. Elles ne mentionnent pas explicitement la notion de contrat, mais on peut considérer qu'on la trouve dans leur façon de définir l'acte de langage. Qu'il s'agisse de l'hypothèse d'« intersubjectivité », proposée par Benveniste, « qui seule rend possible la communication linguistique » (1966 : 266) et implique une « polarité des personnes » *je* et *tu* qui fonde l'activité de langage (*op. cit.* : 260) ; de l'hypothèse de « dialogisme », proposée par Bakhtine (1984), qui pose qu'on ne parle jamais qu'avec du déjà dit ; de l'hypothèse de « co-construction du sens » des philosophes du langage qui implique que, pour que la communication soit possible, il faut des conditions d'« intention collective » (Searle 1991 : 227), d'« intentionnalité conjointe » et d'« accord » (Jacques 1991 : 118), de « négociation » (Kerbrat-Orecchioni 1984 : 225), de « communauté en paroles » (Parret 1991) ; de l'hypothèse de « pertinence » proposée par H.P. Grice (1975), F. Flahaut (1979) et D. Sperber et D. Wilson (1989) ; toutes ces hypothèses convergent vers une définition contractuelle de l'acte de langage qui implique : l'existence de deux sujets en *relation d'intersubjectivité*, l'existence de *conventions*, de *normes* et d'*accords* qui régulent les échanges langagiers, l'existence de *savoirs communs* qui permettent que s'établisse une intercompréhension, le tout dans une certaine situation* de communication (Charaudeau 1995 c). Ceci explique que réussisse la communication « non pas lorsque les auditeurs reconnaissent le sens linguistique de l'énoncé mais lorsqu'ils en infèrent le "vouloir-dire" du locuteur » (Sperber et Wilson 1989 : 42). À l'heure actuelle, plusieurs définitions coexistent avec des orientations légèrement différentes et cependant un fond commun.

En *sémiotique*, pour A.-J. Greimas et J. Courtès, « sans qu'on puisse donner une définition rigoureuse de cette notion intuitive, il s'agit de poser le terme de **contrat** afin de déterminer progressivement les conditions minimales dans lesquelles s'effectue la "prise de contact" des deux sujets, conditions qui pourront être considérées comme des présupposés de l'établissement de la structure de la communication sémiotique » (1979 : 69).

En *psychologie sociale du langage*, R. Ghiglione lie la notion de **contrat de communication** aux enjeux de ce qu'il appelle la « situation potentiellement communicative » (1984 : 186). Mais, « pour que le contrat de communication soit effectif et donne lieu à un dialogue

régulier, il faut que l'énonciation de l'interlocuteur A soit validée par l'interlocuteur B » (1984 : 187). Cette conception est donc liée à la situation conversationnelle. C. Chabrol, de son côté, considère que la notion de **contrat communicationnel** ne peut être entendue que comme « métaphorique et analogique » (1994 : 32). « Il est clair, précise-t-il, qu'aucune convention juridique ou légale avérée ne fonde la majorité des échanges dans les rencontres ordinaires. [...] L'emploi et le respect d'un modèle de communication donné dans une situation d'action spécifiée seront conçus comme un jeu de droits et devoirs, en grande partie implicites, supposés mutuellement partagés » (*op. cit.* : 33), c'est-à-dire reposant sur des présomptions. Et l'auteur de rappeler les notions d'« attentes croisées » de Max Weber et d'« attentes croisées » des psychosociologues (*op. cit.* : 33). De plus, il propose de mettre à l'épreuve, expérimentalement, certaines propriétés du contrat de communication avec la notion de **contrat de lectorat**. Celui-ci est conçu comme un schème langagier qui permet la *préprogrammation* de formes sémio-linguistiques spécifiques, bien situées historiquement et culturellement, en particulier au niveau du genre. Ce schème serait « *familier et normatif* ». Il est acquis par intériorisation des régularités textuelles des discours connus et est disponible en mémoire à long terme et activable par association à une catégorisation des événements et des objets dans l'interaction (Georget et Chabrol 2000...). Une dimension *situationnelle* et *normative* est donc ajoutée au concept psycholinguistique de *schéma de texte* (Kintsch et al. 1977) jusqu'alors défini par les connaissances en mémoire sur la *forme* et *l'organisation* des textes. Or le contrat de lectorat est lié par hypothèse à une situation de communication typique attendue, et permet ainsi d'optimiser les traitements langagiers par la mise en place de « routines » et d'orienter les évaluations (*normes discursives préférentielles*). Dans cette lignée expérimentale, « le contrat de communication constitue un cadre de référence qui assure non seulement "la stabilité et la prévisibilité des comportements", mais aussi, et cela est essentiel, rend plus ou moins accessible des inférences contextuelles et comme tel fournit un cadre d'interprétation » (Bromberg 1999 : 2^e partie).

En analyse du discours, P. Charaudeau en fait un concept central, définissant le **contrat de communication** (un temps appelé « contrat de parole », 1983 : 50 et 93) comme l'ensemble des conditions dans

lesquelles se réalise tout acte de communication (quelle que soit sa forme, orale* ou écrite, monolocutive ou interlocutive). Il est ce qui permet aux partenaires d'un échange langagier de se reconnaître l'un l'autre avec les traits identitaires qui les définissent en tant que sujets de cet acte (*identité**), de reconnaître la visée de l'acte qui les surdétermine (*finalité**), de s'entendre sur ce qui constitue l'objet thématique de l'échange (*propos**) et de considérer la pertinence des contraintes matérielles qui déterminent cet acte (*circonstances**). « Le contrat de communication définit ces conditions en termes d'*enjeu psychosocial* par le biais de ses composantes situationnelles* et communicationnelles* » (1995 c : 162), constituant ainsi chez les êtres de langage une « mémoire collective » ancrée « socio-historiquement » (*ibid.*). Du point de vue du sujet* interprétant, il est ce qui permet de comprendre, en partie, un acte de communication avant même d'en avoir perçu les détails : devant une affiche publicitaire, on a déjà compris une partie de l'enjeu avant même de voir de quelle publicité il est question. De la sorte, cette théorie du contrat renvoie à une théorie des genres, car on peut dire que cet ensemble de contraintes apporté par le contrat est ce qui définit un genre* de discours. Différents contrats de communication (types ou genres) ont ainsi été décrits : *publicitaire* (1983, 1994 b), *d'information* (1983, 1994 a, 1997 a), *de l'interview* (1984), *de la critique cinématographique* (1988 a), *des débats télévisés* (1991 a, 1993 a), *de la situation de classe* (1993 c).

► Communication, Genre de discours, Situation de communication, Stratégie de discours

P. C.

Contre-argumentation

La notion de **contre-argumentation** désigne une forme de réfutation propositionnelle, applicable dans le modèle *argument-conclusion*. P.Y. Brandt et D. Apothéloz distinguent « quatre modes de contre-argumentation », selon que (1) l'argument est nié ; (2) sa pertinence est contestée ; (3) la complétude de l'argumentation est mise en doute ; (4) son orientation argumentative est inversée (1991 : 98-99).

► Réfutation

C. P.

Conversation

Dans le champ de l'analyse de discours, le terme **conversation** est utilisé dans un sens étroit, désignant un type particulier d'interactions verbales, ou dans un sens générique référant à tout type d'échange verbal, quelles qu'en soient la nature et la forme.

L'emploi générique de « **conversation** » est illustré dans l'expression même d'*analyse* conversationnelle* qu'explicite un des fondateurs du courant : « *I use "conversation" in an inclusive way. I do not intend to restrict its reference to the "civilized art of talk" or to "cultured interchange" [...], to insist on its casual character thereby excluding service contacts, or to require that it be sociable, joint action, identity related, etc.* » (Schegloff 1968 : 1075). Dans ce cadre, « **conversation** », comme terme générique, est aujourd'hui remplacé par « *talk-in-interaction* ».

En tant que **type d'interaction**, la conversation est souvent tenue pour une sorte de prototype de l'interaction (« *conversation is clearly the prototypical kind of language usage, the form in which we are all first exposed to language – the matrix for language acquisition* », Levinson 1983 : 284). Quel que soit le modèle de situation* auquel on se réfère, on peut dire que les éléments externes cadrant l'interaction sont peu contraints dans la conversation, qu'il s'agisse du *lieu*, du *temps* ou du *nombre de participants* (voir cependant André-Larochébouvy 1984 sur la notion de proximité, et Traverso 1996 sur celle de prodigalité temporelle). Pour ce qui concerne la relation* interpersonnelle, la conversation fonctionne sur une *égalité de principe* entre les participants ; ainsi, dans le cadre de relations hiérarchisées ou fonctionnelles, le passage à la conversation suppose un abandon momentané de ces positions marquées (Donaldson 1979). Enfin, l'élément central pour définir la conversation par rapport à d'autres types d'interactions est son objectif, que l'on caractérise parfois par son absence, en taxant la conversation d'activité « gratuite ». Pour qualifier ce type d'interaction « sans utilité directe et immédiate, où l'on parle surtout pour parler, par plaisir, par jeu, par politesse » (Tarde 1989), on peut retenir la notion de *finalité interne*, c'est-à-dire relative à la rencontre elle-même et à la relation entre les participants, par opposition à une *finalité externe*, telle qu'une prise de décision ou une transaction par exemple.

Au niveau du **fonctionnement interne des échanges**, dans la conversation, tous les participants ont un *droit égal à la position de locuteur*. Ce type d'interaction se caractérise en outre par son *caractère immédiat*, c'est-à-dire par le fait que tout s'y joue dans l'instant : la distribution des tours de parole, le choix et la circulation des thèmes, la durée et le ton des échanges (voir par exemple les analyses de conversations quotidiennes et familiales dans Tannen 1984, André-Larochébouvy 1984, Traverso 1996). Ce caractère faiblement programmé et peu contraint favorise l'apparition d'une grande variété de négociations* conversationnelles.

► Analyse conversationnelle, Interaction

V. T.

Cooccurrence

La notion de **cooccurrence** correspond à la coexistence dans un même **contexte*** de plusieurs **mots*** distincts, par exemple « porte » peut, dans un discours, se trouver à proximité de (c'est-à-dire en cooccurrence avec) un nom comme « sortie ». Il s'agit d'une notion fondamentale pour l'analyse du discours – telle qu'elle a été élaborée par Z.S. Harris – qui pose comme un fait fondamental que « l'analyse de l'occurrence des éléments dans le texte n'est faite qu'en fonction de ce texte particulier ; c'est-à-dire en fonction des autres éléments de ce même texte et non en fonction de ce qui existe ailleurs dans la langue » (Harris 1969 : 8).

En **statistique textuelle**, pour L. Lebart et A. Salem, la cooccurrence correspond à la « présence simultanée, mais non forcément contiguë, dans un fragment de texte (séquence, phrase, paragraphe, voisinage d'une occurrence, partie du corpus, etc.), des occurrences de deux formes données » (1994 : 312).

Chez M.A.K. Halliday (1962), le terme *collocation*, introduit comme un quasi-synonyme de *cooccurrence*, sera petit à petit réservé à la coexistence consécutive et fréquente, dans de nombreux discours, de plusieurs unités.

Dans une **perspective discursive**, F.J. Hausmann (1979 : 187-195) définit les collocations par contraste avec les syntagmes figés (noms composés ou locutions) comme des associations syntagmatiques non lexicalisées. Il les distingue de ce qu'il appelle des « co-crétions »,

c'est-à-dire des combinaisons libres, par le fait que les unités constitutives de ces syntagmes entretiennent une certaine affinité entre elles dans la mesure où elles sont, statistiquement, fréquemment consécutives et que, souvent, elles ne prennent leur sens plein que par contamination. Par exemple, dans « célibataire endurci », le sens du **collocatif** « endurci » ne prend sa valeur qu'en relation avec la **base** « célibataire ». Il en résulte, pour F.J. Hausmann, que si « la base n'a pas besoin du collocatif [...] pour être clairement définie [...] il en va tout autrement pour le collocatif qui ne réalise pleinement son signifié qu'en combinaison avec une base » (1979 : 191-192). Toutefois, dans la collocation, la valeur sémantique de chacun des éléments contribue au sens de l'ensemble, contrairement aux composants des lexies complexes figées. Par exemple, lorsque l'on évoque un « mur fissuré » (collocation), il s'agit bien d'un mur qui contient des fissures, alors que si on participe à une « table ronde » (lexie complexe), il est peu probable que la table autour de laquelle on est amené à s'asseoir soit réellement ronde.

Ces constructions syntagmatiques plus ou moins conventionnelles, les collocations, se distinguent aisément des cooccurrences accidentelles lorsqu'elles comprennent un élément dont la distribution est très réduite (par exemple « grièvement » ne s'emploie que dans l'environnement immédiat de « blessé » ou « atteint » ; « hocher » ne peut plus être associé qu'à « tête »), mais deviennent difficilement discernables des combinaisons libres et pourtant récurrentes telles que « serrer la main », « visionner une cassette », puisqu'aucun indice syntaxique ne permet de les différencier.

► Analogie, Figement, Lexicométrie, Segment répété

F. C.-B.

Cooccurrence (en lexicométrie)

En lexicométrie*, la **cooccurrence** est la rencontre, au sein d'un même espace textuel, de deux unités de vocabulaire (nous dirons « mots »). Cet espace peut être une concordance*, un certain nombre de lignes, une phrase (définie par ses ponctuations fortes), un paragraphe, un texte... Le corpus* est découpé en « espaces » par l'ordinateur, dans lesquels le programme commande de repérer tous les duos de mots coprésents, soit pris ensemble (cooccurrence par **paires**, non orientées), soit saisis en séquence (cooccurrence par **couples**,

orientés). Sont relevées et comptabilisées, avec la fréquence de chaque mot, toutes les apparitions de ces paires ou de ces couples, c'est-à-dire le nombre de leurs rencontres, **cofréquence** assortie d'un indice de la distance moyenne qui sépare les deux mots (plusieurs mots pouvant s'interposer entre eux dans l'espace défini, chaque distance varie de 0, cas du segment* répété, à N-2, nombre de mots contenus dans l'espace moins deux).

Muni de ces renseignements, l'ordinateur calcule pour tout couple ou toute paire la probabilité de sa cofréquence, en tenant compte du nombre total d'occurrences et du nombre d'espaces dans le corpus, du nombre de duos en cooccurrence, de la fréquence de chaque mot et des cofréquences constatées pour chaque duo. Des tris permettent ensuite d'élaguer la liste obtenue, en fonction d'une cofréquence minimale, d'un niveau de probabilité (en général < 5 % ou < 1 %) et/ou de la distance moyenne. Ce qui permet de lister les cooccurrences retenues, soit dans l'ordre des cofréquences, soit dans celui des probabilités, soit dans celui des distances, puis de construire des **lexicogrammes** autour d'un pôle choisi. On y constate, par exemple, que le pôle *travailleurs*, dans les résolutions confédérales de la CGT, « attire statistiquement » sur sa droite et sur sa gauche deux séries très différentes de **cooccurents** (Collectif Saint-Cloud 1982) :

travailleurs (CGT, congrès de 1972-1975)									
Cooccurents gauches					Cooccurents droits				
	f	cf	prob.	dm		f	cf	prob.	dm
intérêts	29	18	1,7 E-09	6	peuples	19	12	9,5 E-07	6
défense	17	11	1,0 E-06	11	population	9	7	3,0 E-06	5
faire	27	12	1,0 E-04	16	subissent	5	4	1,8 E-03	8
démocratiques	8	6	1,7 E-04	13	monde	20	8	3,8 E-03	7
mécontentement	6	5	3,0 E-04	8	agression	6	4	4,8 E-03	17
participation	10	6	9,9 E-04	11	entreprises	25	9	4,8 E-03	18
ensemble	38	13	1,1 E-03	8	français	10	5	7,7 E-03	8
grand	18	8	1,7 E-03	8					
majorité	5	4	1,8 E-03	4					
succès	9	5	4,3 E-03	5					
organisation	30	10	5,4 E-03	15					
austérité	10	5	7,7 E-03	15					
patrons	7	4	9,9 E-03	6					

Règles de construction:
sur les formes lexicales seulement
cf > 3 ; prob. < = 9,9E-03 (0,99%) ;
dm < 20

Situé de préférence en fin de phrase (espace défini dans cette recherche), *travailleurs* (f = 178) possède des liens statistiques privilégiés avec *intérêts* et *défense* sur sa gauche et *peuples* et *population* sur sa droite. Le lexicogramme de *travailleurs* à la CFDT (f = 144) et à FO (f = 148), pour la même période et aux mêmes règles, présente des traits communs : même déséquilibre en cooccurrents entre la gauche et la droite du pôle, certains cooccurrents identiques (*participation* et *ensemble* à la CFDT, *défense* et *intérêts* à FO). Tous les autres cooccurrents sont différents. En multipliant les expériences, on voit graviter autour des mots majeurs du discours les univers lexicaux qui caractérisent leurs emplois les plus stéréotypés. Cela ne ferait-il pas signe ? Certainement, du point de vue du sens en contexte immédiat, des habitudes discursives, de la stratégie de l'implication des mots ou, du moins, de la **sloganisation*** à l'œuvre dans le discours...

Car tel cooccurrent attiré par un pôle est lui-même la cible de cooccurrents qui lui sont spécifiques ; il est pris dans le réseau des mots qu'à son tour il attire autour de lui. Si la recherche repart, par exemple, d'*action* (f = 147) qui fait partie du lexicogramme de *travailleurs* à la CFDT, elle met au jour un système d'attirances caractérisant le fonctionnement de ce mot en contexte de phrase, avec *unité, pratique, méthodes...* à gauche, et *syndicale, masse, travailleurs...* à droite. Passer systématiquement d'un pôle à l'autre, c'est construire un **graphe de connexions**, qui, elles aussi, peuvent servir à dégager des grappes d'attirances et à caractériser le fonctionnement statistique des mots en contexte (Heiden et Lafon 1998).

L'intérêt de ces méthodes descriptives réside dans la souplesse des indices paramétrables, dans leur possibilité d'être implantées sur ordinateur (une fois les textes mis en machine et les règles d'analyse et de construction définies) et dans la faculté de pouvoir s'adapter à toutes sortes d'unités de comptage (formes, segments répétés*, mais aussi lemmes, racines, locutions, indices de contenu, etc.). Les graphes sont aujourd'hui générés automatiquement, sans intervention du chercheur. Il ne reste plus à celui-ci qu'à faire parler, selon sa compétence interprétative, les comparaisons entre pôles (Miller 1975, Tournier 1975), entre locuteurs à propos du même pôle (Collectif Saint-Cloud 1975) et/ou entre périodes (Collectif Saint-Cloud 1982), entre sites* d'emploi, etc.

À partir d'une problématique exposée en 1970, le premier logiciel explorait les contextes gauches et droits immédiats d'un pôle choisi

(Lafon 1975, Collectif Saint-Cloud 1973, 1975) ; le second est parti des couples systématiquement repérés dans l'espace des phrases (Lafon 1984) ; le troisième, enté sur le second, s'attache à la construction de graphes totalement automatiques et de liens hypertextuels, le tout géré en ligne sur Internet (Heiden 1999).

► Automatique (analyse -), Concordance, Lexicométrie, Segment répété

M. T.

Coopération ☞ Maxime conversationnelle

Coréférence

La coréférence dénomme traditionnellement la propriété qu'ont deux mots ou suites de mots de renvoyer au même référent.

D'après cette définition traditionnelle sera considérée comme coréférentielle toute relation d'anaphore* (pronomiale, lexicale, adjectivale, adverbiale), à l'exception de l'anaphore* associative, qui repose sur une relation partie-tout. En revanche, chez C. Chastain (1975 : 205 sq.) et F. Corblin (1995 : 151 sq.), la coréférence concerne la propriété de deux (ou plus) séquences de renvoyer au même référent sans que l'interprétation de l'une soit dépendante de celle de l'autre. Ainsi, les séquences « Platon... L'auteur du *Cratyle* », bien que référant au même personnage, s'interprètent indépendamment l'une de l'autre. Reposant exclusivement sur des bases *pragmatiques*, la coréférence rejette hors de son champ toute relation anaphorique, *stricto sensu*, du seul fait que celle-ci s'appuie sur des propriétés *linguistiques* (l'interprétation de l'anaphorique nécessite la prise en compte de son antécédent). Une chaîne de coréférents ne saurait être considérée, dans la terminologie de F. Corblin (1995), ni comme une chaîne* de référence ni comme une chaîne anaphorique. Une position aussi radicale était déjà critiquée dans G. Kleiber (1993 a : 22) pour qui, au niveau textuel, un pontage sémantique existe entre les séquences mises en jeu (notamment, dans l'exemple précédent, « Platon » vient fournir son interprétation *de re* à « L'auteur du *Cratyle* »).

Deux expressions coréférentielles ne sont pas nécessairement synonymes. La question est d'une importance particulière dans le cadre des paradigmes* désignationnels (Mortureux 1993). Les séquences qui les

constituent sont toutes coréférentielles et anaphoriques, sinon entre elles, du moins d'un antécédent commun. Toutefois, leur réalisation sous forme de groupes nominaux pleins (et non de pronoms) s'appuie sur des noms qui entretiennent en langue des relations très variées (*le chien...*, *cet animal...*, *ce danger public*), à l'exclusion de la synonymie. Pour cette raison, il est faux et regrettable de confondre les deux types de propriétés : l'une est d'ordre *sémantique* et touche le *lexème**, l'autre *référentielle* et concerne le *vocabulaire**.

En analyse de discours, la recherche de coréférences permet de circonscrire le champ de la reformulation*, mais aussi de cerner les facettes sous lesquelles une même donnée est schématisée, construite par le discours. Comme l'anaphore et la cataphore*, la coréférence donne un accès privilégié à la constitution de l'objet* de discours.

► Anaphore, Cataphore, Chaîne de référence

G. P.

Corpus

Dans le vocabulaire des sciences, **corpus** désigne un recueil large, et quelquefois exhaustif, de documents ou de données : corpus de textes juridiques, corpus des inscriptions en hittite, corpus des vases athéniens à figures noires...

1.1. EN LINGUISTIQUE ET DANS D'AUTRES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

Dans les sciences humaines et sociales tout particulièrement, **corpus** désigne les données servant de base à la description et à l'analyse d'un phénomène. En ce sens, la question de la constitution du corpus est déterminante pour la recherche puisqu'il s'agit, à partir d'un ensemble clos et partiel de données, d'analyser un phénomène plus vaste que cet échantillon. Suivant la définition de J. Mc. H. Sinclair (1996 : 4, cité par Habert et al. 1997 : 11), « un corpus est une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage ». On est donc conduit à discuter les méthodologies de constitution des corpus en termes de représentativité quantitative et qualitative par rapport aux phénomènes à décrire et à analyser : un corpus doit fonder des analyses objectivables et sa représentativité peut dépendre de sa taille. Il est cependant, dans la pratique, très délicat

de définir avec précision la taille du corpus qui garantirait sa représentativité. De plus, la taille d'un corpus dépend aussi, pratiquement, de la possibilité de recueillir des données (où et comment enregistrer des bavardages d'enfants ?), de les stocker et de les préparer pour le traitement (transcription d'enregistrements spontanés, qui pose la question du système de transcription), ainsi que de les traiter. On peut opérer sur des corpus linguistiques exhaustifs ou quasi exhaustifs (travaux sur le verbe français de M. Gross 1968 par exemple), ce qui est relativement rare, sur des corpus enrichis ou annotés (voir un inventaire partiel de ceux-ci dans Habert et al. 1997 : 17-18) ou sur des sélections d'exemples, comme dans les grammaires d'usage. Les corpus sont constitués par des données orales, écrites, audiovisuelles, qui sont extraites de discours effectivement tenus par des locuteurs dans les échanges sociaux ou qui sont obtenues par élicitation (données dites, polémiquement parfois, « fabriquées ») : recherche d'informations explicites auprès d'informateurs, questionnaires, dispositifs expérimentaux de production de parole (par exemple, verbalisation par différents locuteurs d'un même court-métrage muet)...

1.2. EN ANALYSE DU DISCOURS

La question semble se poser dans des termes voisins, compliqués cependant par le fait qu'il s'agit de décrire des phénomènes discursifs qui se déploient sur des surfaces textuelles importantes. On privilégie donc les corpus de grande taille (ensembles de textes, le plus souvent), qui sont traités manuellement, mais aussi par des procédures informatiques de traitement automatique, qui ont d'ailleurs présidé à l'émergence du domaine (Pêcheux 1969). On pourrait donc penser que la question primordiale est aussi celle de la représentativité statistique de données inédites, lesquelles pourraient être identifiées et recherchées à partir de la définition explicite du problème à traiter : par exemple, où observer la présence de verbes au passé simple dans un environnement passé composé / imparfait, à partir des textes médiatiques, et quelle quantité d'exemples peut être considérée comme significative ?

Cependant, en analyse de discours comme dans d'autres sciences sociales, c'est souvent le corpus qui, en fait, définit l'objet de recherche qui ne lui préexiste pas. Ou plutôt, c'est le point de vue qui construit un corpus, qui n'est pas un ensemble prêt à être enregistré.

Les discours abordés le sont à partir d'une problématique qui les constitue en ensemble homogène et dont ils sont en même temps les données. Mais les conclusions sur les caractéristiques de cet ensemble ne pourront être interprétées (et donc il ne sera possible d'extraire les données pertinentes du corpus au moyen de concepts descriptifs) que si l'on pose *a priori* explicitement des conditions sur la nature des données pertinentes (pour un discours didactique, origine des citations, statut discursif des auteurs assumant des positions allant de celle de chercheur universitaire à celle de praticien ordinaire). La possibilité même d'instaurer un ensemble de textes en corpus peut être lue comme relevant de conditions socio-historiques, qui peuvent être déterminantes pour l'analyse linguistique et qu'il est nécessaire d'analyser à son tour, comme en abîme.

De la sorte, il y a intrinsèquement un risque de circularité, qui conduirait à considérer, par exemple, que des textes rassemblés en corpus, parce que produits dans des conditions réputées homogènes, présentent des caractéristiques convergentes qui confirment l'homogénéité des conditions de production posées initialement comme hypothèse de constitution du corpus, sans que l'on prenne en compte leurs variations, par exemple. L'analyse du discours de tradition française demeure d'une extrême prudence à l'égard des analyses quantitatives parce qu'elles peuvent induire des analyses purement descriptivistes. Cependant, celles-ci demeurent potentiellement une des formes objectivables de la validation des analyses. Les corpus multilingues construits dans des communautés* discursives translingagères posent, par ailleurs, des problèmes spécifiques.

Le mode de constitution du corpus n'est donc pas, en analyse du discours, un simple geste technique répondant aux exigences ordinaires de l'épistémologie des sciences sociales : il est problématique en ce qu'il met en jeu la conception même de la discursivité, de sa relation avec les institutions et du rôle de l'analyse du discours. Ainsi S. Branca-Rosoff (1999 b) décrit comment les corpus constitués sur la base de différentes conceptions des genres discursifs conduisent à privilégier des approches purement linguistiques ou des approches socio-historiques. La légitime perspective heuristique, qui implique de construire un point de vue sur des données discursives, reçoit sa réalisation première et cruciale dans la construction du corpus, laquelle délimite et construit, d'un même mouvement, données et théorie du

discursif dans ses rapports avec un hors-discours. Ces choix de type axiomatique, qui sont cependant l'objet de débats théoriques, peuvent conduire, à tout le moins en ce qui concerne les interprétations des résultats de l'analyse linguistique, à une confrontation avec les exigences épistémologiques propres à d'autres disciplines, en particulier celles de la sociologie et de l'histoire (Borillo et Virbel 1977). La multiplicité des entrées sur la discursivité, même limitées aux sciences du langage, peut ainsi conduire les analyses linguistiques sur corpus à n'être que des arguments dans des discussions théoriques où des points de vue se confrontent. La relative nouveauté de la discipline analyse* du discours, rapportée à la masse des textes encore à décrire, le caractère souvent irréductible des points de vue fondateurs adoptés, invitent à la prudence et au débat, quand il s'agit de généraliser des résultats ou d'en proposer des explications qui, par définition, ne sauraient être internes à l'analyse du discours, mais qui convoquent (à partir d'études monographiques limitées, même quand elles sont quantitativement fiables) l'ensemble de la société.

En lexicométrie*, la question du corpus prend un tour particulier.

► Terrain

J.-C. B.

II. LES CORPUS D'ARCHIVE EN ANALYSE DU DISCOURS

Pour les historiens et les linguistes qui collaborent autour de l'analyse du discours dans les années 70, le corpus est l'ensemble des énoncés s'organisant en série qu'ils vont soumettre aux procédures rigoureuses de la linguistique. Le corpus est homogénéisé en référence à l'appartenance idéologique des sujets ou à la conjoncture historique. Les équipes rassemblées par J. Dubois à l'université de Nanterre (méthode des « mots-pivots*»), par M. Tournier à Saint-Cloud (*lexicométrie**) ou par M. Pêcheux (*méthode* harrissienne d'analyse syntaxique*) ont des objets et des modes d'approche différents, mais toutes se heurtent au fait que les conditions* de production des énoncés, retenues comme pertinentes pour constituer les corpus, sont déjà des options théoriques et qu'elles conditionnent l'interprétation.

L'impossible clôture du corpus. Les historiens du discours ont pris assez rapidement leur distance avec ce premier modèle. J. Guilhaumou et D. Maldidier (1979) ont ainsi dénoncé le caractère *tauto-logique* de l'analyse : la covariation entre formes de langue et

positionnements* sociaux apparaît comme une conséquence du montage du corpus, lequel repose entièrement sur une démarche préalable.

On a aussi souligné *l'implication du récepteur* dans la construction comme dans l'interprétation du corpus, ce qui ouvre le texte sur le contexte dans lequel travaille l'interprète. Enfin, la réflexion sur l'historicité des discours a mis au premier plan le côté constitutif de *l'intertextualité** (Bakhtine et Volochinov 1977) ou de *l'interdiscours** (Pêcheux 1975). Or, en restant enfermé dans le corpus, on ne peut pas voir, sous les mots du locuteur, la présence des mots des autres, qu'ils soient utilisés volontairement ou repris inconsciemment, reproduits fidèlement ou transformés. Pour prendre en compte l'interdiscours, l'analyste élargit l'enquête vers l'avant-texte jusqu'à vider de son sens la notion de corpus clos.

Le travail s'est alors partiellement réorienté vers une direction *généalogique* où deviennent essentielles les reprises et les modifications des discours autres. Ainsi, dans son étude du thème des subsistances qui s'inscrit dans la longue durée, J. Guilhaumou (2000 a) ne fait plus intervenir le corpus monographique qu'à des moments épi-
sodiques de l'analyse. Il abandonne l'homogénéisation des données en référence à des conditions de production au profit d'une pluralité de séries archivistiques (administratives, économiques, politiques, etc.) qu'il n'est plus possible d'envisager exhaustivement. Comme le but est de repérer des ruptures et des discontinuités, le corpus constitué par l'accumulation de formes voisines d'énoncés laisse place à « l'énoncé d'archive [qui] est d'abord appréhendé dans sa rareté, au moment où il émerge dans l'évènement*, affirmant par là même sa valeur d'acte configurant de l'évènement » (Guilhaumou 1998 b : 16). Le contrôle que permettaient la constitution d'un corpus clos et l'automatisation des analyses laisse place à la démarche herméneutique de l'historien du discours. Parallèlement, les progrès de l'informatique mettent à la disposition des chercheurs une masse de données d'ampleur inégalée ; malgré les progrès des outils permettant de dépouiller ces « grands » corpus, le risque d'artefact existe toujours, mais il se déplace vers les paramètres retenus, en nombre forcément limité, et qui valent ce que valent les hypothèses qui amènent à les retenir.

La prise en compte de la dynamique des genres. La première analyse de discours considérait les genres* de discours comme des caté-

gories préconstruites et trop normatives ; il fallait en déconstruire la fausse évidence afin d'atteindre ce qui est énonçable dans une conjoncture donnée (Maldidier éd., 1990 : 44). Depuis quelques années, de nombreux analystes dénoncent à leur tour la façon dont le modèle antérieur mettait brutalement en relation des énoncés et des positionnements* idéologiques en court-circuitant le champ de production à partir duquel les gens élaborent des énoncés. Influencés par les perspectives pragmatiques sur la communication et par les réflexions de M. Foucault sur les dispositifs institutionnels, ces chercheurs recueillent des corpus permettant de décrire l'articulation entre un lieu social et un mode d'énonciation (Maingueneau 1993 : chap. 3). Les corpus génériques peuvent être contrastés diachroniquement en vue d'observer les processus constants de modification qui les renouvellent.

Les acteurs ordinaires. La première analyse du discours avait comme objets quasi exclusifs les discours « autorisés » émis dans des cadres institutionnels fortement contraints (cahiers de doléances, discours d'assemblée) ou dans la tradition de M. Foucault (corpus juridiques, scientifiques, religieux... cf. Beacco éd., 1992). Les objets de l'analyse de discours s'opposaient fortement aux corpus des interactionnistes, spécialistes de la conversation*. L'intérêt de plus en plus marqué pour les phénomènes d'émergence de nouveaux acteurs* sociaux dans la culture politique entraîne un relatif brouillage des oppositions. Le champ historique proprement dit, qui inclut désormais l'histoire orale, s'élargit à des groupes jusqu'alors « invisibles » (femmes, analphabètes, etc.) ; l'historien s'ouvre aux problèmes que soulève la co-construction des sources par le biais de l'interview (Joutard 1983). Les historiens du discours incluent eux aussi des corpus de gens ordinaires. S. Branca-Rosoff et N. Schneider (1994) se penchent, par exemple, sur l'écrit de peu-lettrés qui ont participé à l'expérience révolutionnaire et dont le discours manifeste des écarts orthographiques, linguistiques et discursifs tels que l'opération de transcription devient un moment important dans la constitution du corpus. J. Guilhaumou (1998 b), qui étudie les discours des porte-parole des mouvements révolutionnaires échappant au contrôle des organisations, privilégie pour sa part la dimension d'« acte » de leur parole (c'est à nouveau l'évènement plus que sa stabilisation que l'historien cherche dans l'archive) et la façon dont les porte-parole interprètent et ratio-

nalisent leur expérience (c'est dans le corpus et non hors du corpus que l'historien cherche à valider son interprétation).

- Conditions de production, Écrit / oral, Genre de discours, Interdiscours, Intertextualité, Trajet thématique

S. B.-R.

Cotexte ↔ Contexte

Crédibilité (stratégie de -)

La **crédibilité** est une notion qui définit le caractère de véracité des propos d'une personne (« ce qu'il dit est crédible ») ou d'une situation (« cette situation n'est pas crédible »). Elle résulte donc d'un jugement porté par quelqu'un sur ce qu'il voit ou entend, et par voie de conséquence sur la personne qui parle et qui est ainsi jugée « crédible ». Ce jugement, qui consiste à mesurer l'aptitude du sujet parlant à *dire le vrai* à travers son acte d'énonciation, fait que tout sujet parlant qui tient à être cru cherche à mettre en scène son discours de telle sorte qu'il puisse recevoir ce label de crédibilité. Pour ce faire, il entre dans un processus de *construction de crédibilité*. La crédibilité peut donc être considérée comme un *état*, ou comme un *processus* (dans ce cas, il faudrait parler de « crédibilisation »).

Pour P. Charaudeau, la **crédibilité** est un fait de stratégie de discours qui, à l'instar des stratégies de *légitimation** et de *captation**, consiste pour le sujet parlant à « déterminer une position de vérité, de sorte qu'il puisse [...] être pris au sérieux » (1998 b : 14). À cette fin, le sujet peut avoir recours à trois types de positionnement : (1) se mettre dans une position énonciative de *neutralité*, quant à l'opinion qu'il exprime, « position qui l'amènera à effacer, dans son mode d'argumentation, toute trace de jugement et d'évaluation personnelle, que ce soit pour expliciter les causes d'un fait ou pour démontrer une thèse » (*ibid.*); (2) se mettre dans une position d'*engagement*, « ce qui amènera le sujet, contrairement au cas précédent, à opter (de façon plus ou moins consciente) pour une prise de position dans le choix des arguments ou le choix des mots, ou par une modalisation évaluative apportée à son discours » (*ibid.*), ce qui produira un discours de *conviction* destiné à être partagé par l'interlocuteur ; (3) se mettre dans une position de *distançiation* qui le conduira à prendre

l'attitude froide du spécialiste qui analyse sans passion, comme le ferait un expert.

Ces positions s'expriment de façon particulière selon la situation de communication dans laquelle elles s'inscrivent. Par exemple, dans la communication médiatique, il s'agit, pour l'instance journalistique, « d'apporter la preuve de ce *dire vrai*, soit du point de vue de l'*existence* même des faits dont il est question, soit du point de vue de l'*explication* apportée pour donner une raison d'être aux faits » (Charaudeau 1994 a : 16).

- Captation (I), Éthos, Légitimation (stratégie de -), Stratégie de discours

P. C.

D

Débrayage / embrayage 🗑️ Embrayeur

Déduction

La logique reconnaît *deux modes d'inférence**, la **déduction** et l'**induction***. La déduction correspond au mode d'inférence liant les deux prémisses à la conclusion dans le syllogisme* valide. Elle va du général au particulier, selon un processus qui a été redéfini et formalisé en logique et en mathématiques. Au sens large, on peut parler de déduction lorsqu'on déroule *a priori* les conséquences d'une proposition postulat.

▶ Enthymème, Induction, Inférence, Syllogisme

C. P.

Défigement 🗑️ Figement

Définition

L'étymon latin *definitio* permet de réactiver la relation de ce terme avec *finitio*, suggérant par là l'idée d'une clôture, d'une délimitation. Ce concept occupe déjà une place centrale dans la théorie sémantique d'Aristote et intéresse les philosophes, les lexicographes, comme les locuteurs anonymes puisque la **définition** a pour fonction de guider le destinataire dans sa quête du sens. Si toutes les définitions, qu'elles soient descriptives ou constructives de concept (donc prescriptives), poursuivent un même but, l'**explicitation*** d'un item par une glose,

leurs formes et leurs contenus varient en fonction du statut des auteurs, des visées et des stratégies adoptées.

Pour les logiciens et les philosophes postkantians, la véritable définition est toujours constructive, elle infléchit l'usage. La réalisation idéale, dans cette perspective, est la définition mathématique.

Les linguistes, en revanche, examinent de manière privilégiée la *définition descriptive*, fondée sur l'usage, qu'ils opposent à la *définition prescriptive*. L'intérêt porté à cette manifestation discursive réside dans le fait que « la définition constitue [...] un phénomène global qui articule une activité finalisée avec les types d'énoncés qui la réalisent et avec les représentations métalinguistiques qu'ils véhiculent » (Riegel 1987 : 32).

1. DÉFINITION NATURELLE VS DÉFINITION CONVENTIONNELLE

Se fondant, dans un premier temps, sur la position de l'énonciateur, R. Martin propose de distinguer la *définition naturelle*, qui « est non seulement une définition d'objets naturels, mais encore une définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qu'est le lexicographe » (Martin 1990 : 87), de la *définition conventionnelle*, qui « vient d'une activité prescriptive ou, si l'on préfère, stipulatoire » (*ibid.*). Cependant, la formulation même de ce parallélisme tend à prouver que la différence d'énonciateur induit une différence de point de vue puisque la seconde est modalisante, qu'elle soit constructive ou descriptive : « *A priori*, elle crée l'objet qu'elle pose ; *a posteriori*, elle modèle les contours d'un contenu préexistant, mais vague » (*ibid.*). Ainsi le scientifique, qui n'est pas un lexicographe, est amené à proposer des définitions conventionnelles correspondant aux concepts mis au jour.

2. DÉFINITION ENCYCLOPÉDIQUE VS DÉFINITION LEXICOGRAPHIQUE

Les définitions conventionnelles n'ont pas toutes le même objet ; certaines ont pour finalité de décrire des notions, des réalités concrètes et apparaissent, de manière privilégiée, au sein de « dictionnaires de choses », d'autres ont une visée linguistique et figurent, le plus souvent, dans les « dictionnaires de mots ». Les premières sont appelées *encyclopédiques*, ce qui revient à signaler qu'elles sont susceptibles de contenir des développements assimilables à un résumé de connaissances, culturelles ou scientifiques. On peut associer à cette

catégorie les *définitions terminographiques* dans la mesure où la démarche adoptée par les terminographes est également onomasiologique (elle va du concept au signe), alors que le lexicographe procède sémasiologiquement (il part du signe pour aller vers l'idée). Toutefois, la définition terminologique ne contient pas *a priori* de gloses encyclopédiques, elle « s'arrête quand elle a donné toutes les informations permettant de situer et de différencier un concept à l'intérieur d'un système conceptuel » (de Bessé 1990 : 254). B. de Bessé suggère de distinguer les *définitions terminographiques* qui donneraient « une description des concepts appartenant à un système pré-existant » et les *définitions terminologiques* qui seraient créatrices de concepts. Mais les terminographes / terminologues se différencient des lexicographes par leurs objets, puisque les uns se préoccupent des **termes**, et les autres des **mots***.

En analyse du discours, on s'intéresse aux stratégies définitionnelles auxquelles les énonciateurs ont recours. Si les discours lexicographiques sont susceptibles de faire l'objet d'une investigation comparative, les définitions naturelles, par la diversité de leurs modes opératoires, sont riches d'enseignement. En outre, on ne peut ignorer, d'un point de vue purement discursif, que l'efficacité de l'acte est étroitement dépendante de la situation d'énonciation. L'acte défini-taire étant imprégné de performativité, il suppose que son auteur soit pourvu d'une autorité sociale ou scientifique reconnue par ses interlocuteurs.

► Acte de langage, Explication, Paradigme définitionnel / désignationnel, Reformulation

F. C.-B.

Déictique

Employé aussi bien comme adjectif (« valeur déictique », « élément déictique ») que comme nom (« un déictique »), ce terme désigne un des grands types de référence* d'une expression, celle où le référent est identifié à travers l'énonciation* même de cette expression. On l'oppose classiquement à la référence de type anaphorique*.

La *référence déictique* se caractérise par le fait que « son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent » (Ducrot et Schaeffer

1995 : 310). Définition qui s'appuie sur la *réflexivité énonciative* (« au moment où ils parlent ») ; de là le nom de « *token-reflexives* » qu'avait donné le logicien H. Reichenbach (1947) à ce type d'élément. G. Kleiber (1986 : 19) propose une définition plus précise qui met l'accent sur le mode de donation du référent : « Les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte. » Certains soulignent la différence entre les déictiques dits **directs** (Vuillaume 1986) ou **transparentes** (Kleiber 1983) tels que *je, tu, ici, maintenant...* dont le référent, nécessairement univoque, est une composante obligée de la situation d'énonciation, et les déictiques **indirects** ou **opaques** comme *ce cheval, celui-ci...*, dont l'identification du référent ne peut être immédiate.

En fait, l'étiquette de **déictique** ne recouvre pas toujours les mêmes unités linguistiques. Pour certains, elle s'applique à *tous les éléments* qui, par nature, suscitent une référence de type déictique (personnes, indicateurs spatio-temporels) ; d'autres la réservent aux seuls indicateurs *spatio-temporels* (*ceci, hier...*), voire aux seuls indicateurs *spatiaux*, dans le droit fil de l'étymologie (« montrer par un geste »). Concurrément à « déictique », dans la littérature, on emploie d'autres dénominations (*embrayeur, symbole indexical, expression sui-référentielle...*), mais seul *embrayeur** est communément utilisé.

L'opposition traditionnelle entre déictique et anaphorique** s'appuie sur une différence de localisation du référent : s'il se trouve *dans le texte*, il y a relation **anaphorique**, si ce référent est situé *dans la situation de communication immédiate* (faisant intervenir les interlocuteurs, le moment de l'énonciation ou des objets perceptibles), il y a référence **déictique**. Mais des approches d'inspiration cognitiviste ont proposé de fonder l'opposition déixis/anaphore sur l'opposition *nouveau/saillant*, c'est-à-dire sur la mémoire : il y aurait anaphore quand il y a renvoi à un référent censé déjà connu de l'interlocuteur ou inférable par lui, et déictique quand il y aurait introduction dans l'univers de discours d'un référent nouveau, pas encore manifeste (Ehlich 1982, Prince 1981). L'opposition nouveau/saillant étant réductrice, il faut souvent raisonner en termes de degrés. Une même unité linguistique peut servir dans les deux types d'emplois : « Paul est venu : *il* est

furieux » (réfèrent déjà connu, continuité), « // est furieux » (réfèrent nouveau, le locuteur montrant quelqu'un présent dans la situation).

► Anaphore, Déixis, Embrayeur

D. M.

Déixis

Notion solidaire de celle de déictique* puisque l'on entend communément par **déixis** « la localisation et l'identification des personnes, objets, processus, événements et activités [...] par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation » (Lyons 1980 : 261).

On divise souvent la **déixis** selon les trois domaines constitutifs de la situation d'énonciation : **déixis personnelle, spatiale, temporelle**. Mais certains réservent la notion de déixis aux relations spatio-temporelles. En fait, comme le montre L. Danon-Boileau (Morel et Danon-Boileau éds 1992 : 11), les linguistes oscillent entre trois conceptions de la déixis : (1) la déixis comme rapportant les objets et événements du monde à la place qu'occupe le locuteur dans l'espace et dans le temps, comme *donnant un repère* à une référence déjà constituée ; (2) la déixis comme type de *construction référentielle* qui ne sépare pas modalité et acte de référence ; (3) la déixis comme facteur de cohésion textuelle (thématisation, focalisation) permettant d'introduire dans le discours de *nouveaux objets*.

On parle de « **déixis textuelle** » pour les déictiques qui réfèrent à des lieux et à des moments du texte même où ils figurent : *ci-dessus, au chapitre précédent*, etc. Dans ce cas, le repère n'est pas le moment ou le lieu de l'énonciation, mais le lieu ou le moment du texte où apparaît l'expression déictique.

La « **déixis mémorielle** » (Fraser et Joly 1980) concerne les expressions nominales démonstratives dont le réfèrent n'est présent ni dans le cotexte* ni dans la situation de communication : « Voici que se dresse dans mon souvenir, brusquement, *ce vieux mur croulant et chargé de lierre* » (Saint-Exupéry, *Courrier-Sud*). Ce procédé crée un effet d'empathie avec l'énonciateur. Pour G. Kleiber (1990 b : 163), ce phénomène relève de la « pensée indexicale » du sujet. On parle aussi de **déixis émotive** ou de **déixis empathique**.

En analyse du discours, on ne peut pas se contenter de rapporter la déixis à un environnement purement empirique ; il faut considérer

la situation qui est pertinente pour le *genre* de discours* concerné : la situation de communication d'un débat télévisé n'est pas celle d'un magazine ou d'un sermon. À cela s'ajoute éventuellement la situation que construit le discours même et à partir de laquelle il prétend énoncer, sa *scène* d'énonciation* ; c'est dans cette perspective que D. Maingueneau (1987 : 28) parle de **déixis discursive**.

► Anaphore, Déictique, Embrayeur, Scène d'énonciation

D. M.

Délibération

Comme *genre* rhétorique interactif*, la **délibération** est un débat visant à la prise de décision.

On parle également de **délibération (intérieure)** pour désigner le mode de structuration du discours monologique mettant en scène un débat. Les différentes options ou positions constituant ce débat, rapporté ou imaginé, sont proposées tour à tour, généralement de façon interrogative, pour être réfutées ou défendues (« Que faire ? Réformer les formations actuelles ? Dans ce cas... En créer de nouvelles ? Dans ce cas... Ou ne rien faire ? Dans ce cas... »). La rhétorique des figures* distingue la **délibération** (où la position du locuteur est fermement déterminée, les autres positions étant rappelées pour être réfutées) et la **dubitation** (le locuteur se contente de parcourir les diverses options sans arrêter sa position). D'autre part, si l'interlocuteur est partie prenante dans ce débat (pris à témoin, sommé de prendre parti...), on parle de **figure de communication**. L'emploi de ces termes est maintenant inusité, mais le sens de ces distinctions est clair : il s'agit de désigner des formes de débat rapporté en fonction de deux paramètres : le degré d'adhésion du locuteur à une position, et le degré d'implication supposée de l'interlocuteur dans ce débat ;

► Genre rhétorique, Polyphonie, Rhétorique

C. P.

Délocutif (acte -) ➡ Locutif (acte -)

Démonstration

En logique, une **démonstration** est une suite de propositions telle que chacune de ces propositions ou bien est une **prémisse**, ou bien est

déduite d'une proposition précédente à l'aide d'une règle d'inférence*. Dans les disciplines scientifiques particulières, une démonstration est un discours : (1) portant sur des propositions *vraies* : par hypothèse, comme résultats d'observations menées selon un protocole validé, ou comme résultats acquis de démonstrations précédentes ; (2) enchaîné de façon *valide*, c'est-à-dire conformément aux procédures spécifiques définies dans la discipline (respectant donc les lois du calcul logique et mathématique) ; (3) aboutissant à une proposition nouvelle, stable, marquant une *avancée* dans le domaine, et susceptible d'orienter le déroulement ultérieur de la recherche.

Elle est supposée jouer trois rôles, *prouver, accroître les connaissances et convaincre*.

L'*opposition argumentation / démonstration* peut renvoyer à l'opposition discursif/cognitif. Elle est souvent discutée en référence à la *démonstration logique élémentaire*, qui serait en quelque sorte l'inaccessible idéal de l'argumentation. Par rapport à cette démonstration logique, l'argumentation joue deux fois sur le probable-plausible : elle part de prémisses probables et les articule au moyen de *topoi**, qui sont des formes de déduction considérées comme valides. L'argumentation est donc vue comme une démonstration logique molle, livrant simplement du probable alors que la démonstration produirait du vrai. Cette opposition doit être tempérée par trois observations : (1) Le caractère démonstratif d'un discours scientifique peut toujours être remis en cause par un remaniement des données, par l'intervention de nouveaux instruments de calcul, ou par une mise en cause générale de la méthodologie. (2) Les argumentations communes peuvent partir de propositions absolument certaines (« Ça sent le gaz »), et en déduire des conséquences de façon parfaitement valide (« Ça sent le gaz même quand le tuyau n'est pas raccordé, la fuite se situe donc avant le raccordement du tuyau au détendeur »). Dès qu'un discours met en œuvre une méthode et des principes rationnels, la différence argumentation/démonstration devient entièrement non conceptuelle et une simple *question d'usage*. (3) *Les corpus argumentatifs authentiques* cumulent fréquemment affirmations certaines et probables, modes d'enchaînement assurés et conventionnels, relevant de diverses disciplines (pour déterminer si l'on doit creuser un canal, on combine des données écologiques, politiques, économiques, géologiques, géographiques...). L'analyse du discours

argumentatif doit décrire cette *hétérogénéité* des modes démonstratifs, elle ne saurait se limiter à ce qui relèverait du probable en mettant entre parenthèses le certain.

► Dialectique

C. P.

Dénomination / désignation

La notion de **dénomination** a été conceptualisée par G. Kleiber, qui l'oppose à celle de **désignation**. La **dénomination** peut se définir comme un acte qui « consiste en l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable » (1984 : 80). L'unité par laquelle s'opère cet acte de référence* doit être codée, c'est-à-dire apprise, mémorisée, et avoir fait *l'objet d'un acte préalable* (appelé aussi *acte de baptême* : ex. l'adjectif *vrai-faux* est apparu en 1986 sous la plume d'un journaliste) ou bien *d'une habitude associative* (il n'est pas besoin de connaître les circonstances de création d'un mot pour en maîtriser l'utilisation). Compte tenu de ces critères, cette unité doit être soit un nom propre, soit un nom commun. La **désignation** se définit contrastivement comme le fait de créer une association *occasionnelle* entre une séquence linguistique et un élément de la réalité. Elle ne fait pas l'objet d'un acte préalable ni d'une habitude associative. Par ailleurs, elle n'est pas codée et n'a pas à être mémorisée (ex. la séquence « légume avec lequel on fait des frites » est une désignation, contrairement à « pomme de terre »).

Cette partition entre relation dénominative d'une part et désignative de l'autre est stimulante en ce qu'elle permet d'ordonner les parcours référentiels, de distinguer par types fonctionnels les différentes expressions linguistiques. Elle présente néanmoins un handicap majeur : la désignation n'est définie que relativement à la dénomination. Or, précisément, la caractérisation de cette dernière n'est pas exempte d'incertitudes. Entre autres posent problème : les expressions axiologiques (*imbécile, camelote, farfelu...*), seules étant considérées par G. Kleiber comme dénominatives les unités qui ne sont pas appréciatives ; les différents niveaux de langue (le registre familier n'est pas supposé dénommer) ; les unités lexicales référentielles autres que le nom (le verbe et l'adjectif, bien que présentant des propriétés sémiotiques tout à fait analogues à celles du nom, ne sont pas considérés *a priori* comme dénominants).

Pour l'analyse du discours, la notion de dénomination n'a pas donné lieu à une conceptualisation particulière, contrairement à la désignation, qui est à l'origine des paradigmes* désignationnels. Indirectement, ceux-ci invitent néanmoins à réfléchir sur ce que peut être la dénomination comme acte de discours. Si l'on s'en tient à la définition proposée par G. Kleiber, la dénomination en discours se remarquerait à la présence d'un énoncé métalinguistique du type (« "X" est le nom d'un Y qui... / un Y qui... s'appelle un X », auquel on peut ajouter « un X, comme son nom l'indique... »). Une définition* stipulatoire (*nous appellerons « X » un Y qui...*) constituerait la manifestation d'un acte de baptême et donc un indice de dénomination potentielle, tout comme la présence dans un texte de paradigmes définitionnels. Par ailleurs, un discours qui ne référerait qu'en dénommant limiterait, voire supprimerait le recours à la reformulation*: utilisation de groupes nominaux non-modifiés (*le chien vs le petit chien*), absence d'anaphore*, de coréférence* (de telles réalisations s'observent, même sporadiquement, dans des discours réglementaires ou dans certains manuels d'enseignement professionnel produits par l'administration). D'une manière générale, dénomination et désignation coexistent dans le discours (ex. l'antécédent auquel se rapporte un paradigme désignationnel est généralement une séquence dénominative). Sur le plan heuristique, la question reste toutefois posée pour l'analyse du discours de se doter d'une conceptualisation cohérente de la dénomination : la conceptualisation des paradigmes désignationnels s'appuie sur une définition de la dénomination qui ne distingue pas suffisamment entre les propriétés *sémantiques* des unités et les propriétés *logiques* des groupes nominaux (G. Petit 2001).

► Paradigme définitionnel / désignationnel

G. P.

Dénotation ➤ Connotation

Désambiguïisation

➤ Ambiguïté, Explicitation / implicitation

Description

La description, qui entre dans des formes discursives aussi diverses que l'inventaire, le guide de voyage ou le roman, mérite une atten-

tion d'autant plus grande que la notion même fait partie de la langue courante et de l'héritage scolaire.

POUR LA RHÉTORIQUE

Dans les manuels de rhétorique classique et d'enseignement des formes discursives, de l'Antiquité à nos jours, la description a été systématiquement dénigrée (Hamon 1991, Adam 1993).

Elle est dénigrée en raison d'une imperfection constitutive. Beaucoup moins précise, rationnelle et universelle que la définition, la description n'atteint jamais l'essence des êtres et des choses, elle ne porte que sur l'accidentel et le singulier. Au regard de l'idéal de l'âge classique, elle n'est qu'une insatisfaisante et médiocre copie du réel. Cette imperfection se double, du côté de l'invention, d'une propension aux clichés et autres lieux communs qu'aggrave, du côté de la disposition ou composition, le caractère arbitraire de l'ampleur de son développement et de l'ordre de présentation de ses éléments. Comme elle constitue, de plus, des morceaux ornementaux inutiles et qui viennent ralentir la dynamique du récit, les manuels lui préfèrent le modèle homérique de la description minimale (par l'épithète) et de l'animation systématique de ce qui risquerait d'être trop statique (mise en mouvement d'un personnage et déplacement dans un paysage).

La description éclate en sous-catégories : descriptions de personnes, de choses, de lieux (*topographie* et *paysage*), de temps (*chronographie*), d'animaux et de plantes. La description de personnes a été elle-même divisée en portrait moral (*éthopée*) et portrait physique (*prosopographie*) ; au *portrait* qui vise le singulier, répond le *caractère* qui vise, lui, un type. Le montage en *parallèle* (deux descriptions consécutives ou alternées, fondées sur la ressemblance ou l'opposition) est une des techniques recommandées, avec l'*hypotypose* (exposition vive de l'objet, littéralement présentifié et rendu vivant par le travail stylistique de l'orateur ou de l'écrivain) et le *tableau* (mise en situation, regroupement autour d'un motif ou personnage principal). Les voix n'ont pas manqué pour dénoncer ces taxinomies excessives et tenter de défendre la description (de la poésie descriptive au roman réaliste).

EN POÉTIQUE ET SÉMIOTIQUE LITTÉRAIRE

Avec les travaux de P. Hamon (1972, 1981, 1993), la description acquiert, à côté des théories modernes du récit, ses lettres de noblesse.

Partant d'une lecture attentive des romans de Zola et de Jules Verne, P. Hamon a proposé une théorie générale de ce qu'il définit comme un certain « effet de texte » ou de « dominante » (1993 : 5). Il a, le premier, mis l'accent sur les procédures d'ouverture et de fermeture des moments descriptifs (ou séquences*), sur la nature profondément tabulaire de l'organisation des énoncés descriptifs, sur les procédures de métaphorisation, d'animation et de mise en ordre qui permettent de lutter contre l'effet de liste. Les travaux de P. Hamon ont réintroduit la description dans le champ de la théorie littéraire, ils l'ont sortie des pièges référentiels dans lesquels étaient enlisés les classements taxinomiques, ils l'ont désinféodée définitivement du récit. Il restait, comme il le note lui-même (1993 : 6), à la sortir du champ littéraire pour la faire entrer dans l'analyse des discours, comme A. Gardies, dans *Décrire à l'écran* (1999), réussit à l'introduire dans la sémiologie du cinéma.

EN LINGUISTIQUE DU DISCOURS

La description est d'abord identifiable au niveau des énoncés minimaux. Lorsqu'une procédure descriptive s'étend, la linguistique textuelle l'aborde comme un phénomène de mise en séquence.

Au niveau des énoncés, la description est inhérente à l'exercice de la parole. J.R. Searle (1972) localise la part descriptive des énoncés dans le contenu propositionnel (*p*) sur lequel vient s'appliquer un marqueur de force illocutoire *F(p)*. L'attribution minimale d'un prédicat à un sujet constitue la base d'un contenu propositionnel. La variable *F* recouvre non seulement la valeur performative de promesse, mais également de simples assertions, demandes, avertissements, questions. À cette position dite *descriptiviste* de J.R. Searle, on oppose l'*ascriptivisme* de J.L. Austin qui loge l'illocutoire non seulement dans les énonciations, mais dans le lexique même (théories de l'argumentation dans la langue développées par O. Ducrot et J.-C. Anscombe 1983). Ainsi l'adjectif « bon » pour qualifier un restaurant ou le rocher d'une paroi d'escalade est, de façon inséparable, affirmation descriptive de quelque chose à propos d'un objet du monde et acte illocutoire de recommandation. Pour l'*ascriptivisme*, les énoncés n'expriment pas un contenu descriptif objectif indépendant d'une attitude subjective. La théorie énonciative de C. Bally développe, dès 1932, une position proche. La part descriptive de tout énoncé, qu'il propose de nommer « *dictum* »

(« procès qui constitue la représentation »), est inséparable d'une modalité « corrélatrice à l'opération du sujet pensant » : le « *modus* ». Ce qu'exprime la formule : « Il n'y a pas de *représentation pensée* sans un *sujet pensant*, et tout sujet pensant pense à quelque chose » (Bally 1965 : 38). Du caractère indissociable d'un contenu descriptif et d'une position énonciative orientant argumentativement tout énoncé, découle le fait qu'une procédure descriptive est inséparable de l'expression d'un point* de vue, d'une visée du discours.

Au niveau de la composition textuelle, quels que soient l'objet du discours et l'extension de la description, l'application d'un répertoire d'opérations de base engendre des propositions descriptives qui se regroupent en séquences d'étendue variable, présentant un certain « air de famille » :

- *Opération d'ancrage* (dénomination d'entrée de l'objet de la description) ou d'*affectation* (dénomination du tout en fin de séquence ; lorsque le tout est ainsi donné tardivement, il est répondu à la question implicite : « De qui/quoi était-il question ? »).

- *Opération d'aspectualisation*, soit par *fragmentation* de l'objet du discours en parties, soit par *qualification* (mise en évidence de propriétés du tout ou des parties envisagées). L'opération de *qualification* est le plus souvent réalisée par la structure du groupe nominal NOM + ADJECTIF et par le recours prédicatif au verbe ÊTRE : « Le rocher est excellent ». C'est plutôt une relation prédicative de type AVOIR qui réalise l'opération de *partition*, rarement sans qualification liée : « Tu as de beaux yeux ».

- *Opération de mise en relation par contiguïté*, mise en situation temporelle (situation de l'objet du discours dans un temps historique ou individuel) ou spatiale (relations de contiguïté entre l'objet du discours et d'autres susceptibles de devenir, à leur tour, objets d'une procédure descriptive, ou encore contiguïté entre les différentes parties préalablement considérées).

- *Opération de mise en relation par analogie* : assimilation comparative ou métaphorique qui permet de décrire le tout ou ses parties en les mettant en relation avec d'autres objets-individus.

- *Opération de reformulation** : le tout (ou ses parties) peut être re-nommé en cours ou en fin de séquence.

L'extension de la description se produit par la greffe de n'importe quelle opération sur (ou en combinaison avec) une opération anté-

rieure. Seule la *qualification* ne peut se poursuivre que par une *analogie** (« La terre est bleue comme une orange »). Dans la mesure où une séquence descriptive ne comporte aucune linéarité intrinsèque, le passage de ce répertoire d'opération à une mise en texte implique l'adoption d'un plan. Les plans* de texte et leurs marques spécifiques ont une importance décisive pour la lisibilité et pour l'interprétation de toute description. D'où le rôle particulièrement important des connecteurs* d'énumération et de reformulation (Adam 1990 : 143-190).

► Connecteur, Plan de texte, Séquence, Texte

J.-M. A.

Désignation ➡ Dénomination / désignation

Destinataire

Le terme de **destinataire** est employé pour désigner le sujet auquel s'adresse un sujet parlant lorsque celui-ci écrit ou parle. Mais souvent ce terme est employé de façon ambiguë, comme est ambiguë l'expression « celui à qui est adressé le message ». En effet, tantôt celui-ci représente le récepteur* extérieur au processus d'énonciation du sujet parlant, l'individu qui reçoit effectivement le message et l'interprète, tantôt celui-ci représente le sujet idéal qui est visé par le sujet parlant, lequel l'inclut dans son acte d'énonciation*. En outre, ce qui ne simplifie pas les choses, le destinataire peut être l'instance à laquelle on s'adresse explicitement et qui est donc marquée comme telle dans l'énoncé ou signalée par des indices extérieurs (regard, geste ou mimique, tour de parole organisé), ou il peut être le destinataire second ou indirect (voir ci-dessous) qui n'est pas l'instance à laquelle on s'adresse explicitement mais une autre, implicite. Sans compter que le terme de « destinataire », dans son usage courant, désigne celui à qui est remis une missive, quel que soit l'usage qu'il en fait.

Autrement dit, la question qui se pose à propos de l'emploi de ce terme est de savoir s'il désigne le récepteur empirique qui se trouve dans une position symétrique à celle de l'émetteur* comme partenaires de l'acte d'échange verbal, ou celui qui se trouve à l'intérieur du processus d'énonciation, dans une position symétrique à celle de

l'énonciateur*, et auquel le locuteur pense qu'il s'adresse. Plusieurs propositions de distinction sont faites par divers auteurs selon le point de vue théorique et méthodologique qu'ils défendent.

P. C.

I. CO-ÉNONCIATEUR

Dans le cadre d'une *linguistique de l'énonciation*, A. Culioli (1968, 1973) a introduit le terme de « co-énonciateur », corrélatif d'énonciateur*, pour souligner que l'énonciation est en fait une *co-énonciation*, que les deux partenaires y jouent un rôle actif. Employé *au singulier*, il désigne la place de destinataire ; employé *au pluriel*, il désigne les deux partenaires de la communication verbale. Pour A. Culioli, il y a en effet co-énonciation parce qu'au cours d'une conversation le locuteur devient auditeur et l'auditeur locuteur, mais aussi parce que le locuteur peut infléchir le cours de son énonciation si l'auditeur émet des signaux divergents. En outre, quand il parle, ce locuteur est son propre auditeur et l'auditeur un locuteur virtuel ; l'auditeur s'efforce de se mettre à la place du locuteur pour interpréter les énoncés et l'influence constamment par ses réactions.

Ce terme « co-énonciateur » n'est pas d'un maniement aisé car au pluriel on ne sait pas toujours s'il s'agit d'une pluralité de destinataires (Tu + Tu...) ou des deux interlocuteurs (Je + Tu). Mais la difficulté la plus sérieuse est l'oscillation entre (1) une interprétation du co-énonciateur en termes d'*allocutaire**, de destinataire présent dans la situation de communication ; dans ce cas on s'inscrit dans une problématique interactionniste, pour laquelle « tout discours est une construction collective » (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 13) ; (2) une interprétation en termes de position abstraite corrélatrice de celle d'énonciateur* : le co-énonciateur est alors le pôle d'altérité nécessaire à l'énonciation. Sur ce point, on retrouve les problèmes posés par la notion de situation* d'énonciation. Dans l'usage, il y a très souvent interférence entre les deux interprétations.

D. M.

II. SUJET DESTINATAIRE

Dans une *perspective de linguistique de la communication*, et pour éviter la confusion signalée plus haut, P. Charaudeau (1988c : 74) propose d'employer le terme de **sujet destinataire** pour désigner l'être de

parole (intra locuteur) qui est construit par l'acte d'énonciation du locuteur (ou sujet* communiquant). Il se trouve ainsi dans un rapport symétrique au sujet énonçant (ou énonciateur*), les deux étant les « protagonistes » de la mise en scène discursive, protagonistes qui s'opposent à l'émetteur (sujet communiquant) et au récepteur (sujet interprétant), partenaires empiriques de l'acte de communication. De ce fait, on peut dire que le sujet communiquant a pleine maîtrise sur le sujet destinataire, puisque c'est lui-même qui le construit idéalement, cherchant à produire sur lui des effets correspondant à son projet de parole, mais il ne peut savoir par avance si le récepteur (sujet interprétant) coïncidera avec le sujet destinataire ainsi construit (1988 e).

P. C.

III. ALLOCUTAIRE

En analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales, le destinataire se définit en référence à la notion de **cadre* participatif**. Il revient à E. Goffman (1987) d'avoir montré la nécessité de distinguer, dans la relation interlocutive, *différents rôles* (ou statuts) d'auditeurs : dans ce qu'il appelle le **format de réception**, les destinataires font partie des participants de plein droit, ou **ratifiés**, en ce qu'ils sont concernés par ce qui se dit, qu'ils peuvent l'apprécier et y réagir éventuellement (ce dernier attribut doit être modulé dans les situations où les destinataires constituent un *auditoire*). En revanche, ne sont pas considérés comme destinataires les participants non-ratifiés, c'est-à-dire les divers types de *témoins* (selon que leur présence est ou non connue du locuteur), qui, eux, ne sont pas *engagés* dans les échanges. Enfin, dès que l'on sort des situations dyadiques, il convient de distinguer entre les **destinataires directs**, ou **allocutaires**, c'est-à-dire désignés par le locuteur en place (*addressed* pour E. Goffman), et les **destinataires indirects**, non désignés.

Pour l'analyste, la détermination de ces configurations interlocutives est guidée par l'observation du système de l'alternance des **tours* de parole** et de la production des **régulateurs***. Cependant, la mise en œuvre de ces catégories est parfois délicate ; elle se heurte à deux types principaux de difficultés :

- Les premières sont liées à l'*instabilité* des rôles interlocutifs, inhérente au déroulement de l'interaction vu la plasticité des **positions** (*footing**) occupées par les acteurs : « Les locuteurs en interac-

tion ne cessent de changer de position, et c'est là un trait constant de la parole naturelle » (Goffman 1987 : 138) ; les places définies par les rôles sociaux ne suffisent pas, même dans les situations communicatives les plus institutionnalisées, à bloquer l'émergence locale d'adresses « hors cadre » (pour égayer / solenniser une action en cours, accréditer un récit...). Cette propriété de l'interaction a des effets exponentiels dans les cas de polylogues (multiplication des *apartés* et des *imbrications* d'échanges) et provoque l'apparition de phénomènes, relevant de la « synchronie conversationnelle » (Gumperz 1989 a), propres à la présence de destinataires multiples (interventions réactives *co-construites* et *intrusions*, voir Traverso 1995).

- Les secondes tiennent au fait que les indices d'allocution sont loin d'assurer une identification claire du destinataire (sur ce point, voir Kerbrat-Orecchioni 1990 : 87-103) : en effet, ils sont rarement de nature verbale, et résident le plus souvent dans des caractéristiques proxémiques, des gestes, surtout la direction du regard ; or ces critères, s'ils existent, sont loin d'être discriminants et toujours convergents (cf. les malentendus* bien connus dans les situations d'auditoire collectif comme les salles de classe) ; enfin se pose le problème de l'adresse indirecte, ou « trope communicationnel », qui fait qu'un « allocutaire peut en cacher un autre » (Kerbrat-Orecchioni 1990), phénomène dans lequel se joue la **relation* interpersonnelle**, ce qui explique sa fréquence aussi bien dans les conversations familiales que dans les dispositifs médiatiques.

Mais les brouillages ainsi observés dans la co-construction du rôle de destinataire sont précieux car ils fonctionnent comme autant d'*indices* du travail de « coopération conversationnelle » (dans la terminologie de l'ethnométhodologie*) et des **négociations*** par lesquelles les participants *règlent* leurs représentations de l'interaction en cours (sur l'analyse de tels indicateurs en situation de contact culturel, voir Berrier 1997).

S. Br.

IV. AUDITEUR, AUDITOIRE

Ces deux termes sont parfois employés pour désigner les récepteurs d'un acte de communication, mais de façon plus spécifique.

L'**auditeur** représente la plupart du temps le récepteur qui se trouve en situation de *communication orale*, situation dans laquelle

celui-ci ne peut, en principe que se contenter d'écouter ce que dit le locuteur*, sans pouvoir prendre la parole. C'est le cas du média radio-phonique (« Bonjour, mes chers auditeurs ! »), d'un cours ou d'une conférence (« auditeur libre »), et d'une manière générale de toute situation de diffusion publique d'un message.

Auditoire est employé parfois en concurrence avec « auditeur » mais en désignant un récepteur de communication orale obligatoirement collectif : l'ensemble des participants présents dans une situation où un orateur s'adresse à un public (conférence, meeting politique, colloque, table ronde, etc.). On remarquera cependant l'usage particulier de ce terme dans le cadre de l'argumentation.

L'auditoire, cependant, peut lui aussi être idéalement imaginé, ce qui explique son sens particulier en rhétorique de l'argumentation.

P. C.

V. EN RHÉTORIQUE

En rhétorique ancienne, orateur et auditoire sont des notions corrélatives qui servent à désigner respectivement les pôles de production et de réception dans le cadre participatif spécifique de la rhétorique classique. L'auditoire est constitué par l'ensemble des auditeurs*, personnes physiquement présentes et *cibles de l'intention persuasive* organisant explicitement l'intervention de l'orateur, et, par extension, de l'ensemble des destinataires potentiels de son discours. *Du point de vue des contenus*, l'orateur a de son auditoire une connaissance qui s'exprime en termes de stéréotypes* (« c'est un auditoire de jeunes, de campagnards, de ménagères... »), sur laquelle il fonde ses stratégies énonciatives, visant à orienter l'auditoire dans le sens de sa proposition.

L'interaction orateur/auditoire fait partie des « monologues d'estrade » (Goffman 1987 : 147 et chap. 4, « La conférence »). Elle a une structure d'échange **asymétrique**, les possibilités d'intervention de l'auditoire sont restreintes et spécifiques (huées, bravos, « mouvements divers »...). Le fait qu'il s'agisse d'une action langagière différencie l'auditoire du public*, défini par rapport à une performance spectaculaire quelconque (film, match...).

La « **Nouvelle Rhétorique** » de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca distingue les auditoires **particuliers** et l'auditoire **universel** « constitué par l'humanité tout entière, ou du moins par tous les hommes adultes

et normaux » (1970 : 39). L'auditoire universel est le garant de la rationalité du discours, et la source de son caractère non pas simplement persuasif mais convaincant ; il constitue la « norme de l'argumentation objective » (*id.* : 40). La hiérarchie des auditoires permet une redéfinition de la valeur des arguments, évaluables en fonction de la qualité des auditoires qui les acceptent.

Pour les textes écrits ➤ Lecteur*.

C. P.

► **Argumentation, Cadre participatif, Face, Footing, Interaction, Négociation, Régulateur, Relation interpersonnelle, Rhétorique**

Dialectique

Le mot **dialectique** désigne une forme particulière de dialogue, se déroulant entre deux partenaires, dont les échanges sont structurés en fonction de rôles spécifiques, orienté vers la recherche méthodique de la vérité.

En philosophie, la dialectique est définie par Aristote comme un type d'interaction, obéissant à des règles, et opposant deux partenaires, le **répondant** qui doit défendre une assertion donnée, et le **questionneur** qui doit l'attaquer (Brunschwig 1967 : xxix). C'est une interaction bornée, avec un gagnant et un perdant. Elle utilise comme instrument le syllogisme* dialectique, qui a pour particularité d'être fondé sur des prémisses qui ne sont pas vraies absolument (comme dans le syllogisme logique) mais de simples « idées admises » (*endoxa*) (Aristote, *Topiques* : I, 1). La méthode dialectique est *un instrument philosophique*, elle est employée, notamment, dans la recherche *a priori* de la définition des concepts. À la différence de la dialectique hégélienne, elle ne procède pas par synthèse mais par élimination du faux.

En rhétorique et dialectique. Selon leur définition ancienne, dialectique et rhétorique sont les deux arts du discours. La rhétorique est l'analogie ou la contrepartie de la dialectique (Aristote, *Rhétorique* : 1354 a) ; la rhétorique est à la parole **publique** ce que la dialectique est à la parole **privée** d'allure plus conversationnelle (Brunschwig 1996). La dialectique porte sur des thèses, d'ordre **philosophique** ; la rhétorique s'intéresse à des questions particulières, d'ordre **social ou politique**. Enfin, alors que la dialectique est une technique de la dis-

cussion entre deux partenaires, procédant par (brèves) **question et réponse**, la rhétorique a pour objet le **discours long et continu**. L'essentiel reste cependant que les deux arts du discours utilisent les mêmes fondements d'inférence, les *topoi*, appliqués à des énoncés plausibles, les *endoxa*.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « la pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967 : x), on peut considérer que le processus conversationnel se **dialectise** dans la mesure où il porte sur un problème précis, défini d'un commun accord, se joue entre partenaires égaux, entre lesquels la parole circule librement, mus par la recherche du vrai, du juste ou du bien commun, acceptant de parler selon des règles explicitement établies.

La pragma-dialectique ou « Nouvelle Dialectique » (Van Eemeren et Grootendorst 1996) s'inspire de la logique dialectique et de la pragmatique linguistique (théorie des actes de langage, maximes conversationnelles). C'est une approche de l'argumentation orientée vers la *résolution des différences d'opinion*. Pour cela, elle propose un modèle *normatif* (impliquant une certaine idéalisation), fondé sur l'observation des réalités des échanges argumentatifs naturels. La discussion critique oppose deux partenaires, le **Proposant*** (« *Protagonist* ») et l'**Opposant*** (« *Antagonist* »). Elle se déroule selon quatre stades : **confrontation** (émergence d'un désaccord) ; **ouverture** (les partenaires prennent en charge les positions de Proposant et d'Opposant avec les devoirs dialectiques attachés à ces rôles) ; **argumentation** (le Proposant apporte des arguments et l'Opposant les critique) ; **conclusion** (bilan de la tentative de résolution). Proposant et Opposant doivent observer un système de règles pour la discussion critique. La violation de ces règles constitue un **paralogisme***, et leur observation définit ce qu'est le traitement **rationnel** d'un différend.

► Doxa, Éristique, Paralogisme, Syllogisme

C. P.

Dialogal / dialogique ⇨ Dialogue

Dialogique / monologique ⇨ Dialogisme

Dialogisme

Concept emprunté par l'analyse du discours au Cercle de Bakhtine, et qui réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir qui pourraient produire ses destinataires. Mais le terme s'est « chargé d'une pluralité de sens parfois embarrassante », non seulement, comme le dit ici T. Todorov (1981 : 95), au fil des écrits du Cercle de Bakhtine, mais également au fur et à mesure des différentes façons dont il a été compris et retravaillé par d'autres.

Pour M. Bakhtine et V.N. Volochinov, en effet, « le dialogue – l'échange de mots – est la forme la plus naturelle du langage. Davantage : les énoncés longuement développés et bien qu'ils émanent d'un interlocuteur unique – par exemple : le discours d'un orateur, le cours d'un professeur, le monologue d'un acteur, les réflexions à haute voix d'un homme seul – sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques » (Volochinov 1981 : 292). Ainsi comprise, « l'orientation dialogique est, bien entendu, un phénomène caractéristique de tout discours [...]. Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui, qui se produit sur le chemin de l'objet » (Bakhtine, in Todorov 1981 : 98). Car « on peut comprendre le mot "dialogue" dans un sens élargi, c'est-à-dire non seulement comme l'échange à haute voix et impliquant des individus placés face à face, mais tout échange verbal, de quelque type qu'il soit », et « toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une *fraction* d'un courant de communication verbale ininterrompue (touchant à la vie quotidienne, la littérature, la connaissance, la politique, etc.). Mais cette communication verbale ininterrompue ne constitue à son tour qu'un élément de l'*évolution* tous azimuts et ininterrompue d'un groupe social donné » (Bakhtine et Volochinov 1977 : 136).

DIALOGISME VS MONOLOGISME

Si tout énoncé est constitutivement dialogique, y compris le discours intérieur traversé par les évaluations d'un destinataire* virtuel (indépendamment donc de la volonté et de la conscience du locuteur), on est souvent tenté, comme M. Bakhtine ou V.N. Volochinov, de définir le terme par opposition à ce que serait un énoncé **monologique**, ou plutôt à un énoncé qui se présente comme « apparemment » monologique (Volochinov 1981 : 292-293) ; ou bien l'on est contraint, pour les besoins de l'analyse, de définir différentes formes de dialogisme selon les *genres* de discours* (le roman est la forme la plus manifestement traversée de dialogisme, au contraire de la poésie ; de même les sciences humaines face aux sciences exactes et aux discours dogmatiques qui tendent à se présenter comme discours de la Vérité), ou selon le degré de présence du discours d'autrui et selon les différentes manières de le représenter que permet la langue (allusion, évocation, mention, citation... discours direct, discours indirect, discours indirect libre).

DIALOGISME INTERLOCUTIF, DIALOGISME INTERDISCURSIF

Tout discours, on l'a vu, est doublement dialogique, et ce double dialogisme inscrit deux types de relations (Bakhtine 1978) : celles que tout énoncé entretient avec les énoncés antérieurement produits sur le même objet (**relations interdiscursives**) ; celles que tout énoncé entretient avec les énoncés de compréhension-réponse des destinataires réels ou virtuels, que l'on anticipe (**relations interlocutives**). Ce double dialogisme, qui « échappe largement et inévitablement à l'énonciateur et ne se manifeste pas dans le fil du discours par des marques linguistiques » (Authier-Revuz 1985 : 117), et qui fait place à « un autre qui n'est ni le double d'un face-à-face ni même le "différent" » mais à « un autre qui traverse constitutivement l'un » (Authier-Revuz 1982 a : 103), participe de ce que J. Authier-Revuz appelle l'**hétérogénéité* constitutive**.

DIALOGISME MONTRÉ, DIALOGISME CONSTITUTIF

Face au dialogisme constitutif, qui se cache ou se masque derrière les mots, les constructions syntaxiques, les reformulations ou les réécrit-

tures non dites des discours seconds, « tout autre est le niveau du dialogisme "montré", c'est-à-dire de la *représentation* qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant dans la chaîne, au moyen d'un ensemble de marques linguistiques, des points d'hétérogénéité » (Authier-Revuz 1985 : 118). Ainsi, intentionnellement ou non, certains discours *montrent* explicitement le discours d'autrui qui les traverse et d'autres non.

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, c'est ainsi que l'on peut différencier les manuels scolaires, tendanciellement monologiques, constitutivement dialogiques, et la vulgarisation scientifique, par exemple le discours sur la science dans la presse ordinaire, là où le dialogisme exhibe son inscription dans des textes saturés d'hétérogénéités énonciatives et sémiotiques formellement marquées.

DIALOGISME INTERACTIONNEL, DIALOGISME INTERTEXTUEL

Pour les besoins de la description des discours de transmission de savoirs et de savoir-faire, S. Moirand (1988 a : 309-310, 457-458) distingue deux formes de **dialogisme montré** : celle qui fait explicitement référence à des discours antérieurs, des discours sources ou des discours premiers, et celle qui fait explicitement référence aux discours que l'on prête aux destinataires (ou aux surdestinataires*). Or ce double dialogisme paraît de fait participer à la visée pragmatique de n'importe quel genre de texte, lorsque le dire des autres (dire antérieur ou dire imaginé de l'interlocuteur) vient justifier ou authentifier le dire du locuteur, ou servir d'appui à une contre-argumentation (Moirand 1990 : 75). Plus récemment, le fonctionnement de l'explication* dans les discours médiatiques amène S. Moirand (1999 b, 2000, 2001) à reconsidérer ces notions et à proposer un dédoublement du dialogisme constitutif, en distinguant les discours enfouis dans une *mémoire interdiscursive** médiatique (**dialogisme intertextuel constitutif**) et les interactions imaginées avec un *surdestinataire* forcément présent dans le discours intérieur des énonciateurs et dont la présence laisse des traces dans le discours produit (**dialogisme interactionnel constitutif**). Enfin, dans le domaine des discours de transmission de connaissances, et en particulier des discours sur les sciences dans les médias, S. Moirand propose de distinguer un dialogisme intertextuel d'ordre *monologal* d'un dialogisme intertextuel *plurilogal* selon que

le texte emprunte à une seule communauté scientifique ou à plusieurs communautés* discursives ou langagières (politique, économique, médiatique, scientifique, juridique, etc.).

Outre les nombreuses interprétations pas toujours convergentes qui ont été faites des conceptions du Cercle de Bakhtine, y compris par ses différents traducteurs, il arrive qu'on emploie le terme « dialogisme » comme un simple substitut de « dialogal* », en particulier dans l'analyse des interactions verbales, ce qui conduit E. Roulet (Roulet et al. 1985 : 60) à proposer de croiser les couples **monologal* / dialogal** et **monologique / dialogique**, afin d'éviter toute ambiguïté et de clarifier la description. Concept opératoire incontestablement séduisant et productif, le dialogisme, en effet, ne permet pas à lui seul de décrire les textes ou les données empiriques auxquels l'analyse de discours se trouve confrontée, et nécessite de faire appel à des notions descriptives empruntées majoritairement aux théories énonciatives. D'autre part, si elles servent à affiner l'analyse, les caractérisations binaires qu'on lui adjoint tendent à gommer la gamme des degrés de présence ou d'absence explicite du dialogisme (d'où la production de caractérisations métaphoriques : dialogisme voilé, masqué, caché ou exhibé, etc.), et ne permettent pas d'appréhender la richesse et la complexité de l'éventail formel, syntaxique et sémantique qui l'inscrit dans la matérialité textuelle, et que seule une description fine permet de mettre au jour. J. Bres (1998) étend son inscription, outre la nominalisation et la relative, à l'interrogation et à l'extraction. Ces caractérisations ne permettent pas non plus d'articuler à elles seules les résultats de la description avec les extérieurs sociologiques, historiques ou philosophiques du discours.

► Dialogue, Discours rapporté, Interdiscours, Intertextualité, Mémoire discursive, Polyphonie, Préconstruit

S. M.

Dialogue

Du grec *dialogos*, « entretien, discussion », le terme **dialogue** signifie proprement « entretien entre deux ou plusieurs personnes », d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert 1992). Mais, à ce même terme, le *Petit Robert* (1991) attribue comme sens premier « entretien entre deux personnes ». Il est de fait que le

mot « dialogue » est très généralement utilisé dans ce sens *restreint*, du fait d'une confusion effectuée entre les deux suffixes *dia-* (qui signifie « à travers », le dialogue étant en quelque sorte une parole qui circule et s'échange) et *di-* (« deux »). Ce glissement est également révélateur d'une tendance très générale à assimiler la communication à l'échange dyadique (en tête à tête), considéré comme la forme prototypique de tout échange communicatif, bien que ce n'en soit pas la forme la plus fréquente. Pour éviter toute confusion, certains spécialistes d'analyse des conversations préfèrent garder à **dialogue** son sens générique, et recourir, pour désigner les formes particulières que prend le dialogue en fonction du nombre des locuteurs, aux néologismes **dilogue**, **trilogue**, **polylogue**, etc. (Kerbrat-Orecchioni et Plantin eds 1995).

À l'inverse, le terme est utilisé parfois, *par extension*, pour désigner des formes de discours, comme certains textes écrits, où il n'y a pas d'échange à proprement parler, mais où le destinataire est cependant dans une certaine mesure inscrit dans le texte (l'auteur « dialogue » avec le lecteur). À défaut d'être de nature véritablement **dialogale** (puisqu'ils sont produits par un seul et même locuteur-scripteur), ces discours unilatéraux peuvent être dits **dialogiques**, dans la mesure où ils incorporent plusieurs voix énonciatives – le dialogisme* (dialogisation interne, ou « dialogue cristallisé », d'après O. Ducrot [1980 : 50]), étant défini selon les perspectives comme un discours où le locuteur met en scène plusieurs énonciateurs (le terme équivaut alors à « polyphonie* »), ou bien comme un énoncé ayant une structure d'échange* et non d'intervention (Roulet et al. 1985). Corrélativement, on opposera au discours **monologal** (ou « monogéré », c'est-à-dire construit par un seul **locuteur**, sans intervention directe d'autrui) le discours **monologique** (qui met en scène un seul **énonciateur**). On peut donc avoir des discours monologiques-monologiques, monologiques-dialogiques, dialogiques-dialogiques, et même dialogiques-monologiques (lorsque les différents locuteurs « parlent d'une même voix », c'est-à-dire en cas de « co-énonciation » [Jeanneret 1999]).

Par ailleurs, un usage fréquent, et ancien (c'est celui que l'on rencontre dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, article « Conversation, entretien »), oppose aux conversations naturelles ou « authentiques » les dialogues *artificiels*, ou « fabriqués », c'est-à-dire d'abord littéraires : dialogues dramatiques, philosophiques, romanesques ; et

plus récemment, dialogues cinématographiques, dialogues figurant dans les manuels de didactique des langues, dialogues homme-machine (corrélativement, les analystes du dialogue affichent volontiers un certain souci de formalisation, alors que les analystes de conversation ont une approche plus empirique). Cet usage prolonge la conception de la Renaissance où le dialogue est un *genre littéraire* parmi d'autres (comportant lui-même différents sous-genres ; voir, dans cette perspective, le *Discours sur le dialogue* du Tasse, 1565).

Enfin, le mot « dialogue » connote souvent l'idée d'un échange « constructif », conduit selon les règles, et ayant pour objectif d'aboutir à un consensus (un dialogue qui ne se conforme pas à cette définition est un « faux dialogue », alors qu'on ne parle pas de « fausse conversation »). Cette conception « irénique » du *dialogue idéal* a été en particulier théorisée par F. Jacques (1979, 1985). Mais, en tout état de cause, un « vrai » dialogue ne peut exister que dans un mouvement dialectique impliquant tout à la fois identité et différence.

► **Cadre participatif, Conversation, Dialogisme, Monologue, Polyphonie**

C. K.-O.

Diaphonie

Le terme de *diaphonie* a été introduit par E. Roulet afin de préciser le concept de *polyphonie**. La « diaphonie » est « un cas particulier de voix dans l'énoncé, la reprise et l'intégration du discours de l'interlocuteur dans le discours du locuteur » (Roulet *et al.* 1985 : 70) : « A : Hm – non parce que c'est juste pour un conte, pis j'sais pas s'il y est pas là-d'dans heu... – B : Bien s'il y est pas là-d'dans ben c'est pas grave parce que » (1985 : 73).

À la différence des phénomènes polyphoniques où l'on n'a aucune indication d'origine de la voix mise en scène par le locuteur, la reprise diaphonique fait entendre les paroles de l'interlocuteur pour les exploiter dans sa propre intervention. La parole diaphonique s'oppose par ailleurs à la simple citation des paroles de l'interlocuteur, en ce qu'elle suppose leur « interprétation » : « La structure diaphonique est ainsi une des traces privilégiées de la négociation* des points de vue qui caractérise toute interaction » (*ibid.* : 71). La notion de diaphonie sert à l'étude de l'hétéro-reformulation, de l'argumentation et, d'une façon générale, des énoncés réactifs.

► **Interaction, Interdiscours, Intertextualité, Négociation, Polyphonie**

C. P.

Didacticité

Notion proposée par le CEDISCOR (*Les Carnets du CEDISCOR*, 1, 1993) pour désigner la coloration didactique* de discours dont la vocation sociale n'est pas fondamentalement de transmettre des connaissances, et qui sont produits dans des situations qui ne relèvent pas forcément des institutions sociales de formation et d'enseignement.

La notion de *didacticité*, proposée à titre heuristique, permet de prendre en compte des corpus de textes dont les conditions de production ne sont pas surdéterminées par l'institution, et qui, par conséquent, ne sont pas définies par des caractérisations sociologiques *a priori*, à la différence de C. Désirat et T. Hordé (1977). Elle permet de prendre en compte des moments* discursifs tels ceux de la presse ordinaire (qui se différencient de la presse de vulgarisation* spécialisée), produits par exemple lors des catastrophes naturelles (tremblements de terre, tempêtes, cyclones), lieux potentiels d'inscription de la didacticité lorsque le discours informatif glisse des modes* descriptif et narratif vers le mode explicatif, lorsque, dans l'anecdotique, se glisse de la généralisation*, lorsque, au narratif, se mêlent des corps de savoirs reconnus de nature encyclopédique ou des emprunts aux savoirs savants. Sont en effet colorés de didacticité nombre de textes ou d'interactions produits dans des situations quotidiennes ou professionnelles diverses : interactions parents/enfants ou employés/clients au cours desquelles de la didacticité surgit au cours des échanges, certains écrits touristiques ou professionnels (communication des entreprises), les parlars des conférenciers dans les musées ou ceux des guides touristiques... et pas seulement les manuels scolaires, les grammaires, les dictionnaires ou les cours des professeurs.

La didacticité se repère au croisement de trois types de données, qui permettent de distinguer différentes formes et différents degrés de didacticité : (1) des données d'ordre situationnel car il ne peut s'agir que de situations (fût-ce ponctuellement) asymétriques, dans lesquelles l'un des interlocuteurs possède un savoir ou un savoir-faire que l'autre n'a pas, savoir réel ou supposé tel, qu'il est en position de faire partager à l'autre ; (2) des données d'ordre fonctionnel car il y a

forcément inscrit dans ce type d'interaction verbale (qu'il s'agisse d'un texte dialogal ou monologal) une intention (réelle, simulée ou feinte) de *faire savoir*, de *faire partager ses savoirs*, de *rendre l'autre plus compétent*, ou de *faire en sorte que l'autre sache...* ; (3) des données d'ordre formel sur lesquelles peut s'appuyer l'analyse linguistique : traces de reformulation intradiscursive* ou extradiscursive, procédures de définition*, d'explication*, d'exemplification ; traces sémiotiques diverses empruntant à divers codes langagiers : prosodiques, iconiques, kinésiques, proxémiques.

DIDACTIQUE

Dans son emploi adjectival, ce terme de la langue courante caractérise généralement un objet qui vise à instruire : un ouvrage, un film, une émission, voire un ton ou une intonation. En analyse du discours, ce terme caractérise soit un discours soit une situation qui a quelque rapport avec la transmission d'un savoir ou d'un savoir-faire, ou, dans un emploi plus restreint, un discours ou une situation qui relève de l'enseignement ou de l'apprentissage.

Dans les débuts de l'analyse du discours française, on a un temps considéré le discours didactique comme l'invariant de base « par rapport auquel on devra formuler les différentes règles qui permettront de construire autour de lui les autres discours » (en particulier les discours politiques), dans la mesure où il paraissait se caractériser « par l'absence de problèmes d'énonciation, la phrase étant émise *comme s'il n'y avait pas de sujet d'énonciation spécifique* ; elle peut avoir été dite par X ou Y » (Guespin 1971 : 23). Mais cette approche préaxinomique (et quelque peu simpliste) du discours didactique, ainsi posé *a priori*, fut vite abandonnée par ceux-là mêmes qui l'avaient proposée (Dubois et Sumpf 1970 : 28), et, après quelques petites incursions dans les rapports des concours, l'objet d'étude constitué de l'ensemble des discours produits dans le domaine de l'enseignement se trouva délaissé par l'analyse du discours française au profit de l'étude des discours politiques.

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, les discours didactiques font partie de l'ensemble des **discours seconds** que l'on pose généralement comme issus des **discours premiers** ou **discours sources** (les discours de recherche qui visent à produire des connaissances nouvelles dans un domaine de référence précis). Mais, à

l'intérieur des discours seconds, les discours didactiques se différencient des discours de vulgarisation* par leur visée pragmatique, *faire en sorte que l'autre sache*, qui va au-delà du *faire savoir* (les discours didactiques visent à augmenter les connaissances chez l'autre), et par le cadre institutionnel dans lequel ils sont produits, qui contraint généralement ses producteurs à évaluer qualitativement et quantitativement les résultats de la transmission (ce qui a été appris).

On peut en conséquence décider de réserver l'adjectif **didactique** à un discours produit dans une institution de formation ou dans une situation institutionnelle d'enseignement, dans laquelle les interactants sont liés par un contrat* didactique constitutif de cette situation de communication, et générant un certain nombre de contraintes discursives particulières.

Dans le domaine de l'analyse des interactions, on peut rappeler que les premières analyses de J.Mc.H. Sinclair et M. Coulthard (1975) ont porté sur des échanges en classe de langue (anglais, langue maternelle). De nombreux travaux ont été entrepris depuis à travers le monde sur les interactions* didactiques, en particulier dans les classes de langue étrangère (Dabène et al., 1990, Blondel et Cicurel éd., 1996).

DISCOURS DIDACTIQUE

Il est fréquent d'entendre parler de **discours didactique** à propos des discours de la didactique des disciplines. Or cet emploi est malencontreux : si la didactique constitue une discipline à part entière (un corps de connaissances spécifiques sur la transmission et l'appropriation de savoirs et de savoir-faire dans un domaine particulier), elle devrait donner lieu à des discours de recherche (discours premiers ou discours sources) ainsi qu'à des discours seconds (discours de vulgarisation, discours médiatiques, discours didactiques) comme les autres disciplines ; et s'il existe des discours didactiques dans le domaine de la didactique, tous les discours de la didactique ne sont pas didactiques. À l'inverse, il y a dans le domaine de l'enseignement et de la formation institutionnels des discours qui ne visent pas, semble-t-il, à rendre l'autre plus compétent, par exemple des discours de consignes, *qui n'expliquent pas les raisons* des pratiques ou des savoirs diffusés : il ne s'agirait pas là non plus de discours didactiques, mais plutôt de discours prescriptifs, voire injonctifs. C'est ainsi que l'on voit surgir des traces de

didacticité dans des interactions quotidiennes (offres ou demandes d'explication*), alors que certains textes produits dans le domaine de l'enseignement ne présentent ni trace ni visée de didacticité.

► Contrat de communication, Explication, Vulgarisation

S. M.

Didactique (discours →) ⇨ Didacticité

Diégèse ⇨ Récit

Diglossie

Le concept de **diglossie** a été élaboré par C. Ferguson (1959) pour décrire la situation linguistique de pays (Grèce moderne, Suisse germanophone, Haïti...) où coexistent deux variétés apparentées dont les statuts et les usages sont fortement contrastés : une variété **haute**, prestigieuse, et une variété **basse**, réservée aux échanges ordinaires. Par la suite, les sociolinguistes américains ont eu tendance à appeler « diglossie » tous les bilinguismes inégalitaires (Fishman 1971). En 1986, P. Wald a souligné toutefois l'intérêt du concept de C. Ferguson d'un point de vue discursif et dynamique : ce qui caractérise la diglossie, c'est que la question de la délimitation des langues est socialement incertaine et donc que les membres d'une communauté ont la possibilité, soit de considérer qu'ils ont affaire à deux variantes d'une même langue, soit de considérer qu'il s'agit de langues différentes. Cette perspective débouche sur l'étude discursive de la relation imaginaire des sujets à leurs langues (cf. Houdebine 1985, Canut 2000).

En ce qui concerne les *productions verbales*, les situations diglossiques se caractérisent par l'importance des interférences entre des formes appartenant à la variété haute et les formes appartenant à la variété stigmatisée. Aussi peut-on aller jusqu'à rapprocher la notion de diglossie et les thèmes bakhtiniens du « plurilinguisme » social et plus largement du dialogisme* : une large place doit alors être faite à l'émergence de fragments relevant d'un discours mixte et aux commentaires métalinguistiques qui apparaissent lorsque deux interlocuteurs constatent un écart irréductible entre leurs manières de dire.

► Colinguisme, Dialogisme

S. B.-R.

Dilemme

Un **dilemme** est une alternative dont les deux termes sont également désagréables. Utilisé comme stratégie argumentative, le dilemme est un mode de **réfutation*** au cas par cas, consistant à montrer que toutes les lignes de défense que pourrait adopter l'adversaire conduisent à la même conclusion et qu'elle lui est défavorable : « Ou vous étiez au courant de ce qui se passait, et vous n'avez rien fait, donc vous devez démissionner ; ou vous n'étiez pas au courant, et vous ne contrôlez pas vos services, donc vous devez démissionner. »

► Réfutation

C. P.

Discours

Notion qui était déjà en usage dans la philosophie classique où, à la connaissance *discursive*, par enchaînement de raisons, on opposait la connaissance *intuitive*. Sa valeur était alors assez proche de celle du *logos* grec. En linguistique, cette notion, mise en avant par G. Guillaume, a connu un essor fulgurant avec le déclin du structuralisme et la montée des courants pragmatiques*.

VALEURS CLASSIQUES EN LINGUISTIQUE

« **Discours** » entre dans une série d'oppositions classiques. En particulier :

- **Discours vs phrase.** Le *discours* constitue une unité linguistique constituée d'une succession de *phrases*. C'est dans cette acception que Z.S. Harris (1952) parle d'« analyse du discours » et que certains parlent de « grammaire du discours » ; on préfère aujourd'hui parler de « linguistique* textuelle ».

- **Discours vs langue :**

(1) La *langue* définie comme système de valeurs virtuelles s'oppose au *discours*, à l'usage de la langue dans un contexte particulier, qui filtre ces valeurs et peut en susciter de nouvelles. On est au plus près de l'opposition saussurienne langue/parole : « La distinction entre parole ou discours et langue, proposée pour la première fois par F. de Saussure et précisée par moi-même », dit A.H. Gardiner (1932/1989 : 285). Mais on peut orienter « discours » plutôt vers la dimension *sociale* ou plutôt vers la dimension *mentale*. A.H. Gardiner opte pour la première : le

discours est « l'utilisation, entre les hommes, de signes sonores articulés, pour communiquer leurs désirs et leurs opinions sur les choses » (1989 : 24). G. Guillaume opte pour la seconde : « Dans le discours [...] le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc, en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique de départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité : elle existe physiquement » (1973 : 71). Chez É. Benveniste, « discours » est proche d'« énonciation » : c'est « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique » (1966 : 266).

(2) La « langue » définie comme système *partagé* par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au « discours », considéré comme un usage *restreint* de ce système. Il peut s'agir : (a) d'un *positionnement** dans un champ* discursif (le « discours communiste », le « discours surréaliste »...). Dans cet emploi, « discours » est constamment ambigu car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même : le « discours communiste », c'est aussi bien *l'ensemble des textes* produits par les communistes que *le système* qui permet de les produire, eux et d'autres textes qualifiés de communistes. Il se produit donc un glissement constant du système de règles aux énoncés effectivement produits. Ainsi chez M. Foucault : « On appellera *discours* un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation* discursive » (1969 b : 153) ; (b) d'un *type** de discours (« discours journalistique », « discours administratif », « discours télévisuel », « discours de l'enseignant en classe »...) ; (c) des productions verbales spécifiques d'une *catégorie de locuteurs* (le « discours des infirmières », le « discours des mères de famille »...) ; (d) d'une *fonction** du langage (le « discours polémique », le « discours prescriptif »...) ; ...

• **Discours vs texte.** Le *discours* est conçu comme l'inclusion d'un *texte** dans son *contexte** (= conditions de production et de réception) (Adam 1999 : 39).

• **Discours vs énoncé.** Très proche de la précédente, cette distinction permet d'opposer *deux modes d'appréhension* des unités transphrastiques : comme unité linguistique (« énoncé*») et comme trace d'un acte de communication socio-historiquement déterminé. C'est d'ailleurs cette opposition qui en France a servi à attribuer un point de vue spécifique à l'analyse du discours : « Un regard jeté sur un texte

du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions* de production de ce texte en fera un discours » (Guespin 1971 : 10).

LA LINGUISTIQUE DU DISCOURS

Depuis les années 80, on voit proliférer le terme « discours » dans les sciences du langage, aussi bien au singulier (« le domaine du discours », « l'analyse du discours »...) qu'au pluriel (« chaque discours est particulier », « les discours s'inscrivent dans des contextes »...), selon que l'on réfère à l'activité verbale en général ou à chaque événement de parole. La prolifération de ce terme est *le symptôme d'une modification dans la façon de concevoir le langage*. En parlant de « discours », on prend implicitement position contre une certaine conception du langage et de la sémantique. Pour une bonne part, cette modification résulte de l'influence de divers courants pragmatiques, qui ont souligné un certain nombre d'idées forces :

• **Le discours suppose une organisation transphrastique.** Cela ne veut pas dire que tout discours se manifeste par des suites de mots qui sont nécessairement de taille supérieure à la phrase, mais qu'il mobilise des structures d'un *autre ordre* que celles de la phrase. Un proverbe ou une interdiction comme « Ne pas fumer » sont des discours, ils forment une unité complète même s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. En tant qu'unités transphrastiques, les discours sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans une communauté déterminée, celles des multiples genres* de discours : règles portant sur le plan* de texte (un fait divers ne se laisse pas découper comme une dissertation ou un mode d'emploi...), sur la longueur de l'énoncé, etc.

• **Le discours est orienté.** Il est « orienté » non seulement parce qu'il est conçu en fonction d'une *visée* du locuteur, mais aussi parce qu'il se développe *dans le temps*. Le discours se construit en effet en fonction d'une fin, il est censé aller quelque part. Mais il peut dévier en cours de route (digressions...), revenir à sa direction initiale, changer de direction, etc. Sa linéarité se manifeste souvent à travers un jeu d'anticipations (« on va voir que... », « j'y reviendrai »...) ou de retours en arrière (« ou plutôt... », « j'aurais dû dire... ») ; tout cela constitue un véritable « guidage » de la parole par le locuteur. Mais ce guidage s'effectue dans des conditions très différentes selon que

l'énoncé est tenu par un seul énonciateur qui le contrôle de bout en bout (énoncé monologal*, par exemple dans un livre) ou qu'il peut être interrompu ou dévié à tout instant par l'interlocuteur (énoncé dialogal*). Dans les situations d'interaction orale, constamment les mots « échappent », il faut les rattraper, les préciser, etc., en fonction des réactions d'autrui. O. Ducrot a radicalisé l'idée que le discours est foncièrement *orienté* en inscrivant une orientation argumentative dans les unités mêmes de la langue (Anscombe et Ducrot 1983, Carel et Ducrot 1999).

- **Le discours est une forme d'action.** La problématique des actes* de langage développée par des philosophes comme J.L. Austin (1962) puis J.R. Searle (1969) a massivement diffusé l'idée que toute énonciation constitue un acte (promettre, suggérer, affirmer, interroger...) visant à modifier une situation. À un niveau supérieur, ces actes élémentaires s'intègrent eux-mêmes dans des activités langagières d'un genre déterminé (un tract, une consultation médicale, un journal télévisé...) elles-mêmes *en relation avec des activités non-verbales*. Cette action verbale peut aussi être pensée dans des cadres psychosociologiques variés (Trognon 1993, Bronckart 1996).

- **Le discours est interactif.** La manifestation la plus évidente de cette interactivité* est la conversation*, où les deux locuteurs coordonnent leurs énonciations, énoncent en fonction de l'attitude de l'autre et perçoivent immédiatement l'effet qu'ont sur lui leurs paroles. Mais tout discours ne relève pas de la conversation ; outre le cas des énoncés écrits, il existe de nombreuses formes d'oralité qui ne semblent guère « interactives » : c'est le cas par exemple d'un conférencier, d'un animateur de radio, etc. Dans des cas de ce genre, peut-on encore parler d'interactivité ? Pour certains, la manière la plus simple de maintenir quand même le principe que le discours est foncièrement interactif, ce serait de considérer que l'échange oral constitue l'emploi « authentique » du discours et que les autres formes d'énonciation en sont des usages en quelque sorte affaiblis. Mais il paraît préférable de ne pas confondre l'*interactivité* fondamentale du discours avec l'*interaction orale*. Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire, est en fait prise dans une *interactivité* constitutive, elle est un échange, explicite ou implicite, avec d'autres locuteurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse le locuteur et

par rapport à laquelle il construit son propre discours. Dans cette perspective, la conversation n'est pas considérée comme *le* discours par excellence, mais seulement comme un des modes de manifestation – même s'il est sans nul doute le plus important – de l'interactivité fondamentale du discours.

- **Le discours est contextualisé.** Le discours n'intervient pas *dans* un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre, un décor ; en fait, il n'y a de discours que contextualisé : on ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte. En outre, le discours *contribue à définir* son contexte et peut le *modifier* en cours d'énonciation.

- **Le discours est pris en charge.** Le discours n'est discours que s'il est rapporté à une instance qui à la fois se pose comme *source des repérages* personnels, temporels, spatiaux et indique quelle *attitude* il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son interlocuteur (processus de modalisation*). Le locuteur peut moduler son degré d'adhésion (« Peut-être qu'il pleut »), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (« Selon Paul il pleut »), commenter sa propre parole (« Franchement, il pleut »), thématiser (« Paul, il n'est pas en cause »), etc. Il peut même montrer à son interlocuteur qu'il feint seulement de l'assumer (cas de l'ironie*)... La réflexion sur les formes de subjectivité que suppose le discours est un des grands axes de l'analyse du discours.

- **Le discours est régi par des normes.** Comme tout comportement social, il est soumis à des normes sociales très générales ; en outre, comme le montre la problématique des lois* du discours, l'activité est régie par des normes spécifiques. Chaque acte de langage implique lui-même des normes particulières ; un acte aussi simple en apparence que la question implique que le locuteur ignore la réponse, que cette réponse a quelque intérêt pour lui, qu'il croit que son destinataire peut la donner... Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente. Son inscription dans des genres de discours contribue de manière essentielle à ce travail de légitimation qui ne fait qu'un avec l'exercice de la parole.

- **Le discours est pris dans un interdiscours*.** Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin. Pour interpréter le moindre énoncé, il faut le mettre en relation avec toutes sortes d'autres, que l'on commente, parodie, cite... Chaque genre de discours a sa manière de gérer la

multiplicité des relations interdiscursives : un manuel de philosophie ne cite pas de la même manière et ne s'appuie pas sur les mêmes autorités qu'un animateur de vente promotionnelle... Le seul fait de ranger un discours dans un genre (la conférence, le journal télévisé...) implique qu'on le mette en relation avec l'ensemble illimité d'autres.

Considéré de cette façon, le discours ne délimite pas un domaine qui puisse être étudié par une discipline consistante. C'est davantage une *manière d'appréhender le langage*. Certains linguistes parlent néanmoins d'une **linguistique du discours**, qu'ils opposent à une « linguistique de la langue ». Cette linguistique du discours ne peut pas correspondre exactement à la « linguistique de la parole » dont F. de Saussure avait défini l'espace en pointillés ; en effet, le développement d'une linguistique* textuelle, des théories de l'énonciation* linguistique et d'une sémantique marquée par les courants pragmatiques* et cognitivistes a reconfiguré l'opposition langue/parole et les oppositions du même ordre comme « compétence » / « performance ».

► Acte de langage, Analyse du discours, Énoncé, Genre de discours, Interdiscours, Polyphonie, Pragmatique, Texte

D. M.

Discours / histoire (É. Benveniste)

↳ Embrayé (plan -) / non-embrayé

Discours rapporté

La problématique du **discours rapporté** traite des divers modes de représentation, dans le discours, de paroles attribuées à des instances autres que le locuteur : « Mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier 1999 : 125). Cette problématique déborde largement la traditionnelle tripartition entre *discours direct*, *discours indirect*, *discours indirect libre*, puisque sont concernés les *formes hybrides* et le *discours direct libre*, mais aussi des phénomènes comme la *mise entre guillemets** et l'*italique*, la *modalisation** par renvoi à un autre discours (« aux dires de Y... »), les multiples formes d'*allusion* à des discours déjà tenus... L'un des postulats d'un grand nombre d'analyses du discours étant la

*primauté de l'interdiscours**, chez beaucoup la problématique du discours rapporté ouvre constamment sur l'ensemble des phénomènes de polyphonie* et d'hétérogénéité*. On notera qu'un certain nombre de linguistes préfèrent parler de « discours représenté » qu'utiliser l'appellation traditionnelle de « discours rapporté » (Fairclough 1988, Roulet 1999), qui reflète imparfaitement la diversité des phénomènes concernés.

LES OPPOSITIONS MAJEURES

J. Authier-Revuz (1992) structure ce champ du *discours rapporté* autour de trois oppositions majeures :

- **Entre « discours rapporté » au sens strict et « modalisation en discours second »**. Dans le premier cas, l'énonciateur prend pour objet un autre acte d'énonciation, le fait que quelqu'un a dit quelque chose (« Paul raconte que tu es malade »). Dans le second cas, il modalise sa propre énonciation en la présentant comme seconde par rapport à un autre discours. Cette modalisation peut porter sur la *validité du contenu asserté* (« Il est malade, si j'en crois Luc ») ou sur l'*emploi d'un mot* (« Je suis "out", comme on dit »).

- **Entre signe « standard » (ou pris en « usage ») et signe « autonome* » (ou pris en « mention »)**. On peut en effet utiliser un signe linguistique de manière *standard* pour référer à une entité du monde (ainsi *chien* dans « Paul a acheté un chien »), ou de manière *autonome* pour référer au signe lui-même (« On ne trouve pas *chien* dans ton dictionnaire »). L'autonymie manifeste la propriété qu'a le langage de parler de lui-même. Le **discours direct** relève du fonctionnement autonome : le rapporteur y fait mention des mots mêmes employés par l'énonciateur cité, ou plutôt il présente son énoncé comme tel (« Il m'a dit : "Tu dois partir" »). Dans le **discours indirect**, en revanche, le rapporteur fait usage de ses propres mots pour citer autrui, il reformule ses propos (« Il m'a dit de revenir demain »). On parle de **discours direct libre** pour les fragments qui sont interprétés comme du discours *direct*, en l'absence de toute indication qu'il y a discours rapporté.

Dans la *modalisation** *autonymique*, on mêle emploi standard et emploi autonome, en recourant en particulier à l'*italique* et à la *mise entre guillemets*. Dans un énoncé comme « Sa passion pour "l'héroïque lutte des paysans" a quelque chose de suspect », le locuteur emploie « l'héroïque lutte des paysans » à la fois de manière

autonome et de manière standard : en effet, il cite et en même temps utilise cette expression, dont il se distancie en la rapportant à une autre source énonciative.

• *Entre les représentations explicites de la citation et celles qui supposent un travail interprétatif* de la part du récepteur. On peut distinguer ici trois cas : (1) Les formes *explicites*, linguistiquement univoques : le discours direct ou le discours indirect, les formules telles « d'après X », « pour reprendre son mot... ». (2) Les formes *marquées linguistiquement* mais qui appellent quand même un *travail interprétatif*. Ainsi, lorsque les marques de modalisation autonymique n'indiquent pas qui est la source du fragment rapporté (cf. « Les mentalités *rétro* sont les plus nombreuses »). C'est au récepteur de déterminer, en s'appuyant sur le contexte, quelle est cette source et la raison pour laquelle l'énonciateur s'est mis à distance. (3) Les formes *purement interprétatives* (le discours indirect libre, les allusions, les citations cachées...), qui ne sont pas signalées comme telles. Dans ces formes « purement interprétatives », on trouve des phénomènes très divers : l'identification du discours indirect libre s'appuie sur de nombreux indices linguistiques, tandis que le repérage des allusions ou des citations cachées fait appel essentiellement à la culture du récepteur, ce qu'il sait du locuteur, du genre de discours dont relève l'énoncé, etc.

FORMES CLASSIQUES ET FORMES HYBRIDES

Les trois formes classiques de discours rapporté ont été abondamment analysées par les grammairiens : *direct*, *indirect*, *indirect libre*. La prise en compte des marques énonciatives a renouvelé cette problématique : c'est en effet un *acte d'énonciation* que l'on rapporte, non un énoncé (Authier 1978, Authier-Revuz 1982 a). Il est désormais acquis qu'il s'agit de trois formes *indépendantes l'une de l'autre*, c'est-à-dire qu'on ne peut pas passer de l'une à l'autre par des opérations mécaniques (Banfield 1973). A également été abandonnée l'idée que le discours direct serait plus « fidèle » que le discours indirect et qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues.

Une quatrième forme, le « discours direct libre », identifié au début du xx^e siècle, intéresse de plus en plus les linguistes (Rosier 1999 : 266). Il est devenu fréquent dans la littérature et dans la presse. Il s'agit, très grossièrement, de discours direct qui n'est pas marqué

explicitement : ni associé à un verbe introducteur, ni marqué typographiquement (italique, guillemets).

On a également montré l'existence de formes « hybrides » de citation, qui ne se laissent pas ramener à la dichotomie *discours direct/indirect*, sans pour autant relever du discours indirect libre. Elles recourent aux guillemets ou à l'italique. On signalera : (1) *Les îlots textuels* (Perret 1994) : dans une structure de discours *indirect* (« X a dit que... »), on met entre guillemets un fragment attribué au locuteur cité : « Il a soutenu que "le pays était au bord de la faillite", mais ça n'a pas plu à tout le monde » (J. Authier-Revuz [1996] y voit une forme de modalisation* autonymique). (2) *Le discours direct avec « que »* (Bruna Cuevas 1996), fréquent dans la presse écrite contemporaine, mais très ancien ; on l'identifie comme *direct* parce que les ajustements des déictiques* dans la nouvelle situation d'énonciation ne sont pas réalisés : « Marcel affirme que "si travailler, c'est faire quelque chose d'utile, alors je ne travaille pas" » (où je réfère à Marcel). (3) *Le résumé avec citations* (Maingueneau 1981) utilisé dans la presse ou le discours académique pour donner une *reformulation condensée* de l'ensemble d'une énonciation en restituant en principe *le point de vue* du locuteur cité ; les fragments cités cumulent l'italique et les guillemets : « X a tenu une conférence de presse hier. La France "ne se désintéresse pas de la situation" mais veut "prendre ses distances avec ses alliés". Elle est ouverte "aux nouvelles propositions" de ses partenaires ». Mais le point de vue du rapporteur peut interférer avec celui du locuteur cité (Tuomarla 2000 : 160).

FORMES DISTINCTES OU CONTINUUM ?

La présentation classique du discours rapporté le divise en plusieurs types aux propriétés bien distinctes. C'est ainsi que le discours direct se caractériserait par son caractère autonymique. D'autres linguistes (Rosier 1997, 1999, Tuomarla 2000), surtout sensibles à l'interprétation des citations en contexte, pour les catégories DD, DI, DIL comme pour la dichotomie « emploi standard » / « autonome », préfèrent raisonner en termes de *continuum* plutôt que de polarités opposées. Ce que confirmerait l'existence de formes « hybrides ». « La caractérisation formelle du DD comme autonymique ne rend pas compte des phénomènes discursifs qui accompagnent cette forme de discours : ironie, dramatisation, modalisation, thématization, diverses

formes d'interaction dialogique avec les voix citées dans le texte » (Tuomarla 2000 : 40). Ainsi, le DD relèverait davantage de la modalisation autonymique que de l'autonymie.

PHRASES SANS PAROLE

La problématique du discours rapporté trouve sa limite dans les phénomènes de « phrase sans parole » dans les textes narratifs (Banfield 1995), c'est-à-dire des énoncés qui ne sont pas attribués au locuteur mais qui sont des pensées attribuées à la subjectivité, au point* de vue d'un personnage. Ainsi l'énoncé E_2 dans la suite « Paul entra dans la pièce (E_1). Manifestement, Pierre n'était pas là (E_2) ». Il s'agit de pensées ou de perceptions verbalisées mais qui ne sont pas à proprement parler du discours rapporté. On retrouve ici la notion d'énonciateur* d'O. Ducrot, et plus généralement la problématique de la polyphonie.

DISCOURS RAPPORTÉ ET ANALYSE DU DISCOURS

On voit communément dans le discours rapporté un ensemble de procédés que le locuteur utiliserait comme bon lui semble en fonction des finalités de son propos. L'analyse du discours ne peut pas en rester là. En effet, les modes de représentation de discours autres ne dépendent pas des stratégies ponctuelles des locuteurs mais sont *une des dimensions du positionnement* ou du genre* de discours*. On ne cite pas de la même manière dans une revue de physique nucléaire et dans une conversation, dans un quotidien dont le public cible est une élite et dans un quotidien populaire. Pour un texte donné, en matière de discours rapporté, on peut porter son attention dans trois grandes directions : (1) *La position du rapporteur et du destinataire* : qui rapporte quoi à qui ? (2) *Les différentes façons de rapporter* : il existe de multiples formes du discours rapporté – par exemple P. Charaudeau (1992 : 622) les regroupe en quatre ensembles : « discours cité », « discours intégré », « discours narrativisé », « discours évoqué ». (3) *La manière dont le rapporteur évalue l'énoncé cité pour l'intégrer* (dire « il prétend que », c'est présupposer que le propos rapporté est faux...).

L'analyse du discours peut jouer un rôle important dans la réflexion sur le discours rapporté. On insiste de plus en plus sur la « continuité » entre les formes de discours rapporté, sur les formes

« mixtes », qui ne sont plus jugées marginales ; au point de mettre en cause la distinction classique entre les divers types de discours rapporté. En fait, entre des procédés grammaticaux, nécessairement très pauvres, et la multiplicité effective des modes de manifestation du discours rapporté, il y a les contraintes imposées par les genres* de discours ; un traitement strictement linguistique de ces phénomènes est donc insuffisant. La manière dont une parole est attribuée à une autre source énonciative est solidaire des caractéristiques de l'ensemble du discours citant.

► Dialogisme, Diaphonie, Discours, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Intertextualité, Polyphonie

D. M.

Discursif (niveau –) ⇄ Situationnel (niveau –)

Disposition ⇄ Plan de texte

Double contrainte

La notion de *double bind* (en français **double contrainte**) est née dans le champ de la *psychologie systémique* (Bateson et al. 1956, Watzlawick et al. 1972), où elle sert à expliquer la genèse de certaines pathologies comme la schizophrénie, l'idée étant que les sujets soumis de façon continue à des injonctions contradictoires (comme « Je t'ordonne d'être spontané »), produites en situation de dépendance totale et d'autorité absolue, n'ont d'autre échappatoire que le suicide ou la folie.

Mais Bateson suggère aussi que cette notion peut être en quelque sorte « dépsychiatisée », et *appliquée à la communication ordinaire* : « Nous croyons que les paradoxes de la communication sont présents dans toute communication [...] et que sans ces paradoxes l'évolution de la communication atteindrait à son terme : la vie ne serait alors qu'un échange sans fin de messages stylisés, un jeu avec des règles rigides, jeu monotone, dépourvu de surprise et d'humour » (1977 : 224).

Il apparaît en effet que les règles qui régissent nos comportements dans l'interaction peuvent entrer en **conflit** les unes avec les autres, par exemple : (1) conflit intervenant *entre les différentes maximes**

conversationnelles (ainsi entre la maxime de quantité qui nous enjoint de fournir un maximum d'informations sur l'objet dont on parle, et la maxime de qualité qui veut que l'on ne donne que des informations dont on est absolument sûr) ; (2) conflit intervenant *entre les différentes règles constitutives du système de la politesse**, par exemple entre celles qui relèvent de la politesse négative (il convient de laisser l'autre en paix, et d'éviter les incursions intempestives) et celles qui relèvent de la politesse positive (il convient au contraire de lui faire des avances, de lui prodiguer compliments et marques de sollicitude, bref, d'envahir son territoire pour flatter sa face* positive) ; ou entre la « loi de modestie », et la nécessité de ne pas trop se dévaloriser (voire de se valoriser dans certaines circonstances, comme les entretiens de recrutement) ; (3) conflit, enfin, *entre les maximes conversationnelles et les règles de la politesse*, par exemple entre la maxime de modalité (« Soyez clair ») et le principe de ménagement d'autrui (qui invite, au contraire, à l'expression indirecte), ou entre la maxime de qualité et ce même principe de ménagement d'autrui – car la franchise et le tact ne font pas toujours bon ménage, comme nous en faisons l'expérience à chaque instant de notre vie quotidienne, ayant à choisir entre le « pieux mensonge » et la sincérité blessante.

Donc, les sujets sociaux sont en permanence soumis à des doubles contraintes, voire à des contraintes multiples, c'est-à-dire à des situations où ils ne peuvent respecter une règle sans en bafouer une autre. Mais, à la différence de ceux que connaît la psychopathologie, ce sont en quelque sorte à des *double binds* « mous » que l'on a affaire dans la communication quotidienne : les règles conversationnelles sont suffisamment souples, et tolérantes, pour que l'on puisse avec elles « composer », et trouver des solutions de compromis. C'est d'ailleurs ce qui explique le caractère souvent étrangement « contourné » de nos formules rituelles*. Soit l'exemple du compliment : on a remarqué que les réactions à cet acte de langage prenaient volontiers la forme d'un énoncé ambigu, embarrassé ou alambiqué (Kerbrat-Orecchioni 1994 : chap. 5) ; mais c'est que, lorsque l'on vient d'être gratifié d'un compliment, on doit tout à la fois faire bon accueil à ce « cadeau verbal », protéger son territoire, et respecter la loi de modestie. Ces expressions rituelles peuvent même à la limite avoir un caractère contradictoire, dans le cas par exemple de ces formules utilisées en coréen pour inviter ses hôtes à passer à table : « Je n'ai rien préparé /

cela n'a aucun goût, mais régalez-vous ! », formules qui peuvent paraître étranges d'un point de vue *sémantique*, mais qui sont parfaitement satisfaisantes d'un point de vue *pragmatique*, puisqu'elles permettent de satisfaire simultanément aux exigences opposées de la modestie et de la générosité.

► **Contradiction, Maxime conversationnelle, Métacommunication / métadiscours, Politesse, Rituel**

C. K.-O.

Doxa

Doxa est un mot emprunté au grec et désignant l'opinion, la réputation, ce que l'on dit des choses ou des gens. La doxa correspond au **sens commun**, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante.

Aristote définit les **endoxa** (sg : « endoxon ») comme les opinions communes, reçues dans une communauté, utilisées dans les raisonnements dialectiques* et rhétoriques* : « Sont des idées admises [endoxa] [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités » (Aristote, *Topiques* : I, 1). Une idée « endoxale » est donc une idée appuyée sur une forme d'**autorité*** : autorité du (plus grand) nombre, des experts, des personnes socialement en évidence. Le latin traduira *endoxal* par *probabilis*, « probable ».

Les *endoxa* sont la cible de la critique philosophique adressée au sens commun. Cette critique atteint en conséquence les déductions fondées sur des contenus et des techniques vraisemblables (sur le système endoxon / topos*), c'est-à-dire l'argumentation, dialectique ou rhétorique. Pourtant, fondamentalement, *être une proposition endoxale n'a rien de péjoratif* : « On sait assez la confiance qu'Aristote accorde, fût-ce sous réserve d'examen, aux représentations collectives et à la vocation naturelle de l'humanité envers le vrai » (Brunschwig 1967 : xxxv). L'argumentation dialectique a pour fonction de les mettre à l'épreuve ; l'argumentation rhétorique les traite dans le cadre d'un conflit particulier, elle apprend à se les concilier ou à s'en défendre.

De par leur allure grecque et technique, les mots « doxa », « endoxon » sont, comme le mot « topos », pour l'instant préservés de la dérivation péjorative qui affecte « lieu commun ».

► **Autorité, Stéréotype, Topos, Vraisemblable**

C. P.

E

Échange

On distinguera, pour **échange**, une acception ordinaire et une acception technique dans le cadre de l'analyse des discours et des interactions. Dans ce dernier cas, la notion d'échange s'apparente à celle de *paire* adjacente* de l'analyse* conversationnelle.

SENS ORDINAIRE ET SENS TECHNIQUE

Dans son sens ordinaire, *échange* désigne tout discours effectivement produit par plusieurs individus. C'est la notion de coproduction qui importe ici, et, dans ce sens général, *échange* fonctionne comme synonyme d'*interaction** ou de *dialogue** et s'oppose à *monologue**.

Dans son sens technique, l'échange est un des rangs de l'analyse hiérarchique des interactions, telles celles proposées par l'École de Birmingham (Sinclair et Coulthard 1975) ou par l'École de Genève (Roulet et al. 1985). Un échange est constitué d'au moins deux contributions produites par des locuteurs différents ; il est en ce sens, pour ce type d'approche, l'*unité de base* de l'interaction.

Pour l'École de Birmingham, dont les chercheurs ont travaillé sur le discours dans la classe, les différents rangs de l'analyse de l'interaction sont : le cours (*lesson*) ou interaction (*interaction*), la transaction (*transaction*), l'échange (*exchange*), l'intervention (*move*), l'acte* (*act*). L'École de Genève, dans ses premiers travaux (Roulet et al. 1985), retient aussi cinq rangs (l'*incursion*, la *transaction*, l'*échange*, l'*intervention*, l'*acte*). Dans ses travaux actuels, elle intègre l'étude de l'organisation hiérarchique du discours dans un grand modèle constitué de

modules* au sein duquel l'organisation hiérarchique ne compte plus que trois rangs : l'échange, l'intervention et l'acte (les deux catégories de rang supérieur, l'incursion et la transaction, relevant d'un autre module : le module référentiel).

Dans l'analyse en rangs, les unités de plus bas niveau sont constitutives de celles qui leur sont supérieures, l'unité de rang le plus bas n'étant pas décomposable sans changer de plan d'analyse (ou de module).

UNITÉS CONSTITUANTES ET UNITÉS CONSTITUÉES

En tant qu'unités constituantes, les échanges forment des *transactions* (École de Birmingham), nommées aussi des séquences* (Kerbrat-Orecchioni 1990).

En tant qu'unités constituées, les échanges comportent au moins une *intervention* dite *initiative* et une *intervention* dite *réactive*. De nombreuses discussions ont opposé les chercheurs sur la question de savoir quels étaient les échanges les plus courants (deux ou trois interventions), en particulier à la suite de la distinction établie par E. Goffman entre les échanges *confirmatifs* composés de deux interventions (« une prestation amène une contre-prestation », Goffman 1973 : 74) dont l'exemple type est l'échange de salutations, et les échanges *réparateurs* constitués de trois interventions, par exemple : offense/réparation/acceptation (« Toute infraction commise réclame un dialogue, car l'offenseur doit fournir des explications et des assurances réparatrices, et l'offensé faire un signe qui en montre l'acceptation et la suffisance. Bref, "un échange réparateur" a lieu », *ibid.*). Dès 1981, E. Goffman abandonne l'idée d'échanges contenant un nombre précis d'interventions et parle seulement d'intervention initiative suivie d'un nombre variable d'interventions, les échanges pouvant en effet être plus ou moins *étendus*. On parle de *troncation* de l'échange pour les cas où une intervention initiative ne donne lieu à aucune intervention réactive (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 234).

Les interventions, elles, se composent d'actes parmi lesquels se distingue l'acte *directeur* qui donne sa valeur illocutoire à l'intervention et qui peut être précédé ou suivi d'actes *subordonnés* facultatifs (par exemple de préparation, justification, etc., de l'acte principal). Pour l'École de Genève, selon le *principe de récursivité*, une intervention peut aussi être formée de constituants de rang supérieur (échange).

La notion d'acte ne va pas sans poser différents problèmes dans

cette analyse structurale. Comment traiter tout d'abord les actions non-verbales : un acte matériel peut-il constituer une intervention dans un échange (par exemple, l'ordre de fermer la porte et sa réalisation) ? Il est traditionnellement admis que : « A : Peux-tu me passer le sel ? – B passe le sel. – A : Merci » constitue un échange ternaire, mais accordera-t-on de la même façon le statut d'intervention à tous les types d'actes matériels ? Comment traiter l'ensemble de l'activité non-verbale des locuteurs avec des outils forgés pour des activités verbales ? Par ailleurs, se pose la question de la délimitation des actes dans les interventions et celle de leur nature. E. Roulet précise par exemple : « La catégorie acte ne doit pas être confondue avec le concept d'acte de langage que nous avons retenu dans le premier modèle [...]. L'acte qui constitue l'unité textuelle minimale est défini comme la plus petite unité délimitée de part et d'autre par un passage en mémoire discursive » (1999 : 210). Sur l'ensemble des problèmes posés par l'utilisation de la théorie des actes de langage dans l'analyse des interactions, voir C. Kerbrat-Orecchioni (1995, 2001).

► Acte de langage, Dialogue, Séquence

V. T.

École française d'analyse du discours

L'étiquette « École française » permet de désigner le courant dominant d'analyse du discours en France dans les années 60-70. Cet ensemble de recherches qui a émergé dans le milieu des années 60 a été consacré en 1969 par la parution du n° 13 de la revue *Langages* intitulé « L'Analyse du discours » et du livre *Analyse automatique du discours* de M. Pêcheux (1938-1983), l'auteur le plus représentatif de ce courant. Cette problématique n'est pas restée enfermée dans le cadre français, elle a essaimé à l'étranger, surtout dans les pays francophones et ceux de langue romane. Le noyau de ces recherches a été une étude du discours politique menée par des linguistes et des historiens avec une méthodologie qui associait la linguistique structurale et une « théorie de l'idéologie » inspirée à la fois de la relecture de l'œuvre de K. Marx par le philosophe L. Althusser et de la psychanalyse de J. Lacan. Il s'agissait de penser la relation entre l'idéologique et le linguistique en évitant à la fois de réduire le discours à l'analyse de la langue et de dissoudre le discursif dans l'idéologique (pour une synthèse, Sarfati 1997 : chap. 5).

DEUX APPROCHES

Dénonçant l'illusion qu'aurait le Sujet du discours d'être « à la source du sens », l'École française privilégiait les procédures qui *déstructurent les textes* : il s'agissait de faire apparaître le texte comme une plénitude trompeuse dont l'analyse devait révéler l'« inconsistance » fondamentale en le rapportant au « travail » de forces inconscientes. On a pu caractériser la démarche de cette école comme relevant d'une **approche analytique*** du discours (Maingueneau 1991 : 26), qui, en cela très influencée par le modèle psychanalytique, décompose les totalités, pour accéder au sens. Démarche qui s'oppose à l'**approche intégrative*** communément pratiquée en analyse du discours, qui vise à articuler le discours comme réseau d'enchaînements intratextuels et comme participation à un dispositif de parole inscrit dans un lieu.

LES « TENDANCES FRANÇAISES »

À partir des années 80, ce courant a été progressivement marginalisé. Mais si on ne peut plus parler d'« École française », il existe indubitablement des **tendances françaises** (Maingueneau 1991, nouv. éd. 1997 : 24 ; voir aussi Sarfati 1997) en analyse du discours, que l'on peut caractériser par : (1) un intérêt pour des corpus relativement contraints (à la différence des études sur la conversation), voire pour des corpus présentant un intérêt historique ; (2) le souci de ne pas s'intéresser seulement à la *fonction discursive* des unités, mais à leurs propriétés *en tant qu'unités de la langue* ; (3) leur relation privilégiée avec les théories de l'*énonciation** linguistique ; (4) l'importance qu'elles accordent à l'*interdiscours** ; (5) leur réflexion sur les modes d'inscription du *Sujet* dans son discours.

► Analyse du discours, Idéologie, Matérialité discursive

D. M.

Écrit / oral

Cette distinction est une des plus importantes de l'analyse du discours puisqu'elle divise *a priori* tous les corpus possibles. Mais elle est loin d'être univoque car elle se trouve au point de convergence de multiples problématiques.

I. DES NOTIONS INSTABLES

Quelques oppositions

Quand on parle communément d'**oral** et d'**écrit**, on mêle de manière instable divers axes qu'il convient de distinguer mais qui interfèrent constamment :

- **Une opposition entre énoncés** qui passent par le **canal oral**, les ondes sonores, et énoncés qui passent par le **canal graphique**. Ce dernier permet de stocker des informations et de les transporter à travers le temps et l'espace. Il permet aussi de faire entrer le langage dans le domaine du visuel, et donc d'étudier les énoncés indépendamment de leur contexte, de les manipuler. Cette distinction plurimillénaire est aujourd'hui relativisée par la numérisation généralisée des informations et l'était déjà par l'apparition des médias audiovisuels (cinéma, télévision) ou des enregistrements sonores, qui ont permis de ne pas réserver la conservation des énoncés au seul code graphique.

- **Une opposition entre énoncés dépendants du contexte non-verbal et indépendants de celui-ci**, qui recoupe largement l'opposition entre situations dialogale* et monologale*. Dans un échange *oral*, les deux partenaires ne peuvent appréhender globalement leur énoncé ou revenir en arrière et sont toujours sous la menace d'une interruption. Leurs propos sont accompagnés de mimiques, d'indices paraverbaux*. Quant à leur syntaxe, outre qu'elle est parsemée d'ellipses, de redondances, elle obéit à un fonctionnement spécifique, pour lequel les catégories traditionnelles de la grammaire de la phrase, simple ou complexe, s'avèrent insuffisantes ; certains parlent à ce propos de **macro-syntaxe** (dans des cadres théoriques distincts : Berrendonner 1990 a, Blanche-Benveniste 1997). En revanche, un énoncé *indépendant du contexte* tend à se clore davantage sur soi, et peut construire un jeu de repérages intratextuel ; la subordination syntaxique s'y déploie avec un maximum de rigueur.

Cette double opposition autorise des croisements. Un énoncé qui passe par le canal *oral* peut fort bien se présenter comme *indépendant du contexte* : office religieux, journal télévisé, cours ou conférences, etc., où l'auditoire* n'est pas censé intervenir. Il existe même des échanges oraux où les interactants* parlent « comme des livres », avec un **style écrit**. D'autre part, un énoncé *graphique* peut être conçu comme *indépendant du contexte* mais feindre de présenter les caractéristiques

téristiques d'un énoncé *dépendant du contexte* : on peut songer à ces romans (cf. San Antonio ou Céline) qui jouent de la tension entre le **style parlé** de leur énonciation et un mode de réception qui est celui de la lecture littéraire. La narration littéraire a développé des techniques spécifiques (monologue intérieur, discours indirect libre, narrateur-témoin...) pour représenter ce « parlé ». Mais cela ne concerne pas seulement la littérature ; la presse contemporaine, de plus en plus soucieuse de restituer du vécu individuel, fait un grand usage des formes hybrides de discours* rapporté et de marqueurs (particules comme « ben », « ah oui »... constructions disloquées, etc.) qui fonctionnent alors comme signaux de style parlé (Tuomarla 1999). Face aux ambiguïtés des oppositions communes entre « oral » et « écrit », entre « langue parlée » et « langue écrite », P. Charaudeau propose, de son côté, de distinguer le canal de communication dans lequel s'opposent **oral / graphique** et la situation matérielle de communication, selon que l'interlocuteur a droit ou non à la prise de parole : **situation d'interlocution / situation de monolucation** (1992 : 111-113).

- **Une opposition entre deux pôles** de la production verbale d'une société. D'une part, les énoncés stabilisés – qu'ils soient oraux ou graphiques – relevant de genres ritualisés ; les participants y ont un statut fortement contraint (écrivain, prêtre, homme politique...) et leurs énoncés une forte charge symbolique pour la collectivité. À ce sujet, D. Maingueneau parle d'énoncés **inscrits** (1993 : 87), qui sont voués à être conservés et réemployés de diverses manières. D'autre part, le pôle des échanges spontanés, quotidiens. Cette distinction croise celle que font les sociolinguistes entre **variété haute** et **variété basse** d'une langue (Ferguson 1959). La variété *haute*, relativement stable, est utilisée pour les communications écrites et orales formelles et fait l'objet d'un apprentissage scolaire ; la variété *basse*, plus instable, est utilisée essentiellement à l'oral.

- **Une opposition anthropologique d'ordre sociocognitif**, illustrée par des travaux comme ceux de J. Goody (1979) : l'écriture n'est pas seulement une représentation de la parole, son avènement a en fait ouvert *un nouveau régime de la pensée* ; en se projetant sur un espace bidimensionnel, elle devient capable, par exemple, de constituer des tableaux ou des listes, condition d'un nouveau régime de savoir. Problématique prolongée aujourd'hui par tous les travaux sur l'histoire de la grammaire (Auroux 1994) ou, dans une perspective de

médiologie*, sur les nouvelles technologies audiovisuelles et informatiques (Levy 1990, Debray 1992).

En analyse du discours

Pour un analyste du discours, la distinction oral / écrit n'est pas opératoire comme telle, elle doit être sans cesse repensée *en fonction des genres* de discours considérés*. Les travaux de P. Zumthor sur la littérature médiévale, par exemple, ont montré qu'on ne pouvait pas penser la récitation « orale » à travers une opposition oral / écrit qui est marquée par le régime de l'imprimé (Zumthor 1983). L'oralité de la télévision ou de la radio est une forme d'écriture, dès lors qu'elle peut être enregistrée, stockée, faire l'objet de divers traitements. À l'époque classique, l'écrit entretenait encore des relations très complexes avec la parole vive, car le dispositif rhétorique dominait l'ensemble des énoncés produits en situation formelle. Il faut donc tenir compte à la fois des conditions médiologiques* de chaque époque et des contraintes spécifiques de chaque genre.

Enfin, on n'oubliera pas que l'analyse du discours, même quand elle étudie des productions orales, doit les *transcrire*, les convertir en écrits. Se pose alors la question du système de transcription convenable. Celui-ci varie en fonction des objectifs de la recherche : de la transcription orthographique usuelle à des systèmes qui prennent en compte les phénomènes paraverbaux* et non-verbaux.

D. M.

II. DU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE

Le couple oral / écrit amène à réfléchir sur *l'historicité des langues et des discours* : l'écrit apparaît comme une ressource que chaque société alphabétisée a appris à exploiter en l'exploitant. J. Vachek (1988) considérait que, dans un premier stade, l'écrit représentait l'oral, avant de devenir autonome. Aujourd'hui, on insisterait davantage sur les *décalages* selon les genres de discours. Oral et écrit se sont, par exemple, plutôt rapprochés dans l'épistolarité, le modèle formel et cérémonieux de l'écrit étant d'abord abandonné par les aristocrates au XVIII^e siècle (Chartier éd., 1991) avant d'atteindre les couches populaires un siècle plus tard (Moreux et Bruneton, dans Fabre éd., 1997). Les usages continuent à s'éloigner dans l'écriture scientifique (Biber 1988, Kocourek 1991, Licoppe 1996). Par ailleurs, il faut souligner l'influence en retour que peut exercer sur l'oral une

langue qui a été peu à peu élaborée pour la communication graphique. L'apport propre de l'analyse de discours du côté de l'histoire consiste à envisager cette dynamique des discours oraux et des discours écrits, en la rapportant à une « situation ».

Les analyses concrètes ont d'abord concerné l'histoire sociale de l'écriture. Elles se sont développées parallèlement à des travaux qui portaient sur le long terme (histoire des rythmes d'alphabetisation, menée par F. Furet et M. Ozouf [1977], ou histoire de la signature développée par B. Fraenkel [1992]). Le chantier qui s'est ouvert, à partir des années 70, à propos de la Révolution française, permet de souligner les différences : R. Balibar (1985) oppose ainsi à F. Furet et M. Ozouf une approche de la grammatisation des populations qui tient compte des dimensions institutionnelles – les décrets révolutionnaires, l'école de la Troisième République – et des pratiques politiques – l'apprentissage du français dans les sociétés populaires. Dans un sens proche, on peut s'intéresser à l'autorité* de l'écrit, en relation avec le partage des langues. En s'imposant, le français national écrit des révolutionnaires redéfinit en effet la place et le sens des langues locales désormais confinées dans les marges (archaïques, ou affectives) d'une société (Schlieben-Lange 1996 pour une synthèse). L'analyse peut aussi porter sur les sujets qui prennent l'écrit en charge : S. Branca-Rosoff et N. Schneider (1994) retracent l'entrée des peu-lettrés dans la culture écrite qui s'est opérée pendant la Révolution.

L'étude de la conscience linguistique dans son rapport à l'écriture a connu un développement rapide qui a eu des conséquences sur la façon même de penser l'objet langue. Des historiens des idées linguistiques comme A. Collinot et F. Mazière (1997) abordent les représentations de la langue élaborées par les lexicographes comme des discours qui, même lorsqu'ils se donnent pour scientifiques, renvoient à leur inscription historique de discours. Ces descriptions stabilisées et décontextualisées par leur inscription dans un livre leur apparaissent comme constitutives de ce que nous appelons aujourd'hui une « langue ». S. Auroux (1998) en tire une conclusion radicale en niant l'existence des langues (au sens saussurien) et en proposant comme donné empirique la notion d'*hyperlangue* (« un espace [...] défini par la communication, l'interaction des individus possédant des compétences linguistiques diversifiées »). Les institutions, les événements et

les sujets sont alors des éléments historiques essentiels, seuls susceptibles d'apporter une certaine stabilité.

Enfin, l'écrit du côté de l'histoire suppose des techniques d'édition. La question des normes graphiques sépare les éditeurs de *textes anciens* qui s'adressent à des spécialistes et les éditeurs de *textes modernes* qui visent un lectorat élargi et modernisent l'orthographe, privilégiant la lisibilité sur la fidélité. La ponctuation*, le découpage en paragraphes ou la mise en page sont des enjeux plus déterminants car ils modifient l'interprétation des textes. Ils sont au premier plan du travail théorique de H. Meschonnic (1982), de M. Arabyan (1994) ou d'A.-M. Cristin (1995).

► Auteur, Canal (de transmission), Contexte, Conversation, Dialogue, Éthos, Gestualité, Prosodie, Médiologie

S. B.-R.

Effet de sens

La notion d'*effet de sens* est liée dès son origine à la notion de discours*, bien qu'elle fasse l'objet de différentes définitions selon la théorie dans laquelle elle s'inscrit. Cette notion est au cœur de diverses distinctions, entre autres celles de *sens de langue / sens de contexte* et *sémantique / pragmatique*.

Le linguiste G. Guillaume, substituant à l'opposition *Langue / Parole* de F. de Saussure l'opposition *Langue / Discours* en attribuant à cette dernière une définition différente de celle de F. de Saussure, a le premier proposé de distinguer le *sens* qui s'attache aux unités minimales de forme ayant une signification (morphème), des *effets de sens* qui correspondent à l'infinie variété des valeurs que ces unités peuvent avoir dans le discours, selon le contexte dans lequel elles s'inscrivent (Guillaume 1964). Cependant, pour ce linguiste, le discours étant un lieu de l'observable et la langue un lieu de reconstruction théorique qui correspond à un mouvement naturel de la pensée, les effets de sens ne sont que le résultat des valeurs que le discours attribue au signifié en langue, en opérant des coupes dans le continuum du mouvement de pensée de celle-ci. A. Joly tente de clarifier la définition de G. Guillaume dans Boone et Joly 1996 (article « Effet de sens »).

La pragmatique, quant à elle, propose, sous des terminologies diverses, de distinguer la *sémantique de la phrase* (ou *sémantique lin-*

guistique) dont le sens relève d'une logique de la proposition, de la *sémantique des énoncés* (ou *sémantique rhétorique* ou *pragmatique*) dont le sens (additionnel) relève de la situation d'emploi. Ce sens pragmatique (ou contextuel, ou situationnel) se calcule ou s'infère à partir des instructions de sens qui sont fournies à la fois par le sens de la phrase et par les données de la situation d'emploi. Pour calculer ce sens, que l'on peut donc appeler **effet de sens**, les pragmaticiens ont cherché à décrire ce qui constitue ces données situationnelles. Ce sont les *maximes* conversationnelles* pour H.P. Grice (1979), ou les *lois* du discours* pour O. Ducrot (1980 et 1991).

Dans le *prolongement de la pragmatique*, d'autres auteurs emploient le terme d'**effet de sens** – ou parfois d'*effet de discours* – en opposition à **sens de langue**. Ce dernier serait le *sens stable* (littéral) qui s'attache aux mots des phrases, en dehors des situations d'emploi, et l'effet de sens serait le *sens spécifique* qui apparaît en contexte et en situation et qui ne peut être saisi que par *inférence** (voir Cornulier 1985, Charaudeau 1992 et 1995 c). P. Charaudeau propose en outre de distinguer **effet* visé** et **effet produit** (1997 a).

► Effet visé / effet produit, Inférence

P. C.

Effet visé / effet produit

Cette opposition est utilisée par P. Charaudeau pour distinguer, dans une problématique de l'influence*, d'une part les effets que le sujet* communiquant a l'intention, et tente, de produire auprès du sujet destinataire* qu'il imagine et construit de façon idéale, appelés **effets visés**, d'autre part ceux que le sujet* interprétant ressent *effectivement* et qu'il construit ou reconstruit à sa façon, appelés **effets produits** (1997 a : 37, 88). Les effets produits ne coïncident donc pas nécessairement avec les effets visés.

Ainsi, on comprend comment, dans un modèle de discours à double espace externe / interne rendant compte de la double dimension explicite et implicite du discours, un même acte de langage construit à l'adresse d'un certain destinataire idéal puisse produire des effets différents selon le sujet récepteur* qui l'interprète (un énoncé ironique, par exemple, sera interprété comme tel par un certain récepteur et pris « au pied de la lettre » par un autre). Du point de vue de l'analyse des textes, on dira qu'un texte est porteur d'un ensemble

d'« effets possibles », ceux correspondant aux effets visés de l'instance de communication et ceux correspondant aux effets produits par l'instance d'interprétation.

On ajoutera qu'effets visés et effets produits font écho à *force illocutoire** et *perlocutoire** des actes* de langage.

► Acte de langage, Destinataire, Émetteur, Locuteur

P. C.

Ellipse

Opération qui consiste à supprimer d'une phrase un ou plusieurs éléments dont la présence est *normalement* requise. Cette notion n'est pas employée de la même manière en syntaxe et en rhétorique.

En syntaxe, l'ellipse est constamment invoquée par les grammairiens ; son usage est inséparable du postulat que les structures linguistiques sont régulières. La grammaire traditionnelle, par exemple, voyait une ellipse dans certaines comparatives (« Paul est plus grand que Jacques [n'est grand] ») ; certains en voyaient même dans des phrases comme « Qu'il sorte ! » : pour justifier la présence du « que », on restituait un verbe de volonté (« je veux que... »). La linguistique moderne, en particulier la grammaire générative, a essayé de contraindre le recours à l'ellipse pour en faire autre chose qu'une procédure *ad hoc*.

*En rhétorique**, on range l'ellipse parmi les « figures* de construction », ou « figures syntaxiques ». À la différence d'autres figures syntaxiques comme l'hypallage ou le chiasme – qui impliquent un déplacement –, l'ellipse implique une *rupture* (Bonhomme 1998) par l'effacement de constituants. Ce qui implique que le récepteur ait les moyens de pallier ce qui manque. L'ellipse rhétorique est censée produite à des fins expressives, son emploi systématique est traditionnellement lié au *laconisme* et à l'*émotion*. Dans le premier cas, l'ellipse est perçue comme le refus de la prolixité, l'économie de moyens. Dans le second, l'ellipse est attribuée à un locuteur dont la passion troublerait le discours. Mais il est difficile d'assigner une valeur stable aux effets produits par l'ellipse indépendamment des genres* de discours concernés. Dans les genres audiovisuels narratifs, l'économie de moyens peut fonctionner comme indice qu'on va vite et à l'essentiel, qu'on n'entend pas paraître didactique. Dans un essai, l'ellipse peut

jouer comme densification de la pensée, dans un roman comme restitution authentique des impressions (monologue intérieur), etc.

Dans une analyse du discours fondée sur une approche « analytique », l'ellipse joue un rôle important : la confrontation d'énoncés relevant de formations* discursives concurrentes s'appuie en général sur le présupposé qu'il faut mettre en évidence et interpréter des « blancs » dans l'énoncé. Mais, dans ce type de problématique, on sort du domaine traditionnel de l'ellipse.*

La distinction entre ellipse syntaxique et ellipse rhétorique n'est pas véritablement décidable, ni celle entre ellipse obligatoire et ellipse facultative. La reconnaissance d'une ellipse suppose que l'on restitue ce que serait la séquence « complète », mais cela cadre mal avec les présupposés de la plupart des analystes du discours : il y a souvent plusieurs restitutions possibles, qui déclenchent des inférences distinctes chez les interprètes de l'énoncé.

► Figure

D. M.

Élocutif (acte –) ⇄ Locutif (acte –)

Embrayage ⇄ Embrayeur

Embrayé (plan –) / non-embrayé

La présence ou l'absence d'embrayeurs* permet d'opposer les énoncés qui organisent leurs repérages par rapport à la situation d'énonciation (**plan embrayé**) et ceux qui sont en *rupture* avec elle, qui construisent leurs repérages par un jeu de renvois internes au texte (**plan non-embrayé**).

On retrouve ici la distinction introduite par É. Benveniste (1966) entre discours et histoire pour rendre compte de l'emploi du passé simple (qu'il nomme « aoriste ») en français. Dans le « plan d'énonciation » du discours, « quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne », alors que, dans le plan d'énonciation de l'histoire, « les événements semblent se raconter eux-mêmes » (1966 : 242). Par la suite, on a parlé de récit plutôt que d'« histoire ».

Dans une perspective inspirée d'A. Culioli, J. Simonin-Grumbach (1975) a reformulé cette opposition discours/histoire en l'élargissant à une opposition entre « les textes où il y a repérage par rapport à la situation d'énonciation » (cf. la conversation) et « les textes où le repérage n'est pas effectué par rapport à la situation d'énonciation mais par rapport au texte lui-même » (1975 : 87) : la narration impersonnelle, en particulier. Pour ce dernier cas, elle parle de **situation d'énoncé**. Cette distinction ne suffit pas à rendre compte de la diversité des textes ; J. Simonin-Grumbach identifie trois autres types d'énonciation : les *énoncés au discours indirect libre*, qui sont repérés par rapport à une situation d'énonciation « translétée », les « *textes théoriques* », où c'est l'interdiscours* qui sert de situation d'énonciation, et les « *textes poétiques* », repérés par rapport à une situation d'énonciation « décrochée ».*

*L'emploi de termes comme « récit » ou « histoire » peut être source de confusion : il existe des énoncés qui ne sont pas narratifs et qui sont dépourvus d'embrayage (par exemple une définition de dictionnaire ou un proverbe). Autre difficulté, la restriction de discours aux énoncés avec embrayeurs exclut du champ du discours les énoncés sans embrayeurs ; or l'usage qui est fait aujourd'hui du terme « discours » implique qu'on l'applique à tous les types de production verbale. Pour remédier à cette double difficulté, D. Maingueneau (1993) propose de distinguer entre **plan embrayé** (l'ex-« discours » d'É. Benveniste) et **plan non-embrayé** (l'ex-« récit »), en conservant, si on le souhaite, *récit* pour désigner les énoncés *non-embrayés narratifs*. Un proverbe, une définition de dictionnaire, etc., qui sont dépourvus d'embrayeurs, relèvent ainsi du *plan non-embrayé*, mais non du *récit*.*

► Déictique, Déixis, Embrayeur, Énonciation

D. M.

Embrayeur

Traduction française par N. Ruwet de l'anglais *shifter*, lui-même emprunté par R. Jakobson (1963 : 176) à O. Jespersen. Cette catégorie a permis de construire celle d'**embrayage** sur la situation* d'énonciation, c'est-à-dire l'ensemble des opérations dont les **embrayeurs** sont la trace.

Pour R. Jakobson, la catégorie de l'embrayeur correspond à un des quatre types possibles de relation entre code et message : (1) message

renvoyant au message (discours rapporté) ; (2) code renvoyant au code (noms propres) ; (3) message renvoyant au code (embrayeurs) ; (4) code renvoyant au message (autonymie*). Il y a, dans le cas de l'embrayeur, message qui renvoie au code parce que « la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message » (1963 : 178). Par exemple, dans le code de la langue française, *tu* désigne nécessairement le destinataire du message dans lequel il se trouve.

Ces unités ont reçu d'autres noms : « déictiques* », « expressions sui-référentielles », « *token-reflexives* », « symboles indexicaux »... Elles ont intéressé aussi bien les linguistes (O. Jespersen, É. Benveniste...) que les philosophes (E. Husserl, G. Frege, C.S. Peirce...). Elles manifestent en effet la réflexivité fondamentale de l'activité linguistique. Comme l'a montré G. Kleiber (1986 : 4), les multiples définitions qu'on a données de ce type d'unité se répartissent en deux ensembles : (1) celles qui mettent l'accent sur le lieu et l'objet de référence ; c'est le cas de la notion d'embrayeur ; (2) celles qui mettent l'accent sur le mode de donation du référent ; c'est le cas quand on parle de « déictique » ou d'« expression sui-référentielle ». Le terme « embrayeur » est largement utilisé, mais la définition qu'en donne R. Jakobson s'est révélée imprécise à la lumière des travaux qui ont été menés sur la référence par les courants pragmatiques.

En français, la catégorie des embrayeurs recouvre en particulier les pronoms personnels de première et deuxième personne et les possessifs correspondants (*mon, le tien...*), un grand nombre de désignations démonstratives (*ce + Nom, ça...*), d'adverbes et de locutions adverbiales locatives (*ici, à gauche...*) et temporelles (*demain, dans deux jours, il y a cent ans...*), les catégories du présent, du passé et du futur (qu'on ne confondra pas avec les paradigmes de conjugaison : passé simple, présent, imparfait...).

EMBRAYEUR ET TEXTE

Quand on a affaire à des textes et non à des énoncés isolés, la catégorie des embrayeurs pose des problèmes spécifiques. En particulier, l'espace textuel peut souvent servir d'espace de référence, comme le montre le phénomène de la déixis* textuelle. En outre, plusieurs systèmes de repérage peuvent être emboîtés, ainsi quand il y a enchâssement d'un récit dans un autre ou tout simplement discours*

rapporté ; sur ce point, le discours indirect libre pose des problèmes redoutables (Banfield 1995). Il peut aussi y avoir des interférences entre l'espace de l'énoncé et celui de l'énonciation : dans un récit, un groupe nominal comme « notre héros » implique qu'un pont a été jeté entre la scène de lecture et l'histoire (Vuillaume 1990). Enfin, les embrayeurs doivent être analysés en prenant en compte la scène* d'énonciation instituée par le discours. Par exemple, « aujourd'hui », dans un texte philosophique ou dans un texte politique, réfère à un moment défini par le discours, qui construit sa propre temporalité.

► Déictique, Déixis, Énonciation

D. M.

Émetteur

À l'origine, est appelé **émetteur** tout appareil qui est une source d'émission d'ondes électromagnétiques capables de transmettre des messages sous forme codée, qu'il s'agisse de sons, de lettres, d'images ou de tout autre système de signes (émetteur de radio, émetteur de télévision). Par extension, sous l'influence des théories de l'information, ce terme désigne la personne qui émet des messages à l'adresse d'un **récepteur***. D'où un schéma de la communication symétrique entre l'activité de l'émetteur qui, pour parler, doit encoder un message (mettre du sens dans des formes) et celle du récepteur qui, pour comprendre, doit décoder le même message (retrouver à partir des formes le sens qu'a voulu y mettre l'émetteur).

En linguistique, ce schéma a été critiqué pour sa symétrie, rien ne permettant de prouver que le récepteur ne fait que décoder passivement l'intention de sens de l'émetteur. R. Jakobson – qui, dans son schéma de la communication, a remplacé le terme d'émetteur par destinataire et celui de récepteur par destinataire* – semble proposer, à travers la description des diverses fonctions* du langage, un fonctionnement de la communication dont l'instance originaire de la communication est l'émetteur-destinataire et l'instance destinatrice le récepteur. Mais il n'est pas précisé quelle est la nature de cet émetteur-destinataire, bien que, d'après C. Kerbrat-Orecchioni (1997 : 22), il ait eu conscience qu'existaient des situations de langage (comme le discours rapporté) dans lesquelles pouvait apparaître une « chaîne d'émetteurs ».

En sémiotique, pragmatique et analyse de discours, lorsqu'il s'agit de parler d'un acte de langage, de discours ou de communication, le terme d'émetteur continue d'être employé par commodité, mais il renvoie plus spécifiquement au responsable de l'acte de communication. De ce fait, l'émetteur n'est plus conçu comme une simple source d'un processus d'encodage – comme si le sens était déterminé par avance –, mais comme un sujet pourvu d'une intention, d'une compétence*, et se dotant d'un projet de parole.

En analyse des conversations comme en analyse du discours, on emploie parfois l'expression « instance émettrice » (Kerbrat-Orecchioni 1997 : 22), ce qui a l'avantage de signaler qu'il s'agit d'un lieu d'intentionnalité dont on peut au cas par cas étudier les différentes figures.

D'autres auteurs emploient le terme de **sujet communicant**. Pour R. Ghiglione (1986 : 30), le « sujet communicant » (écrit avec un c) désigne l'un des deux acteurs externes de la communication (« interlocuteurs »), par opposition aux acteurs internes à l'acte d'énonciation (« intralocuteurs »). Pour P. Charaudeau, qui propose un modèle à deux espaces de construction du discours, un *espace externe* correspondant aux données de la situation* de communication (niveau situationnel*) et un *espace interne* correspondant à la mise en discours énonciative (niveau discursif*), le sujet communicant (comme le sujet interprétant) se trouve dans l'espace externe (Charaudeau 1988 c). L'identité de ce sujet est psycho-socio-langagière, c'est-à-dire qu'elle comprend des attributs d'ordre sociologique et psychologique mais en rapport avec les rôles* communicationnels que le sujet doit jouer dans une situation de communication donnée (un père de famille courroucé faisant une réflexion à son fils qui lui montre son cahier de notes). Ainsi, le sujet communicant est le siège d'une intentionnalité de communication, d'un *projet de parole* qui s'élabore dans l'instance même de l'acte d'énonciation, en tenant compte des contraintes situationnelles* et en visant à mettre en œuvre des stratégies* de discours (Charaudeau 1988 c : 73).

► Locuteur, Sujet parlant

P. C.

Émotion

L'émotion (le terme couvre ici la série « émotion, sentiment, affect, éprouvé... ») est un phénomène complexe, étudié en psychologie. Les

sciences du langage s'intéressent à l'expression des émotions dans les énoncés et les discours, et à leur circulation dans les interactions.

L'intérêt pour « le langage des émotions » se manifeste dans tous les domaines de l'analyse linguistique. En grammaire, la notion d'émotion est prise comme une notion primitive, extralinguistique, désignant un domaine particulièrement favorable à « l'étude des correspondances entre forme et sens » (Balibar-Mrabti éd., 1995 : 3 ; Kerbrat-Orecchioni 2000). L'analyse du discours met à profit les résultats des recherches en lexicologie et en syntaxe tout en développant une problématique autonome et des concepts spécifiques.

I. EN PSYCHOLOGIE

On définit habituellement les processus émotionnels à partir de quatre caractéristiques majeures : (1) une situation ou un événement inducteur en fonction de sa prévisibilité, de l'évaluation de ses conséquences plus ou moins importantes, positives ou négatives, de la recherche d'explications possibles, et de la possibilité de contrôle (Scherer 1984) ; (2) des réponses émotionnelles, avec changements somatiques et évaluation affective automatique des stimuli (Zajonc 1980), non conscients, automatiques et irrépressibles ; (3) une expérience « affective » ou un « éprouvé psychique », conscient et verbalisable (l'émotion ou le sentiment communicable) ; (4) une manifestation comportementale adaptatrice qui réalise le programme d'action enclenché à la suite de l'évaluation automatique (fuite, rapprochement, agression, repli sur soi).

En psychologie sociale du langage, comme en psycho-linguistique textuelle, une telle conception « naturaliste », i.e. fondée sur une communication par indices et signaux sur un modèle éthologique, n'est pas suffisante. Si elle rend bien compte des formations des impressions des personnes (Asch 1946) et de la mise en jeu des émotions de base (Ekman 1973), elle est moins directement utile pour l'analyse de l'expressivité émotionnelle dans la production et le traitement des discours ordinaires en situation normale.

Les recherches en psycho-linguistique textuelle ont été dirigées sur l'étude des effets des marques expressives linguistiques et discursives ou sémiotiques, sur les traitements en réception (compréhension, mémorisation, évaluation). Naturellement, les marquages sont opérés sur des événements censés être plus ou moins pertinents et

« chargés » (valence affective supposée) de par leur appartenance à des domaines sociaux importants (sexualité, pouvoir, mort, violence) (Martins 1982). Les résultats montrent que les marquages expressifs sont bien traités, car présents dans la mémoire à long terme même s'ils sont peu relevés ou rappelés dans le court terme. Ces traitements sont maximisés quand il y a congruence entre l'humeur (déclarée ou induite) et la valence affective des événements. Des psychologues cognitivistes, Schank (1979) et Kintsch (1980), soulignent l'importance des « régulations » de ces processus émotionnels induits (Martins 1993 : 98-103). L'intérêt des sujets serait maximisé par une intensité affective moyenne des « événements » évoqués, une incertitude ou prévisibilité relative, et une intégrabilité limitée à la causalité narrative et à la cohérence sémantique. Bref, il y aurait une tendance à *économiser les affects* éprouvés comme à mesurer les *efforts cognitifs*. Les sujets essaieraient en tout cas de contrôler les effets induits en eux en fonction de la situation d'interaction et du genre discursif attendu et pas seulement de la situation référentielle évoquée par le propos.

En *psychologie sociale*, on a d'abord étudié l'influence de la qualité et de la pertinence des arguments et des indices de crédibilité, d'attractivité et de compétence sur les changements d'attitude et de comportement. Les marques expressives et les inférences fondées sur des affects apparaissent particulièrement avec ces indices (« cues »). Les travaux expérimentaux sur les messages fondés sur « l'appel à la peur » dans la gestion des risques (santé, conduite automobile), depuis les années 70, en sont une bonne illustration (Girandola 2000). Ils mettent en lumière l'impact supérieur des *cadres* négatifs qui dramatisent le conseil au niveau du récit comme à celui de la mise en scène visuelle ou du lexique. Cependant, le traitement et l'influence des messages expressifs chargés émotionnellement dépendraient aussi des *jugements métacognitifs* portés par les sujets sur la sévérité de la menace (conséquences négatives prévisibles), sur leur vulnérabilité, sur l'efficacité des recommandations comme sur leur auto-efficacité. Ainsi, *le contrôle de la peur* peut l'emporter sur celui *du danger* et aboutir à un traitement superficiel et à une influence nulle ou négative, tandis que l'inverse peut se produire lorsque c'est le contrôle du danger qui l'emporte (Leventhal et al. 1984, Zanna et Rempel 1988, Liberman et Chaiken 1992).

En somme, l'étude des effets des marquages expressifs supposés émotionnels fait apparaître une combinaison complexe de facteurs

langagiers, propres au message et au genre discursif (Chabrol et Camus 1994), et de facteurs psycho-sociaux, caractéristiques des sujets (motivations à l'exactitude, à la défense de soi et de ses croyances, à l'adaptation sociale). C. Chabrol (2000 : 115-121) propose de considérer, avec P. Charaudeau (2000 a : 135-140), que les différents types de marques « expressives » sémio-linguistiques introduisent une dimension figurative censée renvoyer à une « intention pathémique », i.e. à des effets visés de pathémisation. Toutefois, ce serait surtout auprès des sujets interprétants en réception que les effets de « pathémisation » pourraient être définitivement établis car, contrairement à une tradition rhétorique qui se donne une cible passive, en particulier quant aux dimensions affectives des discours, tout traitement textuel semble bien ici dépendre des connaissances, y compris discursives, des représentations du monde et de soi, et des attentes des sujets (pertinence, implication, intérêt des tâches proposées et des situations problématisées), sans parler de leur humeur.

C. C.

II. EN SCIENCES DU LANGAGE

Les études lexicales sur la délimitation du champ lexico-sémantique des termes d'émotion et la nature des traits primitifs qui le structurent font écho à la recherche sur les émotions de base. Pour préciser la *nature de l'émotion* circulant dans un discours ou une interaction, l'analyse de discours peut s'appuyer sur les émotions nommées et sur les traits élémentaires (ou « pathèmes ») créant des **orientations émotionnelles** plus fines. Ces orientations s'organisent selon un système d'axes, fait bien repéré dans la rhétorique du pathos* et dans la recherche en psychologie sur la composante d'évaluation cognitive des événements facteurs d'émotion (Scherer 1984/1993 : 107). Cette composante détermine la qualité émotionnelle de l'événement affectant le sujet en fonction de son caractère plus ou moins prévisible, agréable, de son origine, de sa distance, des possibilités de contrôle, des normes et valeurs de l'être affecté, etc. (*ibid.* : 115).

L'étude de la syntaxe des énoncés d'émotion est menée dans différents cadres théoriques. *La grammaire classique*, par exemple, lie les phénomènes de dislocation de l'énoncé aux thèses classiques sur la fonction perturbatrice de l'émotion. En faisant référence à un modèle stimulus-réponse de l'émotion, *les théories de la Grammaire généra-*

tive et du Lexique-Grammaire distinguent le terme désignant le sujet affecté ou **Siège de l'émotion** (Lieu psychologique, « Expérierer ») et le **Déclencheur** de l'émotion (Agent, Cause). Elles s'intéressent à l'organisation sémantico-syntaxique caractéristique d'énoncés organisés autour d'une classe de verbes dits « Verbes psychologiques » (Vy) – « Les départs brusqués (Déclencheur) angoissent (Vy) Luc (Siège) » opposé à « Luc adore les départs brusqués » (cf. M. Gross 1995 : 70) – ou, d'une façon générale, des énoncés coordonnant un terme de sentiment à un lieu psychologique – « Pierre a peur ».

Du point de vue énonciatif et communicationnel, la détermination précise du siège de l'émotion est compliquée, d'une part, par le problème de son *statut énonciatif* (sujet parlant ou énonciateur) et de l'*enchâssement des mondes discursifs*, créant des boucles émotionnelles (le locuteur met en scène, à sa guise, les éprouvés d'autres locuteurs-acteurs). D'autre part, la notion d'évènement inducteur doit être resituée dans le cadre des *scénarios* dans lesquels sont engagés les acteurs émus et des *stéréotypes émotionnels* qui lui sont attachés (par exemple, la situation d'examen s'accompagne d'une gamme d'émotions prévisibles).

Au niveau discursif, pragmatique et communicationnel, l'intérêt se porte sur l'expression, la communication et l'interaction des émotions, étudiées sur **corpus*** (enregistrements audio ou vidéo, transcriptions d'interactions, textes) (Plantin 1998, Plantin et al. 2000). La recherche sur les interactions met l'accent sur les *émotions quotidiennes* de faible intensité, opposées aux grandes émotions ; elle s'intéresse à la communication **émotive** (intentionnelle) et à la communication **émotionnelle** (non intentionnelle : l'émotion disloque le discours – ou le restructure). Ces études ont leur origine dans les travaux de K. Bühler et de C. Bally, ainsi que dans la réflexion rhétorique sur le pathos (Caffi et Janney 1994). Tout discours exprimant et communiquant de l'émotion est composite ; pour les besoins de l'analyse, on distingue trois paramètres : la **réception diagnostique** de l'expression émotionnelle, sa **transmission empathique** et sa **transmission intentionnelle**. (1) *L'émotion se diagnostique* selon les règles d'une sémiologie psycho-médicale ou populaire. Le diagnostic peut s'appuyer sur tous les « *outputs* » des composantes physiologiques et attitudeles (par exemple, telle variation dans l'état cutané du sujet est interprétée comme indice qu'il est sous l'emprise de tel état émotionnel), comme sur toutes les compo-

santes verbales et paraverbales (perte ou surcroît de contrôle sur l'organisation de la parole ; registres vocaux spécifiques ; organisation particulière de la sphère mimo-posturo-gestuelle...). (2) *L'émotion se communique par empathie*, c'est-à-dire par identification corporelle à la personne émue (Cosnier 1994 : 86). L'analyste est supposé maîtriser ces phénomènes. (3) *L'émotion se communique selon divers codes sémiologiques*. Parmi tous les phénomènes précédents, au moins tous ceux qui touchent à la sphère mimo-posturo-gestuelle sont susceptibles de stéréotypisation et de systématisation, ce qui les fait entrer dans un **code** culturellement déterminé et les rend capables de fonctionner dans une communication intentionnelle reconnue comme telle par l'interlocuteur (on ne manifeste pas sa tristesse dans les pays anglosaxons comme au bord de la Méditerranée). L'émotion affichée fait partie du sens communiqué (« Aaah ! Dupont ! C'est... c'est super ! Quel beau succès ! Quel bonheur ! Je me réjouis tant de votre nomination ! + sourire, voix éclatante, face ouverte, yeux dilatés, bras et torse projetés vers l'avant »). L'émotion ainsi interprétée peut être coupée de l'émotion ressentie, et devient mensonge ou **feinte émotionnelle** ; mais la loi de réduction de la dissonance émotionnelle fait qu'il est toujours moins fatigant d'éprouver ce que l'on manifeste.

► **Argumentation, Pathos, Rhétorique**

C. P.

En analyse de discours se pose la question de savoir quelles relations entretiennent « émotion » et « raison ». De ce point de vue, « les positions adoptées par les analystes du discours consistent à décrire et expliquer le fonctionnement des éléments émotionnels dans le discours à visée persuasive sans prétendre offrir des critères d'évaluation. Refusant une théorie de l'émotion comme trouble et désordre, l'analyse de l'argumentation dans le discours part du principe qu'une relation étroite, par ailleurs attestée dans d'autres sciences humaines [...], lie l'émotion à la rationalité » (Amossy 2000 : 169). Dans cette ligne, H. Parret dit que « les émotions sont des jugements » si l'on adopte une « *conception évaluatrice et cognitive* du jugement » (1986 : 142) ; R. Boudon avance que « la logique des sentiments moraux » repose toujours sur « un système de raisons solides » (1994 : 30) ; P. Charau-deau intègre les émotions dans les savoirs de croyance, « savoirs polarisés autour de valeurs socialement constituées » (2000 : 131). Pour cet

auteur, les émotions sont *intentionnelles* dans la mesure où elles « se manifestent dans un sujet "à propos" de quelque chose qu'il se figure » (*ibid.* : 130), et, du même coup, elles s'inscrivent « dans une problématique de la *représentation* » (*ibid.* : 132).

► **Connaissance / croyance (savoir de -), Représentation sociale**

P. C.

Emphase

Cette notion intéresse l'analyse du discours à deux titres très différents : d'une part, dans la tradition rhétorique* comme procédure d'*ornementation* du discours, qui a une incidence sur l'éthos* du locuteur ; d'autre part, comme famille d'opérations syntaxiques qui ont pour effet de *mettre en relief* une partie d'un énoncé.

Dans la tradition rhétorique prolongée par la stylistique scolaire, l'*emphase* regroupe un certain nombre de procédés (suspension, périphrase, énumération, épanorthose, hyperbole*...) dont l'association est censée provoquer chez le récepteur le sentiment que le langage est impuissant à exprimer certains contenus : « Êtes-vous si plein de votre objet qu'il vous semble que vous ne pourrez jamais le faire assez connaître, ni en donner l'idée que vous en avez vous-même, et qui vous domine en quelque sorte ? [...] De là nombre de figures dont le principe, dont le caractère commun est l'*Emphase* » (Fontanier 1968 : 361). L'*emphase* implique inévitablement une théâtralisation de l'activité discursive. Aujourd'hui, « *emphase* » est souvent pris dans un sens légèrement péjoratif.

En syntaxe, « *emphase* » désigne des types de construction par lesquelles l'énonciateur sélectionne un constituant pour le mettre en relief. En français, cela recouvre surtout l'*extraction en tête* du constituant, encadré par « c'est... qui/que » (« C'est Jean qui est venu ») et le *détachement* (ou *dislocation*) à gauche ou à droite avec reprise pronominale (« Il est venu, Jean », « Jean, il est venu »). Mais la mise en relief peut s'opérer simplement en soulignant un terme à l'oral (« Jean est venu »). La prise en compte de ces phénomènes peut être précieuse pour l'analyse du discours ; J.-J. Courtine (1981 : 79) a ainsi exploité les effets de sens liés aux structures. « C'est X que P, Ce que P c'est X, X c'est ce que P » : « C'est de cela et pas d'autre chose que je parle », « C'est cela que je veux dire quand j'emploie ce terme ».

Dans un cas comme dans l'autre, l'*emphase* ne constitue pas une catégorie au statut bien spécifié. Elle permet seulement de grouper des phénomènes aux effets voisins.

► **Focalisation, Présupposé, Thème / rhème, Trope**

D. M.

Endophore / exophore

Respectivement du grec *endon* « à l'intérieur » et *exo* « à l'extérieur », et *phorein* « porter », les termes d'*endophore* et d'*exophore* ont été forgés par M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976). La relation d'*endophore* correspond à celle identifiée usuellement sous l'appellation d'*anaphore* textuelle*. Plus précisément, le terme d'*endophore* fournit un hyperonyme aux expressions *anaphore* et *cataphore**. Pour cette raison, on parlera d'*endophore anaphorique* si le pontage référentiel s'opère vers un antécédent, et d'*endophore cataphorique* s'il est orienté vers une séquence subséquente dans le cotexte*. La relation d'*exophore* correspond, quant à elle, à celle d'*anaphore cognitive*. T. Fraser et A. Joly (1979) divisent l'*exophore* en *exophore in praesentia* et *exophore in absentia* selon que le renvoi s'opère avec un élément de la situation extralinguistique présent au moment de l'interaction – « Je t'ai apporté le livre » (le locuteur tient le livre dans la main) – ou bien qu'il s'appuie sur la saillance mémorielle d'une donnée – « Cette situation me déplaît » (le locuteur pense à une situation spécifique, autre que celle qui constitue son présent immédiat).

Dans l'usage des linguistes, les termes d'*endophore* et d'*exophore* restent peu usités, au profit d'*anaphore*, qui cumule leurs emplois respectifs.

► **Anaphore, Cataphore, Chaîne de référence, Reformulation**

G. P.

Énoncé

Terme également en usage dans la langue courante, *énoncé* est employé de manière très polysémique dans les sciences du langage et ne prend véritablement sens qu'à l'intérieur des oppositions dans lesquelles on le fait entrer. Ses emplois s'organisent selon deux grands axes : soit il est opposé à *énonciation** comme le *produit* à l'acte de

production, soit il est simplement considéré comme une *séquence verbale* de taille variable.

EN LINGUISTIQUE

Employé comme terme primitif, il permet de désigner l'équivalent de l'anglais *utterance*, c'est-à-dire les données dont part le linguiste : « *Énoncé* est plus primitif que *mot*, *phrase*, *morphème*, etc., en ce sens que son application ne repose pas sur des définitions techniques ou sur des postulats de la science linguistique. Z.S. Harris a donné de l'énoncé la définition suivante : "Toute partie de discours, tenue par une seule personne, avant et après laquelle il y a silence de la part de cette personne [...]" Beaucoup d'énoncés sont composés de parties qui sont linguistiquement équivalentes à des énoncés entiers figurant ailleurs » (Lyons 1970 : 132-133).

D'un point de vue syntaxique, certains opposent *énoncé* et *phrase*. L'*énoncé* est défini comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale *douée de sens* et *syntactiquement complète*, et la *phrase* comme un type d'*énoncé*, celui qui s'organise autour d'un verbe : « Léon est malade », « Oh ! », « Quelle fille ! », « Paul ! » seraient autant d'*énoncés*, mais seul le premier serait une *phrase*.

D'un point de vue pragmatique, la *phrase* est une structure hors-emploi qui correspond à une infinité d'*énoncés* en contexte : « On appelle souvent *phrase* une suite de mots organisée conformément à la syntaxe, et *énoncé* la réalisation d'une phrase dans une situation déterminée. On remarque alors que différents énoncés d'une phrase ont généralement des sens tout à fait différents » (Ducrot-Schaeffer 1995 : 250). Ici, *énoncé* devient un équivalent de *phrase-occurrence*. Dans ce cas, on associe souvent la *signification* à la *phrase* et le *sens* à l'*énoncé*.

ÉNONCÉ ET TEXTE

À un *niveau transphrastique*, l'*énoncé* est considéré comme une séquence verbale qui forme un tout relevant d'un genre* de discours déterminé : un bulletin météorologique, un roman, un article de journal, une conversation, etc. C'est donc une sorte d'équivalent de *texte**.

Dans le cadre de la linguistique textuelle*, on peut aussi opposer *texte* et *énoncé* : « Un *énoncé*, au sens d'objet matériel oral ou écrit, d'objet empirique, observable et descriptible, n'est pas le *texte*, objet

abstrait [...] qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle » (Adam 1992 : 15).

EN ANALYSE DU DISCOURS

Dans l'analyse de discours francophone, l'opposition établie par L. Guespin entre *discours** et *énoncé* a exercé une influence certaine : « L'énoncé, c'est la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (1971 : 10).

Dans « L'Archéologie du savoir », M. Foucault a développé une réflexion philosophique sur l'énoncé qui intéresse l'analyse du discours : « L'énoncé n'est pas une unité du même genre que la phrase, la proposition, ou l'acte de langage [...] Il est dans son mode d'être singulier (ni tout à fait linguistique, ni exclusivement matériel), indispensable pour qu'on puisse dire s'il y a ou non phrase, proposition, acte de langage ; et pour qu'on puisse dire si la phrase est correcte (ou acceptable, ou interprétable), si la proposition est légitime et bien formée, si l'acte est conforme aux réquisits et s'il a été bel et bien effectué [...] ; c'est une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes et à partir de laquelle on peut décider ensuite, par l'analyse ou l'intuition, s'ils "font sens" ou non, selon quelle règle ils se succèdent ou se juxtaposent, de quoi ils sont signe, et quelle sorte d'acte de langage se trouve effectué par leur formulation (orale ou écrite) » (1969 b : 114-115).

Dans les sciences du langage, les termes *énoncé*, *texte*, *discours* se partagent traditionnellement le champ de la désignation des productions verbales. Le développement d'une linguistique *textuelle* et de disciplines prenant en charge le *discours* ont eu pour effet de reléguer *énoncé* au second plan. *Énoncé* est ainsi devenu disponible pour ceux qui ont besoin d'un terme qui échappe au couple *texte / discours* ou qui ne veulent pas recourir à *phrase* ; c'est le cas en particulier en psycholinguistique.

► Discours, Énonciation, Texte

D. M.

Énonciateur

Notion centrale pour toute linguistique et pour toute analyse du discours qui s'inscrivent dans une perspective énonciative. Elle a toutefois une valeur instable, selon les relations qu'elle entretient avec des notions voisines comme celles de locuteur*, de sujet* parlant ou de point* de vue. À la différence de son corrélat, énonciation*, elle n'est employée ni par C. Bally ni même par É. Benveniste. C'est A. Culioli qui lui a donné le statut d'un concept, en l'associant à co-énonciateur*.

ÉNONCIATEUR ET SUBJECTIVITÉ PARLANTE

Les difficultés que suscite la notion d'énonciateur sont inséparables de celles que suscite ce qui tourne autour de la subjectivité parlante. Il existe en effet un certain nombre de statuts attachés à cette subjectivité : sujet producteur effectif de l'énoncé, sujet organisateur du dire, sujet responsable de l'acte de langage, sujet source de point de vue, sujet point d'origine des repérages déictiques*, sujet opposé à un autre sujet dans l'altérité fondatrice de l'échange linguistique... *A priori*, on peut concevoir deux positions diamétralement opposées : celle qui consiste à rapporter ces divers statuts à autant d'instances distinctes, et celle qui les attribue à une seule instance compacte, indifféremment nommée « locuteur », « énonciateur », « sujet parlant ». En réalité, les linguistes adoptent des positions intermédiaires, qui se distribuent entre ces deux pôles.

La formule célèbre d'É. Benveniste (1966 : 252) « Je signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant je" » a suscité deux lectures distinctes : (1) une lecture qui vise le référent de ce *je* ; « énonciateur » est alors employé de manière très lâche comme un équivalent de « locuteur » pour désigner le producteur de l'énoncé, sans spécification supplémentaire ; (2) une lecture qui appréhende l'énonciateur seulement comme l'instance, dont *je* est la trace, impliquée par l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte.

Cette distinction a été conceptualisée par O. Ducrot à travers le couple locuteur-L / locuteur-λ, qui s'inscrit lui-même dans le triplet **sujet parlant / locuteur / énonciateur** : le locuteur-L « est le responsable de l'énonciation considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété ; le locuteur-λ, en revanche, est "un être du monde", "une per-

sonne complète" qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé » (1984 : 199). Cette double lecture de la notion d'énonciateur est elle-même liée à la double lecture de « situation* d'énonciation », qui désigne, selon les auteurs, la situation* de communication ou un système de repérages abstrait.

DES ÉNONCÉS SANS ÉNONCIATEUR ?

Cette première oscillation de la notion d'énonciateur en croise une autre : on peut considérer « l'énonciateur » comme l'instance productrice de l'énoncé ou seulement comme un effet de l'énoncé. Si l'on admet la première perspective, il ne saurait y avoir d'énoncé sans énonciateur ; si l'on admet la seconde, rien n'empêche de parler d'énoncé sans énonciateur : il y a des énoncés, seule réalité, et une figure d'énonciateur s'y manifeste ou non selon la manière dont se déploie l'énoncé. C'est en particulier dans la réflexion narratologique que l'on assiste à un débat rémanent sur la possibilité de définir les récits non-embrayés* sans marques de subjectivité comme des récits sans énonciateur. Pour É. Benveniste (1966 : 241), dans un tel plan d'énonciation, « personne ne parle », « les événements semblent se raconter eux-mêmes ». Pour certains (Banfield 1995), il n'y a pas dans ce cas d'énonciateur, ce type d'énonciation ne doit pas être pensé à travers le modèle communicationnel usuel. Quand il y a des marques de subjectivité énonciative, elles doivent être rapportées à un « centre déictique » interne au monde narratif.

PROBLÈMES DE RESPONSABILITÉ ET DE POINT DE VUE

La catégorie « énonciateur » est également prise dans la problématique de la prise en charge de l'énonciation, de la polyphonie*. Dans les cas non-marqués, la même instance est à la fois point de repère des éléments déictiques (personnels et spatio-temporels) et des modalisations*. Mais il arrive souvent que l'énonciateur ne se présente pas comme le responsable de tout ou partie de sa propre énonciation, qu'il n'en « réponde » pas, au sens juridique. Ainsi, au discours direct, les propos cités ne sont-ils pas assumés par l'énonciateur du discours citant.

Plus précisément, il faut distinguer deux cas : (1) celui où, comme au discours direct, les mots mêmes sont attribués à une autre instance ; (2) celui où ce ne sont pas les mots mais seulement le point* de

vue qui est attribué à cette autre instance. Ce phénomène a amené O. Ducrot à introduire une acception singulière du terme « énonciateur » : « J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (1984 : 204). Notion qu'il utilise pour analyser par exemple l'ironie*.

Cette notion de « point de vue » vient de la narratologie, qui a mis en évidence dans les textes narratifs de nombreux phénomènes linguistiques qui « concernent les relations entre un sujet focalisateur à l'origine d'un procès de perception et un objet focalisé [...] le point de vue correspond à l'expression d'une perception qui associe toujours plus ou moins procès perceptifs et procès mentaux » (Rabatel 1998 : 9), sans qu'il y ait nécessairement mention explicite de ce sujet focalisateur.

ÉNONCIATEUR ET PERSONNES GRAMMATICALES

On assimile communément l'énonciateur à celui qui dit *je*, qui, dans l'interlocution, occupe la place de producteur physique de l'énoncé. Mais cette assimilation tend à supprimer une distinction entre la situation d'énonciation linguistique – où l'énonciateur est, par définition, le repère des coordonnées déictiques et de la prise en charge de l'énoncé – et la situation d'interlocution, où sont définies les places de producteur de l'énoncé, de destinataire et de délocuté (= de ce dont parle l'énoncé, autre que les interlocuteurs). En général, la position d'énonciateur coïncide avec celle de producteur de l'énoncé, mais il arrive que *je* ne soit pas employé pour référer au producteur ; ainsi dans les emplois où *je* désigne le co-énonciateur : emplois hypocoristiques (« J'ai de beaux yeux, je suis mignon »), polémiques (« De quoi je me mêle ? »), etc.

EN ANALYSE DU DISCOURS

En analyse du discours on ne s'intéresse pas aux sujets considérés indépendamment des situations de communication. Il est d'ailleurs significatif qu'on parle d'« énonciateur » aussi bien pour un énoncé élémentaire que pour l'ensemble d'un texte relevant d'un genre de discours déterminé. Les énoncés élémentaires auxquels a affaire le

linguiste sont en fait des composants d'un texte relevant d'un genre* et d'un type* de discours. La complexité de la scène* d'énonciation est ici à prendre en compte. Lorsque, par exemple, un avocat fait une plaidoirie avec un éthos* prophétique, son *je* non seulement marque la coïncidence entre l'énonciateur linguistique et le sujet de l'énoncé, mais encore désigne un avocat qui plaide (rôle* attaché au genre de discours) et un prophète (scène de parole instituée par cette énonciation singulière) ; or ces diverses instances ne sont pas disjointes, ce sont comme des facettes d'une même entité. Parler de « l'énonciateur », dans ce cas, c'est donc référer à la fois à une instance de la situation d'énonciation linguistique, à une instance attachée au genre de discours et éventuellement à une instance attachée à la scène de parole instituée par le discours même. Pour l'analyste du discours, toute la difficulté tient donc dans l'articulation entre plan linguistique et plan textuel, les deux étant régulés par des contraintes discursives.

D. M.

Dans une perspective communicative de l'analyse du discours, certains auteurs distinguent de façon nette un énonciateur interne au dit et un locuteur externe au dit. C'est le cas de P. Charaudeau qui propose un modèle de communication à deux espaces et à quatre sujets de discours : un *espace externe* correspondant aux données de la situation de communication (niveau situationnel*) et un *espace interne* correspondant à la mise en discours énonciative (niveau discursif*), ces deux espaces se déterminant réciproquement. Dans l'espace externe se trouvent les partenaires de l'acte de communication appelés *sujet communiquant* et *sujet interprétant* ; dans l'espace interne, les protagonistes de la scène énonciative appelés *sujet énonçant* (ou *énonciateur*) et *sujet destinataire* (Charaudeau 1988 c, e).

Le terme de *sujet énonçant* (ou *énonciateur*) désigne l'être de parole (ou d'énonciation) qui est construit par l'acte d'énonciation du sujet* communiquant. Il est donc le sujet qui se trouve dans l'espace interne inscrit dans « la mise en scène du dire » (1988 c : 75). Il constitue en quelque sorte l'identité énonciative que se donne le sujet communiquant à lui-même. Cette identité sera différente selon le ou les rôles qu'il est amené à tenir en fonction des contraintes de la situation et des visées stratégiques du sujet communiquant. Ainsi, l'exemple d'une personne qui entre dans un bistrot et dit « Vous avez du

déca ? » sera analysé de la façon suivante : (1) La personne qui entre dans un café pour consommer une boisson s'institue en même temps « sujet communiquant-consommateur », et celui-ci dispose de diverses possibilités d'expression pour passer commande. (2) En choisissant ce « vous avez du déca ? », il s'institue en « sujet énonçant (énonciateur)-questionneur », c'est-à-dire qu'il interpelle son interlocuteur et lui transmet une « demande de dire ». (3) À cette demande de dire, le garçon de café pourrait répondre par un oui ou un non, mais du fait qu'il reconnaît son interlocuteur comme un client, il interprète cette question comme une « demande de faire », ce qui d'ailleurs l'entraînera à servir un café décaféiné sans même répondre (toute politesse mise à part). On dira que, ici, l'énonciateur se présente comme un simple « questionneur » qui masque un « ordonnateur d'acte », construisant ainsi une image « naïve » du sujet communiquant.

P. C.

On tend à employer de préférence la catégorie « énonciateur » pour désigner une instance attachée à la situation construite par le discours, non une instance de production verbale « en chair et en os ». Mais cette répartition des emplois ne s'est pas encore imposée. De toute façon, l'énonciateur ne doit pas être appréhendé comme un point fixe et compact qui serait un simple support pour le dire : l'énonciateur est à la fois la condition et l'effet de l'énonciation. Il y a là un paradoxe constitutif mais qui est rendu possible par le fait que le discours est un *processus* d'étayage réciproque entre le dire et les conditions de ce dire.

► Co-énonciateur, Émetteur, Énonciation, Locuteur, Point de vue, Polyphonie, Scène d'énonciation, Situation de communication

D. M. et P. C.

Énonciation

« Énonciation » est un terme ancien en philosophie, mais qui, en linguistique, a fait l'objet d'un emploi systématique à partir de C. Bally (1932). L'énonciation constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde : d'un côté elle permet de représenter dans l'énoncé des faits, mais d'un autre côté elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace. On se réfère en général à la définition d'É. Benveniste (1974 : 80), comme « la mise en fonc-

tionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation », qu'il oppose à l'énoncé*, comme l'acte se distinguant de son produit. Mais cette définition subit des inflexions notables selon les théories linguistiques qui la mobilisent.

À la différence de beaucoup de recherches liées aux courants pragmatiques*, les problématiques de l'énonciation sont à l'origine le fait de *linguistes*, et plus précisément de linguistes d'Europe continentale, avant tout soucieux d'analyser des *faits de langue*. La réflexion sur l'énonciation a mis en évidence la dimension *réflexive* de l'activité linguistique : l'énoncé ne réfère au monde qu'en réfléchissant l'acte d'énonciation qui le porte. Ainsi les personnes, le temps de l'énoncé sont-ils repérés par rapport à sa situation* d'énonciation; ainsi l'énoncé possède-t-il la valeur illocutoire* qu'il « montre » à travers son énonciation.

ENTRE LANGUE ET DISCOURS

La conception que l'on se fait de l'énonciation oscille entre une conception *discursive* et une conception *linguistique*. Si l'on insiste sur l'énonciation comme événement dans un type de contexte, qu'on l'appréhende dans la multiplicité de ses dimensions sociales et psychologiques, on opère plutôt du côté du *discours*. Mais l'énonciation peut aussi être envisagée dans un cadre strictement *linguistique* comme un ensemble d'opérations constitutives d'un énoncé, « l'ensemble des actes qu'effectue le sujet parlant pour construire dans un énoncé un ensemble de représentations communicables » (Relpred 1990 : 792).

Sans doute y aurait-il avantage, pour plus de clarté, à distinguer *situation d'énonciation* et *situation* de communication*. La première serait un système de coordonnées abstraites associées à toute production verbale ; la seconde serait le contexte effectif d'un discours. Cette distinction ne recouvre pas celle entre le général et le particulier : il existe des invariants dans la situation de communication.

La définition benvenistienne de l'énonciation privilégie le pôle de l'énonciateur, mais cela ne doit pas faire oublier que l'énonciation est une *co-énonciation*, qu'elle est foncièrement « accommodation intersubjective » (Culioli 1973 : 87). En outre, l'individu qui produit l'énoncé n'est pas nécessairement l'instance qui en *prend la responsabilité*. Ce qui incite O. Ducrot (1984 : 179) à définir l'énonciation

comme « l'évènement constitué par l'apparition d'un énoncé », c'est-à-dire à la considérer indépendamment de tout auteur.

VERSION « RESTREINTE » ET « ÉTENDUE », « FAIBLE » ET « FORTE »

Les linguistes sont partagés entre une approche « restreinte » et une approche « étendue » (Kerbrat-Orecchioni 1980) des phénomènes relevant de l'énonciation. Distinction qui n'est pas sans recouper celle entre les conceptions « discursive » et « linguistique » de l'énonciation.

Dans la conception « étendue », la linguistique de l'énonciation « a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif » (1980 : 30) ; la linguistique de l'énonciation tend alors à se confondre avec l'analyse du discours.

Dans la conception « restreinte », on « recherche les procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la "distance énonciative") » (1980 : 32). On appelle souvent **marques** ou **traces énonciatives** les unités linguistiques qui indiquent le renvoi de l'énoncé à son énonciation : pronoms personnels de première et deuxième personne, désinences de verbes, adverbess de temps, adjectifs affectifs...

Cette distinction en croise une autre, entre une conception *faible*, celle d'une « linguistique des phénomènes d'énonciation », et une version *forte*, celle d'une « linguistique énonciative ». La première analyse un ensemble de phénomènes linguistiques (emploi des personnes, des temps, des modes, discours rapporté, etc.) sans que cela implique une vision spécifique du langage. Pour la seconde, qui est surtout le fait de l'École d'A. Culioli (1990, 1999 a, b), « une conception énonciative du langage consiste à soutenir que c'est dans l'énonciation, et non dans des réalités abstraites préconstruites comme la langue ou la proposition, que se constituent pour l'essentiel les déterminations du langage humain » (Relpred 1990 : 792).

ÉNONCIATION ET ANALYSE DU DISCOURS

Dans une perspective d'analyse du discours, la prise en compte de l'énonciation est évidemment centrale. Ceci est apparu dès 1969 dans

le n° 13 de *Langages* (« L'Analyse du discours »), où J. Dubois a consacré un article à « Énoncé et énonciation » (Dubois 1969), mais quelque temps encore le paradigme structuraliste a continué à dominer. Très rapidement, divers types de phénomènes énonciatifs ont été étudiés : en particulier les déictiques personnels et spatio-temporels (Guespin 1976), le discours rapporté, la polyphonie, les guillemets (Authier 1981), au point que c'est devenu une des caractéristiques des recherches francophones en analyse du discours. Plus précisément, les problématiques liées à l'énonciation sont mobilisées à deux niveaux qui interagissent constamment :

- Le niveau *local* des marquages de discours rapporté, de reformulations, de modalités, etc., qui permet de confronter divers positionnements* ou de caractériser des genres* de discours.

- Le niveau *global* où l'on définit le cadre à l'intérieur duquel se développe le discours. À ce niveau, on raisonne en termes de scène* d'énonciation, de situation de communication, de genre de discours... S'agissant d'analyse du discours, on ne peut en effet se contenter d'une définition strictement linguistique de l'énonciation comme mise en fonctionnement individuelle de la langue.

En outre, d'un point de vue d'analyse du discours, l'énonciation est fondamentalement prise dans l'interdiscours* : « L'énonciation revient à poser des frontières entre ce qui est "sélectionné" et précisé peu à peu (ce par quoi se constitue l'"univers de discours") et ce qui est rejeté. Ainsi se trouve dessiné en creux le champ de "tout ce à quoi s'oppose ce que le sujet a dit" » (Pêcheux et Fuchs 1975 : 20).

► **Dialogisme, Énonciateur, Interaction, Interdiscours, Polyphonie, Situation de communication**

D. M.

Enthymème

Le mot **enthymème**, emprunté au grec, appartient à la théorie de l'argumentation rhétorique*, et est employé en deux sens différents pour désigner deux formes particulières de discours syllogistiques.

D'une part, l'enthymème est défini comme un *syllogisme* fondé sur des prémisses non pas certaines mais seulement probables* : « Les mères aiment ordinairement leurs enfants, Marie est la mère de Paule, donc Marie aime Paule ». Dans la systématique aristotélicienne, les exigences du discours rhétorique n'étant pas compatibles avec l'exer-

cice de l'inférence* scientifique, celle-ci est remplacée par l'inférence rhétorique ; à la déduction syllogistique correspond l'enthymème, et à l'induction, l'exemple.

Dans un second sens, qui n'est pas aristotélicien, l'enthymème a été défini comme un syllogisme où est omise une prémisses (« Les hommes sont faillibles, tu es faillible » ; ou bien : « Tu es un homme, tu es faillible ») ou la conclusion (« Les hommes sont faillibles, considère que tu es homme ! »). L'enthymème comme syllogisme tronqué est supposé convenir à la rhétorique car il serait moins pédant que le syllogisme complet. Son utilisation suppose que la prémisses manquante est facile à récupérer. Une autre raison est également avancée : on utiliserait l'enthymème parce que l'auditoire ordinaire est composé d'esprits faibles, incapables de suivre un enchaînement syllogistique dans toute sa rigueur. Cette seconde justification suppose que la prémisses manquante est trop difficile à récupérer. On voit que ces deux justifications sont incompatibles.

► Dialectique

C. P.

Épitexte ⇨ Paratexte

Éristique

L'adjectif éristique signifie en grec « qui aime la dispute, la discussion, la controverse ». Dans la théorie aristotélicienne, il désigne une forme non valide de syllogisme*, qui pêche à la fois par ses prémisses, qui ne sont qu'apparemment probables (elles ne peuvent être soutenues sérieusement), et par son mode de déduction erroné. Le mot, adjectif ou substantif, est synonyme de sophistique*.

La notion de syllogisme éristique complète la grille de caractérisation logique des discours selon la qualité de leurs prémisses (vraies ou fausses) et celle de l'enchaînement qui les lie (logique ou topique). Le tableau suivant peut faciliter la vue d'ensemble de cette « logique du discours » (voir Brunshwig 1967 : xxxvi) :

Désignation du discours	Qualité des prémisses	Qualité de l'enchaînement	Qualité de la conclusion	Qualité du discours
Syllogisme valide	vraies	logique (valide)	vraie	démonstratif
Paralogisme	vraies	apparemment logique	fausse	échoue à être démonstratif
Syllogisme dialectique	plausibles (endoxales)	topique	plausible	argumentatif
Syllogisme éristique	fausses, non plausibles	apparemment topique	fausse, non vraisemblable	faussetement argumentatif

► Dialectique, Paralogisme, Sophisme, Syllogisme

C. P.

Espace discursif ⇨ Champ discursif

Ethnographie de la communication

Parmi les divers courants interactionnistes nord-américains, l'ethnographie de la communication se caractérise par ses fondements anthropologiques qui lui ont fixé un domaine de recherche vaste, l'étude comparative des comportements communicatifs dans diverses sociétés, un objectif théorique, constituer la communication en système culturel au même titre que la parenté ou la sexualité, une approche interdisciplinaire nourrie d'ethnologie, de linguistique et de sociologie, et une démarche de terrain fondée sur l'observation des pratiques communicatives. Ce programme (décrire les différents usages du discours – *speech* – au cours de différents types d'activités dans différentes sociétés) a été conçu dans les années 60 par J. Gumperz et D. Hymes ; il a depuis subi des évolutions qui se traduisent notamment par une orientation plus sociolinguistique (les deux ouvrages de J. Gumperz traduits en français en 1989 comportent dans leur titre le syntagme « sociolinguistique interactionnelle »). Ces aménagements ont permis l'élaboration de concepts descriptifs fructueux pour une approche globale des conduites langagières conçues avant tout comme des interactions sociales.

Le point de départ de D. Hymes était une étude ethnographique de la *parole* – d'où les nombreux emprunts de notions linguistiques profondément remaniées –, appellation vite abandonnée pour celle de *communication* qui permet (1) de rejeter la prééminence du verbal, les pratiques langagières étant multicanales ; (2) de rendre compte de l'*engagement* des individus dans les relations sociales ainsi que de leurs inscriptions dans un système de *savoirs* et de *normes culturelles*. Cette conception *dynamique* de la communication comme action sociale a conduit D. Hymes à définir, en opposition à N. Chomsky, la notion de **compétence communicative**, « une connaissance conjuguée de normes de grammaire et de normes d'emploi » (1984 : 47) qui régit notamment l'appropriété contextuelle des conduites ; cela signifie deux choses essentielles : (1) Il est impossible pour l'analyste de dissocier le langage de son *mode d'utilisation* en situation (un savoir-faire communicationnel, souvent inconscient mais qui est gouverné par des règles, et que D. Hymes illustre comme la capacité d'engager une conversation, de faire des achats, de conduire/se plier à un interrogatoire, de prier, plaisanter, argumenter, taquiner, avertir et aussi savoir quand rester silencieux). (2) Au sein d'une **communauté linguistique**, conçue comme « organisation de la diversité [qui] comprend différents styles » (1984 : 52-53), il faut étudier la façon dont sont mobilisés les différents registres, qui constituent le « **répertoire verbal** d'un individu ou d'un groupe » selon la formulation de D. Gumperz pour rendre compte des variétés codiques.

D'un point de vue méthodologique, il s'agit de recueillir des données à partir d'une *observation participante* et d'analyser les différentes **fonctions** des comportements communicatifs dans une communauté, en étudiant les différentes *composantes*. D. Hymes propose une grille de référence qui recense les divers paramètres à retenir pour analyser les contextes* de ces conduites, c'est le modèle *SPEAKING* (exposé dans Bachmann et al. 1981 : 73-76). Les relations entre ces composantes permettent de spécifier les *schémas* communicatifs propres à une communauté, schémas qui sont étudiés à différents niveaux : l'unité globale est la **situation* de communication**, par exemple une cérémonie ou un repas, dans laquelle on isole des **événements* de communication**, par exemple une conversation privée lors d'une cérémonie ; contrairement à la précédente, cette unité est régie par des règles, tout comme l'est l'unité minimale qu'est l'**acte de**

communication, par exemple une plaisanterie lors d'un repas, qui peut être définie en termes de force illocutoire et s'avérer particulièrement pertinente pour la gestion communicative locale (la **séquentialisation** des échanges).

Ces principes d'analyse ont été appliqués sur les terrains qui relèvent soit de la tradition ethnologique (les sociétés dites *exotiques*), soit d'une approche sociologique (particulièrement l'école et les diverses institutions des sociétés occidentales). Dans ce dernier domaine, les travaux menés sous l'égide de J. Gumperz sur les relations *interethniques* dans les sociétés urbaines s'inscrivent dans une perspective de sociolinguistique interactionnelle ; cette approche des « stratégies discursives » est *interprétative* en ce qu'elle met l'accent sur les processus de compréhension actualisés par les participants au cours d'une interaction, processus dont l'analyse repose sur la notion de **contextualisation** : « l'emploi par des locuteurs/auditeurs de signes verbaux et non-verbaux qui relie ce qui se dit à un moment donné et en un lieu donné à leur connaissance du monde. Le but est de dégager les présuppositions sur lesquelles ils s'appuient pour maintenir leur engagement conversationnel et évaluer ce qu'on veut dire » (Gumperz 1989 b : 211). Ces procédures inférentielles sont guidées par la présence d'**indices de contextualisation** : « des caractéristiques superficielles de la forme du message » (Gumperz 1989 a : 28) que constituent par exemple une intonation, un changement de rythme ou une alternance codique ; mais « si la plupart d'entre eux sont utilisés et perçus dans la vie de tous les jours, ils ne sont guère remarqués et ne font presque jamais l'objet de discussions explicites » (*ibid.*), c'est pourquoi ils peuvent être à l'origine d'interprétations divergentes et provoquer des malentendus*, notamment dans la communication interculturelle*.

L'ethnographie de la communication se fixe des objectifs ambitieux avec la recherche d'explications holistiques qui inscrivent les conduites discursives locales dans un cadre global de croyances, d'actions et de normes, constitutif d'une réalité sociale ou culturelle ; aussi est-ce cette articulation du linguistique et du social que s'efforcent de décrire de façon minutieuse les études qui en sont issues, voir les travaux de J. Lindenfeld sur les marchés (1990), de G.D. Salins sur les rencontres (1988) et sur la situation pédagogique (1992), de M. Lacoste sur les relations de service (1992), et de Y. Winkin (1996).

► Contexte, Ethnométhodologie, Interaction, Interculturel, Malentendu, Prosodie

S. Br.

Ethnométhodologie

Apparue en Californie en 1959 (H. Garfinkel), l'ethnométhodologie est un courant de la sociologie dont est issue l'analyse* conversationnelle (H. Sacks, notamment, est membre actif du « réseau » de sociologues fondateurs de l'ethnométhodologie). Construite en opposition avec la tradition sociologique, l'ethnométhodologie, héritière de la phénoménologie sociale d'A. Schütz et de l'interactionnisme symbolique (G.H. Mead et l'École de Chicago), se caractérise par une approche dynamique de l'ordre social qui accorde une place centrale au point de vue des acteurs observés dans leur vie quotidienne : à la conception durkheimienne « des faits sociaux comme des choses » déjà données et de l'individu soumis à des déterminismes sociaux, H. Garfinkel substitue la vision de l'ordre social comme résultant d'une construction incessante et interactive, lisible dans les procédures mises en œuvre par les partenaires sociaux dans leurs activités quotidiennes. La tâche du sociologue est d'exhiber et d'analyser ces procédures ou « ethnométhodes », c'est-à-dire les connaissances, les savoir-faire, les règles de conduite, les interprétations, les routines et autres « raisonnements pratiques » qui organisent les interactions et que les « membres » des collectifs sociaux mobilisent dans « un bricolage permanent » (Coulon 1987 : 28) pour « accomplir » et rendre significatives leurs actions, et par là construire la réalité sociale.

De l'attention portée par les ethnométhodologues aux actions banales de la vie sociale découle leur intérêt pour l'activité communicative : le comportement verbal est une ressource centrale des acteurs sociaux et la conversation une forme de base de la construction interactive du monde social, que les techniques d'enregistrement permettent plus facilement d'étudier, comme le souligne H. Sacks (cité par Gülich 1990 : 76). Deux propriétés du discours ont été érigées en notions clés de l'approche ethnométhodologique : l'indexicalité (une expression n'a de sens qu'en référence au contexte d'énonciation) est, selon H. Garfinkel, une propriété inhérente à toutes les productions langagières, et également aux actions et aux institutions, ce qui impose de les analyser en référence aux situations dans lesquelles elles s'inscrivent

(« Activités et contexte se conditionnent réciproquement », Bange 1992 : 18), et qu'elles contribuent ainsi à rendre intelligibles (« accountable »). Ce dernier point illustre d'autre part la réflexivité des pratiques sociales : il y a, selon H. Garfinkel, équivalence entre les constructions des situations produites en interaction et les descriptions (« accounting practices ») faites par les interactants de ces situations ; tout au long de la dynamique séquentielle des interactions, les participants ajustent localement leurs interprétations sur la base de cette représentation du dire dans le dit, de cette faculté du discours de parler de lui-même – et donc aussi des comportements réciproques des interactants (cf. le concept de métacommunication* issu d'une autre démarche, celle des tenants de la « nouvelle communication », Winkin 1981), faculté qui s'origine en partie dans le phénomène sémantique de sui-référentialité des langues (cf. la définition du sens comme allusion à l'énonciation chez O. Ducrot).

Or les processus qui sous-tendent les productions langagières et définissent la situation restent le plus souvent implicites, à moins d'un accroc dans le déroulement de l'interaction. Il en découle que les techniques d'analyse mises en œuvre par les ethnométhodologues reposent sur la collecte de données naturelles, obtenues essentiellement par l'observation participante des acteurs en situation ; l'analyse se fera par l'étude exhaustive des activités déployées lors des interactions. Ces outils sont largement empruntés à l'ethnographie, notamment l'ethnographie* de la communication dont les travaux sont souvent très proches de ceux de l'ethnométhodologie. Cette démarche empirique, descriptive et inductive a été appliquée à des terrains très divers : le système scolaire, l'appareil judiciaire et policier, les institutions médicales et psychiatriques, la recherche scientifique et plus récemment l'approche sociocognitive des systèmes organisationnels.

Mais la diffusion de cette « école sociologique », qui n'a gagné la France qu'après l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, est pour les analystes du discours marquée par le programme de recherches consacré à l'une des activités de base des acteurs sociaux : les conversations, qui sont un terrain d'application exemplaire des principes ethnométhodologiques (on trouvera des exemples de ces travaux dans *Lexique*, 5, 1985 et *Langage et société*, 89, 1999).

► Analyse conversationnelle, Contexte, Ethnographie de la communication, Interaction, Métacommunication / métadiscours

S. Br.

Éthos

Terme emprunté à la rhétorique* antique, l'éthos (en grec ηθος, personnage) désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire. Cette notion a été reprise dans les sciences du langage, et principalement en analyse du discours, où elle se réfère aux modalités verbales de la présentation de soi dans l'interaction verbale.

EN RHÉTORIQUE

L'éthos fait partie, avec le « logos » et le « pathos », de la trilogie aristotélicienne des moyens de preuve (*Rhétorique I* : 1356 a). Il acquiert chez Aristote un double sens : d'un côté, il désigne les *vertus morales* qui rendent l'orateur crédible, à savoir la *prudence*, la *vertu* et la *bienveillance* (*Rhétorique II* : 1378 a) ; d'un autre côté, il comporte une *dimension sociale* dans la mesure où l'orateur convainc en s'exprimant de façon appropriée à son caractère et à son type social (Eggs 1999 : 32). Dans les deux cas, il s'agit de l'image de soi que l'orateur produit dans son discours, et non de sa personne réelle. La perspective aristotélicienne dont s'inspirent les sciences du langage diffère en cela de la tradition initiée par Isocrate et développée plus tard par les Latins, qui définit l'éthos comme une donnée préexistante fondée sur l'autorité individuelle et institutionnelle de l'orateur (sa réputation, son statut social, etc.).

EN PRAGMATIQUE

Chez O. Ducrot, la notion d'éthos comme image de soi est rattachée « à L, le locuteur* en tant que tel », par opposition au sujet empirique situé dans un en-dehors du langage : c'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation* que le locuteur « se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante » (1984 : 201). O. Ducrot insiste sur la centralité de l'énonciation dans l'élaboration d'une image de soi, car les modalités de son dire permettent de connaître le locuteur bien mieux que ce qu'il peut affirmer sur lui-même. La notion d'éthos héritée d'Aristote est développée par O. Ducrot dans le cadre d'une théorie de la polyphonie*.

EN ANALYSE DU DISCOURS

Mais l'éthos rhétorique a été principalement repris et élaboré dans les travaux de D. Maingueneau. L'énonciateur doit légitimer son dire : dans son discours, il s'octroie une position institutionnelle et marque son rapport à un savoir. Mais il ne se manifeste pas seulement comme un rôle et un statut, il se laisse aussi appréhender comme *une voix et un corps*. Aussi l'éthos se traduit-il dans le ton, qui se rapporte aussi bien à l'écrit qu'au parlé, et qui s'appuie sur une « double figure de l'énonciateur, celle d'un caractère et d'une corporalité » (Maingueneau 1984 : 100). De *L'Analyse du discours* (1991) jusqu'à *Analyser les textes de communication* (1998), l'éthos ainsi défini se développe chez Maingueneau en relation avec la notion de scène* d'énonciation. Chaque genre* de discours comporte une distribution préétablie des rôles qui détermine en partie l'image de soi du locuteur. Celui-ci peut cependant choisir plus ou moins librement sa « scénographie », ou scénario familial qui lui dicte sa posture (le père bienveillant face à ses enfants, l'homme au parler rude et franc, etc.). L'image discursive de soi est donc ancrée dans des stéréotypes*, un arsenal de représentations collectives qui déterminent en partie la présentation de soi et son efficacité dans une culture donnée.

L'éthos discursif est en relation étroite avec l'image préalable que l'auditoire peut avoir de l'orateur, ou du moins avec l'idée que celui-ci se fait de la façon dont ses allocutaires le perçoivent. La représentation de la personne du locuteur antérieure à sa prise de parole, parfois dite éthos préalable ou prédiscursif, est souvent au fondement de l'image qu'il construit dans son discours : il tente en effet de la consolider, de la rectifier, de la retravailler ou de la gommer. Cette notion, qui reste problématique car extradiscursive, est néanmoins adoptée, avec diverses précautions, par plus d'un analyste (Adam 1999, Amossy éd., 1999, 2000).

On notera que la notion d'éthos recoupe celles que développaient déjà la linguistique de l'énonciation (le cadre figuratif d'É. Benveniste) et, dans son prolongement, les travaux de C. Kerbrat-Orecchioni (1980 : 20) sur la subjectivité dans le langage (les images que se font respectivement A et B de soi et de l'autre dans l'échange). Elle est par ailleurs en relation étroite avec la notion de « présentation de soi » d'E. Goffman (1973). Ajoutons que, dans la littérature pragmatique,

par exemple chez P. Brown et S. Levinson (1978 : 248), « éthos » prend un sens différent : il renvoie aux normes d'interaction propres à une culture, si bien qu'on peut parler d'« éthos égalitaire », ou encore décrire l'éthos global des Français ou des Japonais.

► Rhétorique, Scène d'énonciation, Stéréotype

R. A.

Étymologie sociale

La question « D'où vient le sens porté par les mots ? » peut être abordée de multiples manières, de l'introspection personnelle à la sémiotique logicienne. Faire l'**étymologie sociale** (Tournier 1992, 1997, 2001) des « unités » du discours (racines, formes et lemmes, syntagmes, figures, locutions, etc., nous dirons « mots »), c'est transformer cette question en une série d'interrogations qui font tour à tour appel aux origines et à la mémoire, à la situation et aux référents, au projet sur le sens et sur le destinataire, contenus dans un énoncé. Au lieu de s'en tenir à un étymon morphologique, reconstitué et sémantisé, elle s'efforce d'inventorier ce qui fait justement le bruit de la langue pour Saussure, l'histoire, le mythe, le social, le sujet... Et si le sens venait d'ailleurs que des mots eux-mêmes ? Par qui, par quoi les mots sont-ils habités, dans quel site* d'emploi et au service de qui et de quoi ? Pourquoi ont-ils « pris », évolué, marqué, échoué ?

Un programme d'étymologie pourrait ainsi s'établir sur *trois plans* :

- **L'hypo-discours** : quête des origines et évolutions des mots, en donnant une place majeure aux phénomènes d'*étymologie populaire* ou de *fausse étymologie savante* (Gougenheim 1970), révélateurs de la façon dont les mots sont ressentis et refaçonnés par les énonciateurs, et aux confluences de l'*étymologie plurielle*, car bien des mots ont plusieurs naissances ; et recherche des valeurs sémantiques pré-alables, définitionnelles, bien sûr, mais aussi mémorielles et accentuelles (l'étymologie doit se rapprocher de l'histoire des mentalités ; des représentations et des « évaluations » sociales [Bakhtine 1977] qui habitent les mots).

- **Le co-discours** : étude des discours autres, coprésents au sein d'une énonciation ou d'une série d'énonciations parentes, à la recherche des *valeurs situationnelles* et *référentielles* en relation avec les existants propres au lieu, au temps et aux acteurs, les textes fonc-

tionnant en dialogisme* permanent ; et examen de l'insertion des mots dans les sites d'emploi examinés, en insistant sur l'interaction*, les places de pouvoir, les consensus relatifs et les antagonismes sémantiques dont ils sont à la fois l'objet et l'instrument.

- **L'hyper-discours** : sens construits par les mots mis en texte, avec les intentionnalités et les enjeux sous-tendus, à analyser à la fois dans la séquence énonciative et son argumentation et dans le cumul quantitatif et les stratégies discursives que celui-ci révèle, en faisant enfin la part belle aux « fonctions » sociales et politiques des mots (*labels, thèmes, marqueurs, indices, arguments, actes de langage, annulateurs, etc.*). Les mots doivent avouer comment ils s'y prennent pour introduire dans l'agir communicationnel les stratégies, les dramaturgies ou les didactismes qui peuvent nous rendre tour à tour inventeurs, propageurs et soumis.

L'étymologie sociale ne se fixe pas pour objectif de décrire dans les mots le seul passé de leur être de raison mais de mettre aussi au jour *l'actualité de leurs raisons d'être*.

► Mot, Site d'emploi, Stratégie de discours

M. T.

Euphémisme

L'euphémisme s'apparente à la litote*, mais alors que celle-ci est une expression affaiblie, l'euphémisme – du grec *euphêmein*, « dire des paroles de bon augure » (d'après Benveniste 1966 : 308) – est une expression *enjoliee*. Dumarsais (1988 : 158) définit cette figure comme celle « par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées ; ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin ».

*C'est donc sur sa fonction pragmatique que repose l'unité de la figure**, qui peut emprunter des procédés très variables : *abréviation* (« la P. respectueuse », les « fitures » pour « confitures » dans le jargon de la préciosité), *métaplasme* (déformation du signifiant, dans le cas des jurons et des sacres tels que « sapristi », « parbleu », « ventrebleu »), *périphrase* (« il a marché sur ce que je pense », « je te dis les cinq lettres », expression qui est d'ailleurs en même temps, d'après

B. Dupriez (1980 : 206), un contre-euphémisme lorsqu'il remplace « bonne chance ! »).

De nos jours, même si l'euphémisme ne relève plus véritablement d'une conception magique ou superstitieuse du langage, ses emplois correspondent souvent aux principaux *domaines tabous* de notre société : *maladie et mort* (« une longue et terrible maladie », « elle nous a quittés », « il a mis fin à ses jours »), *sexualité et scatologie* (les « lavabos », les « toilettes », le « petit coin », « faire l'amour », et même « un heureux évènement »). Mais à côté des « euphémismes de bienséance », Dumarsais mentionne déjà les « euphémismes de civilité », utilisés pour ménager autrui (il signale ainsi « je vous remercie » pour « allez-vous-en », ou ces périphrases « plus honnêtes » auxquelles on recourt pour éviter de rappeler à un « ouvrier » ou à un « valet » « la bassesse de son état »). De tels euphémismes sont aujourd'hui légion (« préposé », « technicien de surface », le « troisième âge », les « non-voyants », les « malentendants », les « gens de petite taille », etc.), ainsi que ceux qui visent à enrober d'une sorte de flou artistique certains problèmes politiques ou sociaux (les « demandeurs d'emploi », les « pays en voie de développement », un « quartier sensible », les « évènements d'Algérie », etc.). La liste des euphémismes s'accroît encore si l'on admet aux côtés de ces euphémismes **lexicaux**, ainsi que le proposent certains pragmaticiens, ces euphémismes **syntactiques** que sont les actes* de langage indirects, du moins lorsqu'ils ont la valeur d'un « adoucisseur* ».

Comme la plupart des tropes*, les euphémismes peuvent être *lexicalisés* (voir exemples précédents), ou « d'invention », ainsi dans ce passage de la fable de La Fontaine intitulée *La Fille* (livre VII, fable IV) :

« Son miroir lui disait : Prenez vite un mari.
Je ne sais quel désir le lui disait aussi. »

La lexicalisation entraîne un affaiblissement de l'euphémisme, qui doit en permanence lutter contre cette usure qu'engendre un trop fréquent usage.

► Acte de langage indirect, Adoucisseur, Figure, Litote, Politesse, Trope

C. K.-O.

Évaluation

I. ÉVALUATION ☞ Appréciation

II. ÉVALUATION (CHEZ BAKHTINE)

Pour M. Bakhtine et V.N. Volochinov, l'évaluation participe de la perception que tout locuteur se fait du contexte extraverbal dans lequel il prend la parole. Par suite, toute évaluation, tout jugement que l'on porte sur les énoncés de la vie quotidienne englobent à la fois le mot et la situation de l'énoncé, comme le montre T. Todorov (1981 : 67 sq.) à propos de la théorie de l'énoncé développée par M. Bakhtine : la partie non-verbale de l'énoncé (le contexte extraverbal) est une partie intégrante de l'énoncé, et non une cause extérieure de l'énoncé. Mais si le « contexte extraverbal de l'énoncé se décompose en trois aspects : (1) l'horizon spatial commun aux locuteurs [...], (2) la connaissance et la compréhension de la situation [...], (3) l'évaluation [...] qu'ils font de cette situation », le discours « ne reflète pas ici la situation extraverbale comme le miroir reflète un objet. [...] il en dresse en quelque sorte le bilan évaluatif » (Volochinov 1981 : 190).

J. Peytard, tout en se réclamant du modèle bakhtinien, effectue un déplacement de la notion en la rapportant à l'insertion du discours d'autrui, en particulier lorsque l'énonciateur cherche à s'approprier les mots du tiers-parlant (ou énoncés appartenant à la masse interdiscursive à laquelle empruntent les interlocuteurs pour étayer leur propos dans un mouvement locutoire de type « je-te-dis-que-les-gens-disent-que »), ou lorsqu'il vise à transmettre à un public X des énoncés venus d'ailleurs : « Il semble de quelque intérêt de réfléchir à ce qui, dans le discours, signale ces opérations de reprise, de reformulation, de variation, d'ajustement du dit de l'autre et des autres à mon propre dit [...]. Mais cela ne va pas sans une incessante évaluation qui accompagne tout placement d'un segment dans la chaîne de l'énoncé » (Peytard 1994 : 69). Il ne s'agit pas forcément d'un jugement explicite mais plutôt d'une évaluation de *pertinence discursive*, « le locuteur situant le discours du tiers-parlant dans son discours évalue ces énoncés tiers, mais, ce faisant, il ne peut que se situer lui-même par rapport à eux » (*ibid.* : 71).

L'évaluation de la situation, que M. Bakhtine pose comme constitutive du contexte extraverbal, de même que le *jeu évaluatif* qui se joue entre l'énonciateur et le tiers-parlant au travers de différents

indices, syntaxiques, lexicaux, prosodiques, permettant, pour J. Peytard, de le mesurer et de l'interpréter, ne sont pas sans rapport avec la catégorie de l'appréciation d'une part, avec la notion d'évaluation de W. Labov d'autre part.

► **Appréciation, Contexte, Énoncé, Modalité, Reformulation, Situation de communication, Surdestinataire**

S. M.

Évènement de communication

☞ **Ethnographie de la communication**

Évènement discursif

Dans un texte, daté significativement de l'année 1968, ouvrant « le champ des événements discursifs », M. Foucault précise qu'il convient désormais de « restituer à l'énoncé sa singularité d'évènement », énoncé d'archive qui « n'est plus simplement considéré comme la mise en jeu d'une structure linguistique [...] On le traite dans son irruption historique » (1994, I : 706). Et c'est sur l'analyse d'un évènement de mai 1968 (Charléty) que devaient débiter les analyses d'évènements discursifs menées conjointement par des historiens et des linguistes (Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994).

DE LA FORMULATION DE L'EXPÉRIENCE À L'INDIVIDUALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Au sein de *l'analyse de discours du côté de l'histoire*, l'évènement discursif se définit par rapport à l'inscription de *ce qui est dit* à un moment donné dans des *configurations* d'énoncés*. Certes, É. Benveniste avait déjà mis l'accent sur la valeur d'acte de l'énoncé performatif, sur le fait qu'« il est évènement parce qu'il crée l'évènement » (1966 : 273), ouvrant ainsi la voie à l'étude de « l'évènement énonciatif » (Fenoglio 1997). Mais la perspective de M. Foucault est plus ample : ce philosophe considère qu'un énoncé est toujours un évènement dans la mesure où son analyse ne peut être réduite à des considérations sur la langue, le sens et le référent.

Après l'analyse de l'évènement « Charléty » en mai 1968, puis les approches configurationnelles relatives aux premiers évènements de la Révolution française, de « la prise de la Bastille » (Lüsebrink et Rei-

hardt 1990) aux massacres de septembre 1792 (Conein 1978), études si nombreuses qu'elles font désormais l'objet d'une synthèse (Guilhaumou 1998 b), le « retour à l'évènement » en analyse de discours s'est accentué au point de rejoindre, au cours des années 90, l'évènementialisation actuelle du mouvement social, dans son lien avec le passé, la mémoire et l'histoire. Il s'agit alors d'affirmer que l'évènement se dit dans un langage spécifique, que ce langage fournit des ressources pour « formuler » l'expérience et permet d'élaborer des procédures pour l'individualiser (Quéré 1999). L'accent est mis par là même sur le processus complexe de transformation d'une situation en un évènement discursif, donc sur l'universelle singularité des points de vue individuels constitutifs de l'évènementialité. La connaissance réflexive de l'évènement par les acteurs, auteurs, spectateurs et lecteurs s'intègre ainsi dans une approche esthétique (au sens kantien) de l'évènement (Guilhaumou 1998 a), c'est-à-dire qui prend au sérieux la capacité de juger de ces « nouveaux sujets » et leur potentiel novateur. Alors, la tradition discursive se noue à la nouveauté sans en déterminer les limites, donc dans un mouvement d'invention de l'avenir humain respectueux de la mémoire discursive. Une linguistique des historiens orientée vers l'étude des évènements langagiers (Tournier 1998) s'avère ainsi particulièrement prometteuse. Mais elle nécessite de bien distinguer le champ langagier des évènements discursifs, donc de ce qui se dit et se fait dans l'énoncé au titre des ressources de la parole réflexive des sujets, et le « monde lingual » des évènements* linguistiques, où l'inscription de noms et d'objets en position référentielle constitue un réservoir empirique d'archétypes « vides de sens », donc susceptibles de fixer le « sens commun » de l'évènement, véritable dénominateur commun dans l'interrelation des significations tissées entre les acteurs de l'évènement.

UN ÉVÈNEMENT IRRÉDUCTIBLE À TOUTE SITUATION

Alors l'évènement discursif n'est guère plus réductible à une situation d'ensemble qu'à un contexte particulier. L'abord de la situation « sociale » donne tout juste une vague idée du contexte d'un corpus défini dans un ordre préalable ; il élude l'hétérogénéité des énoncés constitutifs de l'évènement discursif, il rend superflu la *lecture d'archives*, se limitant de fait aux éléments historico-textuels jugés adéquats à la validation de la constitution d'un corpus*. En d'autres

termes, l'évènement discursif ne procède pas d'un enchaînement causal dans la mesure où toute situation historique n'engendre pas obligatoirement un évènement discursif. Le site discursif de l'évènement relève plus d'une *présentation subjective* que d'une représentation *a priori* : sa manière d'être lui est immanente, donc irréductible à toute situation historique. A. Badiou (1988 : 200) a pu ainsi affirmer que la dimension immanente, créatrice de l'évènement de la Révolution française tient au fait que cet évènement « atteste lui-même qu'il est un terme de l'évènement qu'il est ». Nous sommes là au plus loin de ce qu'il est convenu d'appeler l'évènement de communication, évènement signifié par un processus discursif, donc sans signification propre, sans phénoménalité, qui s'impose au sujet, le dépoussède de sa capacité interprétative.

Enfin, le sujet énonciatif mis en valeur par l'évènement discursif n'est pas nécessairement un sujet* parlant déjà constitué, un acteur et/ou un auteur. Il est aussi un *spectateur*, et/ou un *lecteur*, imprévisible, désintéressé au départ de l'action, puis devenu apte à juger dans le cours de l'action, puis *protagoniste* à part entière de l'évènement. À ce titre, l'évènement discursif n'est pas dissociable de la formation d'un « sens commun » par l'universalisation de la singularité évènementielle dont le spectateur s'avère l'élément central dans la mesure où il permet l'achèvement narratif de l'évènement discursif (Ricoeur 1990). C'est là où s'établit le lien avec l'évènement* linguistique, qui fixe les expressions issues du « sens commun » dans le schéma historique de la langue empirique en tant que « langue commune ».

De l'évènement discursif à l'évènement linguistique, il est question de l'évènementialité sur le mode de la donation linguistique : *ce qui est donné ne peut être séparé de ce qui est dit, ce qui est dit nous est donné par le seul fait d'être dit* (Petit 1991). Affirmer la toute-puissance de l'évènementialité, c'est distinguer d'emblée le fait pris dans un monde prédéfini et l'évènement irréductible au contexte, donc appréhendable dans sa propre effectuation discursive (Romano 1998, 1999), tout en marquant, de manière là aussi différenciée, son inscription référentielle dans l'univers de la langue empirique.

► Action, Archive, Configuration, Corpus, Énoncé, Ethnographie de la communication, Évènement linguistique, Trajet thématique

J. G.

Évènement linguistique

Critiquant la perspective relative à la conscience linguistique en histoire de la langue, on a d'abord proposé, en histoire du discours, de caractériser l'espace des pratiques langagières par la notion d'économie linguistique (Guilhaumou 1989), puis, dans le dialogue avec les historiens des théories linguistiques (Auroux 1989-2000), par celle d'**évènement linguistique** (Guilhaumou 1996).

LE CAS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU XVIII^e SIÈCLE

Des énoncés tels que « la langue française », « l'Assemblée nationale », « la prise de la Bastille », « la langue nationale », etc., qui président à la mise en acte progressive du français national comme langue politique, s'inscrivent, au XVIII^e siècle, en position référentielle : leur signification outrepassa la compréhension de l'évènement discursif dont ils sont issus.

Ainsi, *le cas français* s'avère particulièrement propice à la mise en évidence d'évènements linguistiques. Contentons-nous d'en marquer le point de départ et le tournant final majeur. Tout commence, dans l'univers des outils linguistiques, avec l'identification de la « langue française » à une « langue commune » au sein du premier dictionnaire monolingue, le *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Ce dictionnaire suscite la construction d'un premier « état de la langue française ». L'évènement linguistique procède ici de la nomination, avec majuscules, de « La Langue Française » comme référent incontournable d'un corps de savoir et de prescriptions sur la langue jugée adéquate à l'expression discursive du corps du roi (Collinot et Mazière 1997). Moins d'un siècle plus tard, la Révolution française est inaugurée par l'*invention colingue** de l'expression archétypique de la représentation politique moderne, « l'Assemblée nationale » (Balibar 1995). Il revient à la figure de « l'écrivain patriote », dont la toute-puissance en 1789 est incarnée par Sieyès (Guilhaumou 2001), de présider à cet évènement linguistique majeur. Cette figure médiatrice du « sujet politique de la langue » (Auroux 1986) crée le nom de l'institution dominante par une traduction colingue entre des mots français, anglais et latins (Guilhaumou 2001) dans le contexte du récit des *évènements d'Assemblée* des 15, 16 et 17 juin 1789 (Guilhaumou 1998 b).

DE L'HYPERLANGUE À L'ÉVÈNEMENT LINGUISTIQUE

Alors que l'évènement* discursif concerne l'approche configurationnelle de ce qui est dit dans les énoncés d'archive sous une forme attestée, l'évènement linguistique se définit en amont d'un tel sens advenu. Nous le trouvons en effet en des points singuliers du continuum de la réalité constitutive de la langue, là où la matière de la langue empirique, c'est-à-dire ses manifestations propres (disons les faits de la langue empirique), remplit l'espace-temps de communication dans lequel les sujets de la langue trouvent les moyens et les instruments de la connaissance de cette langue devenue historiquement commune. Ainsi « l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons hyperlangue cet espace-temps ainsi structuré » (Auroux 1998 : 115). L'évènement linguistique relève alors de la part dynamique de l'hyperlangue qui permet l'innovation linguistique, puis sa stabilisation dans une langue désormais commune, ce que l'historien linguiste appelle un état d'hyperlangue. Il ne s'agit pas ici de s'en tenir à la description historique de manifestations linguistiques empiriques qui relèvent de l'histoire de la langue, mais d'évoluer dans des moments historiques où quelque chose et/ou quelqu'un fixe pour un temps notre connaissance commune de la langue et son extension progressive à l'ensemble de ses manifestations discursives.

De l'existence incontournable de la langue empirique, nous retenons que la langue existe d'abord sous la forme de singularités événementielles, mais qu'elle acquiert sa stabilité dans leur identification au sein de schèmes fondateurs d'une langue désormais jugée commune par ses utilisateurs. Quelque chose est existant, quelqu'un parle au sein d'une évènementialité originaire elle-même « vide de sens », mais juge de l'appartenance de chacun à une communauté de langage.

Il s'agit donc, avec les évènements linguistiques, de porter notre attention sur des dynamiques cognitives, c'est-à-dire de nous intéresser au processus historique de connaissance par lequel nous utilisons des expressions pour nous référer à quelque chose et/ou quelqu'un. Ainsi, dans un espace cognitif irréductible au simple recensement des faits de langue, la connaissance des évènements linguistiques revient à élucider le statut référentiel d'expressions attestées, de les insérer

dans des schémas et des types qui font le lien entre la réalité empirique de la langue et la production discursive du sens. Les évènements linguistiques peuvent alors se délimiter sur la base d'une tripartition entre des sujets cognitifs disposant de capacités linguistiques propres, tels que les diverses figures du sujet politique de la langue (de l'académicien pris dans le service du roi au « grammairien patriote » inscrit dans l'espace républicain), des objets cognitifs identifiés à des outils linguistiques tels que les grammaires et les dictionnaires, et des jugements cognitifs circonscrits dans ce qu'il est convenu d'appeler, de façon certes trop restrictive, la conscience linguistique.

En fin de compte, l'histoire des évènements linguistiques s'inscrit dans différents domaines d'investigation où la recherche de la matérialité* discursive, propre à l'analyse du discours, demeure au premier plan. Associée au mouvement de la langue empirique au sein de l'hyperlangue, elle permet d'appréhender la production de nominations archétypiques au moment où se stabilisent de nouveaux états de langue. Prise dans l'espace de formation des outils linguistiques, elle rend compte de leur dynamique discursive (Collinot et Mazière 1997). Étendue à une interprétation large du lexique, depuis le traitement des unités lexicales dans les dictionnaires jusqu'à la prise en compte de ce qui se dit et se fait à l'aide d'unités d'usage, elle permet de comprendre comment l'institution historique de la langue s'inscrit, à partir d'une dynamique du savoir de la langue par les locuteurs ordinaires, dans un savoir sur la langue.

Ainsi se précise, dans le champ des sciences du langage, une figure de l'observateur-historien susceptible de décrire empiriquement l'apport au savoir de la langue de sujets impliqués dans des évènements linguistiques sans réduire leurs formes d'expression aux manifestations explicites de la conscience linguistique (Branca-Rosoff et al. 1995), ou plus largement à des faits de langue.

► Archive, Colinguisme, Énoncé, Évènement discursif, Hypertextualité, Interlangue

J. G.

Excuse  Politesse

Exolingue (communication –)

La notion de **communication exolingue** a été introduite par R. Porquier pour désigner « celle qui s'établit par le langage, par des moyens autres qu'une langue maternelle éventuellement commune aux participants » (1984 : 18). Parmi les paramètres situationnels déterminant et construisant cette communication, R. Porquier place au premier rang la « *situation exolingue* (ou la dimension exolingue de la situation) » (*ibid.*), qu'il caractérise non seulement par le contact linguistique, mais aussi par la conscience et les représentations que les participants ont de cet état de fait, et qui viennent structurer leur communication.

La communication exolingue concerne non seulement la situation, que l'on pourrait considérer comme prototypique, où se trouvent en face à face un locuteur natif et un locuteur non-natif dans une langue donnée, mais aussi les formes extrêmement variées que peuvent prendre les contacts linguistiques : par exemple le recours à une troisième langue, le passage d'une langue à l'autre dans les cas d'alternance codique ou de conversations bilingues (Prieto 1988).

Les études sur la communication exolingue ont dégagé les stratégies utilisées par les participants pour remédier aux problèmes posés par la disparité de leurs répertoires linguistiques respectifs, en particulier les *procédés de facilitation* (Alber et Py 1986), dont relèvent la *mention* (procédé dans lequel le locuteur non-natif ne produit qu'un énoncé inachevé, voire une simple bribe de son intervention, laissant au natif le soin de compléter la formulation) et la *reformulation*, particulièrement utilisée par le natif.

La réflexion sur la notion de situation exolingue, quant à elle, a conduit tout d'abord à reconnaître que toutes les situations de communication se situent en réalité sur un axe reliant les deux pôles extrêmes exolingue et endolingue (*i.e.* d'où serait absente toute disparité dans les répertoires des participants) : « Il n'existe pas de conversation effectivement endolingue » (Alber et Py 1986 : 80). Si aucune situation n'est totalement dépourvue de disparités entre les savoirs et les normes mis en œuvre par les participants, on réserve néanmoins en général *exolingue* pour les cas où cette disparité (ou asymétrie) est décisive pour le fonctionnement des échanges, et se manifeste entre autres, au niveau de la relation* interpersonnelle, par

une intensification du « travail de figuration » – le risque de perte de face* étant particulièrement important – et, au niveau de l'interaction elle-même, par l'attention particulière portée par les participants à son déroulement, parallèlement à son but « ordinaire » ou à son détriement (Véronique 1995, Véronique et Vion eds 1995). Ces caractéristiques permettent de concevoir la communication exolingue comme un cas particulier de communication interculturelle*.

Enfin, de nombreuses recherches se sont consacrées à un autre aspect de ces situations : l'augmentation du risque d'apparition de malentendus*, et corrélativement la fréquence du recours à des procédures de réparation*. L'étude de ces phénomènes impose la prise en compte des représentations préalables et des stéréotypes* qui viennent s'ajouter aux disparités linguistiques (Noyau et Porquier 1984, Hérédia 1986, Dausendschön-Gay 1988).

► Interculturel

V. T.

Exophore ↔ Endophore / exophore

Explication

La *linguistique textuelle* fait de la séquence explicative un des types de séquences de base (Adam 1996 : 33). En *épistémologie*, l'**explication** est définie par ses caractéristiques conceptuelles. L'*analyse des « accounts »* (justifications, explications) dans les interactions ordinaires se propose de saisir l'intelligibilité des actions et des interactions ordinaires. Dans la *langue courante*, les mots « expliquer » et « explication » renvoient à des scénarios, à des types de discours et d'interactions extrêmement divers. L'analyse du discours doit en outre tenir compte des entrelacs entre *argumentation* et *explication*.

STRUCTURE CONCEPTUELLE DU DISCOURS EXPLICATIF

Du point de vue conceptuel, le discours explicatif s'attache à caractériser la relation entre phénomène à **expliquer** (*explanandum*, M) et phénomène **expliquant** (*explanans*, S). On distingue ainsi : l'explication **causale** (qui permet la prédiction) (« Arc-en-ciel : Phénomène météorologique lumineux [...] qui est produit par la réfraction, la réflexion et la dispersion des radiations colorées composant la lumière

blanche [du Soleil] par des gouttes d'eau », *Le Nouveau Petit Robert* 1995 : « Arc-en-ciel ») ; l'explication **fonctionnelle** (« Pourquoi le cœur bat-il ? Pour faire circuler le sang », « Pourquoi la religion ? Pour assurer la cohésion sociale ») ; l'explication **intentionnelle** (« Il a tué pour voler »). La structure conceptuelle du discours explicatif en sciences dépend étroitement des définitions et des opérations réglant le domaine considéré : on explique diversement *en histoire, en linguistique, en physique, en mathématiques* ; l'explication donnée à l'élève n'est pas identique à celle que l'on donne au collègue.

EXPLICATIONS ORDINAIRES

L'ethnométhodologie*: H. Garfinkel (1967) accorde une importance centrale à l'analyse des explications (« *accounts* » : « s'expliquer, expliquer que, [se] justifier, donner des raisons ») dans les interactions ordinaires, et cela à deux niveaux. D'une part, au niveau de l'explication *explicite* (« *overt explanation* ») « par laquelle les acteurs sociaux justifient ce qu'ils sont en train de faire en termes de raisons, de motifs ou de causes » (Heritage 1987 : 26). D'autre part, à un second niveau, *implicite*, ce même genre d'explications, raisons, motifs et causes, « *inscribed in social action and interaction* » (*id.*), en assurent en permanence l'*intelligibilité mutuelle*, sur fond d'un ensemble d'attentes sociales ou de normes morales pratiques. Ces explications sont dites **situées** dans la mesure où elles font intervenir des considérations relevant de domaines sociaux et d'idéologies particulières.

Du point de vue de l'analyse conversationnelle, les explications « ouvertes » interviennent en particulier comme **réparations**, lorsqu'un premier tour de parole est suivi d'une suite non-préférée ; par exemple, lorsqu'une invitation est refusée, le refus est accompagné d'une justification (« Je ne pourrai pas venir, j'ai du travail »). Ce genre d'explication ou de bonne raison est exigé par une norme sociale, comme on peut le voir par le tour pris par l'interaction lorsque l'explication n'est pas fournie (Pomerantz 1984).

« EXPLIQUER », « EXPLICATION » ET SITUATIONS EXPLICATIVES

Les actants du verbe « expliquer » sont des locuteurs humains (L_1 , L_2 ...) ou des discours renvoyant aux phénomènes expliquant (S) ou à expliquer (M). L'explication est désignée comme une séquence inter-

actionnelle tendant à la dispute dans « L_1 et L_2 s'expliquent (au sujet de M) ». C'est une séquence interactionnelle conceptuelle dans « L_1 explique M à L_2 ». C'est une séquence monologique conceptuelle avec effacement des traces d'énonciation dans « S explique M (M s'explique par S) ». Le tout se combine : « L_1 affirme à L_2 que S explique M ».

On peut tenter de schématiser cette constellation actancielle comme une succession de stades : Surgissement et formulation du doute au sujet de (M) – Demande ou recherche d'explication (S) – Formulation de l'explication (S) – Ratification de (S). Chacune de ces étapes peut être co-construite ou négociée dans une interaction, ainsi que la répartition des rôles discursifs d'expert (L_1) (cherchant à faire admettre son discours explicatif) et de profane (L_2) (introduisant la question sur [M] et validant ou non [S]).

Dans l'usage ordinaire, le mot « explication » désigne des segments de discours ou des séquences interactives succédant à des questions de nature extrêmement diverse, produites lorsque quelque chose n'est pas *compris* : « Explique-moi le sens de ce mot » (demande de définition, de paraphrase, de traduction ou d'interprétation) ; « – ce qui s'est passé » (demande de récit) ; « – pourquoi la lune change de forme apparente » (demande de théorie, de schémas et d'images) ; « – la théorie de la relativité » (demande de théorie) ; ou toutes les fois qu'on ne sait pas comment faire : « Je ne comprends pas comment ça marche » (demande de produire une notice explicative, ou mode d'emploi, ou une démonstration pratique ; la structure de l'explication fournie sera aussi diverse que le type d'activité en cause). La question de l'unicité du concept d'explication se pose donc, ainsi que celle des discours explicatifs et de l'activité interactionnelle appelée « explication ». On ne peut la définir que de manière générale et ambiguë comme une activité cognitive, langagière, interactionnelle, déclenchée par le sentiment ou l'expression d'un doute, d'une ignorance, d'un trouble dans le cours normal de l'action ou d'un simple *malaise* (« *mental discomfort* », Wittgenstein 1975 : 26). L'explication est ce discours ou cette interaction qui satisfont un besoin cognitif, apaisent un doute et produisent un sentiment de **compréhension** et d'intercompréhension.

EXPLICATION ET ARGUMENTATION

La situation est encore compliquée par les entrelacs et les jeux stratégiques entre explication et argumentation. Elles sont également

déclenchées par le *doute*. Il s'agit dans les deux cas d'une *relation* entre deux sous-discours : l'argumentation monologique relie un argument et une conclusion, l'explication un explanans et un explanandum. Dans l'exposé argumentatif, l'argument est donné comme assuré, le doute porte sur le conséquent, la conclusion ; mais dans la recherche d'argument, c'est l'inverse, comme dans l'explication, où l'explanandum qui est avéré et l'explanans qui est à trouver. Les mêmes lois* de passage peuvent assurer la connexion. Les liens causaux sont exploités dans l'explication comme dans l'argumentation (par exemple dans l'argumentation par les conséquences, « Vendons le haschisch en pharmacie, ça ruintera les trafiquants ») ; les liens fonctionnels servent à justifier des actions (« Je vais inventer une nouvelle religion, ça créera du lien social ») ; et les motifs sont autant de bonnes raisons (« Je vais l'assassiner pour prendre son argent »). En outre, des séquences* argumentatives peuvent survenir dans le processus explicatif, s'il se produit un conflit entre les explications proposées.

L'opposition argumentation/explication peut comporter un enjeu argumentatif. L'interaction explicative suppose une répartition inégale des rôles* : Profane (Ignorant) en position basse / Expert, en position haute. En situation d'argumentation, les rôles de proposant* et d'opposant* sont égaux (expliquer à quelqu'un vs argumenter avec ou contre quelqu'un). La question « Pourquoi ? » peut introduire une mise en cause d'une opinion, d'un comportement, et une demande d'explication au sens de justification. Elle compte donc parmi les actes de mise en question susceptibles d'ouvrir une *situation argumentative*, où les participants discutent d'égal à égal. Mais le destinataire de cette question peut reformuler cette situation comme une *situation explicative* où les rapports de place* sont asymétriques, ce qui lui permet de capter la position haute : « Attends, je vais t'expliquer ! » Cette constatation est soutenue par les études qui ont montré que le changement de cadrage* par passage de l'auditoire d'un public de profanes à un public d'experts s'accompagne d'un passage de l'explication à l'argumentation.

► Argumentation, Démonstration, Interaction, Séquence

C. P.

Explication et transmission de connaissances

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, l'explication constitue une catégorie d'analyse, qui actualise, de manière privilégiée, les dimensions cognitives et les dimensions communicatives du mode* discursif prototypique de certains genres* discursifs qui y sont mobilisés (Moirand 1999 a).

D'un point de vue syntaxique, le verbe *expliquer* repose : soit sur une structure à trois actants dont deux animés (A explique quelque chose à B), structure qui correspond à la représentation « spontanée » que l'on a d'une explication didactique*, et qui présuppose une asymétrie des connaissances ; soit sur une structure à deux actants non-animés (X explique Y), qui relie par une relation de type cause-conséquence deux faits, deux phénomènes ou deux processus, représentation qui s'avère plus conforme à ce que serait une explication scientifique.

D'un point de vue énonciatif, l'acte d'expliquer place par conséquent celui qui explique dans deux positions différentes : soit dans la position de transmettre des connaissances, y compris celles produites par d'autres, ce qui l'inscrit dans une situation triangulaire, dans laquelle le médiateur (enseignant ou vulgarisateur) reformule le discours « savant » en fonction de ses destinataires ; soit dans une position de témoin (et non pas d'agent), ce qui serait le propre des discours scientifiques de production de connaissances.

D'un point de vue cognitivo-discursif, il s'agit de saisir les différentes formes et fonctions de l'explication, en tant que catégorie construite par le discours, et qui laisse des traces dans la matérialité textuelle : expliquer peut anticiper une demande de clarification sur un terme ou sur un référent (« Qu'est-ce que cela veut dire ? », « Qu'est-ce que c'est ? »), ou bien une demande sur la conduite à tenir, les procédures à suivre ou la chronologie des actions à effectuer (« Comment ça marche ? », « Comment on fait ? »), ou bien encore répondre à une interrogation sur les raisons des faits, des phénomènes ou des actions (« Pourquoi cela se passe-t-il ainsi ? », « Comment est-ce possible ? »).

DIMENSIONS COGNITIVES VS DIMENSIONS COMMUNICATIVES

L'articulation entre les trois points de vue (syntaxique, énonciatif, cognitivo-discursif) amène à aborder cette catégorie prototypique des discours de transmission de connaissances à travers l'étude de ses **dimensions cognitives** et celle de ses **dimensions communicatives**. La première repose sur le repérage des dénominations*, désignations*, reformulations* et thématisations, qui transforment les objets de connaissance en objets* de discours, et qui renseignent sur la nature et l'organisation des savoirs ou des savoir-faire transmis en fonction des schémas cognitifs propres au domaine (voir la notion de praxéogramme*). La seconde repose sur le repérage des places* énonciatives que le discours construit, ainsi que sur celui des représentations qu'il donne du discours des autres, à travers les relations entre le discours du médiateur et les discours savants représentés, mais aussi entre le discours du médiateur et les discours réels ou imaginés des destinataires.

On peut estimer, à la suite de J. Piaget (comme le font Ebel 1981, Grize 1990 : 106), que l'explication présuppose l'introduction de l'opérateur « pourquoi », et considérer, dans ce cas, que, pour être perçue comme telle, une séquence discursive doit répondre à trois conditions : (1) le phénomène à expliquer doit être hors de contestation, bien établi et reconnu par l'ensemble de la communauté* discursive de référence ; (2) il doit être obligatoirement mis en relation avec des savoirs autres, établis ailleurs ou avant, sur la question ; (3) celui qui propose l'explication doit être tenu pour compétent et neutre. Cette conception, qui a l'avantage de distinguer l'explication de la définition et de la description d'une part, de la justification et de l'argumentation de l'autre, restreint l'explication aux faits scientifiques reconnus par l'ensemble de la communauté, ce qui ne paraît correspondre ni aux représentations « spontanées » que l'on a de l'explication (expliquer un mot, décrire un objet ou une procédure...), ni au mode discursif explicatif que l'on rencontre, par exemple, dans les médias, lorsqu'il s'agit d'établir des liens entre des faits politiques, économiques ou sociaux, c'est-à-dire de proposer des hypothèses explicatives sur le sens social des événements plutôt que des explications scientifiques (voir Charaudeau 1998 b, Moirand 1999 b, 2000).

► Analogie, Dialogisme, Didacticité, Énonciation, Reformulation

S. M.

Explicitation / implicitation

L'explicitation et l'implicitation sont des processus mentaux qui consistent, pour le premier à rendre manifeste ce qui n'est pas clairement exprimé par les mots de l'énoncé, pour le second à ne pas exprimer clairement certaines informations qui restent ainsi latentes dans l'énoncé. Le locuteur choisit donc, lors de son acte d'énonciation, d'explicitier ou d'impliciter certaines informations, à charge pour l'interlocuteur de découvrir celles qui sont implicitées.

L'explicitation peut se faire soit en dévoilant les référents qui se trouvent derrière les mots à valeur anaphorique (« Tu l'as vue ? – Qui ça ? – Sandrine ») ou déictique (« Je t'attendrai ici. – Où ça, ici ? – Chez moi »), soit en rendant manifeste certaines intentions du sujet parlant (« Vous avez du déca ? – Oui, et alors ? – Je désire boire un café décaféiné »).

L'implicitation a différentes natures selon que les informations implicitées sont plus ou moins immédiatement reconnaissables. Les présupposés* sont des implicites immédiatement reconnaissables quels que soient les contextes d'emploi (« Pierre a cessé de fumer » → p.p. « Pierre fumait avant »), les sous-entendus* doivent être calculés par inférence* à partir des données du contexte ou de la situation (« J'aime bien les huîtres » → « Il veut se faire inviter à manger des huîtres »). Le calcul de ces implicitations peut être fait en appliquant des *lois* du discours* (Ducrot et al. 1980), ou des *maximes* conversationnelles* (Grice 1979). D'autres linguistes distinguent *laisser à entendre, donner à entendre* et *sous-entendre* (Récanati 1981 : 141).

Enfin, D. Sperber et D. Wilson donnent un sens restreint à **implicitation** dans la mesure où ils distinguent celle-ci de l'*implicature** conversationnelle et conventionnelle de H.P. Grice (1979), et où ils proposent de faire une distinction entre *prémisses implicitées* et *conclusions implicitées* en rapport avec le principe de pertinence* (Sperber 1989 : 290).

► Ambiguïté, Implicite, Inférence

P. C.

Explicite ⇄ Implicite

Exposition discursive

Cette expression tend à désigner l'environnement constitué des énoncés, textes ou discours, auquel est exposé tout acteur placé dans un espace social donné : le citoyen d'une démocratie avancée, le professionnel d'une multinationale ou l'acteur d'un système éducatif, comme le pose par exemple C. Develotte (1996 : 143) : « Nous appelons *espace d'exposition discursive* l'environnement d'énoncés auquel sont exposés tels ou tels acteurs du système éducatif considéré. C'est en fonction de cet espace d'exposition discursive que chaque agent du système éducatif configure à un moment donné ce que nous appelons son *espace de production discursive*, c'est-à-dire les discours qu'il peut tenir dans l'institution, en fonction de son espace d'exposition discursive. »

Si la notion originelle a été empruntée à l'acquisition des langues (l'exposition à une langue naturelle est nécessaire à son apprentissage), son transfert à l'analyse du discours permet de prendre en compte l'inégalité de l'exposition discursive et ses conséquences sur la transmission et l'appropriation des savoirs, ou sur la saisie des informations. Ainsi la maîtrise des genres* discursifs circulant dans notre communauté native ou dans les communautés* discursives avec lesquelles nous entrons en contact ne va pas de soi, parce que nous ne sommes pas exposés aux mêmes discours, selon les espaces culturels, familiaux, sociaux et professionnels que nous parcourons (Moirand éd., 1996 : 6). Par ailleurs, une exposition à une grande diversité de genres discursifs, eux-mêmes saturés de diverses hétérogénéités (sémiotiques ou énonciatives), peut conduire à un état d'*insécurité* discursive* si l'on ne maîtrise pas la diversité des fonctionnements textuels et intertextuels auxquels on se trouve exposé (Moirand 2000, 2001).

► Dialogisme, Mémoire discursive

S. M.

Expressive (fonction –) ➡ Fonctions du langage

F

Face

La notion de **face** est centrale en pragmatique* et analyse des interactions, car c'est sur cette notion que repose la théorie de la **politesse* linguistique** aujourd'hui dominante (Brown et Levinson 1978, 1987). Le mot est à prendre au sens figuré qu'il reçoit dans les expressions de la langue ordinaire « perdre la face », « sauver la face » (expressions que les dictionnaires nous disent importées du chinois au milieu du XIX^e siècle), c'est-à-dire au sens de « prestige », « honneur », « dignité ».

Dans le modèle de P. Brown et S. Levinson, la notion est encore étendue par incorporation de ce que les éthologues des communications (comme E. Goffman) appellent **territoire**. Ces auteurs distinguent en effet pour tout sujet *deux faces complémentaires*, la **face négative** (ensemble des territoires du moi : territoire corporel, spatial, temporel, biens matériels ou symboliques) et la **face positive** (ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction). Car chacun cherche à conserver intacts, voire à accroître, son territoire et sa face (positive) : c'est le *face-want* (désir et besoin de face). Mais il se trouve que ce désir est souvent contrarié dans l'interaction : tout au long du déroulement de l'échange, les participants sont amenés à produire des actes (verbaux et non-verbaux), dont un grand nombre constituent des menaces potentielles pour l'une ou l'autre de leurs faces – sur la notion de face, vient alors se greffer celle de **Face Threatening Acts (FTAs**, « Actes menaçants pour les faces »).